TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE Nº 11 500

MARDI 19 JANVIER 1982

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

3,50 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 23 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 45 dr. ; Iran, 125 ris ; Irlande, 70 p. ; Italie, 1000 l. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 23 f. ; Norvège, 4,75 kr ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 45 esc. ; Sénégal, 275 F CFA ; Suède, 4,75 kr ; Suisse, 1,30 f. ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 13

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Telex Paris nº 650572
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

A PARIS

Un diplomate américain est assassiné

LIRE PAGE 48

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Un acte historique entre Londres et le Saint-Siège

La décision prise par le Saint-Siège et la Grande-Bretagne de rétablir pleinement leurs relations diplomatiques est un acte historique à un double titre.

Sur le plan politique, elle clôt une période de quatre siècles et demi ouverte par la rupture entre le Vatican et Londres puis scellée par l'excommunication d'Henri VIII, qui s'octroya aussitôt le titre de chef suprême de l'Eglise d'Angleterre. La séparation de l'Eglise anglicane de celle de Rome, sous Henri VIII et le pape Clément VII pour une affaire de divorce, s'est trouvée aggravée par les guerres de religion entre pays catholiques et protestants.

Il aura fallu la première guerre mondiale pour voir s'esquisser un rapprochement entre les deux Etats. C'est en 1914, en effet, que la Couronne britannique a dépêché Sir Henry Howard à Rome à la tête d'une « mission spéciale ». Celle-ci est devenue « légation spéciale » en 1923, et ce n'est qu'en 1938, à la veille de la deuxième guerre mondiale, que le représentant du Vatican à Londres reçut le titre de « délégué apostolique ».

L'élévation des représentations diplomatiques au niveau d'ambassade et de nonciature marque donc aujourd'hui un retour, sur le plan politique, aux relations d'avant la rupture. Si Mgr Bruno Heim, ancien délégué apostolique, porte désormais le titre de pro-nonce, ce n'est pas pour diminuer l'importance de son poste. Un pro-nonce est chef de mission d'une véritable nonciature, mais il n'est pas le doyen du corps diplomatique, comme le requiert le Saint-Siège pour l'accréditation des nonces.

Sur le plan religieux, ensuite, l'interprétation de cette décision est plus complexe. Si les relations entre les deux Eglises, catholique et anglicane, sont en constante amélioration — surtout depuis la visite historique rendue par le docteur Fisher, archevêque de Cantorbéry, à Jean XXIII en 1960, — les querelles du passé, et particulièrement la bulle de Léon XIII « Apostolicæ curæ » de 1896, qui refuse la validité des ordres anglicans, ont laissé des traces durables.

C'est pourquoi le moment retenu par Jean-Paul II pour annoncer le rétablissement de pleines relations diplomatiques n'est pas sans signification. Il a choisi l'ouverture de la semaine de prière pour l'unité des chrétiens ; le moment où se trouve sur son bureau le rapport final de la commission internationale catholique-anglicane, dont les conclusions sont tellement positives que l'actuel archevêque de Cantorbéry a prédit que l'union des deux Eglises se fera avant l'an 2000 ; et la veille du jour où il a confirmé son prochain voyage en Grande-Bretagne, en souhaitant que ce voyage « puisse servir à la cause du rapprochement entre l'Eglise catholique et la communauté anglicane et accélérer l'union tant souhaitée ».

Cependant, on ne connait pas encore la réaction des anglicans — et des protestants anglais — à cette « normalisation » des relations. Toujours est-il que des sentiments « antiromains » existent toujours chez les chrétiens anglais, qu'ils soient protestants ou de la Low Church (basse Eglise) anglicane. La personnalité puissante de Jean-Paul II saura-t-elle surmonter les obstacles qui demeurent ?

(Lire nos informations page 16.)

La décision du Conseil constitutionnel et les succès électoraux de l'opposition

• Le gouvernement entend présenter dès mercredi une nouvelle formule d'indemnisation

• Le P.C. met en cause le rôle des neuf « sages »

Deux conseils interministériels se réunissent, ce lundi 18 janvier, afin d'examiner la situation créée par la décision du Conseil constitutionnel qui a rejeté plusieurs articles de la loi de nationalisations, interdisant pour l'instant sa promulgation.

Dans sa décision, publiée samedi 16 janvier dans la soirée, le Conseil a notamment jugé que les conditions d'indemnisation des actionnaires ainsi que le refus de verser un dividende pour l'exercice 1981 n'était pas conformes à la Constitution. En revanche, le Conseil a jugé conforme à la Constitution le principe des nationalisations, la désignation des sociétés nationalisées et l'exclusion du champ de la loi pour les banques dont la majorité du capital social appartient à des non-résidents.

Inquiet des conséquences que pourrait avoir, pour les groupes concernés, un restard trop important, le gouvernement souhaite aller vite et espère être en mesure de présenter, dès mercredi, en conseil des ministres, une nouvelle rédaction des articles jugés non conformes à la Constitution. Ces textes seraient soumis au Parlement au cours de la session extraordinaire qui se poursuit actuellement et pourrait être prolongée.

La décision du Conseil constitutionnel a suscité de nombreuses réactions. L'opposition y trouve la justification de son combat contre le projet de loi, et M. Gaudin, président du groupe U.D.F. de l'Assemblée nationale, a ironisé sur le fait que M. Pierre Mauroy soit contraint « de refaire sa copie ».

Au sein de la majorité, les déclarations sont modérées chez les socialistes, qui soulignent que le Conseil ne remet pas en cause la philosophie de la loi. M. Mermaz, président de l'Assemblée nationale, a regretté, lundi matin, que cette décision fasse perdre au gouvernement « du temps et de l'argent ».

En revanche, les communistes réagissent vigoureusement au nom du bureau politique, M. Herzog met en cause, dans « l'Humanité », « le rôle », « les attributions » et « la composition » du Conseil constitutionnel. Les réactions de l'extrême gauche vont dans le même sens.

Les cotations des actions des entreprises nationalisables ont été, une nouvelle fois, suspendues à la Bourse de Paris.

Quant aux quatre élections législatives partielles, qui se sont déroulées dimanche 17 janvier à Paris (deuxième et douzième circonscriptions), dans la Marne (troisième circonscription) et en Seine-et-Marne (quatrième circonscription), ont constitué autant de succès pour l'opposition, puisque MM. Dominati (U.D.F.-P.R.), de Bénouville (appar. R.P.R.), Bourg-Broc (R.P.R.) et Alain Peyrefitte (R.P.R.) l'ont emporté dès le premier tour.

Les candidats présentés ou soutenus par le parti socialistes ont été bien loin de faire le plein des voix de gauche, les électeurs communistes ne répondant pas au mot d'ordre des dirigeants du P.C.F. qui les avaient invités à « confirmer » leur vote du second tour des élections législatives de juin.

Le pouvoir et ses juges

par PHILIPPE BOUCHER

Quatre déroutes électorales et un retentissant désaveu constitutionnel, aux multiples facettes de surcroît, cela fait beaucoup de revers pour une majorité politique qui pouvait encore espérer bénéficier des indulgences de l'état de grâce.

Assurément, cette majorité politique est en droit de soutenir qu'elle n'était pas en mesure de prévenir des échecs qui échappaient nécessairement aux effots immédiats de son action quotidienne.

Comme aussi on entendra peut-être dire qu'il est pour le moins étrange de retrouver dans tous les cas, directement ou indirectement, la patte du Conseil constitutionnel, composé, comme on le sait, pour huit sur neuf d'entre eux, d'hommes proches de la majorité défaite voici huit mois, le 10 mai.

De fait, trois des quatre scrutins qu'on rejouait dimanche avaient été annulés au détriment d'élus de la majorité actuelle. Et l'on ne peut, au moins dans un premier temps, imaginer que la décision prise à propos de la loi de nationalisation l'ait été pour nuire aux idées politiques de la majorité passée. Même si le président du C.N.P.F. lui-même fait montre de réserve sur les effets concrets de la décision de samedi.

On peut dès lors s'interroger sur ce Conseil soit sur le principe de son existence, soit sur les conditions de sa composition soit sur cette composition elle-même.

Le condamner parce qu'il aurait mal jugé, selon ce que pouvait souhaiter le gouvernement, ne serait pas juste.

(Lire la suite page 10.)

PAGE 11 :

« LE BLOC DE CONSTITUTIONNALITÉ » par Jacques Robert

La mauvaise surprise

par JEAN-MICHEL QUATREPOINT

Quelles que soient les précautions oratoires ou écrites dont le Conseil constitutionnel a entouré sa décision ; quelles que soient les réactions officielles empreintes de prudence et de sérénité du gouvernement, un fait demeure : les « neuf sages » ont bel et bien bloqué le processus de nationalisation. Qu'on qualifie, comme certains, leur décision « d'habile » ou, comme d'autres, de « particulièrement vicieuse », importe peu. En rejetant sept des cinquante et un articles du projet de loi, le Conseil retarde de plusieurs semaines la promulgation des textes et oblige le gouvernement à revoir ce dossier plein de chausse-trapes qu'est celui de l'indemnisation.

(Lire la suite page 10.)

Grandeur nature ?

Quatre circonscriptions législatives qui avaient toujours appartenu à la droite lui sont revenues dimanche, sept mois après lui avoir été enlevées par la gauche dans la foulée de l'élection présidentielle.

Si la grande joie du 10 mai paraît bien retombée à gauche, si ces quatre scrutins constituent un avertissement au pouvoir, avertissement que nul ne conteste dans les rangs de la majorité, qui s'attendait à deux défaites et non à quatre, M. Pons, secrétaire général du R.P.R., va un peu vite en parlant de « rejet global de la politique gouvernementale ».

Elu à Provins depuis 1958, M. Peyrefitte, qui est l'un des quatre vainqueurs du 17 janvier, pousse lui aussi le bouchon un peu loin en se félicitant des résultats d'un « sondage grandeur nature ».

Les sondages sont réalisés auprès d'un nombre limité de personnes qui constituent un « échantillon représentatif de la population ». Rien n'autorise à considérer comme représentatives, compte tenu de leur passé électoral, les deuxième et douzième circonscriptions de Paris, la troisième de la Marne et la quatrième de la Seine-et-Marne.

On dénombrait dans ces quatre circonscriptions 234 036 inscrits, soit 0,658 % des 35 536 041 citoyens et citoyennes qui constituaient, en juin, le corps électoral de la métropole.

Sondage grandeur nature ?

(Lire pages 12 et 13.)

Un an d'administration Reagan

Le 20 janvier 1981, le quarantième président des Etats-Unis prenait solennellement ses fonctions. On peut esquisser, au bout d'un an, un premier bilan de l'administration Reagan.

Dans un premier article, Robert Solé présente le personnage, séduisant mais parfois flottant, qui occupe le bureau de la Maison Blanche.

I. — Un certain flottement

par ROBERT SOLÉ

Ils étaient trois : un ex-acteur, un septuagénaire et un extrémiste de droite qui avaient donné l'impression de s'asseoir ensemble dans le fauteuil présidentiel en observateurs politiques nuan- Janvier 1981. Mais, déjà, les çaient leur jugement, en essayant de se rassurer eux-mêmes. L'ex-acteur n'avait-il pas été gouverneur de Californie ? Le septuagénaire n'affichait-il pas une santé de jeune homme ? L'extrémiste n'était-il pas plutôt un conservateur pragmatique ?

Ces nuances rassurantes se sont confirmées. L'Amérique n'a à sa tête ni un novice, ni un vieillard, ni un aventurier. A-t-elle pour autant un bon président, adapté aux difficultés qu'elle traverse ? On connaît désormais l'homme, ses idées et le style de son gouvernement. Et on peut dresser un premier bilan de ce que la Maison Blanche appelle sans hésiter *« le programme présidentiel le plus ambitieux depuis le New Deal »*, ou, plus simplement, la *« Reagan Revolution »*.

Au cours de l'année écoulée, le successeur de M. Carter a exposé inlassablement ses deux idées-forces. Premièrement, il faut *« rendre l'Amérique grande à nouveau »*, c'est-à-dire lui donner la place, la puissance et l'assurance qu'elle avait perdues. Deuxièmement, il faut retrouver l'initiative privée et communautaire, typique de l'esprit américain, et, pour cela, réduire le rôle et la taille du pouvoir central.

M. Reagan croit dur comme fer à ces deux principes. Si on les perd de vue, on ne comprend rien à l'homme et à son action. Il s'agit d'une présidence très « idéologique », malgré beaucoup de pragmatisme et d'étonnantes contradictions dans la mise en œuvre. Le successeur de M. Carter renverse la vapeur dans plusieurs domaines : il diminue l'assistance sociale et les impôts, néglige la défense de l'environnement, donne le pas au réarmement sur la détente, attache plus d'importance à la lutte contre le communisme qu'à la défense des droits de l'homme. Quitte à modifier ses ambitions au contact des réalités.

(Lire la suite p. 5.)

« LA FLUTE ENCHANTÉE » A BORDEAUX

La plénitude du chant mozartien

Ce mois de janvier est un véritable feu d'artifice dans les théâtres lyriques régionaux qui, sans s'être donné le mot, multiplient les créations, les premières et les représentations de grand éclat, telle cette *Flûte enchantée* de Bordeaux, dotée d'une distribution exceptionnelle. Malgré quelques faiblesses orchestrales et chorales, c'est bien le génie de Mozart qui rayonne dans son mélange si instable et délicat d'imagerie, d'humour, de tendresse, de philosophie, de morale, d'émotion et d'idéal ; le fait est rare.

De beaux décors — les derniers de Claude Perrier, récemment disparu, qui a beaucoup travaillé pour l'opéra dans le Sud-Ouest — créent une atmosphère de légende orientale, entre les piliers de la lune et du soleil : couleurs vives de la nuit magique et du jour d'or étincelant, forêts et buissons de fleurs pour miniatures persanes, ainsi que quelques pyramides et portes un peu trop schématiques. Le dispositif en escaliers symbolise l'esprit initiatique de l'œuvre, terrasses des audiences du clair de lune ou parvis éclatants de l'infini solaire.

JACQUES LONCHAMPT.

(Lire la suite page 17.)

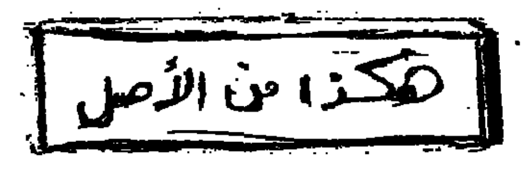
AU JOUR LE JOUR

Phénix

Parmi les rescapés des urnes, on ne s'étonnera pas de trouver M. Alain Peyrefitte. Véritable Phénix de la politique française, l'ancien ministre académicien nous a habitués, depuis 1968, à transformer, selon l'enseignement de Mao, chaque revers en victoire. A rebondir gracieusement toujours plus haut après chaque chute.

Noyé par le flot, ramené par le reflux, il a commenté ainsi sa propre victoire : « La preuve est faite que l'état de grâce est bien fini. » *Absolument.*

BRUNO FRAPPAT.



Le Monde

idées

NORD-SUD

Pénurie ou surabondance alimentaire mondiale ?

Il y a la Pologne, bien sûr, mais il y a aussi le tiers-monde dont la situation appelle la concrétisation d'une volonté politique à l'échelle mondiale, elle-même inséparable d'un changement dans nos structures mentales. L'aspect le plus dramatique de cette situation, c'est évidemment la faim endémique, d'autant plus inadmissible que les ressources existent, comme le rappelle Yves de Kermel, qui permettraient de nourrir tout le monde. Quant à M. T. Diawara, il développe les raisons pour lesquelles il lui semble nécessaire de créer le plus rapidement possible un fonds international de garantie des prêts aux pays du tiers-monde.

par YVES DE KERMEL (*)

LE département américain de l'agriculture a récemment publié une étude dont la presse s'est faite l'écho (*le Monde* daté 27-28 décembre 1981) et qui prévoit qu'il y aura bientôt assez de vivres pour nourrir toute l'humanité. Ce *document surprenant conduit à formuler plusieurs remarques :*

1° Les famines, souvent spectaculaires, font la « une » des médias. Pour beaucoup de personnes de bonne foi, le monde ne dispose pas de ressources alimentaires suffisantes. L'administration américaine, et cela est beaucoup plus étonnant, semble croire également qu'il y a actuellement pénurie. Or tous les spécialistes savent qu'« *il y a DEJA de quoi nourrir toute la population mondiale* » : il suffit pour s'en convaincre de se référer à la relation que *le Monde*, sous la signature de Claire Brisset, avait faite, le 19 mai dernier, des Journées médicales annuelles de l'hôpital Broussais. On y lisait en effet que, rejoignant les avis de l'Organisation mondiale de la santé et de l'UNICEF, les participants à ce colloque avaient souligné que « *les remèdes à la malnutrition mondiale sont avant tout politico-économiques, car les disponibilités alimentaires mondiales n'ont jamais atteint, globalement, une telle abondance* ».

M. Edgard Pisani, commissaire au développement de la Communauté économique européenne, disait, pour sa part, dans un discours récent : « *Le monde peut nourrir toute l'humanité : la pauvreté n'est que le résultat de notre volonté de puissance ou de notre incapacité d'organisation.* »

Enfin, la Banque mondiale, dans son *Rapport sur le développement dans le monde* de 1980 (page 73), indique : « *La production actuelle de céréales à elle seule pourrait fournir à chaque homme, femme et enfant plus de 3 000 calories et de 65 grammes de protéines par jour, ce qui est bien supérieur aux besoins, même calculés largement. Pour éliminer la malnutrition, il suffirait de réorienter seulement 2 % de la production céréalière mondiale vers ceux qui en ont besoin.* » (Tous ces documents sont publics.)

On peut alors se demander, puisqu'une telle abondance existe, pourquoi quatre cent cinquante millions de personnes, selon la F.A.O., sont insuffisamment nourries, pourquoi cinquante *millions d'êtres humains* meurent de faim chaque année, pourquoi quarante mille enfants de moins de cinq ans meurent de faim chaque jour ?

Il y a deux raisons essentielles à cela, d'ailleurs très imbriquées : les experts de la Banque mondiale donnent la première réponse, toute simple : « *C'est l'insuffisance du revenu qui est la cause déterminante.* »

Et c'est ainsi que, parce qu'un porc breton ou une vache normande ont un pouvoir d'achat supérieur à celui du paysan du Bangladesh ou à celui d'un habitant d'un bidonville brésilien, le bétail des pays riches consomme à lui seul autant de céréales que l'*ensemble des pays du* tiers-monde (Chine exclue). Or, de plus en plus, les aliments dont se nourrissent nos animaux sont importés précisément de ces pays.

De sorte que, comme le disent très justement les associations Frères des hommes et Terre des hommes, à l'occasion de la campa*gne qu'ils ont récemment lancée,* « *le grain du pauvre nourrit la vache du riche* ».

La deuxième raison de la faim dans le monde découle du déclin de l'agriculture vivrière que l'on a constaté depuis des décennies et dont on connaît le processus : prolongeant l'ancien « pacte colonial », les paysans du tiers-monde sont conduits, pour régler leurs impôts, pour payer leurs dettes ou tout simplement parce que c'est obligatoire, à produire des cultures de rente (cacao, sucre, coton, arachide, jute, manioc, soja, etc.) qui sont exportées vers les pays du Nord. Les superficies des terres « *consacrées à la nourriture de ceux qui travaillent* » diminuent ainsi dans des proportions dramatiques.

Dans ce domaine, on note toutefois depuis quelque temps un changement dû à la fois à l'attitude des organisations internationales (Banque mondiale, etc.), qui prennent conscience des effets pervers de ces économies extraverties, et à la résistance *de plus* en plus vive des paysans du tiers-monde, qui s'organisent pour reprendre le contrôle de leurs terres.

2° Je relève, d'autre part, dans l'étude de l'administration américaine une confusion d'autant plus regrettable qu'elle est malheureusement largement répandue dans l'opinion publique. Il est dit en effet : « *Selon les dernières statistiques et prévisions du département d'Etat, les pays en développement, qui étaient autosuffisants dans les années 50, sont devenus importateurs nets de produits agricoles* ».

Or, d'après le dernier rapport du GATT sur le commerce international (document public lui aussi), « *les pays du tiers-monde sont, en fait, de plus en plus exportateurs nets de produits alimentaires* » : en 1979, les P.V.D. non pétroliers ont vendu à ce titre au reste du monde la contre-valeur de 54 milliards de dollars alors que leurs importations n'ont porté que sur 31 milliards de dollars (cf. tableau A 22 dudit rapport). En ce qui concerne la seule Communauté économique européenne (tableau A 20), elle a, en *1980, livré au tiers-monde* pour 7 milliards de dollars de produits alimentaires alors qu'elle lui en a acheté pour 19 milliards. Qui nourrit qui ?

En fait, les pays pauvres produisent de plus en plus de cultures alimentaires d'exportation (café, cacao, arachide, soja, manioc) auxquelles ils ont été amenés à consacrer *la* majeure partie de leurs terres, au détriment de cultures vivrières qu'ils sont dès lors contraints d'importer. Les ouvriers des grandes plantations sucrières du Brésil ont récemment fait une grève pour pouvoir disposer de *2 hectares* par famille pour y produire leur propre nourriture...

3° Constatant une amélioration de la situation alimentaire mondiale (?), les experts américains l'attribuent à la réduction de la croissance démographique et à l'apport de technologies modernes. Cela appelle deux remarques :

a) Concernant la démographie, on peut constater que des pays peu peuplés, comme la Bolivie, par exemple, sont des pays de la faim, alors que la Chine a à peu près résolu son problème alimentaire. On peut rappeler aussi qu'il y a au Bangladesh, pays considéré comme surpeuplé et où l'on meurt de faim, deux fois plus de terres cultivées par tête d'habitant qu'à Taiwan où chacun trouve à se nourrir. On pourrait citer beaucoup d'autres exemples qui montrent que si des millions d'hommes sont affamés, ce n'est pas tout simplement parce qu'ils font trop d'enfants... Comme le dit Sophie Bessis dans son livre *l'Arme alimentaire* : « *Il n'y a en fait surpeuplement que quand le nombre d'habitants dépasse les* possibilités *de production alimentaire de la région concernée et non sa production alimentaire* effective ; *il s'agit dans ce cas de sous-production, ou de* « *mal production* », *ce qui est bien différent.* »

b) S'agissant des apports de technologies modernes, on a très souvent constaté que les tracteurs, semences, engrais, pesticides, ne sont accessibles dans les pays pauvres qu'aux sociétés multinationales ou aux gros propriétaires. Leur utilisation permet à ceux-ci d'accroître leurs profits (en exportant, bien sûr, puisque la plus grande partie de la population locale n'a pas de quoi payer) et les incitent, avec ces profits, à acheter d'autres terres... aux petits paysans pauvres. A moins d'être très soigneusement préparée, l'introduction de technologies modernes se traduit donc dans beaucoup de cas par la concentration des terres, l'exode rural et, finalement, par le déclin de l'agriculture vivrière.

4° Quant à la conclusion du rapport des experts américains (« *Nous sommes la première génération capable de bannir la faim, à condition que nous agissions avec sagesse.* »), il me paraît intéressant de la rapprocher de cette déclaration de M. Butz, ancien ministre de l'agriculture des Etats-Unis : « *Les aliments sont des armes ; dans la négociation, ils comptent parmi les pièces principales de notre arsenal.* »

(*) Président du Groupe tiers-monde-Banque de France, association privée regroupant des agents de l'institut d'émission, 20, rue du Refuge, 78000 Versailles.

La grande mise en demeure

par VINCENT COSMAO (*)

OTTAWA, Paris, Cancun : à trois reprises, l'an dernier, on a pu espérer le déblocage des rapports Nord-Sud ; quelques petits pas ont été faits ; quelques mots ont trouvé place dans un discours figé ; quelques engagements, encore une fois, ont été pris, les uns solennels, les autres de pure forme. Fondamentalement, rien n'a changé : les « négociations globales » deviennent aussi « irréelles » que le nouvel ordre économique international.

Ici ou là, à Paris ou à Bruxelles, le discours s'est précisé, à la fois lucide et généreux. Dans la pratique, les pays en « voie de développement » continuent de s'enfoncer dans le sous-développement. Quand ils s'industrialisent, ils ont du mal à écouler leurs produits manufacturés : le marché des pays industrialisés se rétrécit et leur propre marché ne s'élargit guère ; la croissance économique, ne se produisant pas, ne risque guère d'engendrer le développement.

Des efforts mille fois millénaires

Pendant ce temps, les sociétés, dont le marché était devenu l'horizon et dont il devient le mirage, continuent à se désintégrer ; la télévision dans les bidonvilles, tel est de plus en plus le symbole d'un monde qui se détraque : vendue à crédit, « elle » n'est en fait que prêtée, éventuellement à perte, pour un moment d'illusion ou de rêve. Quand, par contre, c'est la caméra qui se pointe sur cette réalité, quand les sociétés droguées d'images et de fantasmes sont données en spectacle, les chancelleries s'ébranlent ; et, quand les « gens d'ici » se mettent à parler, l'émoi risque d'être le même.

La réalité n'est pas belle à voir, et il vaut mieux l'occulter. Le grouillement des êtres humains sur la petite planète devient tel qu'il est urgent de s'abriter, de s'enfouir, de s'aveugler, de s'assourdir. Ce qu'on découvrirait, si on s'exposait sans filtre à la réalité, c'est que *tout est à recommencer*, toute la longue et lente aventure de l'hominisation et de l'humanisation, tout le patient travail des hominiens qui s'organisaient pour se rendre la vie possible sur cette terre déjà encombrée d'innombrables espèces qui y trouvaient leurs proies. Destructeur à force de devoir être constructeur, l'homme est en train de se détruire lui-même, tant il remet en question tout ce qu'il avait déjà agencé pour produire ses conditions d'existence : la nature, sa vie collective, tout ce qui échappait à ses prises mais qu'il parvenait à situer.

Quand la nature redevient sauvage, là où elle est livrée à elle-même, aux insectes, aux ronces ou aux sables, on mesure mieux au prix de quels efforts mille fois millénaires l'homme existe. C'est cet effort persévérant qu'il est urgent de reprendre, collectivement, et, pour la première *fois* sans doute, à l'échelle de l'espèce : en tissant à nouveau les rapports de groupe à groupe, de peuple à peuple, qui ont déjà produit, vaille que vaille, le seul être qui ne soit pas donné dans la nature : l'homme, qui parle, qui négocie, qui s'associe, qui crée ce qui ne lui est jamais donné tout fait, qui se fait exister collectivement dans un environnement qui est en quelque sorte son propre corps ou son prolongement vital.

Un vieux monde se meurt. La vie n'y était pas facile. Ce qui avait été conquis ou construit était fragile. Mais la vie était possible. Elle devient impossible : tout éclate, tout se décompose. Les sociétés se destructurent même si résistent encore les systèmes de représentations ou de valeurs qui donnaient consistance et cohérence aux agencements qu'il avait fallu « bricoler ». Les unes après les autres, les strates superposées d'organisations qui s'étaient imposées au hasard des modifications des groupes les uns par les autres, se délitent comme des couches géologiques, laissant entrevoir la succession des tentatives d'humanisation de la vie sur la terre. Un vieux monde se meurt, une multitude de vieux mondes dont il ne restait souvent que des traces, linguistiques, organisationnelles, idéologiques, traces dont les significations s'étaient évanouies.

Mais ce n'est peut-être qu'une enveloppe, une gangue, une vieille peau qui se décompose, tandis que le corps se régénère. Encore faudrait-il que l'âme soit vivante au sens où l'on disait autrefois que « l'âme crée son corps », au sens où la vie est plus forte que la mort. Mais les saisons de la vie n'ont peut-être pas la régularité des saisons de l'univers : au solstice d'hiver, le soleil invaincu reprend son ascension. Qu'en est-il de la vie ?

Quand on finira par comprendre que le « sous-développement » n'est pas le stade antérieur au « développement », mais la dégradation de toutes les organisations dont les peuples s'étaient dotés pour se développer, il ne sera peut-être pas trop tard pour entreprendre, collectivement, la construction d'un ordre, respectueux des libertés mais assez exigeant pour réaliser la justice ou du moins ramener l'injustice en deçà du seuil critique que représente la « pauvreté absolue ». Eliminer la faim avant la fin du siècle apparaît aujourd'hui comme un objectif ambitieux ! Si l'homme n'avait pas été plus entreprenant, il n'aurait jamais existé. Même s'il a toujours eu faim, ici ou là, même si la rareté des biens a toujours été son souci majeur, jusqu'à ce qu'il ait été éliminé pour quelques-uns, il a toujours réussi à s'organiser pour l'affronter au moins mal. Tel est aujourd'hui *le* problème dont découlent tous les autres, directement ou indirectement. Reste à s'organiser pour le surmonter.

S'en sortir par ses propres forces *(self-reliance)* est en train de devenir le mot d'ordre des peuples du tiers-monde : les tentatives en ce sens se multiplient ; dans certains cas, elles font leurs preuves, jusqu'à un certain point, car tout dépend de tout. C'est à l'échelle de l'humanité que doit se concrétiser la volonté politique de s'en sortir par ses propres moyens, collectivement. Mais c'est dans nos structures mentales que quelque chose doit changer pour que ce soit possible, tout comme, l'expérience le montre, c'est dans la modification et la mobilisation de la conscience collective que commencent tous les processus d'autodéveloppement dans le tiers-monde.

Se « conscientiser » à l'échelle de l'humanité pour s'autodévelopper : utopie, dira-t-on, mais y a-t-il un autre projet qui ne soit pas illusoire quand l'humanité est livrée à elle-même en système clos ? L'homme n'est-il pas mis en demeure d'être enfin à la mesure de l'homme ?

(*) Directeur du Centre Lebret pour le développement.

Pour un fonds international de garantie

par M. T. DIAWARA (*)

LE rituel des grandes conférences entre le Nord et le Sud est maintenant bien établi. A l'ouverture, les ténors des deux hémisphères font assaut d'éloquence, les uns pour proclamer des revendications maximalistes, les autres pour masquer leur volonté d'immobilisme. Puis, au bout de quelques jours, l'attention des médias, progressivement, se détourne vers d'autres centres d'intérêt : la conférence a atteint son régime de croisière. Enfin, au bout de quelques semaines ou de quelques mois, la conférence se termine, sans résultats pratiques, dans l'amertume des uns, le soulagement des autres, l'indifférence de l'opinion.

Depuis sa création, le Club de Dakar, qui rassemble en toute indépendance des personnalités de bonne volonté appartenant aux pays *industriels et aux pays en voie de dé*veloppement, s'attache à s'abstraire du débat idéologique et pratique pour rechercher à des problèmes précis des solutions concrètes aptes à rencontrer l'adhésion de toutes les parties concernées.

C'est dans cet esprit qu'il a repris une proposition qu'il avait déjà formulée, *il y a six ans, lors* de son assemblée d'Abidjan, proposition modeste, peu coûteuse, acceptable par tous, immédiatement et facilement réalisable, pourtant susceptible de contribuer de façon importante à la solution des problèmes aigus que connaissent les pays industriels *comme les pays en voie de développement*. Il s'agit de la création d'un fonds international de garantie des prêts et des investissements dans les pays en voie de développement.

L'aide internationale est insuffisante au regard des besoins. Les difficultés économiques des pays industriels donnent à penser que le volume de cette aide ne va pas croître significativement au cours des prochaines années. Or, dans le même temps, sous l'effet conjugué de la crise mondiale et du prix de l'énergie, la situation des pays en voie de développement se détériore. C'est le cas en particulier des moins avancés d'entre eux en faveur desquels la récente et utile conférence de Paris a posé qu'un effort particulier devait être immédiatement consenti. Mais augmenter de façon importante les transferts gratuits en direction des pays les moins avancés à l'intérieur d'un volume global d'aide internationale, dans le meilleur des cas, en faible croissance, implique que d'autres ressources financières prennent le relais pour ce qui est du financement des autres pays en voie de développement. Tel est l'objet du fonds international de garantie proposé par le Club de Dakar, fonds destiné à permettre aux capitaux excédentaires des pays pétroliers de s'engager dans des conditions satisfaisantes de sécurité dans le développement du tiers-monde. Un tel fonds donnerait à ces pays des raisons valables de convertir leurs actifs pétroliers en actifs financiers selon un rythme convenable et de contribuer ainsi à relancer durablement l'activité économique des pays industriels.

En quoi consisterait ce fonds ? Comment pourrait-il contribuer efficacement à favoriser l'insertion des capitaux excédentaires, sous forme de prêts et d'investissements directs, dans les pays en voie de développement ?

Le fonds international de garantie regrouperait les pays industriels fournisseurs de technologie, les pays pétroliers détenteurs de capitaux excédentaires et les pays en voie de développement qui accepteraient un code de bonne conduite en matière de relations financières internationales. Les différents pays participants souscriraient au capital du fonds selon des quotas tenant compte de leur taille économique et financière. Ce capital, dont le montant est à préciser, qui pourrait être au début, pour fixer les idées, de l'ordre de 1 milliard de dollars, ne serait d'ailleurs pas appelé dans son intégralité. Il pourrait être versé à concurrence d'un quart, par exemple, les trois autres quarts n'étant appelés qu'au fur et à mesure de la mise en œuvre des garanties accordées par le fonds.

Le fonds pourrait accorder sa garantie de bonne fin à des opérations de prêts des pays excédentaires aux pays en voie de développement. Il pourrait également donner sa garantie aux opérations d'investissement direct ou de participation de ces mêmes pays dans des entreprises des pays en voie de développement en cas de nationalisation ou de blocage des transferts de bénéfices. Cette garantie donnerait lieu au paiement d'une prime d'un montant modique afin de ne pas alourdir les conditions *de prêt ou obérer la rentabilité financière* des investissements.

Le concours des institutions existantes

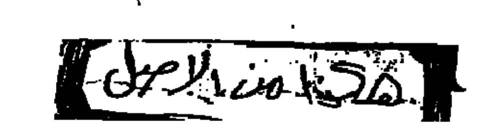
L'administration du fonds pour*rait être peu onéreuse, celui-ci fai*sant appel pour l'appréciation technique et financière des projets pour lesquels sa garantie lui serait demandée, aux services de la Banque mondiale, du fonds monétaire international, des organisations spécialisées de l'ONU, de la C.E.E., etc. Les primes perçues à l'occasion de l'octroi de la garantie et les revenus du capital du Fonds devraient permettre aisément de couvrir les coûts de fonctionnement d'un état-major très réduit.

Bien que la solidité du fonds soit évidemment fonction du nombre et de la qualité des Etats participants, il n'est pas *nécessaire que* tous les pays industriels, tous les pays détenteurs de capitaux excédentaires et, *a fortiori*, tous les pays en voie de développement décident, dès le départ, d'y participer. Pour être crédible et commencer à jouer efficacement son rôle, il suffirait que le fonds réunisse au départ un nombre *significatif de grands pays industriels*, les principaux pays détenteurs de capitaux excédentaires et un certain nombre de pays en voie de développement, l'adhésion restant ouverte aux autres pays sous les conditions qui seraient définies dans ses statuts.

Comme on le voit, la proposition du Club de Dakar repose sur une idée simple, réaliste, peu coûteuse en capital comme en fonctionnement et pourtant susceptible de jouer un rôle puissant de catalyseur en faveur du développement des pays en voie de développement et du rééquilibrage et de la relance de *l'économie mondiale*.

Peut-on souhaiter un accord rapide sur cette modeste proposition, indiscutablement utile, neutre par rapport aux options de politique économique des uns et des autres et qui pourrait cependant permettre de faire un certain nombre de pas dans *la direction de la coopération de tous* pour sortir de la crise actuelle et assurer le progrès commun de l'humanité ?

(*) Président du Club de Dakar.



Le Monde

étranger

LA SITUATION EN POLOGNE ET SES RÉPERCUSSIONS

AVANT UNE NOUVELLE RENCONTRE DES REPRÉSENTANTS DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT

Il ne suffit pas de faire peur, il faut parler aux hommes

déclare Mgr Glemp

De notre correspondant

Varsovie. — L'épiscopat et le pouvoir devaient se rencontrer à un haut niveau, ce lundi 18 janvier dans l'après-midi, à l'occasion de la réunion, pour la première fois depuis l'instauration de l'état de guerre, de la commission mixte Eglise-Etat. L'organisation de cette rencontre, moins de dix jours après l'entretien entre le primat et le général Jaruzelski, montre l'intérêt commun des évêques et des autorités à ne pas rompre les contacts malgré la tension de leurs relations.

Les évêques espèrent toujours obtenir, par la poursuite de ces discussions, les gestes de détente sans lesquels l'engrenage de la violence serait, estiment-ils, fatal. Les dirigeants escomptent, eux, masquer ainsi, et notamment devant l'opinion occidentale, l'ampleur de leur isolement politique. Le plus spectaculaire de ces gestes de détente (et le moins coûteux pour les militaires) serait évidemment la libération de M. Walesa. C'est l'éventualité de cette libération, vigoureusement réclamée par l'Eglise, qui devait dominer la réunion de la commission mixte que coprésident le cardinal Macharski, archevêque de Cracovie, et M. Barcikowski, membre du bureau politique et surtout personnalité du « directoire » placé à la tête du pays.

Dans une homélie prononcée dimanche, à la veille de cette rencontre, le primat avait — soulignant par là même son inquiétude — notablement haussé le ton en reprochant aux autorités de n'avoir encore rien fait qui permettrait aux Polonais de « *s'unir dans un effort commun* ». L'image des inondations qui ravagent la région de Plock « *peut être transposée à tout notre pays (...), pris aussi par les glaces d'une paralysie, d'un manque de plan et de perspectives d'action*, a déclaré Mgr Glemp. *Nous déplorons tout cela, et, même si une volonté de s'entraider existait, nous ne voyons toujours pas ce plan d'action, cette initiative qui serait prise et pourrait être acceptée par tous* ».

Ayant ainsi accusé le pouvoir de compter sur la force seule, le primat rappelle ensuite qu' « *il y a toujours de nouvelles arrestations, alors que tant d'internés attendent toujours leur libération* ». Il a réitéré sa condamnation des déclarations de loyauté imposées, sous peine de licenciement, aux fonctionnaires. « *C'est de cette manière que s'élargit le cercle des hommes hostiles au pouvoir* », affirme-t-il avant d'évoquer l'inauguration à Gdansk du monument aux victimes de décembre 1970.

L'Eglise, dit-il en conclusion, veut « *unir, mais, pour que la coopération puisse être renouée, il faut le dialogue. Il ne suffit pas seulement de faire peur aux gens et de les licencier, il faut parler aux hommes* ».

La messe à nouveau radiodiffusée

Le matin, la radio polonaise avait repris, après un mois d'interruption, la diffusion de la messe dominicale, que les ouvriers du chantier Lénine avaient fait inscrire dans les accords de Gdansk. « *Reste avec nous, Seigneur. Le jour a décliné, et tu sais combien nous avons besoin de toi* », a-t-on entendu à la fin d'un sermon inspiré d'une lettre de prison d'un chef de l'insurrection de 1863 contre la Russie et centré sur la « *force* » donnée par Dieu dans « *les moments qui paraissent à l'homme sans espoir* ».

Samedi, M. Urban, porte-parole du gouvernement, a déclaré au journal *Zycie Warszawy*, qui vient, après épuration, d'être autorisé à reparaître : « *L'état de guerre durera tout simplement aussi longtemps que ne disparaîtront pas les phénomènes qui ont rendu nécessaire l'adoption de mesures extraordinaires.* » Dans cette déclaration, M. Urban indique aussi que, depuis la fin — le 28 décembre — de l'occupation de la mine Piast, il n'y a plus eu de grèves ou d'actions de protestation « *à une échelle importante* ». Ce dont on peut conclure qu'il y en a néanmoins eu.

Dans une interview à l'agence PAP du vice-président de la commission de contrôle du POUP, on peut lire : « *On a, pendant les trois premières semaines de l'état de guerre, exclu mille trois cents personnes des rangs du parti, deux cent soixante-douze ont été révoquées de leur poste, deux cent quatre-vingt-neuf ont été sanctionnées et trois cent soixante ont été l'objet d'un « dialogue d'avertissement »* (...). *Nous devons tout simplement régler les comptes avec tous les calomniateurs, les menteurs et les démagogues. Cela n'a évidemment rien à voir avec une revanche ou une vengeance (...). Il s'agit uniquement de la vérité, de la sincérité et de la justice.* »

Le onzième numéro du bulletin clandestin de l'organisation varsovienne de Solidarité commence à circuler sous le manteau. On y lit un appel des présidents et vice-président de l'organisation, MM. Bujak et Kulerski, et du responsable syndical d'Ursus, M. Janas. Les trois hommes, qui se cachent depuis le 13 décembre, énoncent douze recommandations pour que Solidarité reste présent dans « *l'entreprise, la rue, les queues et les immeubles. Il faudrait, entre autres, rendre sa carte du parti si ce n'est déjà fait, ne plus se dire : « Si je ne le fais pas, quelqu'un de pire le fera à ma place » ; maintenir l'ostracisme autour des « collaborateurs » et créer des groupes Solidarité* » avec ses voisins et ses collègues de travail.

Citant une phrase du maréchal Pilsudski (« *Etre vaincu et ne pas se soumettre, c'est déjà une victoire* »), les trois hommes écrivent : « *Fais attention, il y en a qui ont déjà cessé de se sentir libres. Réfléchis bien : n'as-tu pas désarmé ? N'as-tu pas peur de rapporter à haute voix ce que tu entends à Radio-Europe libre ? N'accélères-tu pas le pas quand il y a une vérification de papiers dans la rue ? (...) N'as-tu pas peur de demander ce qu'est devenu un interné ou un collègue licencié ? Souviens-toi que l'allié le plus puissant de la junte, c'est la peur. Souviens-toi que la junte a introduit l'occupant dans notre patrie et que, coopérer avec l'occupant, c'est de la collaboration (...).* »

L'anniversaire de la libération de Varsovie a été célébré dimanche par une parade militaire avec fanfare sur la place du Monument aux morts. Il y avait une foule assez nombreuse, gaie et qui a beaucoup applaudi les militaires.

Les déclarations de loyauté

Les déclarations de loyauté que le primat vient à nouveau de condamner consistent à exiger des fonctionnaires qu'ils renoncent, sous peine de licenciement, à leur appartenance à Solidarité. (Texte intégral dans *le Monde* du 16 janvier). Ce « *viol des consciences* », ainsi que le qualifie l'Eglise, n'est pas seulement organisé contre les salariés de l'administration d'Etat. Les personnels judiciaires y sont aussi soumis ainsi que les journalistes dont les contrats de travail ne sont confirmés qu'après des « entretiens » au cours desquels ceux qui n'ont pas été *a priori* éliminés doivent exprimer leur accord avec la proclamation de l'état de guerre. M. Urban, porte-parole du gouvernement, lui-même un ancien journaliste, a pu ainsi récemment déclarer, avec humour devant la presse étrangère, que la situation de ses ex-confrères était « *diverse ; certains sont surchargés de travail et d'autres profitent de congés-surprises* ».

Cette pratique, dont il est impossible pour l'instant d'apprécier précisément l'ampleur, mais qui semble très large, trouve son fondement juridique dans une circulaire d'un haut fonctionnaire de la présidence du conseil, le général Janiszewski, en date du 17 décembre. Ce texte, dont des copies commencent à circuler, indique notamment : « *L'appartenance au syndicat Solidarité de certains fonctionnaires ne donne pas de garantie à la réalisation des buts* (de l'état de guerre). (...) *Conformément aux instructions du président du conseil des ministres* (le général Jaruzelski), *je vous prie de procéder dans les deux ou trois jours à des conversations spéciales avec les employés (...) faisant partie de Solidarité. (...) S'ils désirent continuer à travailler dans l'administration d'Etat, ils devront quitter ce syndicat. En cas de refus, il faut sans tarder mettre un terme à leur contrat en respectant les dispositions du code du travail. (...)* »

Le 28 décembre, le primat avait adressé au général Jaruzelski une longue lettre, dont le texte commence aussi à être connu, pour lui demander d'annuler ces dispositions et les licenciements qu'elles avaient provoqués. Mgr Glemp faisait en particulier remarquer que ces mesures sont « discriminatoires », car fondées sur « *l'idée que tout membre de Solidarité est un ennemi de l'ordre* » (ce qui est) « *une erreur fondamentale* », et que leur seul résultat serait d'écarter les fonctionnaires qui ont du « *courage civique* » et, partant, de développer la passivité bureaucratique. « *Je ne voudrais pas*, écrivait le primat, *invoquer l'atteinte portée par cette circulaire aux droits de l'homme et à sa dignité, je voudrais toutefois attirer votre attention sur l'atmosphère défavorable qu'elle crée à la poursuite du renouveau après la fin de l'état de guerre.* »

BERNARD GUETTA.

L'annonce d'une prochaine libération de M. Walesa est démentie à Varsovie

Les déclarations de M. Stephane Staniszewski, ambassadeur de Pologne à Londres, selon lesquelles M. Lech Walesa serait libéré « dans un avenir très proche » et la loi martiale levée d'ici trois semaines ont été démenties dimanche soir 17 janvier à Varsovie. Le diplomate avait fait ces déclarations à l'aéroport de Londres où il était venu accueillir son épouse. Il entendait ainsi montrer aux journalistes que la situation dans son pays s'améliore.

De son côté, le sénateur américain Larry Pressler, (républicain) de passage à Londres après un séjour en Pologne, a déclaré que M. Walesa pourrait « *obtenir un peu plus de liberté de mouvement sans pour autant devenir totalement libre* ». Il a indiqué que, selon Mgr Glemp, le leader syndicaliste est déprimé mais toujours très combatif et qu'il ne veut pas négocier avec les autorités avant qu'on ne lui ait présenté des excuses. — *(A.F.P., A.P.)*

Dans une interview au « New York Times »

UN DIRIGEANT CLANDESTIN DE SOLIDARITÉ AFFIRME QUE LE SYNDICAT SE PRÉPARE A UNE LUTTE DE LONGUE HALEINE.

Le syndicat indépendant Solidarité est actuellement en cours de réorganisation dans la clandestinité et se prépare à livrer une lutte de longue haleine, déclare, dans une interview publiée le samedi 16 janvier par le *New-York Times*, M. Zbigniew Bujak, le président de la section pour la région de Varsovie (Mazowsze) qui se cache depuis l'instauration de l'état de guerre. Il a affirmé : « *La situation actuelle se prête parfaitement à l'organisation d'actions terroristes, et j'en ai très peur. Notre pays n'a jamais connu le terrorisme, et il serait mieux qu'il n'arrive pas à cette extrémité...* » « *Je pense*, dit-il encore, *qu'il ne doit pas y avoir de lutte armée dans la situation actuelle.* »

DANS UN DISCOURS DEVANT LE CORPS DIPLOMATIQUE

Le pape condamne les « sphères d'hégémonie »

De notre correspondant

Rome. — Dans son discours de réponse aux vœux présentés le samedi 16 janvier par le corps diplomatique, le pape a implicitement appelé à une révision de la situation créée par les accords de Yalta. Sans les mentionner directement, il a évoqué les « *sphères d'hégémonie* » en référence, en particulier, à la Pologne.

Le pape a certes précisé que l'Eglise se place au-dessus des partis : « *Elle considère qu'aucun peuple ne lui est étranger*, a-t-il déclaré. *Dans l'opinion publique du monde entier se renforce de jour en jour la conviction que les peuples doivent pouvoir choisir librement l'organisation sociale à laquelle ils aspirent pour leur propre pays et que cette organisation doit être conforme à la justice dans le respect de la liberté, de la foi religieuse et des droits de l'homme en général. C'est une conviction communément partagée qu'aucun peuple ne devrait être traité par d'autres peuples comme un être subordonné ou un instrument, au mépris de l'égalité qui est inscrite dans la conscience humaine et reconnue par les normes du droit international. De même que dans les rapports interprofessionnels, il n'est pas permis à une partie de disposer à son gré de l'autre comme si elle était un objet, de même dans la vie internationale on devrait dénoncer tout ce qui porte atteinte à la libre expression de la volonté des nations. Le fait des répartitions en sphères d'hégémonie, qui ont pu avoir leur origine dans des situations particulières et contingentes, ne devrait pas justifier leur persistance, à plus forte raison si elles tendent à limiter la souveraineté d'autrui.* »

En ce qui concerne la Pologne, le pape a notamment déclaré : « *Durant les dernières semaines, ma patrie bien aimée s'est trouvée au centre de l'attention du monde, en particulier du monde occidental, en raison de la proclamation de l'état de guerre toujours en vigueur aujourd'hui, de la détention de milliers de citoyens, surtout d'intellectuels et de responsables de l'organisation ouvrière libre, de la contrainte morale imposée aux citoyens pour survivre et travailler. L'aggravation d'une telle situation est d'autant plus ressentie par la conscience des peuples, spécialement ceux d'Europe, que l'on connaît bien la remarquable contribution de sacrifice et de sang que les polonais ont apportée, surtout depuis la fin du dix-huitième siècle, et avec l'holocauste de six millions de citoyens durant la dernière guerre afin que soit assurée l'existence indépendante et souveraine de la nation recouvrée seulement après la première guerre mondiale.* »

« *Appartenant à ce peuple fier et travailleur*, a affirmé le pape, *j'ai senti se répercuter de façon particulièrement vive dans mon cœur les récentes vicissitudes. Mais celles des autres pays ne me font pas moins souffrir, car ce n'est pas le fils de la Pologne qui souffre mais aussi le chef visible de l'Eglise catholique, le responsable du Saint-Siège auquel tous les peuples, comme je l'ai dit en commençant, sont également chers et proches.* »

Parmi les souffrances des autres peuples, le pape a évoqué « *en premier lieu les situations gravement tendues de certains pays d'Amérique latine* », puis la question du Proche-Orient. Un des autres problèmes pour lequel le pape a appelé à une action prompte des gouvernements est celui des « *exilés pour raison politique* », « *les centaines de milliers de réfugiés du sud-est de l'Asie vivant dans une situation dramatique* », « *les réfugiés de certains pays d'Afrique* », « *les milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, de personne âgées et de malades qui ont quitté l'Afghanistan* ». « *Leurs souffrances sont également les nôtres* », a affirmé le pape.

Enfin, Jean-Paul II a parlé de cette « *plaie encore ouverte du terrorisme interne et du terrorisme international qui touchent spécialement, bien que dans des contextes et pour des motifs divers, des régions qui nous sont si chères et que nous aimons tant. Je pense ici à l'Irlande du Nord, je pense aussi à ce qui arrive en Italie.* » — Ph. P.

● RECTIFICATIF. — Une erreur typographique a dénaturé le nom de la personne habilitée à recueillir les fonds pour l'envoi de « *ballons libres vers la Pologne* » (*le Monde* du 15 janvier, en page 3). L'adresse exacte est : M. Martin Andler, 1, rue Francis-de-Pressensé, 75014 Paris. C.C.P. 3372-532 L, La Source.

● *A l'E.N.A.*, les élèves de la promotion 1981-1983 ont décidé de baptiser leur promotion *Solidarité*. Une collecte est organisée au sein de la promotion au profit du syndicat polonais *Solidarité*.

EUROPE

La normalisation en Pologne et ses répercussions

M. SCHMIDT : nos erreurs passées nous imposent une certaine retenue.

« Le langage mesuré » du gouvernement de Bonn *« ne doit pas être mal interprété »* a déclaré samedi 16 janvier à Wurzburg le chancelier Schmidt. *« La modération du ton employé par la R.F.A., toujours clairement opposée à ces évènements quant au fond, ne peut être interprétée comme une compromission avec ses principes de droit »*, a-t-il ajouté. *« Nous sommes naturellement toujours du côté des travailleurs polonais, même si le poids de nos erreurs commises naguère à l'égard de la Pologne nous impose une certaine retenue »*.

M. Brzezinski qui fut conseiller du président Carter a estimé samedi dans un entretien télévisé qu'il existe un *« certain parallèle »* entre l'attitude actuelle de l'Allemagne de l'Ouest et le pacte germano-soviétique de 1939. M. Brzezinski a estimé que s'il se produit un véritable rapprochement germano-soviétique, *« il se passera quelque chose de grave au sein de l'Alliance atlantique »*, a-t-il ajouté.

La dette polonaise a été évoquée au cours de la réunion privée qu'ont tenue pendant le week-end près de Paris, les ministres des finances et les gouvernements des banques centrales français, américain, britannique, ouest-allemand et japonais. Dans le cadre du « Cocom », organisme dont font partie les membres de l'alliance atlantique et le Japon, des experts de haut niveau discuteront mardi et mercredi des relations économiques avec les pays de l'Est.

Le général Hupalovski, ministre polonais de l'économie est d'autre part arrivé dimanche à Tripoli, a annoncé l'agence libyenne. L'agence n'a donné aucune précision sur le motif ou la durée de cette visite, la deuxième qu'effectue en Libye le général Hupalovski depuis le début de l'année.

M. ATTALI : il n'y a pas d'idée neutraliste dans le comportement du gouvernement allemand.

M. Jacques Attali, conseiller spécial auprès du président de la République a déclaré, dimanche 17 janvier au « Club de la presse d'Europe 1 » dont il était invité, que *« la façon un peu simpliste dont on a parlé de la lâcheté allemande »* a propos des réactions de la R.F.A. sur la Pologne, *« n'est ni vraie, ni acceptable, ni correcte »*. *« Il y a une communauté d'esprit et de responsabilité du gouvernement ouest-allemand et du gouvernement français*, a-t-il dit, *la même volonté de dénoncer toutes les attaques et toutes les réductions de liberté consécutives au coup d'Etat du 13 décembre, d'exiger la libération des prisonniers, le retour aux droits des travailleurs et le rétablissement des libertés antérieures. (...) L'Europe des gouvernements s'est exprimée d'une voix tout à fait cohérente. »* M. Attali estime qu'il n'y a pas *« la moindre once d'idée neutraliste dans le comportement du gouvernement de l'Allemagne fédérale »*.

Le conseiller de M. Mitterrand a, d'autre part, indiqué que le prochain sommet des sept grands pays industrialisés, qui se réunira au château de Versailles aura lieu au début du mois de juin. *« On parlera évidemment et essentiellement de l'emploi »*, a-t-il dit.

LA TURQUIE POURRAIT RESTER MEMBRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Le Conseil de l'Europe, qui avait envoyé durant une semaine une *« mission exploratoire »* en Turquie, devra déterminer à la fin du mois si ce pays peut rester membre de l'organisation en dépit du régime militaire qui y a été instauré. Les membres de la mission se sont réunis à Paris vendredi 15 janvier et ont décidé de soumettre prochainement à l'assemblée du Conseil le texte d'une recommandation à ce sujet. Il semble que la formule vers laquelle on s'oriente soit celle d'un compromis qui permettrait à la Turquie de rester au Conseil de l'Europe, sous réserve que le gouvernement militaire s'engage à accepter l'audition, devant la Cour européenne de justice, de tous les cas de violation présumée des droits de l'homme dans ce pays.

● RECTIFICATIF. — C'est en novembre 1945, et non pas au moment de sa mise à a retraite en 1964, comme nous l'indiquions par erreur dans *le Monde* du 16 janvier, que Maurice Dejean avait été élevé à la dignité d'ambassadeur de France.

Espagne

Détenu, selon les autorités par un commando de l'ETA

Le père du chanteur Julio Iglesias a été libéré par la police

De notre correspondant

Madrid. — Le père du chanteur Julio Iglesias a été libéré par la police espagnole dans la nuit du samedi 16 au dimanche 17 janvier, dix-neuf jours après avoir été enlevé (*le Monde* du 1er janvier). Selon les premières déclarations du ministre de l'intérieur espagnol, M. Roson, le rapt pourrait être l'œuvre de la branche politico-militaire de l'ETA. Aucune rançon n'avait été versée aux ravisseurs, qui avaient exigé, semble-t-il, une somme de 2 millions de dollars.

La libération du Dr Iglesias a été réalisée conjointement par la police nationale et la garde civile, sous la direction du commandement unique de la lutte antiterroriste, spécialisé dans la répression contre l'ETA. Dès le vendredi avait discrètement pris position autour du village de Trasmoz, situé à une centaine de kilomètres à l'ouest de Saragosse, où le père du chanteur était détenu par ses ravisseurs.

Dans la soirée du samedi 16, un cordon de police était mis en place de manière à isoler complètement la villa. Vers 3 heures du matin, un groupe des troupes d'élite de la police espagnole a dynamité la porte d'entrée de la maison et investi les lieux. En quelques secondes, le captif a été libéré et les quatre autres personnes qui se trouvaient dans la maison, surprises dans leur sommeil, étaient maîtrisées.

Dans un communiqué publié quelques heures plus tard, le commandement unique de la lutte antiterroriste affirme qu'il soupçonnait, depuis plusieurs jours déjà, que l'enlèvement était l'œuvre de l'ETA politico-militaire. Plusieurs arrestations au Pays basque de membres de cette organisation ont permis d'orienter l'enquête avec plus de précision. Selon le communiqué, treize personnes au total, membres des deux branches (militaire et politico-militaire) de l'ETA sont actuellement détenues en relation avec cette affaire.

Cette information a surpris à Madrid. Les « militaires » et les « politico-militaires » n'ont guère l'habitude, en effet, de participer ensemble à des opérations. De plus, l'ETA politico-militaire avait décrété, en février dernier, peu après la tentative de putsch, un cessez-le-feu qui n'avait pas été rompu jusqu'ici. Il semble cependant que plusieurs commandos de cette organisation, mécontents de cette décision, se soient par la suite rapprochés de la branche « militaire » qui a, elle, toujours poursuivi ses actions violentes.

THIERRY MALINIAK.

● *De nombreux affrontements* ont opposé, samedi 16 janvier, des *manifestants* à la *police dans* plusieurs villes du pays Basque espagnol à l'occasion de manifestations convoquées par Herri Batasuna dans le cadre de la campagne de solidarité avec la grève de la faim des personnes détenues pour leurs liens avec l'ETA militaire. — *(A.F.P.)*

LE ROI DEMANDE AU NOUVEL ÉTAT-MAJOR DES FORCES ARMÉES DE FAIRE PREUVE DE DISCIPLINE.

Madrid *(A.F.P.)*. — Le roi Juan Carlos a demandé, samedi 16 janvier, aux Espagnols d'avoir toujours présents à l'esprit le respect de la loi et de la liberté ainsi *que le culte de la vérité, dans un* discours à l'occasion de la prise de fonction des nouveaux membres de la junte des chefs d'état-major (Jujem).

Le monarque, qui a jugé « normal » le renouvellement total de la junte, a demandé à ses nouveaux membres de faire preuve *de la même discipline et de la* même fidélité envers la couronne que leurs prédécesseurs.

Le souverain a sollicité des militaires *« une information correcte et mesurée qui ne doit pas se laisser influencer par de prétendus affronts personnels ou corporatifs »*. *« Les opinions et les positions, nombreuses dans une société pluraliste, ne seront légitimes que si elles respectent l'ordre établi et approuvé par le peuple espagnol »*, a-t-il dit.

Les événements de l'an passé doivent *« servir de leçon »* pour l'avenir, a-t-il ajouté dans une allusion au putsch manqué du 23 février dernier. Enfin, il a fait l'éloge des anciens membres de la junte qui *« ont accompli leur mission avec la plus grande dignité, une discipline exemplaire et une loyauté que je n'oublierai jamais »*.

De son côté, le chef du gouvernement, M. Leopoldo Calvo Sotelo, a rappelé que la junte était aux ordres du gouvernement, et demandé à ses membres un *« total respect »* de la Constitution.

Berlin-Ouest

L'enquête sur l'attentat contre un restaurant juif piétine

De notre correspondant

Bonn. — La police ouest-berlinoise n'a pas découvert, jusqu'ici, d'indications précises sur les auteurs de l'attentat qui, dans la soirée du vendredi 15 janvier, a dévasté le café *Mifgash Israël* dans le quartier de Wilmersdorf (*le Monde* daté 17-18 janvier). L'explosion d'une bombe avait blessé vingt-cinq personnes, dont plusieurs se trouvent toujours dans un état grave.

Un coup de téléphone anonyme a revendiqué la responsabilité de l'attentat pour le compte d'une organisation palestinienne inconnue jusqu'à présent. En revanche, les mouvements officiels qui défendent la cause des Palestiniens à Berlin, démentent avoir joué le moindre rôle dans cette affaire.

Dans la nuit de vendredi encore, six militants arabes avaient été appréhendés. Tous furent relâchés dès le lendemain. A ce propos, M. Heinz-Galinski, qui préside une communauté de quelque six mille cinq cents juifs à Berlin-Ouest, a déclaré qu'il importait peu de savoir si les criminels doivent être recherchés dans les milieux palestiniens ou dans ceux de l'extrême droite *allemande : selon lui*, ces deux tendances ne se distinguent guère dans leur attitude envers Israël.

Leur coopération serait d'ailleurs prouvée par le fait que beaucoup de néo-nazis sont entraînés dans des camps palestiniens au Liban. Il en a d'ailleurs été de même pour certains membres de la Fraction armée rouge, qui avaient envoyé un colis piégé au président de la communauté juive en 1975.

Selon M. Galinski, l'attentat de vendredi est le plus grave que la communauté juive ait enregistré à Berlin depuis la fin de la guerre. Il pourrait avoir un rapport avec les cérémonies du 20 janvier prochain marquant l'anniversaire de la « conférence de Wannsee », au cours de laquelle, il y a quarante ans, Hitler et ses collègues se prononcèrent de façon définitive pour la *« solution finale »*.

JEAN WETZ.





Italie

La « troisième voie » proposée par M. Berlinguer est diversement accueillie par les communistes siciliens

De notre correspondant

Palerme. — Le neuvième congrès régional du parti communiste sicilien réuni à Palerme du 14 au 17 janvier, *au lendemain de la session du* comité central, marquée par une condamnation du système soviétique, a permis de tester l'impact des conclusions du *comité central* sur la base du parti. Congrès d'autant plus significatif que le P.C. sicilien a connu un revers aux élections régionales de 1979, perdant un quart de ses voix et revenant avec 20 % des suffrages au niveau de 1971 : à l'amertume s'ajoute pour certains la perplexité que crée la rupture de fait avec le « modèle soviétique ».

Le congrès de Palerme a surtout permis, en fait, de saisir la nature des difficultés que rencontre à des degrés divers la direction pour faire passer son message ; pour beaucoup, la « libération » du modèle soviétique se pose moins en termes idéologiques qu'en termes d'alternative concrète. Elle crée un vide dans les références, et le choix proposé (construire une « troisième voie » entre le « socialisme réalisé » et la social-démocratie) paraît à certains militants encore trop fumeux, trop théorique pour rassurer.

Sans doute le particularisme de la Sicile a-t-il pesé sur ce congrès, banc d'essai des idées de M. Berlinguer. Davantage que dans d'autres régions, en Piémont et en Lombardie par exemple où la ligne de la direction se heurte à des noyaux de prosoviétisme « purs et durs », la résistance aux thèses du secrétaire général paraît plus tenir à une relative indifférence qu'à des oppositions de fond.

Aucune intervention, sinon par quelques rapides incises, n'a fait allusion à la Pologne ou au système soviétique, excepté dans les couloirs où, en aparté, certains délégués se laissaient aller à la perplexité. Le « socialisme réalisé » et sa mise en question par la direction du P.C.I. ne semblaient guère être un point central du débat.

Dans la situation sicilienne (violence, chômage, installation de bases de missiles), le P.C.I. représente une force anti-Mafia déchirée *entre l'alliance ou l'affrontement* avec une démocratie chrétienne qui lui semble peu convaincante dans sa détermination de lutte, et qui utilise *le statut d'autonomie de l'île pour* renforcer son clientalisme. Le congrès de Palerme est révélateur d'un certain malaise à la base du parti ; le fond du débat ouvert par la rupture (qu'on la qualifie de « libération » ou de « reniement ») est ailleurs et revient à poser la question de l'alternative au modèle soviétique. *« D'accord pour critiquer l'absence de liberté en U.R.S.S., mais si Moscou n'a pas le droit à l'erreur, que doit-on penser de la direction du P.C.I. : nous avons suivi sa ligne et ce fut la catastrophe »*, dit un ouvrier des chantiers navals, un bastion traditionnel du parti en Sicile. Plutôt que de discuter de la Pologne, ce sont des questions qu'il veut poser. Et elles s'enchaînent : quels alliés, quelle rupture, quel choix ?

Un dialogue difficile

Ces interrogations, tout communiste italien aujourd'hui semble les partager. Elles se renforcent des différences dans les expériences, dans la « mémoire historique » : en Sicile, pour le vieux militant formé dans les luttes paysannes et l'occupation des terres au lendemain de la guerre, qui déjà traînait les pieds pour suivre Togliatti, il est difficile de renier l'Union soviétique, mais plus encore d'entendre parler d'ouverture aux « nouveaux sujets sociaux » (femmes, jeunes, marginaux) et d'une troisième voie sur laquelle il a d'autant plus de difficultés à s'engager qu'elle lui semble social-démocrate et opportuniste. *« Si la troisième voie est encore vague, c'est la chance de notre génération, puisqu'elle est entièrement à construire »*, affirment, au contraire, les jeunes.

En Sicile plus qu'ailleurs peut-être, où le parti est scindé entre des jeunes nés à la politique avec les luttes estudiantines de 1968-1969 et de vieux militants formés dans les combats des paysans et des sous-prolétaires (la génération de trente à quarante ans est pratiquement inexistante), le dialogue est difficile. De cet aggiornamento de la lutte traditionnelle, un des chefs historiques du P.C. sicilien, M. Emmanuele Macaluso, membre de la direction, a fait le thème de son intervention.

Il a expliqué les raisons de la crise du P.C. sicilien en les insérant dans une nouvelle politique nationale de rassemblement des forces qui, actuellement, quittent ou négligent le parti.

Le P.C.I., dans l'île, reflète mal une société infiniment plus complexe qu'il y a trente ans, sur laquelle achoppe toute approche schématisante. La troisième voie consiste, en priorité, à pallier ce hiatus entre le parti et la société réelle par réintégration des forces nouvelles qui la composent.

PHILIPPE PONS.

Andorre

L'opposition est prête à faciliter la tâche du premier gouvernement de la Principauté

Chef de l'exécutif désigné à la suite du renouvellement du conseil général des Vallées, le 9 *décembre dernier*, M. Oscar Ribas Reig a publié la composition de son gouvernement, le premier de l'histoire andorrane, qui pourrait d'ailleurs être complété de deux autres noms dans quelques mois. Même si la taille de cette équipe est modeste — elle ne compte, outre M. Ribas, que quatre membres — on observe avec satisfaction, dans la principauté, qu'il s'agit là d'un nouveau pas important dans la réforme des institutions, que les deux co-princes souhaitaient engager rapidement (*le Monde* du 12 décembre).

Il semble toutefois que le chef du gouvernement ait éprouvé quelques difficultés à composer un cabinet qui puisse offrir l'image du renouvellement et du rajeunissement en faveur desquels s'étaient prononcés els électeurs. Le responsable des finances, du du commerce et de l'industrie, M. Antoine-Aleix Santure, est son ancien adjoint à la syndicature (1). Deux autres ministres, MM. Josep Casal Puigcernal (agriculture et patrimoine national) et Josep Vidal Marti (travaux publics) sont davantage des notables estimés que des novateurs. Seul le responsable gouvernemental du travail, du bien-être social, de l'éducation et de la culture, M. Antoni Ubach Mortes, a le profil du jeune cadre passionné par le service public qu'il était déjà à la tête de la Sécurité sociale andorrane.

M. Ribas Reig a également fait *connaître* les *grandes lignes de* son programme fondé, dans le domaine économique, sur la défense de l'investissement privé et de l'industriel locale. *« Tout cela reste assez flou et conservateur*, estime un dirigeant du parti démocratique andorran, qui a boycotté les élections, *mais c'est tout de même le premier discours politique que nous entendons ici et c'est, à ce titre, beaucoup mieux que rien. »* En fait, le P.D.A., qui luttait, depuis des années, pour qu'une vie politique normale puisse enfin naître dans la principauté, prend acte avec une certaine satisfaction de cette évolution, même s'il ne bénéficie pas encore *d'une réforme* qui doit pourtant beaucoup à ses efforts.

D'autant plus que M. Ribas a également évoqué une possible *« andorranisation »* de l'enseignement (jusqu'à présent, les études supérieures se font nécessairement hors de la principauté, généralement à Barcelone ou à Toulouse) et la nécessité d'aboutir pour Andorre à un « Etat de droit ». Il pourrait ainsi y avoir, entre l'opposition — au demeurant modérée — *et le gouvernement* de M. Oscar Ribas Reig une trêve de six mois, pour laisser aux évolutions nécessaires le temps de s'opérer. Une rencontre discrète a récemment eu lieu entre le chef de l'exécutif et la direction du P.D.A. à ce sujet. Une consultation pourrait être organisée sur *le système électoral* en février. Or c'est précisément à la suite de divergences avec le Conseil sortant sur cette question que les jeunes animateurs du parti démocratique andorran avaient décidé de ne pas participer au scrutin du 9 décembre.

BERNARD BRIGOULEIX.

(1) Direction collégiale du conseil général des Vallées.

AMÉRIQUES

Sainte-Lucie

LE GOUVERNEMENT A REMIS SA DÉMISSION

Castries *(U.P.I.)*. — Le premier ministre de l'île de Sainte-Lucie, M. Winston Cenac, a annoncé, le samedi 16 janvier, sa démission ainsi que celle de son gouvernement. *Il a demandé au gouverneur* général de dissoudre le Parlement et de prévoir des élections législatives qui devront avoir lieu avant le 31 juillet.

Cette décision a été provoquée par une grève générale qui a paralysé pendant cinq jours l'économie de l'île. Les communications par télex et téléphone ont été coupées, l'aéroport immobilisé, bloquant sur place mille six cents touristes. Les syndicats de salariés et les employeurs avaient *décidé d'arrêter le travail* pour protester contre plusieurs mesures économiques prises par le gouvernement.

M. Cenac, cinquante-six ans, leader du parti travailliste, sera remplacé à titre intérimaire par M. Michael Pilgrim, trente-six ans, chef du parti travailliste progressiste, qui prendra la tête d'un gouvernement de coalition regroupant les deux partis d'opposition.

L'île de Sainte-Lucie compte *120 000 habitants et a obtenu son* indépendance de la Grande-Bretagne *février* 1979.

El Salvador

M. GUILLERMO UNGO DÉNONCE UNE « INVERVENTION MILITAIRE DIRECTE » DES ÉTATS-UNIS.

M. Guillermo Ungo, président du Front démocratique révolutionnaire du Salvador a dénoncé dimanche 17 janvier, à Paris, *« l'intervention militaire directe des Etats-Unis »*.

M. Ungo, un social-démocrate, qui a rencontré lors de son séjour à Paris M. Cheysson et Jospin (*le Monde* daté 17-18 janvier) a affirmé qu'une cinquantaine d'officiers nord-américains dirigeaient la répression dans son pays. Les Etats-Unis auraient vingt-quatre hélicoptères aux forces armées salvadoriennes et ils entraînent mille six cents soldats dont quatre cents officiers du Salvador dans la zone du canal de Panama et aux Etats-Unis.

A propos des élections qui doivent avoir lieu le 28 mars, M. Ungo a estimé que le *« jeu démocratique ne s'appliquait qu'aux partis de droite et d'extrême droite »*. De Mexico, notre correspondant Francis Pisani nous signale d'autre part que les représentants du Front démocratique révolutionnaire ont demandé à six gouvernements occidentaux, dont la France et les Etats-Unis, d'intervenir auprès de la junte dirigée par M. Duarte pour que les droits de l'homme soient respectés.

Le message du F.D.R. dénonce l'arrestation à San Salvador de M. Villalobos, père de l'un des dirigeants du Front Farabundo Marti de libération nationale. On peut craindre pour la vie de M. Villalobos, poursuit le message qui demande instamment aux gouvernements occidentaux sollicités d'intervenir. On signale que deux autres membres de la famille de M. Villalobos ont été arrêtés depuis le 15 janvier.

A Mexico encore, le président Lopez Portillo a mis en doute au cours d'un entretien avec le premier ministre canadien, M. Trudeau, que les élections du 28 mars au Salvador puissent résoudre la crise. De son côté, M. Trudeau s'est prononcé en faveur du processus électoral.

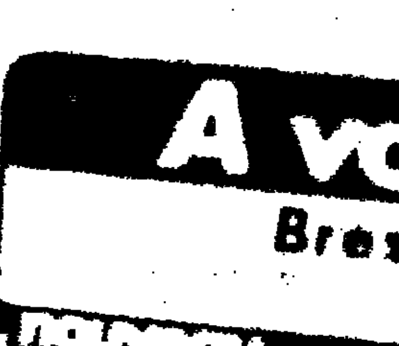
Enfin, on annonce à Cleveland, aux Etats-Unis, que le procès des assassins de quatre ressortissantses américaine, dont trois religieuses, tuées en décembre 1980 au Salvador, devrait commencer à San-Salvador en février. Six gardes nationaux salvadoriens sont impliqués dans cette tuerie.



Un an d'admini

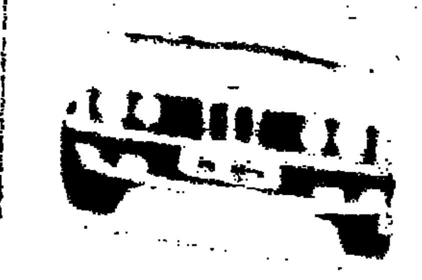




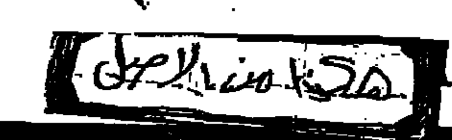








Boston: cinq jo



AMÉRIQUES

Un an d'administration Reagan

(Suite de la première page.)

Quand elle dresse le bilan de cette première année de présidence, la Maison Blanche n'insiste guère sur la politique extérieure. En revanche, elle ne lésine pas sur les superlatifs en matière intérieure. M. Reagan a fait voter les plus forts allégements fiscaux de l'histoire des États-Unis, les plus grandes coupes budgétaires, les crédits militaires les plus importants en temps de paix. Il a réduit d'un tiers les nouvelles réglementations administratives et ramené l'inflation au-dessous de 10 %.

Ses adversaires affirment, eux, que la politique étrangère a été inconséquente et que le renforcement militaire était déjà en cours. Que la lutte contre l'inflation a amené la récession et que cette politique économique favorise les riches mais étrangle les pauvres. N'a-t-on pas effectué des coupes claires dans les programmes sociaux sous prétexte d'équilibrer le budget ? Or les déficits prévus atteignent des sommes folles, jamais vues, et il faudra créer de nouveaux impôts pour les réduire.

Les sentiments mêlés de l'opinion publique

Cette dérive budgétaire constitue le plus grand échec du président. Avec la réduction de l'aide sociale, elle explique les sentiments mêlés de l'opinion américaine à son égard. A la question : « *Pensez-vous que le pays est conduit dans la bonne direction ?* », une nette majorité de citoyens répondaient « non » en janvier 1981. Au printemps, après la présentation du programme présidentiel, les « oui » et les « non » s'équilibraient. L'optimisme l'emportait nettement pendant l'été, après le vote des allégements fiscaux et deux gestes de fermeté de M. Reagan : le licenciement des aiguilleurs du ciel en grève et la destruction de deux avions de guerre libyens en Méditerranée. Nouvelle inversion de tendance à l'automne et en hiver : les « non » recommençaient à dépasser les « oui ».

Les sondages montrent qu'une partie de la population, composée surtout de Noirs et d'hispanophones, est totalement opposée à ce président, qui aggrave son état de misère en refusant les allocations de chômage, les bons alimentaires, les repas gratuits dans les écoles. Mais une majorité d'Américains réagissent de manière différente – et paradoxale : ils apprécient M. Reagan, sans croire pour autant à sa politique.

Cette popularité personnelle s'explique aisément. Voici un homme optimiste, heureux de vivre, entouré d'amis, qui évoque avec le même plaisir ses rencontres avec les chefs d'État que son passé d'acteur. Il ne prétend pas tout savoir, se permet même des boutades étonnantes pour un président. A propos du futur bombardier stratégique, par exemple : « *le B 1 ? Je pensais que c'était des vitamines pour les soldats* ».

L'attentat dont M. Reagan a été victime le 30 mars 1981 n'a fait que renforcer cette popularité. Les Américains ont apprécié la sérénité de leur président et ses plaisanteries alors qu'il avait encore une balle dans le poumon. Le célèbre « *Chérie, j'ai oublié d'esquiver* », lancé à son épouse, restera l'une des phrases historiques de ce mandat.

Il ne s'agit pas d'une simple sympathie pour un homme. A travers ses boutades, ses envolées lyriques, lorsqu'il cite George Washington, John Wayne ou la Bible, « Ronnie » sait incarner une certaine image de l'Amérique – un peu jaunie mais qui fait encore vibrer beaucoup de monde. Dans sa bouche, tout est grand, beau, simple. On est loin des interrogations et du visage torturé de M. Carter.

Malgré ses convictions, M. Reagan reste un acteur. Il est excellent quand il a un texte. Mais, lorsqu'il doit improviser ou répondre à des questions, une grande hésitation flotte dans l'air. On ne sait jamais alors si le président va savoir répondre ou ajouter une nouvelle gaffe à sa collection personnelle.

De leur passage à la Maison Blanche, les chefs d'État étrangers gardent généralement le souvenir d'un homme sympathique, non d'un politique. On leur avait décrit un faucon, ils découvrent un aimable camarade qui les appelle par leur prénom. Conquis par cette gentillesse tous azimuts, certains se méprennent sur les sentiments réels de l'administration à leur égard.

M. Ronald Reagan est le porte-parole de son équipe. S'il travaillait davantage, apprenait par cœur les réponses essentielles, ce serait presque parfait. Mais ce dilettante préfère griffonner pendant les réunions du cabinet des dessins, qu'il distribue d'ailleurs à la sortie, faire du cheval tous les mercredis après-midi, partir régulièrement pour des vacances dans son ranch californien de Santa-Barbara. N'exagérons rien. Ce n'est pas un président de « quatre à cinq », comme on le craignait il y a un an. Mais ce n'est pas, non plus, un bourreau de travail et cela se ressent.

Les hommes du président

Contrairement à M. Carter qui réglait lui-même les moindres détails – jusqu'à l'organisation des courts de tennis de la Maison Blanche, – M. Reagan délègue volontiers ses pouvoirs. D'où l'importance des « hommes du président ». C'est le terme qui convient, car les femmes sont absentes de l'entourage immédiat, mis à part Mme Nancy Reagan.

A la Maison Blanche, le président ne s'appuie pas sur un homme-clé mais sur une troïka composée de MM. Edwin Meese, James Baker et Michael Deaver. Trois conservateurs modérés, venus de l'Ouest, qui ne se sont pas déchirés dès la première année comme on le prédisait. Leur petit déjeuner commun est devenu l'un des moments les plus importants de la vie politique washingtonienne : c'est là que beaucoup de choses essentielles sont programmées, sinon décidées.

Avec le Congrès, les relations ont été excellentes, du moins pendant les premiers mois. M. Reagan se trouvait devant un Sénat à majorité républicaine mais devant une Chambre des représentants toujours dominée par les démocrates. Ayant bien étudié les erreurs de son prédécesseur, il fit en sorte de ne pas les répéter. Démocrates ou républicains, les élus eurent droit aux invitations du président, à ses coups de téléphone personnels. L'ancien acteur réussit plus d'une fois à les retourner comme un gant par un mélange de charme, de persuasion et de menace voilée.

M. Reagan commence la deuxième année de son mandat dans des conditions très différentes de la première. Il a rodé son équipe, affirmé son image, rassuré les inquiets. Mais il n'a plus l'auréole de sa victoire électorale et n'a fait aucun miracle. A l'intérieur des États-Unis comme à l'extérieur, des dossiers très complexes l'attendent, dont il a parfois lui-même aggravé la complexité, soit par des imprudences dans le budget, soit par des flottements, comme au Proche-Orient.

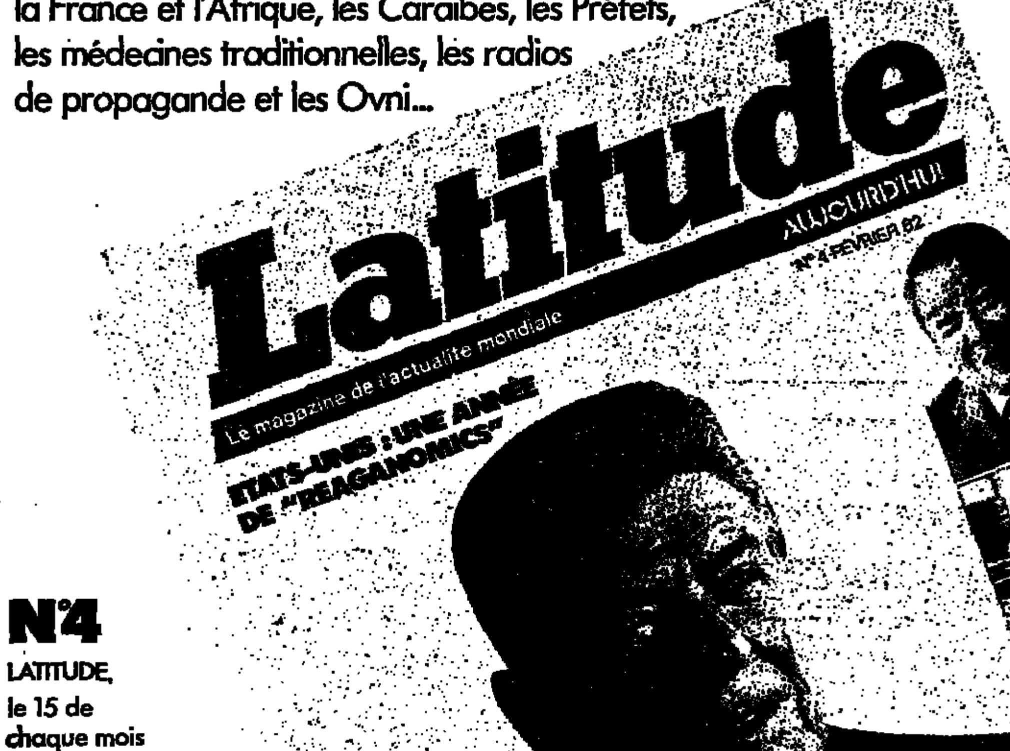
Au bout d'une année, on se demande encore qui gouverne vraiment à Washington. Les yeux se tournent tour à tour vers le général Haig, la troïka de la Maison-Blanche, le Sénat... Réponse d'un diplomate européen chevronné, qui a vu couler beaucoup d'eau sous les ponts du Potomac : « *Le pouvoir est à la Maison Blanche, dans le bureau ovale. Mais le président n'a pas toujours envie de l'exercer. Or les institutions sont telles que personne ne peut l'exercer à sa place. C'est un pouvoir flottant* ».

ROBERT SOLÉ.

Prochain article :

L'« économie vaudou » à l'épreuve





FRANCOPHONIE

Le français ne doit pas redevenir une langue d'aliénation pour les peuples d'Afrique, *déclare le président du Sénégal*

Dakar. — Réunie à Dakar du 11 au 17 janvier, la douzième conférence générale de l'Association internationale des parlementaires de langue française a regroupé près de deux cents délégués représentant plus de trente nationalités. Créé en 1967, cet *organisme a entièrement renouvelé* ses instances dirigeantes. C'est ainsi que M. Philippe Yacé, ancien président de l'Assemblée nationale ivoirienne, qui occupait depuis plus de trois ans le poste de président, a été remplacé par M. Amadou Cissé Dia, président de l'Assemblée sénégalaise, et que M. Xavier Deniau a cédé son poste de secrétaire général parlementaire à M. André Delehedde, député socialiste du Pas-de-Calais.

Ce changement est la suite logique de l'évolution qui s'est produite en France depuis le 10 mai et en Côte-d'Ivoire où, en 1980, M. Yacé a quitté la présidence de l'Assemblée nationale, poste auquel était élu M. Henri Konan Bédié. Contrôlée pendant quinze ans par l'ancienne majorité et plus particulièrement par les chiraquiens, considérée dans une certaine mesure comme le fief personnel de M. Deniau qui en fut la *cheville ouvrière pendant plus de dix* ans, l'A.I.P.L.F. est ainsi, après le haut comité de la langue française, la deuxième des instances francophones qui passe sous le contrôle des socialistes.

Organisation à vocation universelle, l'A.I.P.L.F. a encore élargi son champ d'action en accueillant dans ses rangs deux nouveaux membres : la République populaire du Congo et l'Ontario, qui dispose d'un Parlement où le droit à la parole en langue française est reconnu par le gouvernement fédéral canadien. Après modification des statuts de l'organisation, le Groupe pour l'étude et le développement de la langue française (GEDULF) du Parlement européen, dont l'animateur est l'archiduc Otto de Habsbourg, a été autorisé à bénéficier d'une accréditation spéciale. Enfin le Mali, qui n'avait pu participer aux dernières assemblées générales que comme simple observateur, a repris sa place d'Etat membre.

M. Abdou Diouf, président de la

De notre envoyé spécial

République du Sénégal, qui a ouvert les travaux de la douzième assemblée générale, a tout d'abord déclaré : « *Deux cents millions de francophones réels et potentiels reconnaissent Paris et la France comme le lieu géométrique de cette communauté d'esprit qui voit dans la diversité de ses composantes une richesse à préserver et à accroître, contribution inestimable à la paix du monde.* » Il a lancé un appel solennel aux participants en ces termes : « *La francophonie n'est pas une : elle est diverse et globale. Il ne faudrait pas que le français redevienne, pour les peuples d'Afrique, la langue d'aliénation qu'elle a jadis été et qu'on puisse à nouveau lui faire les reproches que l'on adresse aujourd'hui à l'anglo-américain. Il ne faudrait pas qu'elle réduise à l'identique les cultures et les civilisations africaines réhabilitées par les indépendances, mais restées fragiles par les séquelles de la colonisation et non encore consolidées par les acquis du développement. Nous avons une double responsabilité : celle d'arrêter le recul du français et de le promouvoir dans le domaine de la science et de la technologie, celle de respecter scrupuleusement les identités culturelles...* »

Une série de résolutions a été adoptée à l'issue des travaux menés au sein de quatre commissions. Tandi que la commission générale recommandait, à l'initiative de la *délégation égyptienne, la création* d'un centre international de recherche négro-islamique, la commission culturelle proposait « *la création d'une caisse internationale du livre chargée d'aider la production, la publication, la diffusion, la traduction du livre scientifique et technique ainsi que du manuel scolaire en langue française* ».

La délégation française, conduite par M. Delehedde, et qui comprenait notamment M. Guidoni, vice-président de l'Assemblée nationale, député socialiste, a joué un rôle particulièrement actif au cours des quatre dernières journées. Comme l'a expliqué M. Guidoni lui-même, « *l'évolution en cours en France doit permettre au Parlement de reprendre une place de premier plan, et la section française de l'A.I.P.L.F. doit cesser d'être un club pour devenir un instrument apolitique au service d'une politique francophone correspondant à un grand dessein* ».

Nommé, à la suite de difficiles tractations de couloir, secrétaire général parlementaire honoraire, consultant et conseiller spécial de l'A.I.P.L.F., M. Deniau a présenté, vendredi, un rapport d'activité dans lequel il a insisté sur l'extension continue et progressive du nombre des membres de l'Association et sur les méthodes de travail particulières de celle-ci.

Parmi les interventions qui ont eu lieu au cours de la séance de clôture des travaux, il faut citer celle de M. Erreaut, membre de la délégation de Jersey, lequel a proposé que la treizième assemblée de l'A.I.P.L.F. se tienne, en juin 1983, dans les îles anglo-normandes.

PHILIPPE DECRAENE.

LA FRANCE ACCROIT SON AIDE A L'ACADIE

Une délégation acadienne dirigée par M. Léger Comeau, président de la Société nationale des Acadiens, a séjourné à Paris du 11 au 15 janvier à l'occasion de la négociation franco-*acadienne* annuelle sur la coopération culturelle et technique. Reçue par M. Pontillon, conseiller spécial du premier ministre, et par M. Jacques Thibau, directeur général des relations culturelles, la délégation a obtenu une augmentation de l'aide française. Celle-ci sera de 1,7 million de francs en 1982 alors qu'elle était de 1,2 million de francs en 1981. Cette enveloppe est notamment destinée au quotidien francophone *l'Evangeline* et aux quatorze bourses accordées aux jeunes Acadiens qui viennent étudier en France tous les ans.

[Les trois cent mille Acadiens sont les lointains descendants des colons français installés dans les provinces canadiennes actuelles du Nouveau-Brunswick, de Nouvelle-Ecosse et de l'île du Prince-Edward. Cédée à l'Angleterre en 1713 par le traité d'Utrecht, l'Acadie n'a plus d'existence juridique. Les Acadiens sont minoritaires dans ces trois provinces, mais constituent environ 38 % de la population du Nouveau-Brunswick.]

AFRIQUE

Algérie

LA VISITE DE M. ROCARD

L'élargissement de la coopération avec la France dépend de la concrétisation de l'accord sur le prix du gaz

Alger. — M. Michel Rocard, ministre du plan et de l'aménagement du territoire est arrivé à Alger, dimanche 17 janvier, pour un visite de quarante-huit heures. Avec son homologue algérien, M. Abdelhamid Brahimi, il va s'efforcer de délimiter les domaines dans lesquels pourraient se développer de nouvelles formes de coopération entre les deux pays.

La visite du ministre français survient alors que Gaz de France et la Sonatrach tentent de mettre au point les termes d'un accord sur le prix du gaz, dont le principe avait été acquis lors du séjour de M. Mitterrand à Alger début décembre. Les discussions sont difficiles et la traduction sur le papier de la volonté politique des deux présidents n'est

De notre correspondant

pas tâche facile tant les dispositions des deux partenaires étaient éloignées au départ. La date-butoir fixée par les deux chefs d'État pour la fin des négociations est le 28 janvier. L'enjeu est important sur le plan international, puisqu'un accord aurait des répercussions sur les discussions engagées par Paris pour l'achat de gaz sibérien ainsi que sur celles en cours entre l'Algérie, d'une part, les États-Unis, l'Espagne et l'Italie de l'autre, pour l'acquisition de gaz algérien. Le règlement de ce dossier modifierait sensiblement la structure et le niveau des échanges entre les deux pays et ouvrirait de nouvelles perspectives de coopération entre Paris et Alger. Le total des échanges entre les deux pays atteindra probablement 26 milliards de francs en 1982 et sera partagé à égalité entre les deux partenaires. Mais la signature de l'accord sur le gaz aurait pour conséquence de créer une situation de déséquilibre au détriment de la France. C'est là un argument que M. Rocard saura sans doute faire valoir et qui jouera en faveur d'une participation accrue des entreprises françaises au développement algérien.

Une économie perturbée

L'Algérie s'est engagée, dès 1978, dans une phase de remise en ordre d'une économie gravement perturbée par le processus d'industrialisation massive mené à marche forcée par M. Abdesselam durant la décennie précédente. Ses dirigeants actuels, et notamment le ministre de la planification, M. Brahimi, s'astreignent à une rigoureuse orthodoxie financière et se sont engagés dans une vaste opération de restructuration de l'appareil industriel afin d'en améliorer la productivité et d'en maîtriser la gestion. De grands projets, tels l'usine de voitures d'Oran, dont il est question depuis 1970, ou le nouveau complexe de liquéfaction de gaz d'Arzew ont été, momentanément au moins, abandonnés. Mais l'Algérie n'a pas renoncé à toutes ses ambitions ainsi qu'en témoigne le montant du programme global d'investissements pour 1982, qui représente 130 milliards de francs, soit 8,6 % de plus que l'an passé.

Les investissements augmentent de façon spectaculaire par rapport à 1981 dans trois secteurs : les communications (plus 72,8 %), le stockage et la distribution (plus 54,6 %) et les entreprises de réalisation (plus 49 %). C'est assez dire combien le marché algérien offre des perspectives diversifiées. Les autorités, de surcroît, privilégient la mise en place de petites et moyennes entreprises qui peuvent constituer, pour les P.M.I. françaises, autant d'interlocuteurs. Outre les marchés d'équipement, les industriels et même les agriculteurs français peuvent espérer vendre des biens de consommation durables et des produits alimentaires qui entreront pour près de 28,6 milliards de francs dans les achats algériens en 1982.

Le marché algérien est d'autant plus attrayant que l'Algérie n'emprunte plus. Son budget et sa balance commerciale sont équilibrés. Elle a certes connu quelques difficultés en 1981 pour vendre ses hydrocarbures (sa production de brut est tombée à 37,5 millions de tonnes), mais cette mévente a été en partie compensée par une augmentation de la production de condensat et les exportations pétrolières ont rapporté quand même 78 milliards de francs.

DANIEL JUNQUA.

Maroc

A RAS-EL-KHANFRA

Les efforts du Polisario pour rompre le mur de sécurité entourant le « Sahara utile » ont échoué

« Le Maroc, nation de grande importance pour les Etats-Unis, peut compter sur nous », a déclaré, le dimanche 17 janvier, l'ambassadeur américain à Rabat, M. Joseph Vernes Reed, à l'occasion de l'escale à Tanger de six unités de la VIe flotte américaine, dont les porte-avions nucléaires « Eisenhower » et « Nimitz ». D'autre part, évoquant les récentes déclarations publiées dans « le Monde » daté 15 janvier du premier ministre tunisien, M. M'Zali, à propos d'un « projet de rencontre à un haut niveau » entre le Maroc et l'Algérie pour un règlement du conflit du Sahara occidental, l'agence Algérie Presse Service relève, nous câble notre correspondant à Alger, Daniel Junqua, que le chef du gouvernement tunisien « a situé le problème du Sahara occidental dans un cadre bilatéral algéro-marocain », et s'en étonne. « Il est universellement admis, souligne-t-elle, que la guerre qui fait rage au Sahara occidental est bien menée par le seul peuple sahraoui contre l'armée qui occupe son territoire. Comment peut-on supposer un seul instant que le sort de ce peuple pourrait être réglé par une négociation entre l'Algérie et le Maroc ? »

Le Polisario, de son côté, a protesté contre les déclarations de M. M'Zali, accusé « de dénaturer le problème de décolonisation du Sahara occidental qui oppose le Maroc à la République sahraouie ».

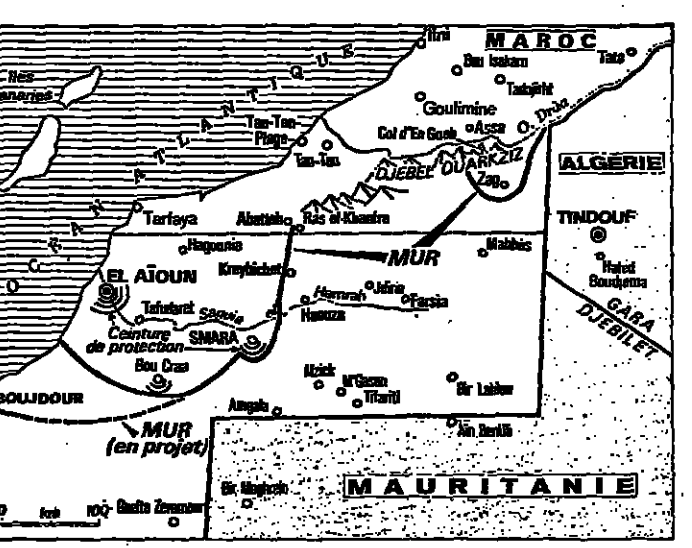
De notre envoyé spécial

Ras-El-Khanfra. — Les officiers de la petite garnison de Ras-El-Khanfra désignent fièrement le char T-55 arrêté au flanc de la colline. A première vue, rien ne distingue des autres chars embossés dans la position marocaine. Mais, en réalité, il s'agit d'une prise de guerre, et d'une prise de choix. Bien que le char ne porte aucune marque distinctive, il a, en effet, été pris le 8 janvier au cours d'une violente attaque lancée par le Polisario contre le point d'appui de Ras-El-Khanfra, qui appartient au mur entourant le « Sahara utile » sur 400 kilomètres.

Or ce char est bien un T-55, type qui n'a jamais été en service dans l'armée marocaine. Il ne peut donc être question pour le Polisario de prétendre, comme il l'a fait après l'attaque de Guelta-Zemmour le 15 octobre, que les chars engagés par lui étaient des chars récupérés sur les Marocains. Le char T-55 pris à Ras-El-Khanfra se distingue, en effet, par une lunette infrarouge permettant le tir de nuit, et un moteur plus perfectionné. A l'intérieur, on trouve encore les munitions, et le compteur est arrêté à 877 kilomètres. Le char a perdu une roue, mais il aurait pu être remorqué facilement s'il n'était pas tombé en panne si près des lignes marocaines.

Cet échantillon de la nouvelle arme blindée du Polisario a pour les Marocains valeur de symbole. Comme à Guelta-Zemmour le 15 octobre, le poste de Ras-El-Khanfra a été attaqué le 8 janvier par trois compagnies du Polisario, appuyées par deux escadrons de chars (vingt-quatre engins) et trois escadrons mécanisés. Le tout représentait trois mille hommes et trois cents véhicules.

Le colonel qui commande à Ras-El-Khanfra raconte comment à l'aide de son équipement antichar, composé de canons et de missiles Thor et Milan, il a repoussé l'attaque, détruisant six chars et une trentaine de véhicules ennemis. Mais ce que le communiqué marocain publié, dimanche 10 janvier, n'a pas dit, c'est que l'attaque des trois mille hommes du Polisario s'est renouvelée le 10 janvier contre le poste de Kreybichet, autre point d'appui du mur situé à une cinquantaine de kilomètres au sud de Ras-El-Khanfra en direction de Smara.



Un secteur charnière

Contre Kreybichet, le Polisario a lancé d'abord des forces réduites et dépourvues de chars, le 8 janvier, en même temps que la première attaque plus au nord contre Ras-el-Khanfra. Puis, le 10, il a reporté son effort contre la position de Kreybichet.

Là aussi l'armée marocaine a résisté énergiquement. Le Polisario n'a pu approcher à plus de 600 mètres du mur, bien que l'attaque ait été étendue sur un front de 8 kilomètres. Si, le 8, le Polisario perdit six chars et une trentaine de véhicules, le 10, il a perdu quarante-cinq véhicules à Kreybichet, ainsi qu'un « orgue de Staline » et deux canons anti-aériens bitubes. Les Marocains ont eu des pertes modérées : cinq morts et une quinzaine de blessés à Ras-el-Khanfra, une trentaine de blessés à Kreybichet.

L'attaque des 8 et 10 janvier est considérée comme la plus violente jamais lancée par le Polisario contre le mur. De même que les attaques précédentes, notamment à l'automne de 1980, puis le 23 août, contre la position de Kreybichet, elle frappe un secteur charnière situé entre le massif montagneux du Ouarkziz au nord et la ville de Smara au sud. Si les colonnes du Polisario avaient pu rompre, à cet endroit, la ceinture de sécurité, elles auraient pu déboucher jusqu'à la mer et couper les provinces d'El Aioum et de Dakhla au sud, du reste du Maroc. el-Khanfra et Kreybichet, venaient sans doute de Guelta-Zemmour. Cette fois, le doute n'est plus permis, la bataille dans le Sahara occidental change de dimension : de guerilla, elle est devenue une guerre en règle. Mais, jusqu'à ce jour, les efforts du Polisario pour rompre le mur de sécurité entourant le Sahara utile ont échoué. Ici, ni l'effet de surprise (les attaquants ont été repérés un jour ou deux à l'avance grâce aux radars d'observation du mur, ni l'isolement d'une garnison comme Guelta-Zemmour n'ont pu jouer en faveur de l'adversaire. Au contraire, celui-ci s'est trouvé aux prises avec un défenseur organisé en profondeur et prévenu de l'attaque.

ROLAND DELCOUR.

LE SAHARA OCCIDENTAL, LE TCHAD ET LA NAMIBIE, FERONT L'OBJET DE TROIS NOUVELLES RÉUNIONS.

Les gouvernements africains vont de nouveau se réunir dans les trois semaines à venir pour discuter du Sahara occidental, du Tchad et de la Nambie.

Pour débloquer la situation au Sahara occidental, qui n'a pas évolué depuis l'acceptation, par le roi Hassan II, en juin, d'un référendum d'autodétermination, le comité de mise en œuvre, composé des chefs d'Etat de sept pays africains (Kenya, Tanzanie, Sierra-Leone, Mali, Soudan, Guinée, Nigeria), va se réunir les 7 et 8 février à Nairobi, comme il l'avait fait en août.

Lors de sa dernière réunion, le comité avait demandé aux parties en conflit (Maroc et Polisario) *« d'établir un cessez-le-feu par l'intermédiaire de négociations sous les auspices du comité de mise en œuvre »*. Or, non seulement les négociations n'ont pas commencé, mais d'importantes batailles, se sont déroulées sur le terrain (*lire ci-dessus le reportage de notre envoyé spécial*). Les problèmes des « casques bleus » africains au Tchad feront l'objet d'un autre sommet, les 1er et 2 février à Nairobi. Les anciens membres du comité des sages sur le Tchad (Togo, Guinée, Bénin et Congo) et les voisins du Tchad (Soudan, Niger, Nigeria, Cameroun, R.C.A., Libye) se réuniront, avec les présidents tchadien et kenyan.

Enfin, le ministre kenyan des affaires étrangères a annoncé la tenue d'une réunion des ministres des affaires étrangères des pays de la lignu de front, ainsi que du Nigeria et du Kenya ; son but est de mettre au point la réponse de l'Afrique aux nouvelles propositions occidentales pour l'accession de la Namibie à l'indépendance. L'annonce de cette réunion survient alors que des entretiens américano-angolais se sont déroulés vendredi et samedi à Paris, dans la plus grande discrétion. Ceux-ci n'ont porté que sur la question namibienne et les rapports bilatéraux entre les deux pays en vue d'une normalisation de leurs relations (*le Monde* du 16 février).

PROCHE-ORIENT

Après l'annonce de la visite de M. Mitterrand en Israël

L'ORGANE DU PARTI SYRIEN AU POUVOIR INVITE LES ARABES A « RÉVISER LEURS RELATIONS AVEC LA FRANCE ».

Le journal *Al Baas*, organe du parti au pouvoir en Syrie, a invité dimanche 17 janvier les Arabes à *« réviser leurs relations avec la France, le président François Mitterrand étant le premier chef d'Etat européen et le premier président français à visiter Israël depuis sa création »*.

Al Baas déplore le fait que l'Europe occidentale, et la France en particulier, ait pris position en faveur de l' *« entité sioniste »*, en acceptant de participer à la *« force multinationale »* du Sinaï et en projetant, en ce qui concerne le président français, de se rendre en visite en Israël.

De telles attitudes constituent, selon *Al Baas*, une tentative destinée à soutenir *« l'entité sioniste dans ses agressions contre la nation arabe »*.

A Paris, l'Association France-Palestine *« déplore vivement la décision française, qui, venant quelques jours seulement après la déclaration significative du président Reagan selon laquelle les dissensions entre Israël et les Etats-Unis appartiennent au passé, ne peut qu'affaiblir la force de la protestation internationale unanime qui avait suivi l'annexion du Golan »*.

Le Comité pour la paix au Proche-Orient, qui avait lancé un appel de plusieurs dizaines de personnalités françaises de toutes tendances pour que le chef de l'Etat français remette sa visite en Israël, trouve *« navrant »* que *« le gouvernement français semble apporter sa caution à M. Begin et à son régime »*.

Égypte

VERS LA « RÉHABILITATION » DE NASSER ?

(Correspondance.)

Le Caire. — Les organes d'information étatiques égyptiens ont, pour la première fois depuis de longues années, accordé une large partie de leurs programmes et de leurs pages à la mémoire de l'ancien président Nasser, à l'occasion du soixante-quatrième anniversaire de sa naissance, le 15 janvier 1918 à Alexandrie.

A cette occasion, M. Ahmed Behaeddine, un des journalistes interdits d'écriture à l'époque de Sadate, a reproché aux médias égyptiens *« le complot du silence ourdi contre la mémoire de l'ancien raïs »*.

Il a ajouté, dans son article quotidien au journal *Al Ahram* : *« Abdel Nasser doit être réhabilité, comme l'ont été les journalistes et professeurs d'université mutés par le président Sadate et rétablis dans leurs fonctions par décret du nouveau président égyptien. »*

De son côté, l'hebdomadaire *Al Moussaouar*, considéré comme le nouvel organe officieux du gouvernement, fait l'éloge de Nasser, estimant, comme les programmes de télévision consacrés à ce même événement, que *« les travers de Nasser sont largement dépassés par les réalisations positives du raïs allant de la révolution de 1952 à la construction du haut barrage, en passant par la recherche de l'unité arabe »*.

Le journal, qui énumère ensuite les réalisations du président Sadate, conclut que M. Moubarak doit *« faire la synthèse des côtés positifs de ces deux étapes tout en évitant leurs défauts »*.

Iran

M. PAKNEJAD, DIRIGEANT DU FRONT NATIONAL DÉMOCRATIQUE, A ÉTÉ EXÉCUTÉ.

Un fonctionnaire de la prison d'Evine, interrogé par téléphone par le bureau de l'agence américaine UPI de Beyrouth, a confirmé, vendredi 15 janvier, l'exécution de M. Chokrallah Paknejad, un des dirigeants du Front national démocratique de M. Matine-Daftari. Arrêté à Téhéran, vers la fin de juillet dernier, M. Paknejad avait été, selon les informations rapportées par les Moudjahidin, torturé en prison. Il ne semble pas avoir été jugé, même sommairement.

M. Paknejad avait été condamné à la peine capitale sous le régime du chah, en 1971, pour avoir créé un groupe, appelé Palestine, dans le but d'organiser l'action armée contre le régime impérial. Sa plaidoierie courageuse (1) devant les juges lui avait valu un soutien international agissant et sa peine avait été commuée en prison à perpétuité. Libéré trois mois avant la chute du chah, M. Paknejad avait rejoint rapidement l'opposition au régime islamique, militant dans les rangs du Front national démocratique dont il avait été l'un des cofondateurs.

(1) La plaidoirie de M. Paknejad a été publiée dans *les Temps modernes* (mai 1971 – page 2 058).

DIPLOMATIE

M. CHEYSSON SE REND EN VISITE OFFICIELLE A MONACO

(De notre correspondant.)

Nice. — M. Cheysson, ministre des relations extérieures, fait une visite officielle ce lundi 18 et mardi 19 janvier dans la principauté de Monaco.

Cette visite constitue un petit événement, puisqu'elle est la première rendue par le chef de la diplomatie française au souverain monégasque en principauté depuis trente ans (1). Elle concrétise l'excellence des relations franco-monégasques qui se sont établies après la crise de 1962 (2), et qu'entend poursuivre le gouvernement français dans le respect mutuel des conventions en vigueur entre les deux pays.

M. Cheysson devait participer ce lundi à un dîner offert en son honneur par les souverains, en présence, notamment, du ministre d'Etat, M. Herly, et des membres du gouvernement monégasque. Parmi la centaine de résidents français qu'il doit rencontrer mardi à la résidence du consul général, M. Giraudon, on compte plusieurs responsables français de l'Union des syndicats de Monaco. — G. P.

(1) M. Robert Schuman est le dernier ministre des affaires étrangères à s'être rendu à Monaco, en 1951.

(2) Seul accroc sérieux aux bonnes relations franco-monégasques établies par le traité de 1918, la crise de 1962 avait été, à l'origine, provoquée par un problème de radiodiffusion concernant Europe 1, mais avait été rapidement envenimée par des griefs d'ordre fiscal. Le général de Gaulle dénonça à cette occasion plusieurs conventions antérieures qui furent renégociées par la suite.

A TRAVERS LE MONDE

Chili

● UN MEMBRE DU MOUVEMENT DE LA GAUCHE REVOLUTIONNAIRE CHILIENNE (MIR), M. Ernesto Zuniga, a été tué, samedi 16 janvier, dans la banlieue de Santiago au cours d'un affrontement avec les forces de l'ordre bourgeois. M. Zuniga était activement recherché par la police depuis qu'il avait assassiné, en juillet 1980, le colonel Roger Vergara, directeur de l'école des services de renseignements de l'armée. M. Zuniga avait également tué, au mois de novembre 1981, trois policiers. — *(A.F.P.)*

Éthiopie

● VISITE EN FRANCE DU MINISTRE DE L'INDUSTRIE. — M. Tesfaye Dinka, ministre éthiopien de l'industrie, a quitté, samedi 16 janvier, Addis-Abeba pour Paris, à la tête d'une importante délégation. Le principe de cette mission avait été décidé lors de la récente visite en Ethiopie de M. Claude Cheysson, le ministre des relations extérieures ayant alors annoncé l'ouverture par la France de crédits à l'Ethiopie. — *(A.F.P.)*.

Nicaragua

● LES FORCES DE POLICE qui occupaient depuis deux jours les locaux du quotidien indépendant *la Prensa* ont évacué ceux-ci le dimanche 17 janvier. Le directeur de la publication, M. Pedro Joaquim Chamorro, a déclaré que le journal allait reprendre immédiatement le travail en changeant rien à l'attitude critique envers le gouvernement, qui est sa ligne de conduite.

Le gouvernement sandiniste a suspendu à cinq reprises *la Prensa* en 1981, mais c'est la première fois que ses bureaux étaient occupés par la police. Cette mesure faisait suite à un incident survenu jeudi 14 janvier. Un garde privé du journal avait tiré sur un groupe de manifestants hostiles à *la Prensa* et blessé trois personnes. — *(UPI.)*

Portugal

● DES DIZAINES DE MILLIERS DE PORTUGAIS ont participé à Lisbonne et à Porto, le samedi 16 janvier, à des défilés antinucléaires organisés principalement par le parti communiste et les syndicats de même tendance. Le parti socialiste avait refusé de s'associer à ces manifestations en déclarant que leurs organisateurs négligeaient délibérément la menace soviétique. Un congressiste démocrate de l'Illinois, M. Gus Savage, s'est fait remarquer à la tête d'un cortège. — *(Reuter, U.P.I.)*

R.F.A.

● TROIS RESSORTISSANTS YOUGOSLAVES d'origine albanaise ont été assassinés, dans la nuit du dimanche 17 au lundi 18 janvier, à Untergruppenbach (Bade-Wurtemberg), a annoncé la police. Un ou plusieurs inconnus ont ouvert le feu sur leurs trois victimes, alors qu'elles sortaient en voiture d'un garage — *(A.F.P.)*

Sri-Lanka

● LE GOUVERNEMENT a levé, dimanche 17 janvier, l'état d'urgence en vigueur depuis cinq mois. Il vait été proclamé à l'issue de heurts meurtriers entre membres de la minorité tamoule et de la minorité cingalaise. — *(U.P.I.)*

Union soviétique

● LIMOGEAGE EN OSSETIE. — M. Bilar Kabaloev, premier secrétaire du P.C. pour l'Ossétie du nord depuis 1961, a été remplacé en raison de *« graves insuffisances »* dans l'accomplissement de ses fonctions par M. Vladimir Odintsov. Ce limogeage a été décidé deux mois après les graves émeutes qui ont opposé à Ordjonikidzé (capitale de l'Ossétie) deux peuplades de la région : les Ossettes et les Tchetchènes. L'armée avait alors dû intervenir et elle avait bloqué, pendant plusieurs heures, divers quartiers de la ville. — *(A.F.P.)*

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.




Commission paritaire n° 57 437.

Le Monde

politique

LA DÉCISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Neuf séances de travail et trente pages d'analyses

Après neuf séances de travail (les 21 décembre et les 6, 7, 8, 9, 11, 13, 15 et 16 janvier), le Conseil constitutionnel a redu publique, le 16 janvier, sa décision sur la loi de nationalisations.

Cette décision, longue de trente pages, rendue sur le rapport du doyen Georges Vedel, juge non conformes à la Constitution les dispositions concernant l'indemnisation des actionnaires (articles 6, 18 et 32 de la loi) « en raison du caractère non satisfaisant de la méthode d'évaluation et de l'absence de prise en compte des dividendes sur les bénéfices de 1981 », indique un communiqué du Conseil constitutionnel.

Sont également jugés inconstitutionnels, précise le communiqué, les articles 4, 16 et 30, qui « pouvaient, sans prévoir un contrôle, conférer *aux administrateurs généraux et aux conseils* d'administration des société nationalisées, le pouvoir discrétionnaire de décider éventuellement l'aliénation des filiales ou succursales situées à l'étranger ».

Enfin, le Conseil a jugé contraire au principe d'égalité l'exception faite par l'article 13-I en faveur des banques dont la majorité du capital social appartient à des sociétés de caractère mutualiste ou coopératif et qui ont un statut identique à celui des autres banques nationalisées.

Les autres dispositions de la loi sont déclarées conformes à la Constitution, notamment : le principe des nationalisations, la désignation des sociétés nationalisées (sous réserve du cas des banques dont le capital appartient en majorité aux sociétés de caractère mutualiste ou coopératif), la remise d'obligations en paiement des indemnités dues, l'exclusion de la nationalisation des banques dont la majorité du capital appartient à des non-résidents.

Le Conseil estime, enfin, que la loi ne méconnait pas le droit international.

Bien que la déclaration de non-conformité à la Constitution ne concerne que certaines parties de la loi, indique le communiqué, le fait que les articles relatifs au montant de l'indemnisation sont inséparables du reste de la loi s'oppose à ce que la loi soit promulguée dans sa teneur actuelle.

● SUR LA PROCÉDURE PARLEMENTAIRE :

« La loi de nationalisation a été adoptée selon une procédure conforme à la Constitution », estime d'abord le Conseil constitutionnel qui écarte les arguments présentés par l'opposition et tirés des articles 40 de la Constitution (irrecevabilité des amendements dont l'« *adoption aurait pour conséquence soit une diminution des ressources publiques, soit la création ou l'aggravation d'une charge politique* ») ; articles premier, 4° et 2, 5° de l'ordonnance du 2 janvier 1959 relative aux lois de finances (interdisant de voter des dépenses nouvelles sans prévoir les crédits correspondants) ; article 15 de la même ordonnance (la remise d'obligations aux anciens actionnaires ne constituant pas une opération d'emprunt) ; 18 de la même ordonnance (en ce que les ressources de la Caisse nationale de l'industrie et de la Caisse nationale des banques n'ont pas à figurer au budget de l'Etat) ; 74 de la Constitution (parce que la loi de nationalisation n'aurait pas été soumise pour avis aux assemblées des territoires d'Outre-mer).

● SUR LE PRINCIPE DES NATIONALISATIONS :

[...] *Considérant que, si postérieurement à 1789 et jusqu'à nos jours, les finalités et les conditions d'exercice du droit de propriété ont subi une évolution caractérisée à la fois par une notable extension de son champ d'application à des domaines individuels nouveaux et par des limitations exigées par l'intérêt général, les principes mêmes énoncés par la déclaration des Droits de l'homme ont pleine valeur constitutionnelle tant en ce qui concerne le caractère fondamental du droit de propriété dont la conservation constitue l'un des buts de la société politique et qui est mis au même rang que la liberté, la sûreté et la résistance à l'oppression, qu'en ce qui concerne les garanties données aux titulaires de ce droit et les prérogatives de la puissance publique.* [...]

Considérant que l'alinéa 9 du préambule de la Constitution de 1946 (repris par celle de 1958) dispose : « Tout bien, toute entreprise dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait doit devenir la propriété de la collectivité » ; que cette disposition n'a ni pour objet ni pour effet de rendre inapplicables aux opérations de nationalisation les principes sus-rappelés de la Déclaration de 1789 (articles 2 sur les « droits naturels et imprescriptibles de l'homme » et 17 sur la propriété dont nul ne peut être privé, sauf nécessité publique et sous réserve d'une indemnité juste et préalable) ;

Considérant que, si l'article 34 de la Constitution place dans le domaine de la loi « les nationalisations d'entreprises et les *transferts d'entreprises du sec*teur public au secteur privé », cette disposition, tout comme celle qui confie à la loi la détermination des principes fondamentaux du régime de la propriété, ne saurait dispenser le législateur, dans l'exercice de sa compétence, du respect des principes et des règles de valeur constitutionnelle qui s'imposent à tous les organes de l'Etat ;

Considérant qu'il ressort des travaux préparatoires de la loi soumise à l'examen du Conseil constitutionnel que le législateur a entendu fonder les nationalisations opérées par ladite loi sur le fait que ces nationalisations seraient nécessaires pour donner aux pouvoirs publics les moyens de faire face à la crise économique, de promouvoir la croissance et de combattre le chômage et procéderaient donc de la nécessité publique au sens de l'article 17 de la Déclaration de 1789 ;

Considérant que l'appréciation portée par le législateur sur la nécessité des nationalisations décidées par la loi soumise à l'examen du Conseil constitutionnel ne saurait, en l'absence d'erreur manifeste, être récusée par celui-ci dès lors qu'il n'est pas établi que les transferts de biens et d'entreprises présentement opérés restreindraient le champ de la propriété privée et de la liberté d'entreprendre au point de méconnaître les dispositions précitées de la Déclaration de 1789.

● SUR LA DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS FAISANT L'OBJET DES NATIONALISATIONS ET SUR LE RESPECT DU PRINCIPE D'ÉGALITÉ :

Considérant que les dispositions des articles premier et 27 de la loi, qui désignent respectivement les cinq sociétés industrielles et les deux compagnies financières faisant l'objet de mesures de nationalisation ont été prises sur le fondement et dans la limite des pouvoirs qui, comme il vient d'être dit, appartiennent au législateur ; que les caractères spécifiques attachés à chacune de ces sociétés font obstacle à ce que le principe d'égalité puisse être utilement invoqué par comparaison avec la situation d'autres sociétés non visées par la loi de nationalisation ; qu'ainsi les articles premier et 27 de la loi ne sont pas contraires à la Constitution ;

Considérant que, s'agissant de la nationalisation de banques, l'article 13 de la loi énonce en premier lieu dans son paragraphe I la règle générale selon laquelle sont désignées les sociétés tombant sous le coup de la nationalisation ainsi que les dérogations apportées à cette règle générale, puis, dans son paragraphe II, établit la liste des sociétés nationalisées ;

Considérant qu'il est fait tout d'abord grief au législateur d'avoir, dans le paragraphe I de l'article 13, retenu comme critère général des nationalisations de banques la détention à la date du 2 janvier 1981 par les banques inscrites sur la liste du Conseil national du crédit de 1 milliard de francs ou plus sous forme de dépôts à vue ou de placements liquides ou à court terme en francs ou devises au nom de résidents selon les définitions adoptées par le Conseil national du crédit ; qu'il est reproché à cette disposition de recourir à un critère non significatif et arbitraire ;

Considérant qu'il appartenait au législateur, en fonction de la nécessité publique constatée par lui, d'exclure de la nationalisation les banques les moins importantes ; que le critère retenu pour déterminer le seuil au-dessous duquel les banques échappent à *la nationalisation n'est pas sans* rapport avec son objet ;

Considérant que, d'autre part, l'article 13-I de la loi exclut de la nationalisation « les banques ayant le statut de sociétés immobilières pour le commerce et l'industrie fixé par l'ordonnance n° 67-837 du 28 septembre 1967 ou le statut de maison de réescompte fixé par le décret n° 60-439 du 12 février 1960 ; les banques dont la majorité du capital social appartient directement ou indirectement à des sociétés de caractère mutualiste ou coopératif ; les banques dont la majorité du capital social appartient directement ou indirectement à des personnes physiques ne résidant pas en France ou à des personnes morales n'ayant pas leur siège social en France » ;

Considérant que, sur le principe même des dérogations ainsi apportées au critère général de la détermination des banques nationalisables, il est allégué que de telles dérogations, qui laissent hors du champ d'application de la loi des sociétés de banque non moins importantes que celles qu'il inclut, seraient la preuve que les nationalisations de banques n'étaient pas nécessaires à la réalisation des buts que le législateur a entendu poursuivre ;

Considérant que cette allégation ne saurait être retenue ; qu'en effet, le législateur avait le pouvoir d'apprécier quelle devait être l'étendue des nationalisations de banques pour la réalisation des objectifs qu'il assignait à ces nationalisations ;

Considérant qu'il est, également, fait grief aux dérogations faisant l'objet des dispositions précitées de méconnaître le principe d'égalité ;

Considérant que le principe d'égalité n'est pas moins applicable entre les personnes morales qu'entre les personnes physiques, car, les personnes morales étant des groupements de personnes physiques, la méconnaissance du principe d'égalité entre celles-là équivaudrait nécessairement à une méconnaissance de l'égalité entre celles-ci ;

Considérant que le principe d'égalité ne fait pas obstacle à ce qu'une loi établisse des règles non identiques à l'égard de catégories de personnes se trouvant dans des situations différentes, mais qu'il ne peut en être ainsi que lorsque cette non-identité est justifiée par la différence de situation et n'est pas incompatibles avec la finalité de la loi ;

Considérant que la dérogation visant les banques ayant le statut de sociétés immobilières pour le commerce et l'industrie ou le statut de maison de réescompte n'est pas contraire au principe d'égalité, certains des éléments des statuts de ces établissements leur étant spécifiques ;

Considérant que, si les banques dont la majorité du capital social appartient directement ou indirectement à des personnes physiques ne résidant pas en France ou à des personnes morales n'ayant pas leur siège social en France ont le même statut juridique que les autres banques, le législateur a pu, sans méconnaître le principe d'égalité, les exclure de la nationalisation en prenant motif des risques de difficultés que la nationalisation de ces banques *aurait pu entraîner sur le plan* international, et dont la réalisation aurait, à ses yeux, compromis l'intérêt général qui s'attache aux objectifs poursuivis par la loi de nationalisation ;

Considérant au contraire que la dérogation portée au profit des banques dont la majorité du capital social appartient directement ou indirectement à dis sociétés de caractère mutualiste ou coopératif méconnait le principe d'égalité ; qu'en effet, elle ne se justifie ni par des caractères spécifiques de leur statut, ni par la nature de leur activité, ni par des difficultés éventuelles dans l'application de la loi propres à contrarier les buts d'intérêt général que le législateur a entendu poursuivre ;

Considérant, dès lors, qu'il y a lieu de déclarer non conformes à la Constitution les dispositions de l'article 13-1 de la loi soumise à l'examen du Conseil constitutionnel ainsi conçues : *« Les banques dont la majorité du capital social appartient directement ou indirectement à des sociétés de caractère mutualiste ou coopératif. »*

● SUR LE TRANSFERT ÉVENTUEL DU SECTEUR PUBLIC AU SECTEUR PRIVÉ :

— En ce qui concerne les articles 4, 16 et 30 de la loi :

Considérant que les articles 4, 16 et 30 de la loi sont conçus en termes identiques ; que leurs dispositions tendent, en ce qui *concerne chacune des catégories* de sociétés nationalisées, à permettre aux administrateurs généraux ou aux conseils d'administration de décider, lorsque les législations ou les pratiques propres à certains pays le rendront nécessaire, l'aliénation partielle ou totale des participations, majoritaires ou minoritaires, détenues directement ou indirectement par ces sociétés dans des filiales ou certaines de leurs succursales exerçant leurs activités en dehors du territoire national [...] ;

Considérant que si, aux termes de l'article 34 de la Constitution, la loi fixe « les règles concernant les nationalisations d'entreprises et les transferts de propriété d'entreprises du secteur public au secteur privé », ces dispositions n'imposent pas que toute opération impliquant un transfert du secteur public au secteur privé soit directement décidée par le législateur ; qu'il appartient à celui-ci de poser pour de telles opérations des règles dont l'application incombera aux autorités ou organes désignés par lui ;

Considérant que, si les articles 4, 16 et 30 de la loi ont pour objet de fixer, dans le cas particulier qu'ils visent, les règles selon lesquelles peuvent intervenir certains transferts, leurs dispositions attribuent aux seuls organes des sociétés nationales un pouvoir discrétionnaire d'appréciation et de décision soustrait à tout contrôle et d'une telle étendue que les dispositions critiquées ne sauraient être regardées comme satisfaisant aux exigences de l'article 34 de la Constitution ;

Considérant, dès lors, que les *articles 4, 16 et 30 de la loi* soumise à l'examen du Conseil constitutionnel ne sont pas conformes à la Constitution ;

● En ce qui concerne les règles relatives à la cession éventuelle d'éléments d'actifs des entreprises nationalisées au secteur privé :

[...] Considérant que ces aliénations, à l'inverse de celles mentionnées aux articles 4, 16 et *30*, *ne sont pas prévues* par la loi soumise à l'examen du Conseil constitutionnel ; que, dès lors, le législateur a pu, sans méconnaître l'article 34 de la Constitution, ne pas édicter dans la présente loi les règles applicables à ces éventuelles cessions et qui pourront faire l'objet, en tant que de besoin, de dispositions législatives ultérieures ; qu'ainsi le grief sus-énoncé n'est pas fondé ;

● *SUR L'INDEMNISATION :*

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article 17 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, la privation du droit de propriété pour cause de nécessité publique requiert une juste et préalable indemnité ; [...]

● EN CE QUI CONCERNE LE CARACTÈRE JUSTE DE L'INDEMNISATION :

(...) Considérant que les dispositions relatives à la valeur d'échange des actions inscrites à la cote officielle des agents de change, telles qu'elles résultent des articles 6, 18-1 et 32 de la loi, sont différentes de celles relatives à la valeur d'échange des actions des sociétés de banque non inscrites à la même cote à la date du 1er janvier 1978, qui résultent de l'article 18-2 de la loi ; qu'il convient donc d'examiner distinctement chacune de ces deux séries de dispositions ;

● *QUANT A LA VALEUR D'ÉCHANGE* DES ACTIONS INSCRITES A LA COTE OFFICIELLE DES AGENTS DE CHANGE :

Considérant que la détermination de la valeur des actions inscrites à la cote officielle des agents de change au jour de la dépossession ne pouvait se faire de façon directe, notamment du fait que leur cotation en bourse avait été nécessairement affectée et ceci depuis un temps assez long par la perspective même des nationalisations ; qu'il appartenait donc au législateur de déterminer des règles de calcul de la valeur d'échange propres à conduire, avec une approximation inévitable mais limitée, à des résultats comparables ; qu'il pouvait légitimement tenir compte des nécessités de simplicité et de rapidité du jeu des règles d'indemnisation, notamment en ce qui regarde le caractère préalable de l'indemnisation qui aurait été compromis si, pour l'essentiel de la valeur d'échange, la remise des obligations n'avait pu s'opérer au jour envisagé pour le transfert de propriété ;

Considérant cependant que, quelle que fût leur force, ces nécessités pratiques ne pouvaient prévaloir sur l'exigence de la juste indemnité due à chacun des anciens propriétaires d'actions ;

Considérant que, sans doute, il était loisible au législateur de se référer, pour l'évaluation des actions, à une moyenne des cours de bourse pendant une certaine période, mais en assortissant cette méthode forfaitaire des aménagements propres à redresser les inégalités et les insuffisances substantielles qui pouvaient en découler ;

Considérant que la moyenne des cours de bourse entre le 1er janvier 1978 et le 31 décembre 1980 est composée de cotations exprimées en francs courants ; que, si la dépréciation monétaire est vraisemblablement entrée en compte à la date où a eu lieu chaque cotation, il n'eût pas moins été nécessaire pour une application correcte de ce système que l'utilisation de cotations remontant loin dans le passé en vue d'exprimer la valeur des actions au 1er janvier 1982 fût affectées d'une correction adé*quate, qui n'est pas prévue par* la loi dans les dispositions présentement examinées ;

Considérant, d'autre part, que l'utilisation uniforme d'une moyenne des cours de bourse sur une période aussi longue sans tenir compte de ce que le sens de l'évolution des cours a été différent et, en certains cas, opposé pour les diverses sociétés nationalisées, aboutit à des distorsions considérables en ce qui regarde ce qu'aurait pu être la valeur réelle des actions au moment de la dépossession ;

Considérant, il est vrai, que, selon les dispositions susvisées, la référence à la situation comp- cours de bourse des années 1978, 1979 et 1980 n'entre que pour 50 % dans le calcul de la valeur d'échange des actions et se trouve complétée pour 25 % par la référence à la situation comptable nette et pour 25 % par la référence au produit par 10 du bénéfice net moyen ;

Considérant que l'appel à d'autres critères que celui de la moyenne des cours de bourse aurait dû précisément, selon l'intention du législateur, corriger les imperfections de la référence à la moyenne des cours de bourse, affectée des modalités ci-dessus relevées qui en altéraient la pertinence ;

Mais, considérant que cette fin est inégalement atteinte par les dispositions présentement examinées ; qu'en particulier la référence à la situation nette comptable sans prise en compte des actifs des filiales ainsi que la référence au bénéfice net moyen sans prise en compte des bénéfices des filiales conduisent, pour les sociétés en cause, à des résultats très différents déterminés, non par la différence de données économiques et financières objectives, mais par la diversité des techniques de gestion et des méthodes de présentation comptable suivies par les sociétés qui, en elle-même, ne devrait pas avoir d'influence sur l'évaluation des indemnités ;

Considérant, en outre, que les dispositions des articles présentement examinés ont pour effet nécessaire de priver les anciens actionnaires des dividendes qu'ils auraient reçus au titre de l'exercice 1981 et avec lesquels les intérêts que les obligations remises en échange produiront en 1982 ne font nullement double emploi ;

Considérant au total qu'en ce qui concerne les actions des sociétés cotées en bourse la méthode de calcul de leur valeur d'échange conduit à des inégalités de traitement dont l'ampleur ne saurait être justifiée par les seules considérations pratiques de rapidité et de simplicité ; que ces inégalités de traitement se doublent, dans nombre de cas, d'une sous-estimation substantielle de ladite valeur d'échange ; qu'enfin, le refus de reconnaître aux anciens actionnaires le bénéfice des dividendes attachés à l'exercice 1981 ou de leur accorder, sous une forme appropriée, un avantage équivalent, ampute sans justification les indemnités auxquelles ont droit les anciens actionnaires.

● Quant à la valeur d'échange des actions des sociétés de banque non cotées en Bourse :

Considérant que l'article 18-2 de la loi détermine la valeur d'échange des actions des sociétés de banque autres que celles dont les actions étaient inscrites *le 1er janvier 1978 à la cote offi*cielle des agents de change ; que cette valeur d'échange est déterminée par référence, pour parts égales, à la situation nette comptable au 31 décembre 1980 et au produit par dix du bénéfice net moyen des exercices 1978, 1979, 1980, définis l'une et l'autre dans des termes identiques à ceux retenus par l'article 18-1 pour la détermination de la valeur d'échange des actions cotées en bourse ;

Considérant que ces dispositions appellent une appréciation analogue à celle formulée plus haut concernant le recours, pour apprécier la valeur d'échange des actions cotées en bourse, à la situation nette comptable et au produit par dix du bénéfice net moyen ; que cette appréciation est *aggravée par le fait que*, le cours en bourse ne pouvant être pris en compte, les inégalités de traitement et les insuffisances d'évaluation pouvant résulter de ce mode de calcul produisent un plein effet ; qu'en outre, les observations relatives aux dividendes attachés à l'exercice 1981 s'appliquent également au cas présentement examiné.

● Quant à l'ensemble des dispositions relatives à la valeur d'échange des actions :

Considérant qu'il résulte de ce qui précède que les articles 6, 18 et 32 de la loi soumise à l'examen du Conseil constitutionnel ne sont pas, en ce qui concerne le caractère juste de l'indemnité, conformes aux exigences de l'article 17 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ;

● EN CE QUI CONCERNE LE CARACTÈRE PRÉALABLE DE L'INDEMNISATION :

(...) Considérant que, si le règlement de l'indemnisation ne s'opère pas par la remise de numéraires, les actionnaires dépossédés doivent, selon les dispositions des articles 5, 17 et 31 de la loi soumise à l'examen du Conseil constitutionnel, recevoir, à la date de dépossession, en échange de leurs actions, des obligations portant jouissance à cette date et produisant un intérêt semestriel payable à terme échu ; que ces obligations sont inscrites à la cote officielle et donc immédiatement négociables ;

Considérant que l'intérêt attaché à ces obligations est égal au taux de rendement des emprunts d'Etat dont le capital ou les intérêts ne sont pas indexés, émis à taux fixe et d'échéance finale supérieure à sept ans, constaté sur le marché secondaire de Paris par la Caisse des dépôts et consignations durant les vingt-cinq premières semaines du semestre précédant sa *fixation* ; que ces dispositions tendent, d'une part, à permettre une négociation normale de ces titres sur le marché des obligations, d'autre part, à pallier les risques de dépréciation monétaire ;

Considérant, enfin, que le remboursement de ces obligations au pair se fera par voie de tirage au sort en quinze tranches annuelles sensiblement égales, ce qui fait apparaître une échéance

Considérant ainsi qu'en eux-mêmes, les articlels 5, 17 et 31 de la loi qui prévoit un mode d'indemnisation suffisamment équivalent à un paiement en numéraire, ne sont pas contraires à la Constitution ;

● Sur divers moyens soulevés par la saisine des sénateurs :

— En ce qui concerne les articlels 2, 14 et 28 de la loi :

(...) Considérant que ni l'article 34 ni aucune autre disposition ou principe de valeur constitutionnelle ne s'oppose à ce que, aux côtés de l'Etat, d'autres personnes morales de droit public soient actionnaires des sociétés nationalisées ; qu'ainsi les articles 2, 14 et 28 de la loi ne sont pas contraires à la Constitution.

● En ce qui concerne les articles 3, 15 et 29 de la loi :

(...) Considérant que, même si, dans certains cas, l'application des articles 3, 15 et 29 de la loi peut donner lieu, comme celle de toute loi, à des difficultés dont le règlement reviendrait, le cas échéant, aux juridictions compétentes, les dispositions critiquées sont suffisamment claires et précises et ne contreviennent en rien aux prescriptions de l'article 34 de la Constitution ; qu'elles doivent donc être regardées comme non contraires à la Constitution.

● En ce qui concerne la situation des actionnaires minoritaires des filiales des sociétés nationalisées :

(...) Considérant que, dans le cas visé par les auteurs de la saisine, la situation juridique des actionnaires minoritaires ne se trouverait pas modifiée en ce qui concerne leur droits au regard du ou des actionnaires majoritaires ; que, d'ailleurs, le préjudice allégué est purement éventuel ; qu'ainsi le fait que la loi soumise à l'examen du Conseil constitutionnel ne prévoit aucune indemnisation au profit desdists actionnaires n'est en rien contraire au principe d'égalité. »

Le communiqué du gouvernement

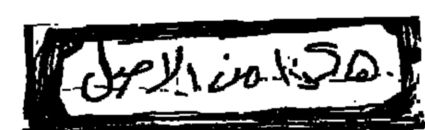
Aussitôt connu, samedi soir 16 décembre, l'avis du Conseil constitutionnel, l'hôtel Matignon a publié le communiqué suivant :

« Le gouvernement prend acte de la décision du Conseil constitutionnel concernant le projet de loi de nationalisation voté par le Parlement en décembre dernier.

» Cette décision reconnait que la démarche gouvernementale est conforme à la Constitution. Elle ne remet pas en cause le programme de nationalisation ratifié par le pays.

» Toutefois, la décision du Conseil constitutionnel, en demandant que soit renforcé le montant des indemnisations versées aux actionnaires, retarde la promulgation de la loi et maintient donc les sociétés concernées dans une situation d'attente.

» Le gouvernement confirme sa volonté de procéder aux nationalisations annoncées. Le conseil des ministres de mercredi prochain arrêtera les dispositions à prendre pour permettre le vote définitif de la loi dans les meilleurs délais. »



IL CONSTITUTIONNEL

pages d'analyses

SUR LA LOI DE NATIONALISATION

Les trois banques mutualistes pourraient échapper à la nationalisation

En estimant que trois banques mutualistes (la Banque fédérative du crédit mutuel, la Banque française du crédit coopératif, et la Banque des coopératives de consommation et des mutuelles) dont le total des dépôts dépasse la barre fatidique du milliard de francs, le Conseil constitutionnel n'a fait que se tenir à la lettre du projet de loi et n'a pu qu'entériner les bizarreries de la réglementation bancaire française.

Il admet trois exceptions à la nationalisation énoncées dans l'article 13 : les SICOMI, les banques à capital étranger, et les petites banques, dont les dépôts sont inférieurs à 1 milliard de francs, mais estime que la quatrième exception — *« les banques dont le capital appartient directement ou indirectement à des sociétés de caractère mutualiste ou coopératif »* — ne revêt pas, comme les trois premières, un caractère spécifique suffisant pour être justifiée : à ses yeux, ces banques ne sont pas *« coopératives »* au sens juridique du terme.

En *fait*, c'est exact. La plus grosse d'entre elles (3 milliards de dépôts), la Banque fédérative du crédit mutuel, dont le siège est à Strasbourg, est une banque « inscrite » de droit privé, constituée en 1920 dans l'esprit du mutualisme allemand de la période d'annexion de l'Alsace-Lorraine (1870-1918), à laquelle ne s'applique pas la loi bancaire française de 1941 (l'Alsace était de nouveau annexée). Elle a gardé un caractère hybride dans la mesure où elle fait office de Caisse régionale fédérative pour les caisses locales du Crédit mutuel d'Alsace, de Lorraine et de Franche-Comté, ses actionnaires.

Sa nationalisation reviendrait à décapiter le mouvement mutualiste alsacien, alors que ce ne serait pas le cas pour les caisses bretonnes, par exemple, dont la Caisse fédérative régionale n'est pas une banque. Ce serait le cas, également pour le Crédit coopératif, établissement à statut légal spécial, dont la B.F.C.C., sa filiale, est la banque de dépôts : la B.F.C.C. est également une banque « inscrite » de droit privé, dont le capital appartient à la Caisse centrale du crédit coopératif et à d'autres coopératives du groupe. Quant à la B.C.C.M., elle aussi banque privée, elle est une filiale, à deux tiers, de la Garantie mutuelle des fonctionnaires et à un tiers de la Fédération des coopératives de consommation.

Il est certain que la décision du Conseil constitutionnel est de nature à embarrasser le gouvernement, qui n'a nullement l'intention de nationaliser ces trois banques, d'autant que l'ensemble du Crédit agricole, des Banques populaires, et du Crédit mutuel à l'exception de l'Alsace, ne sont pas des banques inscrites au sens légal du terme et échappent donc, de plein droit, à la nationalisation. Il semble qu'une nouvelle rédaction de l'article 13, faisant exception pour les banques *« à caractère coopératif »*, ce qui est exact dans les trois cas précités, sans allusion à la notion de *« capital social détenu par des mutuelles ou des coopératives »*, recevrait l'aval du Conseil constitutionnel.

Rappelons que trente-six banques sont concernés par la loi de nationalisation :

Banque de Bretagne ; Banque coopérative du bâtiment et des travaux publics ; Banque La Hénin ; Banque de l'Indochine et de Suez ; Banque industrielle et mobilière privée ; Banque de Paris et des Pays-Bas ; Banque parisienne de crédit au commerce et à l'industrie ; Banque régionale de l'Ain ; Banque régionale de l'Ouest ; Banque de l'union européenne ; Banque Chaix ; Crédit chimique ; Crédit commercial de France ; Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine ; Crédit industriel et commercial ; Crédit industriel de Normandie ; Crédit industriel de l'Ouest ; Crédit du Nord ; Banque Hervet ; Banque Laydernier ; Monod-Française de banque ; Banque Odier-Bungener-Courvoisier ; Banque Rothschild ; Banque Scalbert-Dupont ; Société bordelaise de crédit industriel et commercial ; Société centrale de banque ; Société générale alsacienne de banque « Sogenal » ; Société lyonnaise de dépôts et de crédit industriel ; Société marseillaise de crédit ; Société nancéienne de crédit industriel et Varin-Bernier ; Société séquanaise de banque ; Sofinco-La Hénin ; Banque Tarneaud ; Banque Vernes et commerciale de Paris ; Union des banques à Paris ; Banque Worms.

Sur les trois cent quatre-vingt-seize banques inscrites, recensées par l'Association française de banques, cent cinquante et une sous contrôle étranger échappent à la nationalisation ; les plus importantes d'entre elles sont la Banque commerciale de l'Europe du Nord, propriété de l'U.R.S.S., la Citibank, la Morgan et la Chase Manhattan, filiales d'établissements américains, Neuflize-Schlumberger-Mallet (N.S.M.), contrôlée par la banque néerlandaise A.B.N., Barclays et B.C.T. Midland, filiales de deux grandes banques britanniques.

Parmi les cent quatre-vingt-dix-sept banques françaises rescapées, quarante-six sont contrôlées directement ou indirectement par les trois banques nationales, vingt-quatre par des actionnaires publics ou assimilés, cinquante-deux par les trente-six banques nationalisables, et deux par des groupes industriels nationalisables.

Resteront, finalement, soixante et onze établissements à caractère privé, représentant 1,20 % de l'ensemble de dépôts et 0,81 % des crédits à l'économie. Parmi ces soixante et onze, seize seulement sont réellement indépendants.

La consolidation des comptes : une arme à double tranchant

Il existe actuellement deux façons de présenter les comptes d'un groupe industriel et financier et, par conséquent, d'apprécier sa valeur : soit retenir les seuls résultats et bilans de la maison mère, soit faire la masse des résultats et du bilan de toutes les filiales, actif et passif. Au compte de pertes et profits de la maison mère ne figurent, en effet, que les résultats de la seule maison mère, auxquels s'ajoutent, le cas échéant, les dividendes reçus des filiales. A son bilan ne figurent que les valeurs comptables de filiales et participations, plus ou moins réévaluées.

Consolider les comptes du groupe revient à additionner aux résultats de la maison mère ceux des filiales, et non plus seulement les dividendes qu'elle verse, et à ajouter au bilan de ladite maison mère le bilan des participations en valeur réelle.

Dans la plupart des cas, la pratique de la consolidation donne une image véritable de la situation du groupe, puisqu'elle tient compte des résultats des filiales, positifs ou négatifs, et de la physionomie de leurs comptes, favorable ou défavorable.

A l'heure actuelle, presque tous les groupes industriels et financiers publient des comptes consolidés, conformément aux recommandations de la commission des opérations de Bourse et des experts comptables. Sur le plan international, une telle publication est devenue absolument indispensable, car elle permet d'apprécier la situation exacte des groupes au moment où ils font appel aux marchés financiers. Dans la plupart des cas, les comptes consolidés font apparaître une augmentation très sensible des résultats et des bilans, mais ils peuvent conduire à des valeurs « négatives » : ce serait le cas pour la sidérurgie française, notamment (Usinor et Sacilor), compte tenu de leur endettement et de leurs pertes répétées.

La cotation des sociétés nationalisables est de nouveau suspendue à la bourse de Paris

La cotation des titres de sociétés nationalisables a été suspendue, à compter du lundi 18 janvier et jusqu'à nouvel avis, par les autorités boursières à la demande du ministère de l'économie et des finances afin d'éviter toute spéculation sur les actions concernées.

Cette mesure touche les cinq groupes industriels (Saint-Gobain, Pechiney Ugine - Kuhlmann, Rhône-Poulenc, Thomson-Brandt et Compagnie générale d'électricité), les deux compagnies financières (Paribas et Suez) ainsi que les trente-six établissements bancaires négociés sur le marché parisien et dont la cotation avait été suspendue du 9 au 30 septembre dernier dans l'attente du projet de loi sur les nationalisations (1).

Dès la publication de ce dernier, les cours des titres concernés avaient rapidement progressé jusqu'à s'ajuster, à peu de chose près, aux valeurs d'indemnisation des actionnaires retenues par l'Assemblée nationale, mais un net regain d'intérêt à l'égard des sociétés nationalisables avait été constaté, depuis quelques semaines, au palais Brongniart, où de nombreux professionnels persistaient à penser que les modalités d'indemnisation retenues par le gouvernement devraient finalement être majorées après un avis en ce sens rendu par le Conseil constitutionnel.

(1) La cotation de quatre autres titres (Sacilor, Usinor, Dassault et Matra) avait également été suspendue le 9 septembre 1981. La reprise de cotation était intervenue le 29 décembre pour les deux entreprises sidérurgiques et le 20 novembre pour Dassault, seule Matra devant attendre le 22 janvier pour être à nouveau négociée sur le marché.

L'INDEMNISATION DES ACTIONNAIRES

(en francs)

Sociétés	Cours au 8/5/81 (compt.) (1)	Cours au 8/9/81 (2)	Prix d'indemnisation (3)	Estimation à titre privé (4)	Dernier cours de Bourse au 15/1/82
Saint-Gobain	136,30	107,00	156,18	310	152,50
C.G.E.	411,00	285,00	334,15	839/920	323,60
Rhône-Poulenc	83,00	80,00	135,98	160/230	123,60
Thomson-Brandt	247,00	187,00	255,71	606	252,00
P.U.K.	101,00	79,00	104,64	375/425	101,70
Paribas	245,00	196,00	218,70	674/745	210,00
Suez	325,00	265,60	327,35	1 000	331,00
C.C.F.	139,80	141,50	163,76	325	163,00

(1) Dernière séance de bourse avant l'élection présidentielle du 10 mai 1981.
(2) Dernière séance de bourse avant la suspension de cotation le 9 septembre 1981.
(3) Tel qu'il est contenu dans le rapport de la commission spéciale de l'Assemblée nationale chargée d'examiner le projet de nationalisation.
(4) Estimation réalisée par des cabinets d'expertise français ou étrangers et prenant en considération les comptes consolidés.

LES NEUF MEMBRES

MEMBRES	Date de nomination	Nommé par MM.	Activités professionnelles antérieures	Activités politiques
PRESIDENT : M. Roger Frey, 68 ans	Février 1974	Georges Pompidou	—	Député et ministre U.D.R. de 1959 à 1974
M. Gaston Monnerville, 85 ans	Février 1974	Alain Poher	Avocat	Président du Sénat de 1958 à 1968
M. Louis Joxe, 80 ans	Octobre 1977	Edgar Faure	Professeur, diplomate	Député et ministre U.D.R. de 1959 à 1977
M. Louis Gros, 79 ans	Février 1977	Alain Poher	Avocat	Sénateur républ. indépendant de 1948 à 1977
M. Robert Lecourt, 73 ans	Septembre 1979	Alain Poher	Avocat, ancien président de la Cour de justice européenne	Député (M.R.P.) de 1946 à 1958 ; plusieurs fois ministre
M. René Brouillet, 72 ans	Février 1974	Edgar Faure	Diplomate	Membre du cabinet du général de Gaulle de 1944 à 1946
M. Georges Vedel, 71 ans	Février 1980	Valéry Giscard d'Estaing	Professeur de droit	—
M. André Segalat, 71 ans	Février 1977	Valéry Giscard d'Estaing	Conseiller d'Etat	—
M. Achille Peretti, 70 ans	Février 1977	Edgar Faure	Avocat, préfet	Député U.D.R. de 1958 à 1977. Prés. de l'Assemblée nationale de 1969 à 1973

Le fonctionnement du Conseil constitutionnel est prévu au titre VII de la Constitution du 4 octobre 1958 (articles 56 à 63), ainsi que par une ordonnance du 7 novembre 1958 portant loi organique. Outre les anciens présidents de la République qui en sont, de droit, membres à vie, le Conseil est composé de neuf personnes nommées, pour un mandat de neuf ans non renouvelable, à raison d'un tiers par les présidents de la République, du Sénat et de l'Assemblée nationale.

La saisine du Conseil appartient au chef de l'Etat et aux présidents des deux Assemblées ainsi qu'au premier ministre. Depuis la réforme de 1974, ce droit a été étendu aux députés et aux sénateurs à la condition que soixante au moins d'entre eux, de l'une ou l'autre Assemblée, exercent un recours contre une loi qu'ils estiment inconstitutionnelle.

Lorsque le Conseil juge qu'une disposition législative est inconstitutionnelle, celle-ci ne peut être promulguée. Si cette disposition est jugée « inséparable de l'ensemble de la loi », c'est la loi tout entière qui ne peut être promulguée. Dans le cas contraire, le président de la République peut soit promulguer la loi à l'exception de la disposition critiquée, soit demander une nouvelle lecture aux Assemblées.

POLITIQUE

COMMENTAIRES ET RÉACTIONS APRÈS LA DÉCISION

Le pouvoir et ses juges

(Suite de la première page.)

Georges Pompidou n'a pas cherché à *tirer vengeance de l'annulation* de son projet sur les associations de la loi de 1901. M. Valéry Giscard d'Estaing a su, sans rechigner publiquement, subir la mauvaise note infligée à son budget pour l'année 1980.

Il se peut toutefois que la décision de samedi soit d'une autre nature. Georges Pompidou a d'autant plus facilement renoncé en 1971 au mauvais coup préparé contre les associations que cela n'avait pas d'importance réelle pour la conduite de sa politique. Plus tard, peu de temps a suffi à l'équipe de M. Giscard *d'Estaing pour faire exécuter* comme on le voulait le budget rejeté par le Conseil constitutionnel. Cette censure n'était que formelle.

On *ne saurait être aussi* paisible aujourd'hui, et l'on est tenté de voir dans la décision de samedi un geste qui n'a pas de précédent. Pour la première fois, en effet, le Conseil interdit la poursuite de la politique d'une majorité. Non pas sur un élément accessoire ou facilement guérissable, mais sur un point essentiel dont il a été décrit, à l'envi si besoin était, le prix qu'on y attachait. Pour le vanter ou pour le villipender.

En ce sens, la décision est politique parce que ses effets le sont, et d'autant plus notables, quelque aigreur que peut provoquer une telle *remarque,* qu'ils s'exercent à l'encontre d'une volonté politique qui, en dépit des élections partielles, demeure apparemment majoritaire dans le pays.

Il est sans doute prématuré de dénoncer le gouvernement des juges, ainsi qu'avait cru devoir le faire naguère le *premier* secrétaire du parti socialiste. Mais il faut bien constater que les juges s'opposent au gouvernement.

Cela ne suffit pas à établir qu'ils ont tort. Cela suffirait d'autant moins qu'on serait certain qu'ils ne pouvaient se prononcer autrement. Or là...

Laissons de côté la nationalisation supplémentaire, judiciairement ordonnée, de *trois sociétés mutualistes.* En termes d'Etat, ce *n'est* qu'une péripétie, presque cocasse, puisque le Conseil, *dont on attendait* tant à droite, étend le champ des nationalisations qu'on le suppliait de restreindre.

Négligeons de même les conditions *mises à l'aliénation des filiales situées* à l'étranger. Cela ne touche pas à l'essentiel. Il paraît même, à bien lire l'argumentation du Conseil, qu'il eût suffi de n'en pas parler pour *que la censure ne s'exerçât pas.* Lecture biaise, probablement.

S'en fût-on tenu là chez les neuf du Palais-Royal que le gouvernement *de M. Mauroy n'eût pas compromis* le repos dominical de ses membres.

Mais M. Roger Frey et ses huit collègues se sont aventurés plus loin, puisqu'il s'opposent, ce qui, *d'ailleurs, leur est légalement* permis, à la promulgation d'une loi. L'ont-ils fait sur un terrain qui ne montrait pas d'autre issue ? L'affirmera-t-on, par exemple, chez leurs voisins du Conseil d'Etat qui, consultés pour avis avant la discussion du projet de loi, suggéraient pour l'indemnisation précisément une solution à laquelle se rangea sans barguigner le gouvernement ?

Doit-on alors penser que le Conseil d'Etat a fait preuve d'incompétence ou bien que, sur ce point, pouvaient s'opposer deux conceptions que le droit ne commandait pas, c'est-à-dire *deux opinions, deux vues politiques* sur l'indemnisation ?

Doit-on penser que, capon comme pas un, le Conseil constitutionnel a fait du droit, qui permet tant, un *usage perverti ? Encore faut-il le* prouver.

Ce qui est en *revanche* certain c'est le caractère insatisfaisant d'une institution intéressante dans *son principe, mais qui combine la* force et la fragilité.

La force *résulte* de ce qu'elle peut, en dernier ressort, secrètement, sans débat *public ni contradictoire, donner* tort à la totalité des autres institutions de la République : son président, le Parlement, le gouvernement et jusqu'aux organes de conseils préalables dont ils sont entourés.

Cela fait beaucoup de capacités pour une institution dont les assises démocratiques sont faibles, ce qui est un euphémisme. Et la faiblesse est *là*, en même temps qu'elle réside dans la contradiction entre la portée des décisions qu'il peut prendre et la médiocrité de son insertion dans la nation. Combien de Français, sans qu'ils soient pour autant ignorants de la vie publique de leur pays, auront appris l'existence du Conseil par le parti qu'il vient de prendre ?

Juge des lois, censeur des élections, le Conseil constitutionnel peut-il demeurer tel qu'il est, tout-puissant et secret, tout-puissant et indiscutable ? Ce n'est pas la tradition républicaine française, qui répugne à placer quelque institution que ce soit *au-dessus de la démocratie.* Montrant avec éclat qu'il existe, le Conseil constitutionnel incite aussi à ce qu'on s'interroge sur sa légitimité, après qu'il eut tant fait au nom de la légalité.

PHILIPPE BOUCHER.

La mauvaise surprise

(Suite de la première page.)

En ne reprenant pas l'argumentation *de l'opposition sur le* fond, en reconnaissant *« la nécessité publique »* des nationalisations, le Conseil constitutionnel évite l'affrontement politique directe avec l'exécutif, et met un peu de baume au cœur de ce dernier. Même s'il n'est pas dupe, le gouvernement ne s'en félicite pas moins des *« aspects positifs »* de l'avis du Conseil constitutionnel, qui reconnaît que *« la France est en état de droit »*. Désormais les nationalisations sont inévitables.

Mais en touchant aux trois articles, apparemment techniques, de l'indemnisation, le Conseil fait d'une pierre deux coups : il remet en cause, *de facto*, un des piliers essentiels de l'édifice et donne satisfaction aux groupes sociaux qui sont le plus opposés aux nationalisations. Ce qui fait déjà dire à certains responsables de la majorité que les sages réagissent, eux aussi, en fonction d'*« intérêts de classe »*...

L'avis du Conseil constitutionnel a en tout cas surpris le gouvernement. Les contacts de ces derniers jours, l'amélioration du climat avec une bonne partie du patronat lui laissent espérer que le projet de loi ne subirait pas de mutilations profondes. Certes, on s'attendait à quelques modifications.

Les pouvoirs publics savaient que la question du dividende 1981 reviendrait sur le tapis. A l'origine le gouvernement avait prévu dans son texte initial que les dividendes relatifs à l'exercice 1981 des sociétés nationalisables seraient versés aux anciens actionnaires. C'est lors du passage devant le Conseil d'Etat que cette disposition a été supprimée... en échange de l'élargissement par le gouvernement de la base de calcul de l'indemnisation (avec la prise en compte des bénéfices nets et des actifs). On savait également que les trois articles donnant aux administrateurs *généraux* et aux *conseils* d'administration des nationalisables la possibilité d'aliéner totalement ou partiellement les participations des groupes nationalisés dans des filiales ou des *succursales situées à l'étranger* sans en référer au législateur, posaient problème. Le gouvernement s'était d'ailleurs engagé à fixer le cadre de ces rétrocessions comme de celles prévues pour *Suez et Paribas dans la loi sur* l'organisation et la ?????? du secteur public qui doit être discutée au printemps prochain.

Le gouvernement s'attendait également à quelques critiques sur le chapitre des banques. C'est là que la question de *« l'égalité de traitement »* se posait avec le plus d'acuité. Pourquoi fixer le seuil de nationalisation à 1 milliard de francs de dépôts ? Pourquoi exclure les banques mutualistes des banques étrangères ?

Le piège de l'indemnisation

Si le Conseil constitutionnel reconnaît la validité de l'argumentation gouvernementale pour exclure les établissements étrangers du champ de la nationalisation, il estime en revanche que cette dérogation au principe d'égalité ne se justifie pas pour les *« banques dont la majorité du capital social appartient directement ou indirectement à des sociétés de caractère mutualiste ou coopératif »*. Trois établissements dont les dépôts dépassent 1 milliard de francs sont concernée : la Banque fédérative du crédit mutuel, la Banque française de crédit coopératif et la Banque centrale des coopératives et mutuelles (B.C.C.M.).

Cela dit une nouvelle rédaction du texte pourrait permettre aux trois banques concernées d'échapper à la nationalisation.

C'est de l'indemnisation qu'est venue pour le gouvernement la mauvaise surprise. La remise en *cause des trois articles qui traitaient* de cette question interdit du même coup la promulgation de la loi. Le Conseil reconnaît que la formule des obligations indexées répond bien à l'un des deux critères *indispensables* — *l'indemnisation* doit être « préalable » — mais il conteste les méthodes de calcul retenues pour les échanges qui conduisent selon lui à des inégalités de traitement.

Le texte de loi prévoyait une évaluation des actions tenant compte de trois critères : pour 50 % la moyenne des cours de bourse entre le 1er janvier 1978 et le 31 décembre 1980, pour 25 % la *situation nette comptable* des sociétés et pour 25 % pour leur bénéfice net moyen. Sur le premier critère, le Conseil critique notamment l'absence de correction monétaire et estime que l'*utilisation uniforme* d'une moyenne de cours aboutit à *« des distorsions considérables »*. Pour les deux autres critères les Neuf sages considèrent que l'absence de référence aux actifs et aux bénéfices nets des filiales des groupes nationalisables conduit à des inégalités de traitement et dans nombre de cas, à une *« sous-estimation de la valeur d'échange »*. La même critique est formulée pour le calcul de la valeur d'échange des actions des banques non cotées en bourse.

Sur tous ces points, le Conseil constitutionnel a repris presque intégralement l'argumentation développée par l'opposition, notamment par MM. Dailly et Foyer, et par nombre de groupements de défense d'actionnaires français ou étrangers. Cette position du Conseil constitutionnel peut être discutée.

On constatera d'abord que de nombreux experts, en France ou à l'étranger, considéraient les indemnisations prévues comme fort généreuses. M. Tricot, président de la commission des opérations de bourse, tout en formulant certaines réserves, estimait qu'elles n'avaient *« en aucune façon un caractère spoliateur »*. Au sein de la majorité, bon nombre de députés la jugeaient *« trop généreuse »*.

Dans ses attendus, le Conseil n'indique pas clairement au gouvernement le *« bon choix »*. Tout au plus loisse-t-il accroire que la moyenne des cours de bourse *devrait être corrigée en fonction* de l'inflation, et que les actifs et bénéfices nets consolidés devraient être pris en compte. C'est bien là le pribième.

Il n'existe en France de règles légales pour la *consolidation* des comptes. Parmi les cinq groupes industriels nationalisables, deux utilisent les méthodes américaines; les autres consolident selon d'autres normes. Bref, c'est pour le moment le « non-droit » C'est notamment cette raison que le gouvernement, comme le Conseil d'Etat, n'avaient pas voulu tenir compte des actifs e tdes bénéfices consolidés. D'autrep art et sur un plan *strictement financier, on* peut se demander si l'évolution des cours de bourse de société holding, qui détiennent des actions de leurs filiales et epreoivent, ou non, de celles-ci des dividendes, ne reflète pas, d'une certaine manière la réelle santé du groupe dans son ensemble.

Le gouvernement est placé aujourd'hui devant un choix délicat. Il peut ne pas changer la méthode de calcul de l'indemnisation et maintient la formule dite *« multicritère »* en tenant compte des desiratas du Conseil. Dans ce cas, il lui faut refaire tous les calculs. Sur quelles bases ? En fonction de quels critères de consolidation ? N'ouvre-t-on pas la porte à de multiples contestations et recours, qui s'en trouveront d'autant plus confortées devant les tribunaux, qu'il n'y a pas une *norme unique et reconnue* pour la consolidation des comptes ? La seule voie pour éviter de tels écueils pour l'avenir, serait de définir au préalable les règles d'évaluation cas par cas. Seule une *commission « d'experts »* pourrait le faire. C'est ce que souhaitent les adversaires des nationalisations. C'est peut-être le piège tendu au gouvernement. Qui dit commission... dit délai... enlisement.

Il peut modifier la formule, en revenir au seul critère des cours en bourse, majoré comme c'est le cas lors des offres publiques d'achat ou d'échange d'un pourcentage substantiel. L'expérience de ces dernières années montre que ce pourcentage est compris entre 20 % et 50 %.

S'il ne s'agit au fond que d'améliorer le montant de l'indemnisation, que d'une question de *« gros sous »*, et non d'une bataille politique camouflée derrière des aspects techniques, cette seconde dolution devrait satisfaire les opposants et le Conseil *constitutionnel*.

Une note plus élevée

Le gouvernement n'a pas encore défini son attitude. Une chose est sûre, la note des nationalisations sera plus élevée. Le versement du dividende 1981 représentera 2 milliards de francs. Quant au coût total proprement dit — 28 milliards de francs environ dans le projet initial, — il est impossible de le déterminer tant que les nouvelles modalités n'auront pas été arrêtées.

A l'Elysée comme à l'hôtel Matignon, on est en tout cas décidé à aller vite. Deux conseils interministériels étaient prévus ce lundi et l'objectif est de présenter une nouvelle rédaction des articles incriminés (1), mercredi, en conseil des ministres. Quelle que soit la rapidité, il est certain que le processus parlementaire et une nouvelle saisine du Conseil constitutionnel, interdisent une promulgation de la loi avant plusieurs semaines.

Ce retard est dommageable aux entreprises concernées et pèsera, de ce fait, sur l'économie du pays. Les groupes nationalisables doivent sortir au plus vite de l'incertitude dans laquelle ils *sont placés*. Il y a des décisions urgentes à prendre. Or dans un souci de légalisme, le gouvernement ne paraît pas désireux de faire connaître avant la promulgation de la loi les noms des futurs P.-D. G. les nominations prévues pour mercredi seraient donc repoussées de plusieurs semaines. N'est-ce pas une erreur ?

Ce nouveau délai va prolonger, amplifier ce *climat insupportable* qui règne dans le groupe nationalisés. Il risque de favoriser les manœuvres de toutes sortes de cette fameuse liste des P.D.G. Puisque les choix sont faits — du *moins* dans les grands groupes — puisque la validité constitutionnelle des nationalisations est désormais reconnue, pourquoi ne pas faire connaître les noms de ceux qui prendront les rênes des entreprises une fois la loi promulguée ? Ils auraient ainsi quelques semaines pour se mettre au courant. Ce ne serait pas de trop compte tenu de l'ampleur de la tâche qui les attend. Tâche que le retard apporté par le Conseil constitutionnel, et quel que soit le jugement que l'on porte sur son avis, ne simplifie pas.

JEAN-MICHEL QUATREPOINT.

(1) Seuls les articles contestés par le Conseil constitutionnel repasseront devant le Parlement.

Dans la presse parisienne

LE FIGARO : une grande décision.

« Le bouleversement politique provoqué par les scrutins du printemps dernier est considérable en lui-même. Il donne au nouveau pouvoir bien des moyens d'agir. Ce pouvoir est fondé à en tirer argument pour appliquer son programme.

» Mais rien ne l'autorise à sortir du jeu institutionnel ou à enfreindre les principes fondamentaux qui régissent notre société politique.

» Au bout du compte, là est la signification profonde de la grande décision rendue par les « neuf sages ».

» Et le mieux serait qu'elle fût ainsi comprise par tous. »

(XAVIER MARCHETTI.)

LE QUOTIDIEN DE PARIS : la sanction.

« Il ne faut pas s'y tromper. La décision du Conseil constitutionnel est d'abord et avant tout politique ; et le droit que l'on a dit était peut-être le droit que l'on devait dire, mais ceux qui ont eu le courage de lire le long pensum qui résumait les arguments des uns et les contre-arguments des autres sauront que l'affaire se termine plutôt bien pour le gouvernement. (...)

» En se faisant le défenseur d'une indemnisation plus juste, et, disons le mot, rémunératrice, l'assemblée du Palais Royal satisfait la revendication numéro un du lobby antinationalisations : elle parle au portefeuille.

(STEPHANE DENIS.)

LA LETTRE DE LA NATION : « Dura lex sed lex ».

« Ce vieil axiome romain s'impose aujourd'hui aussi bien aux adversaires des nationalisations qu'à leurs partisans. (...)

» En somme les socialistes veulent bien encaisser l'essentiel, c'est-à-dire la validation du principe des nationalisations, mais la mise en cause de certaines de leurs modalités leur est insupportable. « Les obstacles soulevés par un tribunal ne peuvent résister à la volonté profonde du pays », *dit Georges Sarre, tandis que Michel Charzat parle déjà d'* « éventuelles manœuvres de retardement ».

» Ce « procès en obstruction » *est une nouvelle — mais pas surprenante — manifestation d'intolérance, car les adversaires les plus résolus des nationalisations sont aussi les premiers à déplorer l'immobilisme entraîné par la mise en œuvre d'une réforme qui pouvait attendre alors que l'économie pouvait pas attendre. Il est facile de répondre à ces socialistes si pressés que depuis dix ans que les nationalisations sont à leur programme, ils auraient pu mieux étudier leur projet et ne pas aboutir à une spoliation injustifiable en droit, comme d'ailleurs en justice et en morale.*

(PIERRE CHARPY.)

LE MATIN DE PARIS : sages ou gêneurs ?

« Ainsi, le verdict du Conseil constitutionnel apparaît plus ambigu que sage : il admet le principe des nationalisations, il refuse de juger sur le fond de la « nécessité publique », et il gêne considérablement le gouvernement et le pays. Mais, « gêner », est-ce bien du ressort de cette instance ? »

LIBERATION : le hold-up de l'année.

» En repoussant la loi de nationalisation, ils [les neuf « sages »] ont pris une décision que les ministres du gouvernement Mauroy veillaient dimanche à ne pas critiquer de front, mais qui est bel et bien une « décision politique » (...)

» Mais le gang du Palais Royal pourra-t-il jouir longtemps de l'impunité ? Ses décisions sont sans appel et s'imposent à tous, gouvernement compris. S'il sort de son rôle, nul n'est en mesure de le sanctionner ou de le corriger, puisque on n'a prévu personne pour juger de ses éventuels dérapages.

» Le système politique français n'admet pas un « gouvernement des juges » au-dessus de la légitimité conférée par l'élection populaire. Si le Conseil constitutionnel veut profiter de ses privilèges pour suppléer un Sénat, auquel on a, en 1958, enlevé le dernier mot, il creuse sa propre tombe. »

(JEAN-LOUIS PENINOU.)

L'HUMANITE : avec les bons vœux de Giscard.

« Par le biais d'un organisme non élu dont les pouvoirs sont excessifs et la légitimité douteuse, les forces d'argent s'évertuent à remettre en cause des décisions prises par la majorité nationale. Elles voudraient à la fois freiner la mise en route des réformes indispensables et en limiter la portée.

Il serait abusif que les contribuables français fassent les frais d'une décision prise au profit de la banque et des privilégiés de la fortune par quelques notables mis en place par le précédent pouvoir. »

(RENE ANDRIEU.)

DANS LA PRESSE RÉGIONALE

Dans l'éditorial de *Ouest-France* intitulé « La déviation », Pierre Joly dégage de la décision des neuf sages du Conseil constitutionnel une moralité qui dépasse le sujet abordé : *« Le Conseil constitutionnel en restant dans son rôle d'arbitre technique a joué le jeu, le gouvernement a accepté son jugement, la crise grave annoncée par certains augures se voit écartée, le droit s'en trouve renforcé et la machine constitutionnelle tourne ».*

« Le coup est dur pour le nouveau pouvoir qui subit là un double désaveu huit mois à peine après sa mise en place. Ce n'est à vrai dire que demi-mal dans la mesure où la légitimité des nationalisations n'est pas contestée. Et sur le plan politique, le gouvernement, en tenant compte des observations du Conseil constitutionnel pourrait retirer un certain avantage aux yeux de l'opinion en montrant qu'il joue loyalement le jeu démocratique et qu'il reste très légaliste », pense André Mazières dans l'éditorial de *la Charente libre*. *« Plus sérieux est l'avertissement que constitue la quadruple défaite aux élections partielles*, poursuit-il. *Il y a eu au moins au plan local un phénomène de mobilisation de l'opposition. Celle-ci va y trouver l'encouragement qui lui faisait défaut et va se montrer plus virulente qu'elle n'a jamais été. »*

« Nationalisations plus tard, plus chères », titre pour sa part *la Dépêche du Midi* et Fernand Cousteaux estime que le jugement rendu par le Conseil constitutionnel est un acte rassurant pour la démocratie. *« Roger Frey n'a pas remis en cause l'essentiel, c'est-à-dire l'extension du secteur nationalisé voulue par François Mitterrand. Il a pris en compte la notion de « nécessité publique ». Les actionnaires feront une excellente affaire mais le budget devra trouver pour les indemniser, comme le souhaite le Conseil d'Etat, une vingtaine de milliards qui feront défaut pour la relance. C'est le prix de la légalité. »*

Les journaux lyonnais consacrent plus de place aux résultats des élections législatives partielles qu'à la décision du Conseil constitutionnel. Ainsi, Henri Amouroux dans son éditorial du *Journal Rhône-Alpes*, titré « La gifle » n'évoque que d'une phrase le dossier des nationalisations pour écrire que la prise de position des neuf sages *« aggrave les malheurs du gouvernement »*.

L'édition du dimanche du *Provençal* à Marseille, le journal de M. Defferre, reconnaît en titre *« nationalisations : la loi devra être modifiée »* ; dans son commentaire. Claude Mattéi écrit sous le titre « Agir vite » : *« avec la loi de décentralisation, celle sur les nationalisations constitue une poutre maîtresse de a politique du changement telle qu'elle a été voulue et ratifiée par le pays »*.

Les journaux de l'Est insistent tous sur le coût des nationalisations. *Le Républicain lorrain* sous le titre « Nationalisations, plus tard, plus cher », écrit : *« Le retard apporté aux nationalisations gèlera un peu plus longuement les grands projets d'investissements de ses entreprises et la facture sera plus lourde pour les contribuables ; mais à l'inverse les actionnaires seront mieux traités au grand profit notamment des caisses de retraites, qui possèdent un gros portefeuille d'actions des sociétés nationalisables. »*

L'Est républicain reprend cette idée en expliquant que, *« pour les actionnaires, la nationalisation va finir par devenir aubaine (...), beaucoup d'experts, notamment des étrangers, considéraient volontiers ces derniers temps que ces modalités* [le calcul de l'indemnisation] *était avantageux. Certains agents de change ne s'y trompaient pas d'ailleurs : ils recommandaient souvent ces dernières semaines d'acheter des nationalisables »*.

Enfin, signalons le commentaire de *l'Alsace*, le journal de Mulhouse, qui appartient au Crédit mutuel, qui souligne, en parlant des trois banques mutualistes qui *« se trouvent brusquement nationalisables après le verdict du conseil constitutionnel »* que, *« paradoxalement, en les nationalisant, le gouvernement porterait atteinte à l'un de ses traditionnels « amis politiques » le plus puissant : le mouvement coopératif et mutualiste »*.

PRESSE

En marge du rachat du « Point »

HACHETTE REPREND « L'ÉCHO RÉPUBLICAIN »

Le quotidien *l'Echo républicain*, édité à Chartres, dans lequel *le Point* avait pris une participation majoritaire en 1981 *et dont le P.-D.G. était M. Dominique Ferry*, a été cédé au groupe Hachette. Ce rachat intervient au lendemain de l'entrée de M. Nicolas Seydoux, président de la société Gaumont, dans la société éditrice du *Point* (*le Monde* du 16 et celui date 17-18 janvier). Il en va de même pour la revue *Tennis Magazine*. En revanche, la Sebdo (*le Point*) garde le contrôle de *Vie publique* et de *Téléconsulte, société informatique* spécialisée dans les banques de données juridiques destinées aux avocats et aux institutions publiques.

Le P.-D.G. de *l'Echo républicain*, M. Dominique Ferry — nommé le 11 décembre 1981 par les représentants du *Point* — a donné sa démission. Il a expliqué sa décision aux représentants du personnel par le changement intervenu dans la propriété du quotidien chartrain. Dans le cadre de la prise de participation majoritaire de la société Gaumont dans le capital du *Point*, Hachette a exigé, selon M. Ferry, la cession de *l'Echo républicain*.

Pour leur part, les représentants du *Point* au conseil d'administration de *l'Echo républicain* ont démissionné. M. Alain Gascon reste directeur général, et M. Alain Genestar, rédacteur en chef du quotidien.

« LA DÉPÊCHE DU MIDI » ACQUIERT 40 % DU CAPITAL DU « PETIT BLEU » D'AGEN

La Dépêche du Midi, éditée à Toulouse, a pris une participation de 40 % dans le capital du quotidien *départemental le Petit Bleu*, d'Agen. Cependant, un texte garantissant l'emploi, les ressources et l'indépendance de la rédaction du *Petit Bleu*, et prévoyant qu'il n'y aurait aucune fusion ou regroupement, a en effet été signé entre *la Dépêche* et *le Petit Bleu*, précise-t-on à la direction du quotidien agenais.

A la faveur de cette prise de participation, M. Gérard Grenouilleau, qui reste administrateur du journal, a démissionné de ses fonctions de président-directeur général au bénéfice de M. Jean-Marie Helian, ancien secrétaire général.

Le Petit Bleu du Lot-et-Garonne a un tirage d'environ quinze mille exemplaires par jour.

ONS APRÈS LA DÉCISIO

Dans la presse parisienne

DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL SUR LA LOI DE NATIONALISATION

Dans la majorité

M. MERMAZ : en perdant du temps, nous perdons de l'argent.

M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale, qui était l'invité, lundi matin 18 janvier, de l'émission « Expliquez-vous » sur Europe 1, a commenté la décision du Conseil constitutionnel sur la loi de nationalisations. Le député socialiste de l'Isère a souligné que le Conseil d'État considérait que le problème de l'indemnisation *« était fort bien posé ». « D'ailleurs,* a-t-il remarqué, *nous indemnisions infiniment plus, et prioritairement, les petits porteurs que ne l'avait fait le gouvernement du général de Gaulle en 1946. »*

Le Conseil constitutionnel, a-t-il souligné, n'est pas *« une assemblée intemporelle, neutre ». « Nous regrettons de perdre du temps,* a-t-il ajouté, *car en perdant du temps, nous perdons de l'argent ! Nous allons nous donner les moyens de faire le plus vite possible. »* M. Mermaz a précisé qu'il y a *« une possibilité de procédure accélérée* (pour que le Parlement discute d'un nouveau texte sur les nationalisations), que la commission spéciale *« est toujours en place »* et que la procédure d'urgence demandée par le gouvernement *« est toujours valable ».*

● *M. Jacques Attali,* conseiller spécial auprès du président de la République, a notamment indiqué, dimanche soir, devant le « Club de la presse » d'Europe 1 : *« Le Conseil constitutionnel ayant reconnu, ce qui était une évidence, la conformité à la Constitution des nationalisations, tout le débat qui avait été faussement posé, tant au cours de la campagne présidentielle que des débats au Parlement, du caractère constitutionnel des nationalisations est terminé.*

» Nul maintenant n'a, me semble-t-il, intérêt à ce que les choses prennent trop de temps. »

M. JOXE : une affaire sérieuse.

M. Pierre Joxe, président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale : *« Le Conseil constitutionnel conteste en particulier le mode d'indemnisation pourtant très large, qui garantissait complètement les petits actionnaires. Il remet ainsi en cause la réalité immédiate des nationalisations déjà votées par les députés et donc leur mise en œuvre rapide au service d'une politique économique de relance. C'est donc une affaire sérieuse, qui demande un examen approfondi sur le plan juridique, mais aussi politique. »*

● *M. Georges Sarre,* membre du comité directeur du P.S. : *« Le Conseil constitutionnel vient de confirmer que l'extension du secteur public est conforme aux institutions. (...) Personne n'aurait compris que cette mesure essentielle (...) sur laquelle la volonté populaire s'est clairement exprimée soit remise en cause par des juges. Il est sage que le Conseil constitutionnel ait adopté en ce domaine une attitude constructive et ne se soit pas transformé en tribunal politique comme voulait l'y amener l'opposition. »*

M. HERZOG (P.C.F.) : un choix politique et une question pour l'avenir.

M. Philippe Herzog, membre du bureau politique du P.C.F., écrit notamment, lundi 18 janvier, dans *l'Humanité,* au nom de cette instance : *« Ce Conseil, composé d'hommes mis en place par la droite, n'a pas osé contester la légitimité des nationalisations. Il est contraint de prendre acte de la volonté populaire majoritaire des Français et d'admettre que les nationalisations sont constitutionnelles. C'est un acquis.*

» 2) A propos des indemnisations, il tente quand même de faire obstacle aux décisions de la majorité. Il veut faire accroître les charges qui pèsent sur les contribuables pour donner plus d'argent au capital. La Constitution n'a rien à voir là-dedans. Le Conseil outrepasse son rôle et fait un choix politique. Ce choix est contraire à la volonté des Français. (...) Il est injuste et négatif pour l'économie nationale. Nous disons qu'il n'y a pas de raison, et sûrement pas dans la Constitution, de pénaliser à nouveau les contribuables pour faire des cadeaux aux privilégiés de la fortune et du capital. C'est ce point de vue qui doit prévaloir après les conclusions du Conseil constitutionnel.

» 3) L'expérience montre que ce Conseil, nullement représentatif des Français, partisan, n'est qu'un instrument de la réaction pour mettre en cause la volonté populaire. Son rôle, ses attributions, sa composition, font problème. C'est une question qui est posée pour l'avenir. »

Dans l'opposition

M. PONS (R.P.R.) : l'opposition s'en remet à la justice.

M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., a déclaré, dimanche 17 janvier, au micro de R.M.-C. : *« Je ne peux qu'être satisfait dans la mesure où notre formation politique avait dit dès le début, c'est-à-dire dès le dépôt du projet de loi par le gouvernement, qu'il lui paraissait que dans ce texte proposé par le gouvernement il y avait un certain nombre de dispositions qui s'écartaient de la Constitution. (...) Le Conseil a retenu un certain nombre d'observations, mais je n'ai, en ce qui me concerne, aucun commentaire à faire. Pour nous, le Conseil constitutionnel c'est la juridiction suprême. Nous avons saisi cette juridiction suprême, elle vient de se prononcer, nous prenons acte de cette décision, mais nous n'avons pas de commentaire à faire. L'opposition s'en remet totalement à la justice, et, donc, la décision du Conseil constitutionnel est la décision de justice. »*

M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe U.D.F. de l'Assemblée nationale : *« Dans sa sagesse, le Conseil constitutionnel vient de renvoyer le professeur Mauroy refaire sa copie Nos remarques étaient donc justifiées. Les longues heures de discussions, voire d'affrontements, à l'Assemblée nationale, n'auront pas été inutiles. Jour après jour, les députés de notre groupe ont montré, démontré, explicité les contradictions, les dangers de spoliation et les inconstitutionnalités du projet de loi sur les nationalisations. Aux observations que nous avons formulées lors de ce débat, la seule réponse des socialistes a été la fuite en avant, le mépris du dialogue, voire la haine. Souhaitons que le gouvernement ne répète pas la même erreur en confondant à nouveau vitesse et précipitation. »*

● *M. Alain Juppé,* conseiller de M. Chirac, secrétaire général du Club 89, a souligné, au micro d'Europe 1 : *« Il serait inquiétant que la décision du Conseil constitutionnel donne lieu à une campagne de dénigrement. Cela signifierait que l'actuelle majorité supporte de moins en moins bien les règles qui garantissent l'existence en France d'un état de droit. »*

● *M. René Monory,* membre du conseil national de l'U.D.F., sénateur centriste, ancien ministre de l'économie : *« Je me félicite de l'indépendance du Conseil constitutionnel et du sérieux avec lequel il a examiné les modalités de la loi. Le Sénat avait abouti, après un dur et sérieux travail, au rejet du texte. Cela confirme qu'il a eu raison. »*

Dans les milieux professionnels et syndicaux

M. GATTAZ : l'addition va être plus lourde.

M. Yvon Gattaz, président du C.N.P.F., a notamment déclaré, dimanche soir 17 janvier, devant le « Grand jury R.T.L.-*le Monde* » dont il était l'invité : *« Nous pouvons ressentir deux sentiments contradictoires. D'une part, en tant que citoyen, je me réjouis du fait que les actionnaires et les petits épargnants — qui sont souvent les porteurs d'actions des grands groupes bientôt nationalisés — seront mieux rémunérés. (...) Cela es tcompensé par un sentiment quelque peu différent : l'addition, si j'ose dire, va être plus lourde. Ces nationalisations vont coûter très cher à l'État, j'allais dire aux contribuables. Jusqu'à présent, on a parlé de 30 milliards de nouveaux francs pour ce qui concerne seulement les cinq groupes industriels. Mais il ne faut pas oublier qu'il y a d'autres nationalisations qui, même si elles ne sont pas rampantes, sont obligatoires parce qu'elles sont indirectes. N'oublions pas non plus qu'il existe quelques entreprises qui sont dans une période d'attente car des capitaux étrangers sont concernés. La situation devra bien un jour ecevoir une solution. Des intérêts devront être en outr eversés aux actionnaires. (...) L'indemnité totale sera consi.érablement augmentée, peut-être doublée. La dépense pourra être de 50 milliards. Si j'y ajoute les frais dont je viens de parler, ce sera beaucoup plus. Cela fait 5 000 milliards de centimes, somme himalayenne. »*

● *M. Jean-Maxime Lévêque,* président du Crédit commercial de France (C.C.F.), a exprimé son *« soulagement »* ; *« Si notre entreprise est nationalisée, nos actionnaires recevront une juste indemnité, évitant ainsi la spoliation dont ils allaient être victimes »,* a-t-il notamment déclaré.

La C.F.D.T. : un risque grave.

La C.F.D.T. estime notamment que *« le Conseil constitutionnel a pris le risque grave de retarder la mise en œuvre des nationalisations et ainsi de nuire à leur efficacité sociale et économique, en définitive de nuire à l'emploi. De plus en rejetant le mode de calcul de l'indemnisation, il fait peser sur les contribuables une charge supplémentaire élevée, injustifiée,* ajoute la centrale dirigée par M. Edmond Maire. *En prenant cette décision, le Conseil constitutionnel a ainsi délibérément contribué à remettre en débat un dossier sur lequel les électeurs et le Parlement avaient déjà largement débattus. Le Conseil constitutionnel a manifestement des difficultés à s'extraire du débat partisan »,* conclut la C.F.D.T.

● *La Fédération C.F.D.T. de la banque : « Les décisions du Conseil constitutionnel sont très préoccupantes (...). La droite et les milieux financiers se voient ainsi renforcés, et l'institution laisse planer le doute d'une volonté délibérée de retardement à toute innovation politique et sociale. Les travailleurs n'admettront pas que des possibilités d'amélioration de leurs conditions de vie et de travail soient ainsi détournées. Tous les moyens juridiques et politiques doivent être pris par le gouvernement de la gauche, pour maintenir et accélérer le cap sur les réformes. »*

● *La Ligue communiste révolutionnaire* (L.C.R., trotskiste) : *« En bloquant la timide loi sur les nationalisations, qui accordait déjà 35 milliards de francs d'indemnités aux actionnaires, le Conseil constitutionnel poursuit l'œuvre de sabotage engagée par la droite depuis le 10 mai. Une première preuve vient d'être faite qu'il sera impossible de réaliser le changement voulu par les travailleurs dans le cadre des institutions de la Ve République. »*

● *M. Pierre Bauby,* secrétaire politique du parti communiste marxiste - léniniste (P.C.M.L., maoïste : *« Le Conseil constitutionnel est un des rouages essentiels de la Constitution de la Ve République, faits sur mesure pour assurer la domination des grands monopoles capitalistes et impérialistes, la domination de la bourgeoisie. Il ne saurait y avoir de changement décisif en faveur des travailleurs, d'avancée vers le socialisme, sans remettre en cause cette constitution bourgeoise. »*

POINT DE VUE

Le « bloc de constitutionnalité »

par JACQUES ROBERT(*)

QUOI qu'il décidât en fin de compte, le Conseil constitutionnel savait pertinemment qu'il serait jugé avec sévérité et traité sans indulgence.

S'il laissait passer la loi sur les nationalisations sans s'arrêter à certaines dispositions trop audacieuses, inadéquates ou maladroites, on le taxerait de trop grande perméabilité au vent du changement. Si d'aventure il empêchait la promulgation de la loi en remettant en cause le principe et la légitimité des nationalisations, on lui reprocherait, invoquant alors injustement les modalités de sa composition, de se constituer en gardien rétrograde de doctrines et d'intérêts périmés et d'être, juridiction alors politique, un obstacle aux aspirations profondes de la souveraineté nationale.

Sa marge de manœuvre était donc étroite.

Il l'a utilisée au maximum, se bornant, au plan de la procédure comme du fond, à un strict et impartial examen juridique, faisant preuve dans cette analyse comparative des textes en présence d'audace calculée et de scrupuleuse lucidité.

Sa décision fera date. On en parlera longtemps. Disons qu'elles nous apparaît aujourd'hui moins intéressante par les articles inséparables du reste de la loi qu'elle juge en définitive non conformes à la Constitution que par le rappel et la reconnaissance officielle de principes fondamentaux auxquels elle se livre et qui se situent dans la droite ligne d'une jurisprudence que nous avons nous-même dans ces colonnes, à plusieurs reprises, rappelée et saluée (voir notre article *« Le Conseil constitutionnel en question ? »,* le Monde *daté 8-9 décembre 1981).*
l'événement.

Le droit de propriété

Quatre points nettement explicités dans la décision doivent être ici relevés, qu'il faut bien comprendre si l'on veut mesurer la portée de

1) D'abord le rappel du contenu exact de ce qu'il est convenu d'appeler « le bloc de constitutionnalité ».

On doit sans doute au talent et à la connaissance avisée du doyen Georges Vedel les remarquables pages de la décision consacrées à situer dans l'échelle de notre ordonnancement juridique les textes constitutionnels et législatifs que partisans et adversaires de la loi sur les nationalisations se sont allégrement lancés les uns aux autres, tout au long de l'âpre controverse de ces dernières semaines.

Il est tout à fait évident qu'en rejetant, en mai 1946, un projet de Constitution qui voulait substituer à la conception révolutionnaire des droits de l'homme une doctrine plus moderne et plus adaptée des libertés de la personne, les Français montraient clairement que c'était aux principes de 1789 qu'ils entendaient, au sortir du second conflit mondial, toujours se rattacher, et, notamment, à ce vieux droit de propriété ancré au plus profond de l'âme française, droit naturel et imprescriptible, droit inviolable et sacré.

∴

En rappelant en 1958 leur attachement solennel à ce fonds commun de 1789, qu'augmentaient seulement quelques principes politiques et sociaux particulièrement nécessaires à notre temps, les Français affirmaient leur fidélité aux libertés fondamentales arrachées par leurs ancêtres.

Aucune disposition limitative relative à la propriété incluse dans la *Constitution* de 1946 *ou dans celle* de 1958, comme aucune évolution, si nette soit-elle, dans sa notion même ne peuvent retirer au droit de propriété son caractère fondamental et sa valeur constitutionnelle, donc dispenser au législateur, autorisé par ailleurs (article 34) à procéder à des nationalisations, du respect qu'il lui doit.

Mais dès lors que, précisément, la justification même d'une nationalisation se trouve dans la *« nécessité publique »* (article 17 de la Déclaration de 1789), il importait que cette dernière apparût bien clairement pour que l'opération de nationalisation se trouvât justifiée.

Le Conseil constitutionnel a estimé très raisonnablement qu'en l'absence d'erreur manifeste une telle appréciation de la nécessité publique, faite par le législateur, ne pouvait être récusée dès l'instant que l'opération de nationalisation, comme c'était le cas en l'espèce, ne restreignait point la propriété privée de 1982 dans des conditions qui méconnaîtraient les dispositions de 1789.

Les constitutionnistes français retiendront, à n'en point douter, comme un modèle cette magistrale analyse des textes juridiques à la lumière des réalités complexes de la société contemporaine.

L'égalité

2) De façon identique, les neuf « sages » du palais Montpensier ont repris leur jurisprudence traditionnelle sur le principe d'égalité, mais ils en ont fait ici une application ponctuelle qui a pu surprendre.

Certains s'attendaient qu'ils exercent leur pénétrante sagacité sur une comparaison menée entre le statut juridique respectif des banques françaises et étrangères ou le bien-fondé du critère du milliard de francs.

A l'évidence, et on lui en saura gré, le Conseil constitutionnel n'a pas voulu, contrairement à d'autres, jouer l'étranger contre la France ou la France contre l'étranger en contrecarrant, au nom des règles d'un droit international public abusivement invoquées, une volonté française clairement affirmée par la considération de jalousies ou d'intérêts égoïstes et cosmopolites. Comme il a eu raison de rappeler solennellement que sans méconnaître le principe d'égalité, le législateur avait parfaitement pu exclure de la nationalisation des banques étrangères, dont opurtant le statut n'était pas différent de celui des banques françaises, dès l'instant que risquaient de se produire au plan international des difficultés qui auraient compromis l'intérêt général qui s'attache aux objectifs poursuivis par la loi de nationalisation !

Mais le Conseil constitutionnel a, par contre, estimé que la dérogation apportée au profit des banques mutualistes ou coopératives ne se justifiait ni par un caractère spécifique, ni par la nature de leur activité, ni par les difficultés qui pourraient surgir de leur nationalisation.

Dès lors, appliquant une jurisprudence bien connue, et confirmée tout récemment à propos de la loi Sauvage, au terme de laquelle on ne peut établir des règles non identiques qu'à des catégories se trouvant dans des situations différentes au regard de leur statut propre ou de la finalité de la loi, le Conseil constitutionnel censurait l'inégalité de traitement opérée entre les banques coopératives ou mutualistes et les autres.

Une fois encore, le Conseil constitutionnel, statuant en droit, reste fidèle à ses conceptions affirmées et à ses précédentes déterminations. Il n'y a ici rien à redire.

3) S'agissant des transferts du secteur public au secteur privé et spécialement des dispositions qui prévoient l'aliénation de participations détenues par les sociétés nationalisées dans des filiales ou des succursales exerçant leur activité à l'étranger, on ne s'étonnera point non plus que le Conseil constitutionnel n'ait pas cru pouvoir les laisser passer. Ces dispositions attribuaient sans doute un peu légèrement aux seuls organes des futures sociétés nationales un pouvoir discrétionnaire soustrait à tout contrôle dans l'appréciation et la décision de ces transferts. Certes, toute opération de ce type n'a pas à être directement décidée par le législateur. Encore faut-il que l'autorité par lui investie soit gardée par la vigilance d'un contrôle institué de tout risque d'arbitraire.

L'indemnisation

4) Reste l'indemnisation.

Est-elle pour le Conseil constitutionnel juste et préalable ?

Préalable ? Assurément oui, et comme nous le pensons nous-mêmes, la haute juridiction a eu raison de le dire explicitement.

Juste ? Les neuf « sages » l'ont dans l'ensemble estimé, sous réserve cependant de quelques rectifications et aménagements.

Il ne faut en effet pas omettre de constater que le Conseil constitutionnel a sans réticences entériné le principe, qu'avait pourant soulevé un tollé chez certains, de l'indemnisation par remise d'obligations portant jouissance à la date de la dépossession, inscrites à la cote officielle, donc immédiatement négociables et soumises dans des conditions d'intérêt irréprochables à une échéance moyenne de remboursement, dont la durée (sept ans et demi) n'était ni anormale ni excessive.

C'est sur la seule évaluation des actions que le Conseil s'est montré critique.

Sans doute était-il loisible au législateur de se référer, pour l'évaluation des actions cotées en Bourse, à une moyenne des cours pendant une certaine période. Encore fallait-il assortir cette méthode forfaitaire de certains aménagements (par exemple la prise en compte de l'évolution des cours) propres à redresser les inégalités et les insuffisances qui pouvaient en découler (par exemple une sous-estimation substantielle de la valeur d'échange).

Quant aux actions non cotées, dont, par définition même, le cours en Bourse ne peut être pris en compte, il est évident que les insuffisances d'évaluation y produiraient des effets encore plus tangibles et préjudiciables.

Il faudra donc que, sur ce point, et compte tenu des remarques qui viennent de lui être faites, le gouvernement mette rapidement au point dans un nouveau projet de loi de nouvelles formules de dédommagement, que la haute juridiction le laisse, bien entendu, entièrement libre d'imaginer.

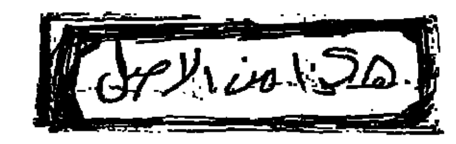
Alors, succès pour les uns, échec pour les autres ?

Triomphe de la majorité sur le fond des principes ? Victoire de l'opposition sur les modalités d'indemnisation ?

Rien ne serait plus dérisoire et malsain que de laisser croire, par une interprétation partisane et politisée de sa décision, que le Conseil constitutionnel a tranché en arbitre un « tournoi idéologique » entre les champions officiels de deux moitiés opposées de la France républicaine.

Précisément parce qu'elle semble à quelques-uns plus dure dans ses appréciations techniques qu'ils ne l'auraient souhaité, à d'autres plus favorable dans son approche doctrinale qu'ils ne l'avaient imaginé, à plusieurs enfin plus explicite dans la valeur des normes auxquelles il conviendra à l'avenir de se référer, la décision mûrement réfléchie, courageuse et pertinente que vient de rendre le Conseil constitutionnel affirme sur toute autre considération la primauté de la démocratie et du droit.

(*) Président de l'université Paris-II.



POLITIQUE

LES QUATRE ÉLECTIONS

FRAGILITÉ

Alors que tous les sondages d'opinion donnaient à penser, depuis plusieurs semaines, que l'« état de grâce » tenait bon, les quatre élections législatives partielles du 17 janvier portent témoignage de sa fragilité.

Les victoires à Paris de MM. Dominati (U.D.F.-P.R.) et de Bénouville (app. R.P.R.), en Seine-et-Marne de M. Peyrefitte (R.P.R.) et dans la Marne de M. Bourg-Broc (R.P.R.), toutes acquises dès le premier tour, apparaissent comme autant de coups de semonce au pouvoir.

Pour l'ensemble des quatre circonscriptions, on ne dénombre que 146 344 votants pour 234 035 inscrits, soit 37,46 % d'abstentions. S'il est habituel et constant que les « partielles » n'attirent pas les foules, une telle indifférence montre néanmoins que la « campagne d'explication » menée par M. Pierre Mauroy ne porte que peu de fruits.

Au premier tour des élections législatives de juin, les deux formations de gauche aujourd'hui associées au gouvernement, avaient totalisé dans les quatre circonscriptions 77 393 des 162 430 suffrages exprimés, soit 47,64 %. Elles n'en ont retrouvé dimanche que 41,25 % (59 509 sur 144 234). Le déchet, qui est, pour l'ensemble, de 6,39 points, est particulièrement important dans la capitale : 9,47 points dans la douzième circonscription et 9,01 points dans la deuxième.

Il est partout fort clair, et pas seulement dans les villes de Montereau et de Châlons-sur-Marne, *dirigées par des maires communistes*, que les électeurs du P.C.F. ont boudé les candidats présentés ou soutenus par le P.S. On ne saurait s'en étonner. Les soupçons de M. Jean Poperen, « numéro deux » du parti socialiste sur la stratégie et les desseins du parti communiste, les allégations de M. Bergeron, secrétaire général de F.O., accusant le même parti d'« infiltrer » la fonction publique, n'étaient pas de nature à provoquer un comportement unitaire. Comportement déjà fortement compromis par le désaccord patent et avoué du P.S. et du P.C.F. sur la crise polonaise.

En parlant de « *péripétie regrettable et fâcheuse* », M. Poperen minimise singulièrement la portée des scrutins du 17 janvier. M. Mermaz, président de l'Assemblée nationale, pêche à la fois par excès d'optimisme et par défaut de réalisme lorsqu'il affirme que « *la coalition de gauche ne se porte pas mal* ».

RAYMOND BARRILLON.

Les réactions :

Dans la majorité

M. Delanoë (P.S.) : « Une douche froide peut être salutaire »

M. Bertrand Delanoë, porte-parole du parti socialiste, a déclaré lundi 18 janvier : « *Prendre une douche froide de temps en temps, cela peut être salutaire.* » Le porte-parole du P.S. a résumé en une formule la réaction de son parti *après les résultats des élections* législatives partielles : « *Message reçu.* »

Il a tiré plusieurs enseignements de ces résultats : selon lui, « *l'électorat de droite apprécie la candidature unique alors que l'électorat de gauche apprécie les candidatures pluralistes* » ; l'électorat de gauche se mobilise mieux au second tour ; en juin 1981, le parti socialiste a atteint un « *sommet* » sur lequel « *il lui est difficile de se maintenir* ».

M. Delanoë remarque que l'électorat *de droite* a été « *bien mobilisé* » et que la « *bonne politique* » menée par le gouvernement n'a pas encore produit tous ses effets sur la vie quotidienne des Français. Il estime que le gouvernement *et le parti socialiste* ont encore « *beaucoup à faire* » pour expliquer la politique qui a été conduite. Cependant, il ne croit pas que les résultats du 17 janvier « *comportent des enseignements quant à la confiance réelle et potentielle des Français envers la politique gouvernementale* ». Il ajoute toutefois que « *si la majorité des Français tient à ce gouvernement, il faut qu'elle sache que ses conquêtes actuelles et futures lui appartiennent et qu'il faut les défendre* ».

M. DEFFERRE : un succès pour l'opposition, sans signification de portée générale.

M. Gaston Defferre, ministre d'État, *ministre de l'intérieur et de la décentralisation*, a déclaré, dimanche soir : « *Il faut appeler les choses par leur nom : les élections partielles sont un succès pour l'opposition. Les circonscriptions en cause étaient détenues sans interruption par la droite depuis 1958. Elles ont été enlevées de justesse aux forces conservatrices en juin 1981, au moment de la grande vague qui a suivi l'élection présidentielle. L'électorat de gauche, assuré d'une large majorité gouvernementale au Parlement, s'est moins mobilisé que l'électorat de droite qui voulait prendre sa revanche. Le taux élevé des abstentions et les premières analyses des résultats sont, à cet égard, révélateurs. Quatre élections partielles ne constituent pas un test national, contrairement aux sondages faits sur des échantillons représentatifs de toute la France. Ces quatre circonscriptions, très particulières sociologiquement, ne reflètent pas l'ensemble des opinions françaises. On a assez souvent dit à l'opposition d'avant 1981 que les résultats des élections partielles gagnées par elle n'avaient pas une signification politique de portée générale pour que cette affirmation soit rappelée ce soir.* »

● M. ERIC HINTERMANN, secrétaire du parti socialiste démocrate : « *Ces élections partielles montrent qu'en politique rien n'est jamais définitif. Face au regain de vigueur de la droite, le socialisme démocratique doit élargir son assise, notamment en direction de cet électorat social-démocrate et réformiste qui a voté pour M. François Mitterrand et les candidats socialistes dès le premier tour.* »

● M. PIERRE BAUBY, secrétaire politique du parti communiste marxiste-léniniste (P.C.M.L., maoïste) : « *Le succès de la droite est avant tout la conséquence de la faiblesse persistante de la mobilisation populaire. Le gouvernement se contente de gérer le changement sans prendre appui sur les luttes des travailleurs.* »

M. MERMAZ : une alerte, mais pas une catastrophe.

M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale, qui était, lundi matin 18 8janvier, l'invité d'Europe 1, a estimé que la gauche avait été victime d'un manque de mobilisation de son électorat dans des circonscriptions traditionnellement de droite. S'il n'y a pas eu une « *cristallisation* » des « *indécis* », a-t-il déploré, « *c'est parce que les Français sont en attente d'un changement plus important et plus profond* ».

Pour le député socialiste de l'Isère, « *la coalition de gauche ne se porte pas mal* ». « *Nous aurions préféré qu'il y ait pour le premier tour, à côté du candidat proche des socialistes sortant, un candidat du parti communiste. Il semble que la meilleure façon de mobiliser l'électort communiste c'est de lui présenter, dès le premier tour, un candidat* », a-t-il expliqué.

« *Pour nous*, a-t-il ajouté, *c'est une alerte. Ce doit être l'occasion d'une remobilisation de la majorité, notamment des socialistes. C'est une victoire de l'opposition, c'est évident, mais ce n'est pas une catastrophe, ce n'est pas un échec, il ne faut pas exagérer.*

M. JEAN POPEREN : une péripétie regrettable et fâcheuse.

M. Jean Poperen, numéro deux du P.S., a déclaré, dimanche soir, au micro de R.T.L. : « *J'ai entendu tous les candidats et tous les représentants des partis dire que ces élections n'avaient pas valeur nationale. Donc, sur ce plan, restons en là. Cela dit, c'étaient des circonscriptions que nous avions gagnées sur la crête de la vague, c'est-à-dire au moment d'un puissant mouvement. On ne se maintient pas toujours sur la crête de la vague. A l'évidence, les électeurs indécis que nous avions gagnés à ce moment-là ne se sont pas sentis suffisamment motivés pour venir nous apporter leur aide aujourd'hui. Mais je fais observer qu'ils ne sont pas passés de l'autre côté, car les candidats de droite aussi ont perdu des voix.*

» *Simplement, je répète : ceux que nous avions entraînés en juin, cette fois-ci, ne sont pas venus et nous le regrettons. Nous pensons que c'est une leçon qui servira à tous ceux — et qui sont la majorité, que nos adversaires ne se réjouissent pas — qui considèrent que ce qui a été entrepris doit être mené à bien. Et qui, croyez-moi, le sera malgré cette péripétie regrettable et fâcheuse.* »

PARIS (2e circ.) : une « victoire de la municipalité »

Bien que la moitié des électeurs se soient abstenus dans *cette circonscription du centre de* Paris, soit cinq mille douze de plus que la dernière fois, M. Jacques Dominati rassemble sur son nom la proportion d'électeurs la plus importante qu'il ait jamais *recueillie* depuis sa première élection législative à Paris en 1967. Pour la première fois également il est élu dès le premier tour.

Si M. Dominati ne retrouve pas — à 218 voix près — ses suffrages du 14 juin 1981, M. Dabezies enregistre, en revanche, une véritable saignée. Non seulement il perd plus de cinq cents voix par rapport à celles qui s'étaient portées sur son nom au premier tour du printemps dernier, mais encore il ne récupère aucun des quelque quatre mille autres suffrages potentiels de la gauche. Il a pâti de sa non-appartenance au P.S., de son engagement en faveur de M. Chirac lors du *premier tour de l'élection présidentielle* avant de soutenir M. Mitterrand au second.

Imposé en 1981 comme candidat de la gauche non communiste par la direction nationale du P.S., M. Dabezies s'était heurté à quelques réticences locales qu'il a encore retrouvées cette fois-ci. Les responsables nationaux du P.S. ainsi que les membres du gouvernement n'ont pas, au cours de la campagne, apporté au candidat, président de la Fédération des républicains de progrès (gaullistes de gauche), un soutien aussi massif qu'aux candidats du P.S. dans les trois autres circonscriptions.

Si M. Jack Lang, ministre de la culture et conseiller de Paris de cette circonscription, est venu plusieurs fois appuyer son collègue de l'assemblée parisienne, en revanche, M. Pierre Mauroy n'a effectué, à ses côtés, qu'une seule *visite de marché*. Quant au parti communiste, il a mené dans cette circonscription, où il possède un siège municipal contre trois aux socialistes, une campagne relativement discrète et tout à fait *autonome qui n'a pas contribué* à mobiliser son électorat. On notera enfin la baisse sensible des suffrages P.S.U. et écologistes.

Dans ces arrondissements où les retraités (environ neuf mille) et les commerçants et artisans sont particulièrement nombreux, M. Dominati a pu se faire entendre plus aisément d'une population qu'inquiète la politique gouvernementale. Le candidat de l'opposition a consacré sa campagne à une critique systématique de « huit mois de pouvoir socialo-communiste ». Mais surtout, l'ancien secrétaire d'État aux *rapatriés* du gouvernement Barre, a placé sa campagne sous le signe de l'unicité de l'opposition.

Adoptant l'étiquette de « candidat républicain d'union », prenant pour suppléante une militante R.P.R., proche de M. Chirac, il a reçu le soutien actif et répété du maire de la capitale qui, présidant un meeting gaulliste en sa faveur, avait déclaré, le 6 janvier : « *Si ces élections sont gagnées par l'opposition, ce sera une vraie victoire de la municipalité et du maire de Paris.* »

Quant à M. Valéry Giscard d'Estaing il était venu, jeudi dernier, visiter brièvement mais spectaculairement la permanence du candidat (*le Monde* du 16 janvier). M. Dominati qui compte, en 1983, briguer dans cette circonscription le mandat municipal qu'il a perdu en 1977, s'inscrire au groupe U.D.F. à l'Assemblée nationale. — A.P.

PARIS 2e circ. (2e et 3e arrdt)

CANDIDATS ET PARTIS	17 janvier 1982 — Inscrits : 35 387; Votants : 17 651; Abst. : 50,12 %; Suf. expr. : 17 423		21 juin 1981 — Inscrits : 35 631; Votants : 23 837; Abst. : 35,34 %; Suff. exp. : 22 435		14 juin 1981 — Inscrits : 35 631; Votants : 22 157; Abst. : 37,81 %; Suff. exp. : 21 865		19 mars 1978 — Inscrits : 39 927; Votants : 29 885; Abst. : 25,15 %; Suff. exp. : 28 856		12 mars 1978 — Inscrits : 39 925; Votants : 29 152; Abst. : 26,98 %; Suff. exp. : 28 953		11 mars 1973 — Inscrits : 41 951; Votants : 30 983; Abst. : 26,14 %; Suff. exp. : 29 620		4 mars 1973 — Inscrits : 41 948; Votants : 31 433; Abst. : 25,06 %; Suff. exp. : 30 961	
	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%
Dominati (U.D.F.-P.R.)	9 591	55,04	11 189	49,87	9 809	44,86	16 846	58,37	10 406	35,94	16 921	57,12	11 758	37,97
MM. Dabezies (maj. prés. F.R.P.)	6 363	36,52	11 246	50,12	6 907	31,58	—	—	4 443 (8)	15,34	—	—	5 287 (1)	17,07
MM. Garcin (Eco. 82)	380	2,18	—	—	—	—	—	—	1 244 (10)	4,29	—	—	—	—
Mme Genest (P.S.U.)	293	1,68	—	—	783	3,57	—	—	537 (9)	1,85	—	—	1 308 (2)	4,22
Filoche (F.N.)	243	1,39	—	—	—	—	—	—	223 (11)	0,77	—	—	712 (3)	2,29
Mme Jurgensen	193	1,10	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
M. Dupont	186	1,06	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Meyer	174	0,99	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
P.C.	—	—	—	—	3 050 (12)	13,94	12 010 (12)	41,62	4 845 (12)	16,73	12 699 (4)	42,87	5 989 (4)	19,34
Réformateur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4 194 (5)	13,54
R.P.R.	—	—	—	—	—	—	—	—	3 938 (13)	13,60	—	—	—	—
Divers ext. gauche	—	—	—	—	231 (18)	1,05	—	—	559 (14)	1,93	—	—	685 (6)	2,21
Ecol.	—	—	—	—	777 (19)	3,55	—	—	428 (15)	1,47	—	—	—	—
P.F.N.	—	—	—	—	—	—	—	—	164 (16)	0,56	—	—	—	—
Divers	—	—	—	—	309 (20)	1,41	—	—	2 166 (17)	7,48	—	—	1 028 (7)	3,32

(1) M. Georges Pender, U.G.S.D.-P.S. ; (2) M. Jean Lhopital ; (3) M. Alain Pivert ; (4) M. Hervé Ropert ; (5) M. Raymond Kervazo ; (6) M. Jean-François Douvry, Lutte ouvrière ; (7) Mmes Marie-Françoise Beghin, Union pour la majorité présidentielle, 729 voix (2,35 %), Jeannine Legendre, Parti libéral de France, 187 voix (0,60 %) et M. Baudoin Le Saulnier de Saint-Jouan, Front progressiste, 142 voix (0,45 %) ; (8) M. François Luchaire, M.R.G., sout. P.S. ; (9) Mme France Zilberg, Front autogestionnaire ; (10) M. Dominique Bidou, Collectif écologie 78 ; (11) Mme Elisabeth Dounaiev ; (12) M. Claude Quin ; (13) M. Guy Longueville ; (14) MM. Alain Gillard, Ligue communiste révolutionnaire, 297 voix (1,02 %), Alain Schwartz, Lutte ouvrière, 199 voix (0,68 %) et Roland Mérieux, maoïste, 63 voix (0,21 %) ; (15) M. Jean-Marie Hug ; (16) M. Louis Eymery ; (17) M. Alain Delisse, parti socialiste démocrate, 1 261 voix (4,35 %), Mme Martine Portnoe, Choisir, 440 voix (1,51 %), MM. Guy Cartier, Rassemblement des usagers des services publics et des contribuables, 259 voix (0,89 %), Philippe Guilbert, Mouvement des démocrates, 206 voix (0,71 %) ; (18) MM. Jean-Hugues Delay, Ligue communiste révolutionnaire, 229 voix (1,04 %), Frédéric Bruggeman, trotskiste, 2 voix ; (19) M. Loïc Le Guenedal ; (20) MM. Philippe Guilbert, Mouvement des démocrates, 308 voix (1,4 %) et Michel Chouasne, « Science et Amour », 1 voix.

PARIS (12e circ.) : la plus belle victoire de M. de Bénouville depuis 1973

De 48 voix, l'écart qui séparait M. Pierre de Bénouville de M. Stelio Farandjis à l'issue du deuxième tour du scrutin de juin dernier est passé à 3 867 voix.

Le candidat socialiste, qui affrontait pour la quatrième fois le député sortant, apparenté R.P.R., et qui améliorait son score à chaque scrutin, subit, cette fois, une cuisante défaite. Le soutien que sont venus lui apporter les ministres du gouvernement, le premier secrétaire du P.S. et, vendredi encore, M. Pierre Mauroy en personne, ainsi que la campagne menée en sa faveur par le parti communiste n'ont pas réussi à mobiliser l'électorat de gauche. Le taux d'abstention est très élevé : 39,08 %, beaucoup plus élevé que lors des précédentes élections.

M. Farandjis, avec 38,75 % des suffrages exprimés, perd 0,17 point par rapport au premier tour des élections législatives du mois de juin, et 11,14 points par rapport au deuxième tour. La présence d'une candidate écologiste, Mme Catherine Bonnel (Eco 82), qui obtient 2,30 %, l'a sans doute desservir. La candidature de M. Thierry Rogister (Front national) ne semble pas, en revanche, avoir gêné M. de Bénouville. Celui-ci obtient 57,17 % des suffrages exprimés, soit plus de 8,69 points par rapport au premier tour de juin 1981 et plus de 7,07 points par rapport au deuxième tour.

Le 19 mars 1978, M. Farandjis avait recueilli 45,91 % des suffrages exprimés en bénéficiant d'un large report des suffrages communistes du premier tour. Il n'a pas, de toute évidence, cette fois-ci, réussi à susciter pareille mobilisation. Il perd, en effet, 7,16 points par rapport au total des voix de gauche du deuxième tour de 1978.

Dans son entourage, on pense que bon nombre de ses électeurs de juin, et notamment les communistes, attendaient le deuxième tour pour se manifester.

PARIS 12e circ. (partie 12e arrdt)

CANDIDATS ET PARTIS	17 janvier 1982 — Inscrits : 34 814; Votants : 21 208; Abst. : 39,08 %; Suff. exp. : 20 992		21 juin 1981 — Inscrits : 34 921; Votants : 25 984; Abst. : 25,59 %; Suff. exp. : 25 670		14 juin 1981 — Inscrits : 34 921; Votants : 23 958; Abst. : 31,39 %; Suff. exp. : 23 765		19 mars 1978 — Inscrits : 36 904; Votants : 30 861; Abst. : 16,37 %; Suff. exp. : 30 186		12 mars 1978 — Inscrits : 36 901; Votants : 30 129; Abst. : 18,35 %; Suff. exp. : 29 940		11 mars 1973 — Inscrits : 38 461; Votants : 30 742; Abst. : 20,06 %; Suff. exp. : 29 221		4 mars 1973 — Inscrits : 38 457; Votants : 30 956; Abst. : 19,50 %; Suff. exp. : 30 472	
	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%
MM. de Bénouville (app. R.P.R.)	12 002	57,17	12 862	50,10	11 494	48,48	16 326	54,08	13 946	46,57	16 429	56,22	11 999	39,37
Farandjis (P.S.)	8 135	38,75	12 808	49,89	9 228	38,92	13 860	45,91	6 512	21,75	—	—	5 285	17,34
Mme Bonnel (Eco. 82)	483	2,30	—	—	—	—	—	—	1 930 (6)	6,44	—	—	—	—
MM. Rogister (F.N.)	202	0,96	—	—	—	—	—	—	225 (7)	0,75	—	—	1 064 (1)	3,49
Croquet	170	0,80	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
P.C.	—	—	—	—	2 204 (12)	9,29	—	—	5 483 (8)	18,31	12 792 (2)	43,77	6 421 (2)	21,07
Réformateur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3 738 (3)	12,26
Ext. gauche	—	—	—	—	394 (13)	1,66	—	—	830 (9)	2,77	—	—	1 683 (4)	5,52
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	545 (10)	1,82	—	—	282 (5)	0,92
Mouv. dém.	—	—	—	—	384 (14)	1,61	—	—	—	—	—	—	—	—
P.F.N.	—	—	—	—	1 (15)	—	—	—	469 (11)	1,56	—	—	—	—

(1) Mme Germaine Jeanneret ; (2) M. Georges Heckli ; (3) M. Bernard Tisles ; (4) MM. Daniel Patrigeon, P.S.U., 1 115 voix (3,65 %), et Francis Chrétien, Lutte ouvrière, 568 voix (1,86 %) ; (5) M. Paul Antonini, Parti libéral de France ; (6) Mme Anne-Marie Vergès, Collectif écologie 78 ; (7) M. Jean Castrillo ; (8) Mme Frédérique Piel ; (9) MM. Humbert Dumotier, Lutte ouvrière, 335 voix (1,11 %), Guy Sermet, Ligue communiste révolutionnaire, 300 voix (1 %), Patrice Roland, Information pour les droits des soldats, 136 voix (0,45 %), et Gilbert Rey, maoïste, 59 voix (0,19 %) ; (10) MM. Gaston Varin, Union des gaullistes de progrès, 223 voix (0,74 %), Jacques Bayon, 191 voix (0,63 %), Mme Lydie Basin, Rassemblement des usagers des services publics et des contribuables, 129 voix (0,43 %) et M. Henri Carton, Union pour la nouvelle majorité présidentielle, 2 voix ; (11) M. Pascal Gauchon ; (12) M. Joseph Benkemoun ; (13) M. Jean-Claude Nogrette, Lutte ouvrièäre ; (14) M. Christian Tremblay ; (15) M. Rémy Dupuy.

LÉGISLATIVES PARTIELLES

SEINE-ET-MARNE : la courte traversée du désert de M. Peyrefitte

Où réside la principale surprise ? Dans le fait que M. Alain Peyrefitte, figure de proue de l'ancien pouvoir, maître d'un fief depuis près d'un quart de siècle, ait été emporté, en juin dernier, par la vague rose, ou dans le ressac électoral, qui l'a ramené, sept mois plus tard, dans la rade du Palais-Bourbon ?

Par deux fois, en tout cas, les pronostics ont été déjoués, et, interrogé « à chaud », dimanche soir 17 janvier, le maire de Provins nous déclarait : *« Je ne pensais pas gagner, au premier tour, avec une telle marge, avec 6 400 voix d'avance ! C'est le raz de marée le plus important depuis 1968. Cela a une signification nationale qui me dépasse de beaucoup. »* Et M. Peyrefitte d'ajouter : *« En juin dernier, il y a eu un grand malentendu. Aujourd'hui, l'état de vigilance a remplacé l'état de grâce. »*

C'est aussi ce que proclamaient ses partisans, à Provins (*le Monde* du 5 janvier) : *« Les gens ont voté contre lui, à l'époque, pour lui donner une sorte de leçon. Mais ce n'était qu'un avertissement, vous verrez... »*

En fait, le maire de Provins, élu dimanche par moins de 40 % des inscrits, retrouve, avec quelque 1 000 voix de moins (28 532 le 17 janvier contre 29 759 le 21 juin dernier), son électorat traditionnel, qui s'est largement rendu aux urnes : agriculteurs, petits commerçants, petits industriels, qui sortent leur bulletin de vote dès qu'ils entendent prononcer le mot « changement ».

En face, le naufrage s'explique par le comportement inverse des électeurs de gauche, qui ont boudé le scrutin de dimanche. Tandis que les petits candidats (l'écologiste, M. Laugier, le gaulliste de gauche, M. Battais, et le représentant du Front national, M. Jalkh) ont été complètement « laminés », il a manqué plus de 7 000 voix (22 151 le 17 janvier contre 29 759 le 21 juin dernier) à M. Marc Fromion, le maire socialiste de Gurcy-le-Chatel, dont l'élection à l'Assemblée nationale a été invalidée, le 3 décembre, par le Conseil constitutionnel.

Un observateur de la vie locale analyse ainsi cette situation : *« Si une importante partie de l'électorat ouvrier est restée chez lui, c'est que le changement est acquis. Compter un député de gauche de plus ou de moins au Palais-Bourbon n'aurait pas eu d'incidences sur la mise en place des réformes économiques et sociales. »*

Mais des raisons spécifiques doivent être aussi avancées, en premier lieu l'abstention des électeurs communistes. C'est particulièrement clair dans la ville de Monterau, dont M. José Alvarez (P.C.F.) est le maire. Dans cette cité — la plus industrielle et la plus peuplée de la quatrième circonscription de Seine-et-Marne, — M. Peyrefitte n'a perdu, nous indique notre correspondant, que 192 voix par rapport au 21 juin. M. Fromion en perd, lui, 1 217.

Le contentieux qui existait, dans cette région, entre le P.C. et le P.S. depuis les cantonales de 1979 (M. Alvarez avait été battu en raison d'un mauvais report des voix socialistes), et qui paraissait avoir été réglé dans l'« euphorie » du 10 mai, semble donc avoir resurgi. Et le fait qu'on prête au P.S. l'intention de briguer le fauteuil de maire aux prochaines élections municipales de 1983 n'a pas arrangé les choses : c'est donc en vain que le premier ministre et le ministre communiste des transports sont venus, le 7 janvier, soutenir M. Marc Fromion à Montereau. Maire de Gurcy-le-Châtel, conseiller général de Donnemarie-Dontilly, autre fief ouvrier, le candidat socialiste est même devancé par M. Peyreffite, dans son propre canton, où le siège est renouvelable en mars prochain...

« Les travaux de l'Assemblée nationale bénéficieront ainsi de votre culture et de votre sens du bien public », a assuré M. Valéry Giscard d'Estaing, dans un télégramme de félicitations adressé à l'académicien. La « traversée du désert » aura été courte pour M. Peyrefitte, qui aura eu donc raison de mener une campagne très personnalisée, jouant son va-tout sur son nom, sans « concours extérieurs », sans non plus un programme politique très défini, face à un adversaire qui ne jouissait pas de la même renommée. Mais cette élection est-elle, comme l'assure le député R.P.R., un *« sondage grandeur nature »* ?

MICHEL CASTAING.

SEINE-ET-MARNE 4e circ. (PROVINS)

CANDIDATS ET PARTIS	17 janvier 1982		21 juin 1981		14 juin 1981		12 mars 1978		11 mars 1973		4 mars 1973	
	Inscrits : 75 237 Votants : 53 185 Abst. : 29,31 % Suf. expr. : 52 384		Inscrits : 75 657 Votants : 60 274 Abst. : 19,69 % Suf. expr. : 59 343		Inscrits : 75 081 Votants : 55 986 Abst. : 25,43 % Suf. expr. : 55 233		Inscrits : 72 698 Votants : 60 336 Abst. : 16,90 % Suf. expr. : 59 104		Inscrits : 61 291 Votants : 50 502 Abst. : 17,60 % Suf. expr. : 48 351		Inscrits : 61 342 Votants : 51 235 Abst. : 16,47 % Suf. expr. : 50 254	
	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%
MM. Peyrefitte (R.P.R.)	28 532	54,47	29 578	49,84	26 527	48,02	30 873	52,23	28 189	58,30	24 186	48,08
Fromion (P.S.) ...	22 151	42,28	29 765	50,15	15 875	28,74	(6)	—	—	—	5 630 (1)	11,20
Laugier (écol.) ...	925	1,77	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Yalkh (F.N.)	451	0,86	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Battais (gaull.) ..	325	0,62	—	—	1 291 (7)	2,33	1 522 (7)	2,57	—	—	—	—
P.C.	—	—	—	—	9 615 (8)	17,40	14 406 (8)	24,37	20 162 (2)	41,69	12 014 (2)	23,90
Réformateur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4 814 (3)	9,57
P.S.U.	—	—	—	—	—	—	759 (9)	1,28	—	—	1 977 (4)	3,93
M.R.G.	—	—	—	—	1 176 (6)	2,12	10 066 (6)	17,03	—	—	—	—
Lutte ouvrière	—	—	—	—	749 (11)	1,35	1 478 (10)	2,50	—	—	1 653 (5)	3,28

(1) M. William Ankaoua, U.G.S.D.-P.S. ; (2) M. Jean Séjourne ; (3) M. Pierre Dulin, Centre démocrate ; (4) M. Bernard Langlois ; (5) M. Michel Leroy ; (6) M. Michel Scarbonchi (soutenu par le P.S. en 1978) ; (7) M. Jacques Blache ; (8) M. José Alvarez ; (9) M. Pierre Henry, Front autogestionnaire ; (10) M. Michel Amiot ; (11) Mme Chantal Canquil.

MARNE : la désaffection de l'électorat ouvrier et rural sanctionne la benjamine de l'Assemblée nationale

Mme Annette Chepy-Léger (P.S.), dont l'élection avait été annulée, ne l'avait emporté en juin que de 256 voix sur le député sortant R.P.R., M. Jean Bernard. Elle est battue de 4 709 voix par un autre R.P.R., M. Bruno Bourg-Broc, conseiller général du canton de Châlons-sur-Marne-2. En juin, M. Bourg-Broc était le suppléant de M. Bernard. Cette fois, c'était M. Bernard qui occupait cette position de suppléant.

Le succès de M. Bourg-Broc, né en 1945 à Châlons-sur-Marne, professeur de lycée, élu en 1973 à l'assemblée départementale conseiller régional, est incontestable (+ 4,05 points de pourcentage par rapport au premier tour de juin et + 1,79 par rapport au second tour), même s'il enregistre un recul en voix par rapport aux scores de M. Bernard, il y a sept mois : — 1 781 voix par rapport au 21 juin. Mais cette érosion est incomparablement plus nette dans l'électorat de gauche. Mme Chepy-Léger perd 7 654 suffrages par rapport au total P.C. + P.S. du premier tour de juin (soit — 6,73 points) et 10 674 par rapport à son score du second tour (soi — 7,41 points).

Commentant les résultats au soir du scrutin, Mme Chepy-Léger, la benjamine de l'Assemblée nationale (elle est née en 1953), expliquait : *« Sur l'ensemble des bureaux de vote, la gauche n'a pas fait le plein de ses voix. La démobilisation s'est produite au niveau des cités ouvrières. »* Si l'on totalise les voix recueillies par la candidate socialiste lans les quatres communes les plus importantes de la circonscription, là où l'électorat communiste est le plus important, on constate qu'elles ne représentent que 44,19 % des suffrages exprimés alors qu'au premier tour de juin les candidats socialiste et communiste avaient recueilli eensemble 52,71 % des voix (soit — 8,52 points).

A Châlons-sur-Marne et à Saint-Memmie, localité de l'agglomération châlonnaise, cette différence est de 10 points. Elle est de 4,4 à Vitry-le-François et de 5 à Sainte-Menehould.

De son côté, M. Bruno Bourg-Broc a amélioré en pourcentage, dans toute la circonscription, les performances de M. Bernard en juin. Il progresse en milieu rural avec 53,6 % des suffrages contre 50,9 % ; dans les villes avec 49,4 % contre 44,2 %. Il frôle la majorité absolue à Châlons, ville dont le maire est communiste (49,3 %), la dépasse à Saint-Memmie (53,5 %) et Sainte-Menehould (53,7 %). Il progresse à Vitry-le-François avec 47,2 %, alors que M. Bernard, maire de la ville, n'avait obtenu en juin que 45,3 % des suffrages.

Si le recul de la gauche peut s'expliquer par la désaffection d'une frange d'électeurs déçus par certains aspects de la politique gouvernementale, en matière agricole notamment, la raison principale semble bien être, nous explique notre correspondant dans la Marne, l'abstention d'une partie non négligeable de l'électorat communiste.

MARNE 3e circ. (CHALONS-SUR-MARNE)

CANDIDATS ET PARTIS	17 janvier 1982		21 juin 1981		14 juin 1981		19 mars 1978		12 mars 1978		11 mars 1973		4 mars 1973	
	Inscrits : 88 597 Votants : 54 380 Abst. : 38,71 % Suf. expr. : 53 435		Inscrits : 88 083 Votants : 67 911 Abst. : 22,90 % Suf. expr. : 66 812		Inscrits : 88 085 Votants : 62 496 Abst. : 29,05 % Suf. expr. : 61 627		Inscrits : 84 354 Votants : 72 222 Abst. : 14,38 % Suf. expr. : 70 266		Inscrits : 84 374 Votants : 70 231 Abst. : 16,76 % Suf. expr. : 68 875		Inscrits : 72 487 Votants : 59 103 Abst. : 18,46 % Suf. expr. : 56 037		Inscrits : 72 517 Votants : 57 517 Abst. : 20,68 % Suf. expr. : 56 053	
	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%
M. Bourg-Broc (R.P.R.)	27 569	51,59	33 278 (7)	49,80	29 300 (7)	47,54	38 436 (7)	54,70	20 464 (7)	29,71	29 769 (1)	53,12	19 146 (1)	34,15
Mme Chepy - Léger (P.S.)	22 860	42,78	33 534	50,19	17 434	28,28	—	—	12 761	18,52	—	—	10 132 (2)	18,07
Mme Martin (Eco 82)														
M. David (F.N.)	1 760	3,29	—	—	—	—	—	—	2 405 (8)	3,49	—	—	—	—
M. Boussagol	798	1,49	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
(P.S.U.)	448	0,83	—	—	775	1,25	—	—	—	—	—	—	—	—
P.C.	—	—	—	—	13 080 (3)	21,22	31 830 (3)	45,29	17 922 (3)	26,02	26 268 (3)	46,87	14 854 (3)	26,49
Divers centre	—	—	—	—	—	—	—	—	11 984 (9)	17,39	—	—	7 438 (4)	13,26
Divers ext. gauche	—	—	—	—	1 (13)	—	—	—	1 172 (10)	1,70	—	—	1 308 (5)	2,33
Mouv. dém.	—	—	—	—	1 037 (11)	1,68	—	—	889 (11)	1,29	—	—	—	—
M.R.G.	—	—	—	—	—	—	—	—	1 278 (12)	1,85	—	—	—	—
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3 174 (6)	5,66

(1) M. Jean Degraeve ; (2) M. Jean Sammut ; (3) M. Jean Beyssier ; (4) M. Claude Nicolet, radical ; (5) Mme Diana Miedzigorski ; (6) MM. Richard Queva, Union pour la majorité présidentielle, 1 704 voix (3,03 %) et Gaëtan Charlot, Union travailliste, 1 470 voix (2,62 %) ; (7) M. Jean Bernard, actuel suppléant de M. Bourg-Broc ; (8) Mme Annie Bernal ; (9) M. Jean-Emile Vié, U.D.F.-P.R. ; (10) MM. Régis Harle, Lutte ouvrière, 988 voix (1,43 %) et Jean-Louis Blanchemanche, maoïste, 184 voix (0,26 %) ; (11) M. Gérard Mothe ; (12) M. Daniel Lefebvre ; (13) Mme Claire Massfelder (trotskiste).

Dans la presse parisienne

LE QUOTIDIEN DE PARIS : le président est visé.

« La stratégie de reconquête [de l'opposition] *dispose d'un nouveau socle électoral, ténu mais crédible. La majorité doit apprendre, dans la résistance des faits, qu'un succès électoral, aussi considérable soit-il, n'est pas irréversible. (...) Le premier ministre, qui s'est personnellement et ardemment engagé dans ces élections partielles, reçoit un sévère avertissement. Mais la radicalisation ou la pause dans la poursuite du programme gouvernemental ne dépendent pas exactement de lui. C'est le président qui a été visé le 17 janvier. C'est lui qui en tirera la conséquence. »*

(PAUL GUILBERT.)

LE MATIN : le succès après la défaite.

« Partout, le « déchet » à gauche est si important qu'il ne peut être imputé au seul électorat communiste. A l'évidence, de nombreux électeurs qui avaient contribué à la « marée rose » l'an dernier ne sont pas allés redéposer hier de bulletins pour le P.S. (...) L'électorat de droite, placé dans l'opposition, ne baisse pas les bras. Il ne se laisse ni impressionner par les théories qui voudraient que les invalidés (de gauche dans trois cas sur quatre) repartent gagnants dans une partielle, ni gagner par le comportement légitimiste qui pousserait les électeurs vers le pouvoir, quel qu'il soit. Mais il est aussi remarquable que, pour que la droite remporte un tel succès, après une série presque ininterrompue de succès électoraux socialistes et communistes, dans les dix dernières années, il a fallu d'abord... qu'elle perde le pouvoir. »

(JEAN-FRANÇOIS DOUMIC.)

LE FIGARO : reflux.

« Il est maintenant établi que la collusion socialo-communiste repose sur une équivoque. Malgré la présence des communistes au gouvernement, il semble que le P.C. ait fait hier défaut à son partenaire. Des « lâchages » se sont produits également dans les rangs socialistes. (...) En revanche, en présentant un front uni, l'opposition a fait la preuve qu'en surmontant ses querelles elle peut regagner le terrain perdu. (...)

» Devant un reflux aussi important, la question se pose de savoir si la gauche dispose vraiment d'une majorité dans le pays et si le raz de marée qui l'a portée au printemps dernier n'était pas qu'un mouvement d'humeur. A tout le moins, sa prétention de changer la société en arguant d'un large consensus populaire paraît de plus en plus contestable. »

(CHARLES REBOIS.)

FRANCE-SOIR : l'union de l'opposition.

« La preuve est faite que l'opposition est une force capable de gagner lorsqu'elle est combative et unie. Voilà qui l'encouragera dans sa résolution de poursuivre la bataille avec ces armes de l'union et de la cohésion. Et avec la tactique qui avait réussi aux socialistes : la présence constante et opiniâtre aux postes de combat, sur le terrain et au Parlement. »

(PIERRE SAINDERICHIN.)

Les réactions :

Dans l'opposition

M. CHIRAC : une superbe victoire

Pour M. Jacques Chirac, « *c'est une superbe victoire de l'opposition* ». Le maire de Paris a notamment déclaré, dimanche soir 17 janvier : *« Les Françaises et les Français, après huit mois seulement de pouvoir socialo-communiste, ont compris que la politique suivie par le gouvernement n'apportait aucune solution concrète aux graves problèmes actuels de la France. Ainsi est confortée notre détermination de mener une action et un combat politiques vigoureux pour répondre aux aspirations des Français, qui souhaitent une société de responsabilité, de progrès et de liberté. »*

● M. BERNARD PONS, secrétaire général du R.P.R. : *« Le verdict des électeurs consultés a été suffisamment clair pour que le scrutin nous permette d'affirmer : l'état de grâce est bien terminé. Les résultats obtenus par les candidats de l'opposition démentent, en effet, la campagne d'intoxication menée par le gouvernement pour convaincre les Français qu'ils sont satisfaits, alors qu'ils ne le sont pas. Il ne s'agit pas d'une simple réaction de mécontentement catégoriel, mais d'un rejet global de la politique gouvernementale. »*

● M. JACQUES TOUBON, député R.P.R. de Paris, a déclaré, dimanche soir 17 janvier, à Nancy : *« Si l'échéance des élections cantonales doit être considérée avec sérieux, la reconquête du pouvoir se fera lors des municipales. En 1983, les Français pourront être convaincus d'un certain nombre de réalités, chiffres à l'appui. Or chacun sait qui rien n'est plus éloquent qu'un chiffre. »*

● M. DIDIER BARIANI, président du groupe radical : *« Le résultat est doublement positif : il interrompt heureusement une période d'euphorie socialiste dangereuse à terme pour la démocratie. On peut espérer que les socialistes feront l'apprentissage du pouvoir avec plus de modération.*

M. GISCARD D'ESTAING : le début du commencement.

M. Valéry Giscard d'Estaing, recevant à son domicile parisien dimanche soir M. Jacques Dominati a notamment déclaré :

« Ce n'est que le début du commencement, mais le résultat final est certain : la France retrouvera le chemin du progrès dans la liberté, dans l'unité fraternelle des Français et dans la grandeur. »

● M. JEAN LECANUET, président de l'U.D.F. : « *L'U.D.F. prend acte avec une grande satisfaction des résultats obtenus par les candidats uniques de l'opposition. (...) Ces résultats sont le signe avant-coureur de la grande désillusion que provoquera inévitablement l'expérience socialo-communiste fondée sur une alliance contre nature et sur une politique économique et sociale inadaptée et dangereuse* ».

● M. JEAN-CLAUDE GAUDIN, président du groupe U.D.F. de l'Assemblée nationale : *« Les résultats montrent une première réalité : malgré les sondages, l'état de grâce socialiste est bel et bien terminé. Au-delà de ces quatre élections, totalement gagnées dès le premier tour par l'opposition, on peut percevoir que les Français désapprouvent globalement l'action conduite par le gouvernement socialo-communiste. L'opposition, portée par la dynamique de l'union, doit, dès aujourd'hui, tirer les leçons de ce scrutin et proposer au pays une voie qui rende l'espoir à la France. »*

● M. JACQUES BLANC, secrétaire général du parti républicain : *« L'élection au premier tour des quatre candidats de l'opposition apporte un ballon d'oxygène à l'opposition et constitue un échec pour le gouvernement qui s'était mobilisé. C'est un démenti aux sondages et à tous ceux qui prétendaient qu'un courant profond s'était instauré dans le pays en faveur de la majorité socialo-communiste. C'est la preuve que les Français et les Françaises commencent à percevoir les résultats réels de la politique suivie. »*

« DES CONSIGNES DE VOTE A DROITE AVAIENT ÉTÉ DONNÉES PAR DES MEMBRES DU BUREAU POLITIQUE DU P.C.F. POUR LE SECOND TOUR DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE », AFFIRME « RENCONTRES COMMUNISTES HEBDO ».

M. Jean-Jacques Rosat, conseiller (P.C.) de Paris, membre du collectif fondateur de Rencontres communistes, commente, dans *Rencontres communistes hebdo* du 16 janvier, la contribution de M. Lucien Sève, membre du comité central du P.C.F., à la « tribune de discussion » de *l'Humanité*, parue le 8 janvier.

M. Sève démentait que la direction du parti eût donné des consignes internes de ne pas voter pour M. François Mitterrand au second tour de l'élection présidentielle (*le Monde* du 9 janvier). *« Lucien Sève sait pourtant bien,* écrit M. Rosat, *que de multiples témoignages ont été publiés (...), qui confirment amplement cette accusation. Oui, la consigne : votez à droite ou, au moins, abstenez-vous, a été donnée par des membres du bureau politique à leurs collaborateurs. Au siège du comité central, dans chaque secteur d'activité, on comptait, parmi les permanents, de sélecteurs de Mitterrand et des électeurs de Giscard, ces derniers refusant souvent de sabler le champagne le 11 mai.*

» Oui, ajoute M. Rosat, *des pressions, de vive voix ou par téléphone, ont été exercées en ce sens dans les fédérations. Oui, les membres du comité central et les dirigeants fédéraux disaient, dans les réunions internes, « comprendre » les camarades qui déclaraient ne pas pouvoir voter Mitterrand. »*

Reprochant à M. Sève d'avoir affirmé que, « *en définitive, chacun se détermine par lui-même, dans l'isoloir comme ailleurs* », M. Rosat écrit : *« Tout se passe comme si la direction, mécontente du zèle avec lequel l'immense majorité des militants reportent leurs voix sur le P.S., voulait les affranchir pour l'avenir et leur apprendre à lire entre les lignes des accords de désistement. »*

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	273 F	442 F	611 F	780 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	483 F	862 F	1 241 F	1 620 F
ETRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	313 F	522 F	731 F	940 F
II. — SUISSE, TUNISIE	386 F	667 F	949 F	1 230 F

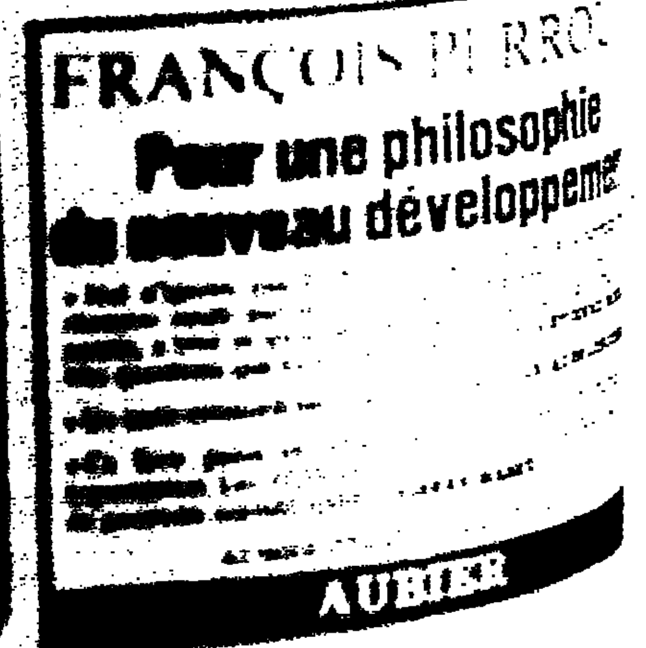
Par voie aérienne
Tarif sur demande

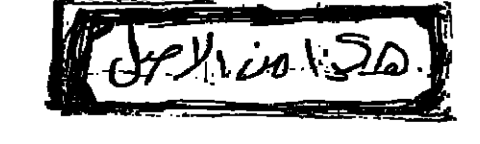
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.





POLITIQUE

LE REMODELAGE DE LA CARTE CANTONALE

La première liste de décrets se traduit par la création de vingt-huit cantons supplémentaires dans dix-sept départements

Le « Journal officiel » du 16 janvier a publié une première liste de décrets modifiant les limites et le nombre des cantons dans dix-sept départements, où l'on compte donc au total vingt-huit cantons supplémentaires.

C'est au mois de juin que M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, avait pris l'initiative d'un remodelage de la carte cantonale pour tenir compte des disparités démographiques à l'intérieur d'un même département. Dans une circulaire adressée, en juin, aux préfets, le ministre d'État avait fixé comme critère qu'aucun canton n'ait une population supérieure au double de la moyenne départementale.

Au total, ce sont quelque cinquante-cinq départements qui sont intéressés par une modification des limites territoriales des cantons et quelque cent soixante cantons supplémentaires devraient être créés. Le Conseil d'Etat poursuit l'éutde des décisions envisagées par le ministre de l'intérieur. L'ensemble des décrets devrait être publié au « Journal officiel » avant la fin du mois de janvier.

ALLIER. — Le canton de Montluçon-Nord est divisé en deux cantons : Domérat-Montluçon-Nord-Ouest et Montluçon-Nord-Est.

ARDENNES. — Les cantons de Mézières-Centre-Ouest et de Mézières-Est sont remplacés par trois cantons : Mézières-Centre-Ouest, Mézières-Est et Villers-Semeuse.

AVEYRON. — Les cantons de Rodez-Ouest et de Rodez-Est sont remplacés par trois cantons : Rodez-Ouest, Rodez-Est et Rodez-Nord.

CHARENTE. — Les cantons d'Angoulême-I et d'Angoulême-II sont remplacés par trois cantons : Angoulême-Ouest, Angoulême-Est et Angoulême-Nord. Le canton de Ruelle est divisé en deux cantons : Ruelle et Gond-Pontouvre.

CHARENTE-MARITIME. — Les cantons de La Rochelle-I, La Rochelle-II, La Rochelle-III et La Rochelle-IV sont remplacés par six cantons : La Rochelle-I, La Rochelle-II, La Rochelle-III, La Rochelle-IV, La Rochelle-V et La Rochelle-VI.

EURE-ET-LOIR. — Le canton de Chartres-Nord-Ouest est divisé en deux cantons : Lucé et Mainvilliers. Les cantons de Dreux-Nord-Est et de Dreux-Sud-Ouest sont remplacés par trois cantons : Dreux-Ouest, Dreux-Sud et Dreux-Est.

FINISTERE. — Le canton de Pont-Labbé est divisé en deux cantons : Pont-Labbé et Guilvinec.

GIRONDE. — Le canton de Blanquefort est divisé en deux cantons : Blanquefort et Saint-Médard-en-Jalles. Le canton de Carbon-Blanc est divisé en deux cantons : Carbon-Blanc et Lormont. Le canton de Cenon est divisé en deux cantons : Cenon et Floirac.

Le canton de Mérignac est divisé en deux cantons : Mérignac-I et Mérignac-II ; le canton de Pessac est divisé en deux cantons : Pessac-I et Pessac-II ; le canton de Villenave-d'Ornon est divisé en deux cantons : Villenave-d'Ornon et Gradignan.

LOZERE. — Le canton de Mende est divisé en deux cantons : Mende-Nord et Mende-Sud.

MANCHE. — Le canton de Saint-Lô est divisé en deux cantons : Saint-Lô-Ouest et Saint-Lô-Est.

MARNE. — Le canton de Reims-VII est divisé en deux cantons : Reims-VII et Reims-IX.

HAUTE-MARNE. — Le canton de Saint-Dizier-Est est divisé en deux cantons : Saint-Dizier-Nord-Est et Saint-Dizier-Sud-Est.

MAYENNE. — Le canton de Laval-Sud-Est est divisé en deux cantons : Laval-Saint-Nicolas et Laval-Est.

PAS-DE-CALAIS. — Le canton d'Arras-Sud est divisé en deux cantons : Arras-Ouest et Arras-Sud ; le canton de Liévin est divisé en deux cantons : Liévin-Nord et Liévin-Sud ; le canton de Samer est divisé en deux cantons : Samer et Outreau ; le canton de Carvin est divisé en deux cantons : Carvin et Courrières.

BAS-RHIN. — Le canton de Schiltigheim est divisé en deux cantons : Schiltigheim et Bischheim.

VOSGES. — Le canton de Saint-Dié est divisé en deux cantons : Saint-Dié-Ouest et Saint-Dié-Est.

YVELINES. — Le canton de Trappes est divisé en deux cantons : Trappes et Plaisir.

LE CONSEIL NATIONAL DU P.R.

Les ambitions de M. Chinaud se confirment

Le conseil national du parti républicain, réuni samedi 16 janvier à Paris, a procédé à un premier examen de l'avant-projet du manifeste républicain, manifeste qui, dans sa version définitive, devrait être adopté lors du prochain congrès, au mois de mai.

L'intervention de M. Alain Madelin, député d'Ille-et-Vilaine, dénonçant « les insuffisances, la faiblesse doctrinale d'un texte sans charpente idéologique », a donné à la discussion un tour animé.

Cet échange a mis en évidence le fait que le débat ne porte pas tant sur le manifeste que sur la lutte pour le pouvoir au sein du parti.

La longueur des interventions n'a pas permis à M. Jacques Blanc de clore le conseil par le discours de plusieurs pages qu'il avait préparé. Le secrétaire général s'est contenté de formuler à nouveau le vœu que le P.R. devienne « *le fer de lance de la grande force libérale de progrès qui offrira aux Français l'alternative qu'ils attendent* ».

Il ne faut pas voir dans ce contretemps l'effet d'une manœuvre politique, mais peut-être un signe. Le sursis dont semblait bénéficier M. Jacques Blanc depuis l'élection du 10 mai pourrait être remis en question. M. Roger Chinaud a, en effet, depuis quelques semaines, vigoureusement pris en main la reconversion du P.R. et se pose chaque jour davantage, en animateur de la formation. Son statut de conseiller politique aux élections lui donne, certes, le devoir de préparer les prochaines échéances. Mais cette tâche lui permet d'étendre son influence dans bien d'autres secteurs.

Après l'échec de sa tentative d'installation à un poste dirigeant de l'U.D.F., il se confirme que l'ancien dirigeant du groupe à l'Assemblée nationale redéploie ses ambitions du côté du P.R. Cette volonté d'accroître son influence pourrait bien porter ombrage à certains jeunes députés, très présents à l'Assemblée nationale, qui ne font pas mystère de leurs ambitions en ce qui concerne la hiérarchie du parti.

Ils avaient bien entrepris, il y a quelques mois, en proposant au poste de secrétaire général M. François Léotard, une opération de rénovation, de « dépoussiérage » du P.R. Si cette tentative a rendu plus délicate la position de M. Jacques Blanc, qui s'efforce d'aller jusqu'au bout de son mandat, elle profite maintenant à M. Roger Chinaud. Il n'est pas sûr que ce nouveau rapport de forces les satisfasse pleinement. On peut, en effet, considérer qu'ils sont conduits à se méfier autant de M. Jacques Blanc, que de M. Roger Chinaud, qu'ils rangent tous les deux parmi les caciques du giscardisme. Ces caciques qui, justement, avaient été mis en cause dans les partis de l'ex-majorité après la défaite de M. Valéry Giscard d'Estaing. En outre, MM. Blanc et Chinaud sont des giscardiens de la première heure et la démarche de ceux qui veulent rajeunir le P.R. semble plus inspirée par le pragmatisme que par un giscardisme de stricte obédience.

LES DÉCISIONS DU GOUVERNEMENT POUR L'OUTRE-MER

120 millions de francs supplémentaires pour la construction de logements sociaux

Le comité interministériel restreint consacré aux départements et territoires do'utre-mer, qui s'est réuni vendredi 15 janvier à l'hôtel Matignon, sous la présidence de M. Pierre Mauroy, a pris plusieurs décisions d'application immédiate. Il a notamment décidé d'augmenter de 120 millions de francs les crédits prévus en 1982 en faveur du logement social outre-mer. L'enveloppe budgétaire sera portée de 420 à 540 millions de francs. Ces crédits supplémentaires « seront affectés en priorité à la construction de logements très sociaux ».

Les décisions du comité concernent également six autres domaines :

● ECONOMIE SUCRIERE : « *Une réflexion qui devra être achevée avant la fin du premier trimestre 1982 redéfinira le rôle des interprofessions, ainsi que les liens entre production de rhum et de sucre, les conditions dans lesquelles devra être mise en œuvre une solidarité accrue entre les producteurs métropolitains et ceux des départements d'outre-mer. Cette réflexion étudiera les conditions de la création d'un organisme chargé de suivre l'ensemble des problèmes relatifs à la filière de production et de commercialisation du sucre et des produits dérivés.* »

● INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS : « *Il est créé un groupe de travail interministériel chargé de formuler avant la fin du premier trimestre 1982, des propositions sur l'adaptation des aides de l'Etat et plus généralement sur toutes mesures concourant au développement des activités productrices et à la promotion des emplois.* »

● SERVICE MILITAIRE ADAPTE : « *Afin de développer en quantité et en qualité la formation des jeunes originaires d'outre-mer, le personnel d'encadrement du service militaire adapté sera augmenté en nombre. Une extension de cette formule de service sera progressivement réalisée dans les territoires d'outre-mer à compter de 1983.* »

● TRANSPORT AERIEN : « *Une réflexion conjointe sera menée à bref délai, par le ministre des transports et le secrétaire d'Etat chargé des DOM-TOM, afin de proposer au gouvernement des mesures propres à favoriser les mouvements des personnes et du frêt entre la métropole et les départements et territoires d'outre-mer. Cette réflexion intégrera le problème du transport aérien régional inter-caraïbes.* »

● MIGRATION : « *Les statuts de l'actuel BUMIDOM seront modifiés pour permettre aux représentants des départements d'outre-mer de siéger au conseil d'administration. Un conseil consultatif placé auprès des instances dirigeantes de cet organisme sera ouvert aux représentants des centres syndicales et des associations de travailleurs d'outre-mer en métropole. Dès 1982, sera mis en place un dispositif au bénéfice des originaires des DOM qui disposent de faibles ressources, afin de leur permettre ainsi qu'à leurs conjoints et enfants de retourner au pays. Ce mécanisme pour lequel un crédit de 15 millions de francs a été inscrit au budget de 1982 concernera en 1982 plusieurs milliers de familles qui, en son absence, n'auraient pu voyager.* »

● PRESTATIONS SOCIALES : « — *1) A titre de première étape vers la généralisation des prestations familiales, des dispositions figureront dans el projet de loi relatif au plan famille qui sera soumis au Parlement lors de la session de printemps. Elles auront pour objet l'extension des prestations familiales aux bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés et, également aux veuves ayant un enfant, aux étudiants et aux nourrices et gardiennes d'enfants. Par ailleurs, une disposition de la loi prévoiera la revalorisation de l'allocation d'orphelin comme en métropole.*

.. *2) Les objectifs et les moyens du Fonds d'action sanitaire et sociale seront redéfinis. Les cantines scolaires seront gérées dans chaque commune par les caisses des écoles. Les moyens financiers nécessaires au FASSO pour lui permettre de continuer ses actions en 1982 ont été dégagés.* »

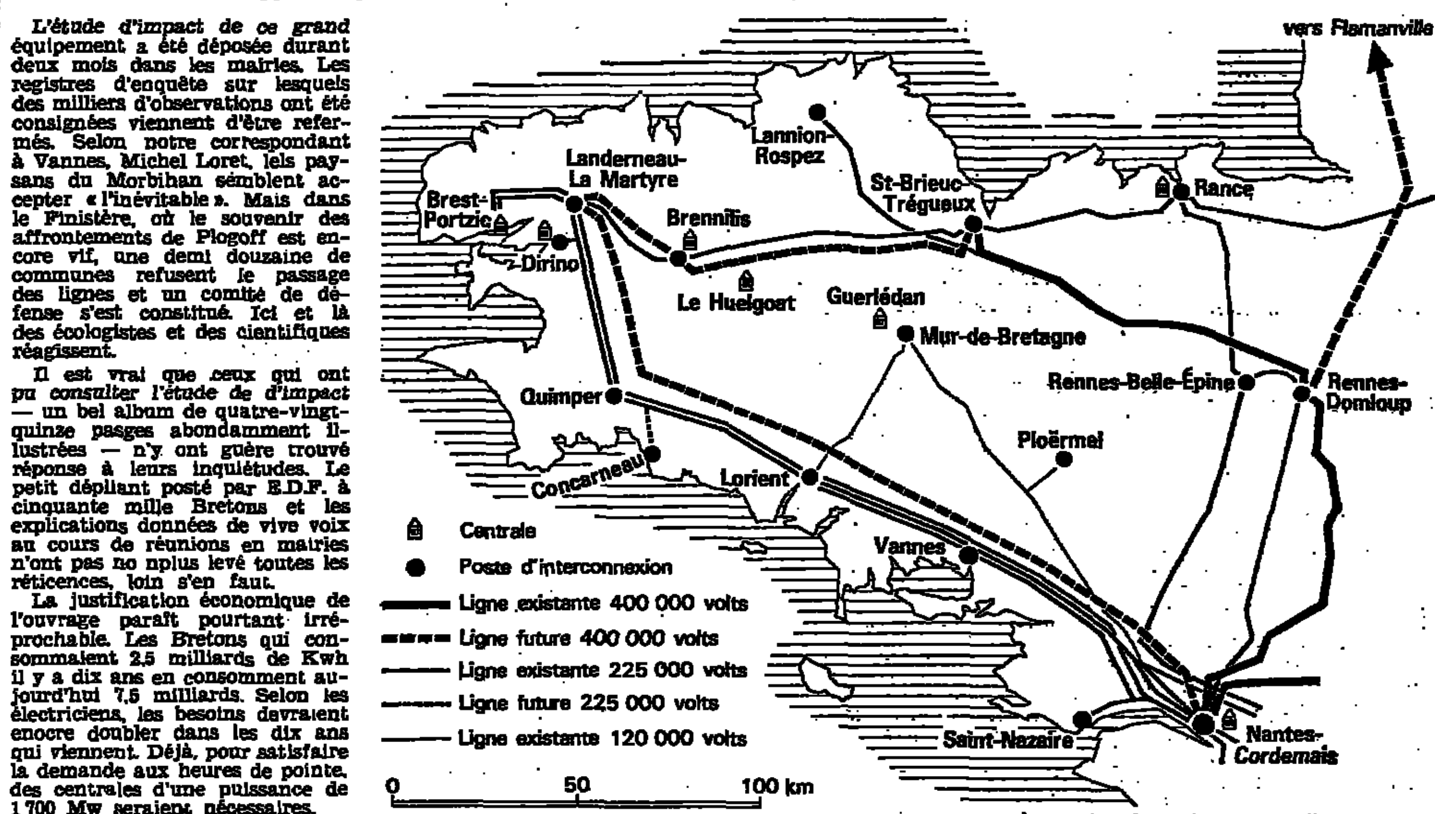
RÉGIONS

LE CONSEIL RÉGIONAL DISCUTE LE 19 JANVIER, UN PLAN ÉNERGÉTIQUE

Où faire passer l'« autoroute électrique à 400 000 volts » ?

Dans deux ans, les Bretons n'auront plus de souci à se faire pour leur alimentation électrique : coupures de courant et baisses de tension ne seront qu'un mauvais souvenir. Mais sur cinquante communes du Morbihan et du Sud-Finistère, l'horizon sera borné par des guirlandes de câbles jouant à saute-mouton sur des centaines de pylônes géants. E.D.F. a décidé de relier Nantes, Lorient, Quimper et Brest par une « autoroute électrique » de 250 kilomètres, amenant le courant à 400 000 volts, jusqu'à la pointe de la péninsule.

Voilà l'un des sujets qui forment l'ordre du jour de la session extraordinaire du conseil régional de Bretagne qui se réunit le 19 janvier.



L'étude d'impact de ce grand équipement a été déposée durant deux mois dans les mairies. Les registres d'enquête sur lesquels des milliers d'observations ont été consignées viennent d'être refermés. Selon notre correspondant à Vannes, Michel Loret, lels paysans du Morbihan semblent accepter « l'inévitable ». Mais dans le Finistère, où le souvenir des affrontements de Plogoff est encore vif, une demi douzaine de communes refusent le passage des lignes et un comité de défense s'est constitué. Ici et là des écologistes et des cientifiques réagissent.

Il est vrai que ceux qui ont *pu consulter l'étude de d'impact* — un bel album de quatre-vingt-quinze pasges abondamment illustrées — n'y ont guère trouvé réponse à leurs inquiétudes. Le petit dépliant posté par E.D.F. à cinquante mille Bretons et les explications données de vive voix au cours de réunions en mairies n'ont pas no nplus levé toutes les réticences, loin s'en faut.

La justification économique de l'ouvrage paraît pourtant irréprochable. Les Bretons qui consommaient 2,5 milliards de Kwh il y a dix ans en consomment aujourd'hui 7,5 milliards. Selon les électriciens, les besoins devraient enocre doubler dans les dix ans qui viennent. Déjà, pour satisfaire la demande aux heures de pointe, des centrales d'une puissance de 1 700 Mw seraient nécessaires.

Or avec l'usine nucléaire de Brennilis, quelques chutes d'eau, l'usine marémotrice de la Rance et celles qui brûleint du fuel, la Bretagne ne dispose au maximum que de 740 Mw. Et encore, les bulbes de la Rance ne tournent au gré des marées que quatre heures par jour. Quant aux quatre *turbines tout récemment* installées à Brennilis et Dirinon, elles sont si coûteuses qu'on ne les met en marche qu'aux instants critiques. Bref, l'Armorique est obligé « d'importer » bon an mal an 85 % du courant dont elle a besoin.

L'électricité transite actuellement par une *série* de lignes de 225 000 volts dont la dernière, entre Nantes et Lorient, n'a que six ans d'âge. A l'avenir cela ne suffira pas. *D'ailleurs*, selon E.D.F., la construction d'une méga-centrale nucléaire sur le littoral ne résoudrait pas le problème. L'objectif est, en effet, de raccorder les quatre départements bretons au vaste réseau à 400 000 volts qui doit, en les interconnectant, mettre toutes les centrales et toutes les régions de l'Hexagone à l'abri des coupures.

Quel tracé ?

Les responsables de la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (S.E.P.N.B.) disent nettement « non » à cette politique. Ils nient que la situation énergétique et économique de leur région nécessite un tel accroissement de la capacité de transport de courant. Ils dénoncent « *le processus de centralisation et le recours excessif à l'électricité* », que traduit la nouvelle ligne. Ils prônent « *une dispersion et une diversification des moyens de production d'énergie* ».

Cette alternative n'est évidemment pas envisagée dans l'étude d'impact, et les responsables de l'E.D.F. affirment qu'il n'est même pas question d'en discuter. La parole est, sur ce point, au conseil régional, qui doit, le 19 janvier précisément, étudier un programme énergétique breton.

Les électriciens ont donc choisi le tracé du couloir de leur ligne. Il se faufile entre les hautes landes de l'intérieur et le littoral où sont concentrées les agglomérations au milieu desquelles passent déjà plusieurs lignes haute tension, une voie rapide, un gazoduc et le chemin de fer. Déposer une ligne ancienne pour la remplacer par une de 400 000 volts. Impossible de le faire d'un seul coup, *disent les techniciens*. On ne pourrait travailler qu'en été pendant les périodes de faible demande, c'est-à-dire trois mois par an. Il faudrait six ans au lieu de dix-huit mois pour arriver au bout de la tâche.

Longer la voie ferrée ? On risque de troubler les signaux S.N.C.F. Passer à côté de la voie rapide ? Les automobilistes n'aiment pas voir des pylônes. « *D'ailleurs*, ajoute M. Robert Servolles, chef des travaux E.D.F. pour l'ouest de la France, *il serait injuste de pénaliser toujours les mêmes.* » Ce sont donc les ruraux jusqu'ici épargnés qui feront les frais de l'opération. *Mais ainsi on évite les relais de* télécommunication, les cônes d'envol des aérodromes, les sites et monuments classés et même les secteurs écologiquement précieux. Certains écologistes l'avouent : c'est le moins mauvais des tracés. La ligne servira d'ornement à une campagne banale.

Ces communes rurales devront tout de même subir d'abord l'épreuve du chantier, dont l'étude d'impact ne souffle mot. Des pylônes de 50 mètres de haut pesant 35 tonnes et supportent vingt câbles d'aluminium ne peuvent être installés en un tournemain.

Les pylônes une fois dressés n'occuperont au sol que moins de 4 hectares, mais près de Nantes, Lorient, Quimper et Landerneau les postes d'interconnexion stériliseront 50 hectares. L'ensemble des fils et ses cinq cents pylônes surplomberont au *total* près de 900 hectares. Certes, les communes recevront 3 000 francs par an pour chaque « support » planté sur leur territoire mais cette compensation ne bénéficiera pas aux propriétaires, qui resteront lésés. « *L'espace agricole est un bien trop précieux pour être ainsi stérilisé*, dit la S.E.P.N.B., *et nous soutenons totalement les agriculteurs.*

Des commentaires consternants

Dans l'étude d'impact on peut lire : « *L'influence des lignes électriques sur la faune n'a jamais été mis en évidence.* » Or des observations de plus en plus nombreuses, faites en France et aux Pays-Bas, montrent que les câbles peuvent être meurtriers pour les oiseaux. Certains s'y électrocutent, d'autres s'assomment en heurtant les fils au cours de leurs migrations. E.D.F. le sait bien et fait faire actuellement des études sur cette question dans le nord de la France. « *Dans le Morbihan*, dit M. Roger Mahéo, ornithologue et professeur à Rennes, *le couloir haute tension coupera toutes les rivières coulant vers la mer. Celles-ci sont les axes de déplacement journaliers de dizaines de milliers de canards, de mouettes et de goélands qui vont et viennent entre le littoral et l'intérieur. Le risque est considérable.* »

Mais c'est encore le paysage qui va subir l'agression la plus sévère. L'étude d'impact y consacre l'essentiel de ses développements. D'habiles dessinateurs ont tenté de montrer, à l'aide de vingt-sept croquis, comment la ligne allait se profiler sur les horizons les plus sensibles de son tracé. Les commentaires qui accompagnent ces anticipations prêteraient à rire s'ils n'étaient consternants. « *Les marais pittoresques et méconnus accepteront dans de bonnes conditions la ligne projetée* », dit l'étude. « *Dans le blocage remembré où les haies ont été remplacées par des clôtures en barbelés, l'ouvrage sera intégré au paysage.* » Lors de la traversée de la Vilaine « *aux perspectives complètement dégagées il deviendra un élément attractif pour le regard* ». Quand la ligne, par son gigantisme, écrase une combe on dit qu' « *elle souligne les proportions modestes de ces vallées* ». Sur les hauteurs, « *l'acier galvanisé se mariera bien avec les tonalités du ciel* ».

Ces arguties ne parviennent pas à masquer une évidence : sur 250 kilomètres les horizons de l'Armorique seront marqués et banalisés par la haute tension. Aussi la délégation régionale à l'environnement a-t-elle émis un avis défavorable. Les responsables d'E.D.F. eux-mêmes reconnaissent que leur étude d'impact faite il y a trois ans est mauvaise. *Ils assurent* que le tracé sera modifié pour qu'aucune habitation ne soit située sous les câbles. Ils indiquent que dans quelques années une des lignes à 225 000 volts, devenue inutile, sera probablement démontée entre Nantes et Lorient, sur 130 kilomètres.

Mais cela ne figure pas dans le document soumis au public. Et on ne lui a pas dit non plus qu'une autre ligne de 400 000 volts est prévue sur 120 kilomètres entre Saint-Brieuc et Landerneau pour « boucler la boucle ».

Il apparaît donc que le dossier de la haute tension n'est pas présenté de manière complète aux Bretons. Les avantages sont soulignés, mais les inconvénients minimisés ou oubliés. Si les choses se gâtent, il y a fort à parier que les juges administratifs de Rennes suivront l'exemple de leurs collègues de Caen, qui ont annulé l'arrêté d'utilité publique de la ligne partant de Flamanville pour « *étude d'impact insuffisante* ».

MARC AMBROISE-RENDU.

Le Monde

société

SCIENCES

LA FIN DU COLLOQUE NATIONAL SUR LA RECHERCHE ET LA TECHNOLOGIE

Le dialogue et la confiance

Les journées nationales de la recherche et de la technologie se sont achevées, samedi 16 janvier, à Paris, sous la présidence du premier ministre, M. Pierre Mauroy. Le colloque national, dont ces journées étaient le point d'orgue, a permis à la « communauté scientifique » de retrouver la parole, comme le lui avait promis, avant son élection, M. François Mitterrand, et d'ouvrir le dialogue avec ses partenaires, hommes politiques, syndicalistes, industriels et... population. Un dialogue qui devrait continuer, et tout particulièrement dans les régions, où les assises ont véritablement provoqué une découverte réciproque des mondes qui s'ignoraient trop souvent. A cet égard, il faut souhaiter que les journées portes ouvertes, organisées le 16 janvier dans un millier de laboratoires dans toute la France, ne soient qu'un premier signe de ce dialogue.

Un développement important de la recherche est, estime le gouvernement, un des moyens à mettre en œuvre pour « sortir de la crise ». Les chercheurs, qui vont se voir reconnaître de nouveaux droits d'expression, qui vont voir croître de manière sensible leurs moyens de travail, devront garder à l'esprit que la confiance qui leur est ainsi manifestée par le pouvoir politique n'est pas sans contrepartie. « Vous ne pouvez vous désintéresser de la valorisation économique, sociale et culturelle de vos travaux, leur a déclaré samedi le premier ministre, ou alors ce serait ne pas demeurer à l'écoute d'un pays qui a confiance en vous et qui attend beaucoup de vous (...). Je vous demande de ne pas décevoir cette attente. »

M. Pierre Mauroy : une priorité gouvernementale

Garanties pour la recherche de base, poursuite de grands programmes technologiques, lancement de programmes mobilisateurs et ambitieux sur des objectifs d'intérêt national, croissance en volume (17,8 %) du budget civil de la recherche et développement pour les trois prochaines années, progression annuelle des effectifs de chercheurs portée à 4,5 % : à ceux qui avaient encore quelques doutes, le premier ministre, M. Pierre Mauroy, a rappelé, samedi 16 janvier, lors de la séance de clôture, que la recherche était une priorité gouvernementale. « *Le ministre de la recherche et de la technologie sera*, a-t-il ajouté, *soutenu par le premier ministre et le gouvernement tout entier.* »

Si le ministre de la recherche et de la technologie, M. Jean-Pierre Chevènement, a pris bonne note de cet engagement qui fait écho aux propos récents (*le Monde* du 15 janvier) du président de la République, il n'aura sans doute pas manqué de noter que le premier ministre a parlé, dans son discours, de loi d'orientation sur la recherche là où il attend une loi d'orientation et de programmation. La discussion sur ce sujet avait été, dit-on, chaude et s'était, semble-t-il, conclue en faveur du ministre de la recherche au terme du conseil des ministres du 6 janvier. Dans ces conditions, s'agit-il d'une erreur involontaire du premier ministre ou d'une dernière passe à fleuret moucheté ?

Au-delà de ce problème de terminologie, M. Pierre Mauroy a appelé la communauté scientifique à sortir de son ghetto, car « *les chercheurs sont depuis trop longtemps isolés* ». Il faut, a-t-il dit, et les retombées du colloque devraient y contribuer, que « *la société française intègre les différents aspects de la recherche dans une culture qui ne soit pas seulement scientifique et technologique, mais qui réalise la synthèse de tous les domaines de la connaissance* ». Cela signifie qu'on ne doit plus « *continuer à cantonner dans un enclos distinct les sciences exactes* ».

Le rôle des régions

Cette réconciliation de la recherche avec la nation passe notamment, pour le premier ministre, par une certaine régionalisation de la recherche dont les animateurs du colloque se sont faits les avocats : « *Des structures nouvelles devront être mises en place* » et, a déclaré le premier ministre, « *il me paraîtrait normal que chaque région réserve désormais, comme le font déjà certaines d'entre elles, une part de leur budget à la recherche* ».

A ces deux grands thèmes s'en est ajouté un troisième, celui de l'innovation et de la valorisation des connaissances. Sur ce point, le premier ministre a invité à un rapprochement de la recherche et de l'industrie, affirmant qu'il « *serait souhaitable que des chercheurs appartenant à des entreprises nationales soient encouragés à créer des petites entreprises innovatrices* ». « *Tout le monde*, a-t-il indiqué, *ne doit pas forcément être chercheur à vie. Il faut prévoir et organiser des reconversions. Et le passage dans l'industrie me paraît comme l'une des plus fructueuses.* »

Ces engagements pour l'avenir, ces moyens accrus en faveur de la recherche, ne vont pas cependant sans une contrepartie que le premier ministre a présentée samedi comme une sorte de contrat moral demandé aux chercheurs. « *La colectivité nationale*, a-t-il dit, *s'apprête à fournir en faveur de la recherche un effort considérable. Elle reconnaît ainsi solennellement votre fonction sociale. Cet engagement implique, de votre part, un engagement réciproque* »

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.

M. Jean-Pierre Chevènement : une douzaine de grandes propositions

La séance finale a commencé par la présentation par M. Philippe Lazar, président du conseil scientifique de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), du rapport général de conclusion du Colloque. Nous avons donné les grandes lignes de ce rapport dans nos éditions datées 17-18 janvier, et nous en publierons de larges extraits dans « *Le monde des sciences et des techniques* » du 20 janvier. S'adressant ensuite aux participants, le ministre de la recherche et de la technologie, M. Jean-Pierre Chevènement, a affirmé que « *le plus grand compte sera tenu des conclusions* » qui ont été tirés à cette occasion. « *Au risque de vous étonner*, a-t-il ajouté, *je vous révélerai que le projet de loi d'orientation et de programmation sur la recherche n'est pas rédigé. Nous avons cru aux vertus de la démocratie.* » Aussi serait-il élaboré, a-t-il dit, dans les prochaines semaines « *avec le concours de vos rapporteurs* ». Ses grands principes tiennent en une douzaine de points que le ministre a présentés :

- La reconnaissance des métiers de la recherche et la mise en place d'un nouveau statut de référence. Les statuts des divers organismes publics de recherche doivent être harmonisés et adaptés, afin de permettre la libre circulation des personnels, tant entre organismes publics qu'entre ceux-ci et les structures d'enseignement, les administrations et les entreprises. Une cellule chargée d'organiser les échanges entre les différents secteurs de l'activité nationale sera créée.
- La création de postes nouveaux au rythme de 4,5 % pour rajeunir l'âge moyen des équipes de recherche.
- La mise en place d'une politique de formation pour attirer — *via* un système de bourses considérablement revalorisées — les jeunes générations vers la recherche.
- La création d'un observatoire des flux et des débouchés de la recherche, destiné à fournir toutes les informations nécessaires à une politique à long terme cohérente de formation pour la recherche.
- Le développement de la recherche industrielle, pour laquelle il faut tenter de doubler le nombre des ingénieurs formés par la recherche d'ici à 1985, en portant à cette date ce nombre à un million.
- Le renforcement du rôle des organismes publics de recherche à qui seront confiées quatre missions essentielles : développer la recherche, valoriser les résultats, former à et par la recherche, diffuser largement dans le public l'information scientifique et la culture technique. Des missions de valorisation seront créées dans tous les organismes, et des sociétés de transfert seront placées auprès d'eux.
- La mise à l'étude d'un nouveau type d'établissement public à caractère scientifique.
- Le décloisonnement du système institutionnel et le renforcement de la coopération entre les organismes publics sur des actions spécifiques ainsi que la création d'associations de recherche ou de structures coopératives très souples, véritables laboratoires sans murs, réunissant sur des problèmes bien définis des équipes d'organismes publics et de l'industrie.
- Le lancement de grands programmes mobilisateurs associent laboratoires publics et privés et industries sur des objectifs d'intérêt national.
- Des mesures incitatives plus globales de l'effort de recherche industrielle.
- La constitution pour l'ensemble de la recherche technique à visée industrielle d'un réseau couvrant tout le territoire et intégrant en particulier le secteur des P.M.I. Pour ce faire une réforme des centres techniques sera étudiée, et l'action de l'Agence nationale de valorisation de la recherche (Anvar) amplifiée.
- Un institut de prospective et de prévision doté de moyens importants.

Enfin, en ce qui concerne les sciences de l'homme et de la société, « *particulièrement maltraitées* » ces dernières années, M. Jean-Pierre Chevènement a annoncé qu'une mission prioritaire sera prochainement mise en place « *pour définir avec précision, à la fois sur le plan matériel et sur le plan moral, les voies et moyens du nécessaire redressement. Il s'agit sans aucun doute d'une œuvre de longue haleine mais l'enjeu en est essentiel, puisqu'il ne s'agit de rien moins que de donner un contenu nouveau à la démocratie.* »

Un exemple pour l'éducation

Le dialogue sans précédent qui, sous l'impulsion du ministre de la recherche et de la technologie, a mobilisé, des mois durant, la communauté scientifique, devrait donner des idées à d'autres ministres. C'est le souhait que plusieurs intervenants ont exprimé, samedi 16 janvier, au Palais des congrès, et notamment le rapporteur général du colloque, M. Philippe Lazar. Un thème pourrait sans doute justifier de tels échanges, celui des relations entre la France et les pays en voie de développement. M. Jean-Pierre Cot, ministre chargé de la coopération et du développement, ne devrait pas s'y montrer défavorable : il a lui-même passé plusieurs heures aux Journées nationales, dans la commission qui se penchait tout particulièrement sur l'« enjeu international ».

Mais la remarque de M. Lazar visait plus précisément un autre ministre, M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, dont de nombreux participants regrettaient, en privé, qu'il ne se soit, apparemment, pas senti plus concerné par les travaux du colloque : ceux-ci ont pourtant montré, tout comme le « rapport Schwartz », que les problèmes de formation risquaient d'être un véritable frein au développement scientifique et technique du pays et qu'une réforme profonde de l'enseignement secondaire et supérieur était nécessaire et urgente.

L'opinion exprimée, à demi-mot, par M. Lazar, a reçu, samedi, lors des dernières séances, deux renforts de poids : celui de M. Lionel Jospin, premier secrétaire du parti socialiste, et surtout celui de M. Pierre Mauroy : « *Je constate qu'au cours de vos travaux les problèmes de formation ont été très souvent évoqués* », a déclaré le premier ministre. « *Je me demande même si la réussite de ce colloque ne pourrait pas servir d'exemple à d'autres ministères qui ont, eux aussi, un grand message à faire passer.* »

EDUCATION

En marge du rapport de la commission du bilan sur l'enseignement

Une vive polémique oppose M. Laurent Schwartz et le Syndicat National des Instituteurs

Le S.N.I. en appelle au premier ministre

*Le rapport sectoriel de la commission du bilan consacré à l'enseignement et au développement scientifique (*le Monde *du 13 janvier) provoque une vive polémique à propos du jugement porté par M. Laurent Schwartz sur les enseignants des collèges. Dans un commentaire* « personnel » *sur le rapport, il met, en effet, en cause l'incompétence des enseignants des collèges pour la plupart anciens instituteurs ainsi promus, ce qui, pour lui, est* « anormal ».

M. Schwartz accuse les gouvernements successifs d'être responsables de cette situation qui leur a permis de faire une « économie substantielle aux dépens des enfants », *mais, ajoute-t-il,* « une responsabilité très lourde retombe aussi sur le Syndicat national des instituteurs (SNI-P.E.G.C.) » *qui a choisi* « de mordre sur les enseignements au-delà de l'école élémentaire, par la même de mordre sur un autre syndicat ». *Le SNI-P.E.G.C. a ainsi* « pratiquement sacrifié son idéal de formation des maîtres dans un but de puissance politique et sociale (...) Par son attitude, le SNI-P.E.G.C. a ainsi indirectement contribué, ce qui est paradoxal, à gonfler les effectifs de l'enseignement libre ».

Dans l'entretien qu'il nous a accordé, M. Laurent Schwartz s'explique sur les raisons des critiques qu'il a portées.

De son côté, le secrétaire général du SNI-P.E.G.C., a adressé une lettre au premier ministre, dans laquelle il exprime son « indignation » *et déclare ne pouvoir accepter qu'un* « membre de la commission du bilan tire profit de sa mission pour monter un véritable règlement de comptes ».

« J'ai souffert d'être obligé de constater les faiblesses de mes amis »

nous déclare l'auteur du rapport

Dans l'entretien qu'il nous a accordé, M. Laurent Schwartz commente les passages du rapport qui ont été contestés par le Syndicat national des instituteurs et professeurs d'enseignement général de collège (SNI-P.E.G.C.).

« Le rapport sectoriel de la commission du bilan comporte quelques pages explosives mettant en cause la complicité du S.N.I. dans l'échec du collège unique, lui-même lié à l'incompétence de ses maîtres. Or, ces pages publiées sous votre seule signature n'ont pas été « discutées » par la commission du bilan. En outre, le rapport général, rédigé par son président, M. François Bloch-Lainé ne reprend que brièvement et en termes modérés ce qu'il présente comme votre « contribution personnelle ». Pourquoi toutes ces précautions ? N'y a-t-il pas divergence ?

— Nous avons toujours travaillé collégialement sur toutes les questions examinées par la commission du bilan et dans un très bon esprit. Il n'y a pas de divergence sur des questions importantes, même si tout le monde n'est pas d'accord sur tout. En ce qui concerne les passages que j'ai rédigés, ils étaient spécialement longs, techniques et assez fortement polémiques. Nous en avons discuté dans la commission mais pas suffisamment pour que le groupe puisse adopter un tel texte. Le rapport général reprend mes idées mais adoucies. Ce n'est ni un désaveu, ni une prise en compte de cette question par les autres signataires.

— Avez-vous eu l'occasion d'en discuter avec les responsables du S.N.I. ? En quels termes ?

— J'ai discuté de l'ensemble du projet avec une centaine de personnes et en particulier avec des représentants syndicaux. Comme avec les autres, j'ai eu des discussions courtoises avec les responsables du S.N.I. Je leur ai signalé que je trouvais la formation des professeurs de collèges (P.E.G.C.) insuffisante et que je portais plus d'attention qu'eux à la qualité des connaissances des maîtres. Après avoir rédigé mon texte, je les ai prévenus que j'étais sévère avec eux. J'ai souffert d'être obligé de constater les faiblesses de corps sociaux dont les principaux représentants sont mes amis, mais je pense qu'il y avait là un jugement politique à porter sur une erreur politique de la part du S.N.I.-P.E.G.C.

— Que mettez-vous derrière le terme d'incompétence que vous appliquez à beaucoup de professeurs d'enseignement général de collèges ?

— Il y a deux sortes d'insuffisances que peut avoir un enseignant. La première est l'insuffisance scientifique, c'est-à-dire le fait qu'il ne connaît pas assez bien les choses qu'il doit enseigner, quelle que soit la discipline. On ne saurait trop insister sur le fait qu'un professeur ignorant n'est pas un bon professeur. Il faut dominer énormément les choses qu'on enseigne. Pour les classes de quatrième et de troisième, je demande des certifiés et des agrégés.

» L'autre forme d'insuffisance est la connaissance pédagogique et humaine, c'est-à-dire la possibilité de communiquer à des jeunes des choses qu'on sait très bien. Un professeur doit avoir ces deux qualités à la fois. Dans les trois quarts des cas, quand un enseignant n'arrive pas à enseigner, il y a défaut de connaissances plus que défaut de pédagogie ou de qualités humaines. Mais les deux types de connaissance ne s'acquièrent pas de la même façon. Les connaissances pédagogiques et humaines s'apprennent avec le temps. C'est pourquoi, il est nécessaire qu'une concertation, des discussions aient lieu entre professeurs dans une atmosphère de communication.

— Vous affirmez que les instituteurs doivent rester dans les écoles élémentaires tandis que les élèves des lycées et collèges doivent bénéficier d'enseignants au moins certifiés. Que deviennent, dans ces conditions, les P.E.G.C. actuellement en fonction ?

— Il faut leur donner la possibilité de se recycler. Ce recyclage doit être obligatoire afin d'être sûr que tous soient capables d'accomplir leurs fonctions sans abaissement des programmes. Mais ce recyclage doit aussi être attractif car les conditions familiales ne sont pas toujours très commodes. Je pense qu'on peut y arriver. Je demande, d'ailleurs, une année sabbatique pour tous les professeurs du second degré. Pour les P.E.G.C., qui sont nombreux, on pourrait peut-être procéder par trimestres. Ils ont en gros les qualités pédagogiques nécessaires. Ce qui leur manque, ce sont les connaissances. Il faut qu'ils acquièrent tous un niveau universitaire, celui du D.E.U.G. (diplôme d'études universitaires générales) ou de la licence. La plupart ont les moyens d'y parvenir, mais ce ne sera pas facile.

— Le collège unique, affirmez-vous, n'existe pas. Il est vrai que, depuis sa mise en œuvre en 1977, l'échec scolaire n'a pas reculé, au contraire. Mais pensez-vous que le collège unique donnant à tous le même enseignement et les mêmes chances soit réalisable ?

— Le collège unique n'existe nulle part. Il n'y a pas un pays au monde qui ait un enseignement démocratique. Il y a essentiellement des différences familiales et sociales : c'est incroyable ce qu'on apprend dans une famille cultivée. Je pense que ce qu'on a fait en mettant en œuvre avec brusquerie la réforme Haby du collège unique, c'était un peu comme quelqu'un qui aurait dit : « *Je vais une société » sans classes demain.* » Or, ce n'est pas plus facile à réaliser au niveau de l'enfance que des adultes.

» L'idée de filières aurait pu être une bonne idée. Ce qu'on en a fait en mettant dans des « classes-poubelles » les élèves défavorisés a compromis pour toujours la possibilité de filières. Maintenant, l'orientation qui mène les jeunes vers les classes pré-professionnelles, les lycées d'enseignement professionnel et le chômage est une tromperie. Mais il ne faut pas faire exister le collège unique trop tôt : si on supprimait ces classes, l'école s'effondrerait. D'autre part, l'égalité et le droit à la différence existent à la fois.

Égalité et hiérarchie

— Un syndicat plutôt proche de l'ancienne majorité vous approuve. Un autre, indépendant, qui ne regroupe que des professeurs de collèges, se déclare « indigné » *par vos* « élucubrations » *et votre* « élitisme ». *Que pensez-vous de ces premières réactions ?*

— Elucubrations ? Je me suis appuyé sur des données. Elitisme ? Je plaide pour la qualité des maîtres pour tout le monde et non pour un enseignement réservé à une minorité.

» Il faut développer l'enseignement de masse et l'enseignement de ceux qui vont devenir plus cultivés, plus éduqués, les scientifiques, les techniciens... Si c'est dans ce sens qu'on m'appelle élitiste, je le suis.

» La France est, de tous les pays que je connais, celui où le discours est le plus égalitaire et qui, dans la pratique, est le pays le plus hiérarchique. Aux Etats-Unis, on prononce souvent les mots « qualité », « excellence », mais il y a d'énormes quantités de types d'excellences et tout le monde peut y trouver sa pâture. Tout individu sait qu'il peut briller et réussir dans un grand nombre de choses, alors qu'un jeune Français ne dispose pratiquement que d'un seul modèle. Par exemple, à la sortie du collège, il n'a le choix qu'entre l'enseignement général et le technique. Or, il y a une hiérarchie entre les deux, qui n'existe pas, par exemple, en Allemagne. Et si le jeune Français est admis dans l'enseignement général, s'il n'est pas dans une classe de C (mathématiques), il a raté sa vie...

Propos recueillis par
CATHERINE ARDITTI.

Le SNI : un véritable règlement de comptes

Dans une lettre adressée, vendredi 15 janvier, au premier ministre, le secrétaire général du Syndicat national des instituteurs et professeurs d'enseignement général de collège (SNI-P.E.G.C.), M. Guy Georges, exprime son « *indignation au nom des trois cent mille membres du SNI-P.E.G.C.* », à la suite des travaux de la commission du bilan. « *M. Laurent Schwartz*, écrit le secrétaire général du Syndicat, *énonce une vérité que nous n'avons cessé de clamer depuis des années* : « Le » collège unique n'existe pas. » *Mais il est inacceptable que M. Schwartz en profite pour agresser le SNI-P.E.G.C., en avançant, après huit mois d'exercice du pouvoir par le président de la République, et votre gouvernement, que les responsables de la situation actuelle du système éducatif sont les instituteurs et les professeurs de collège et non leurs véritables artisans. D'autre part, nous ne pouvons accepter qu'un membre de la commission du bilan tire profit de sa mission pour monter un véritable règlement de comptes.* »

Après avoir noté que M. Laurent Schwartz rejoint, dans ses critiques, celles que « *naguère avançaient, notamment MM. Beullac et Couturier*, ancien conseiller de M. Haby, M. Guy Georges conclut : « *Si je ne me permets pas de nier les compétences scientifiques de M. Schwartz je dois m'interroger sur la valeur scientifique et objective des affirmations qu'il avance pour porter préjudice à notre profession.* »

Commentant cette lettre, M. Guy Georges nous a déclaré, que le « procès » des instituteurs et des professeurs de collège par M. Laurent Schwartz relève d'une « *conception de la « bourgeoisie éclairée » qui accepte la démocratisation dans les mots, en théorie, mais se garde bien de mélanger ses rejetons avec le commun du peuple. M. Schwartz, en réalité, est un élitiste* ».

« *Qu'avant de parler de notre métier*, ajoute M. Georges, *M. Schwartz essaie de le connaître. Qu'il passe huit jours dans une classe pour savoir ensuite de quoi il parle.* » Enfin le secrétaire général du SNI-P.E.G.C. affirme que « *le P.E.G.C. est certainement le moins mal armé des enseignants pour faire face aux exigences des classes hétérogènes du collège* ».

FAITS DIVERS

A PARIS

Plusieurs policiers blessés par des « squatters » de la rue de la Goutte d'or

Six gardiens de la paix ont été blessés, dimanche 17 janvier, peu avant minuit lors d'affrontements avec des « squatters » de la rue de la Goutte-d'Or à Paris (18e). Quatre d'entre eux ont dû cesser leur service. Selon la préfecture de police, des jeunes Turcs auraient demandé aux occupants d'une voiture de police d'intervenir dans un débit de boissons au 20, rue de la Goutte-d'Or, où avait lieu une bagarre. Arrivés sur place les policiers auraient été accueillis par des squatters armés de barres de fer, de coktails molotov et de pavés. Quinze voitures sont aussitôt arrivées en renfort. Six d'entrelles ont été endommagées. Une seule personne a été interpelée, un travailleur turc, M. Mehmet Unsalan, sans domicile fixe. Il est interrogé par la police et devrait être présenté au parquet.

Une personne arrivée sur les lieux tout de suite après les événements, nous a affirmé : « *Des membres du mouvement Action directe et des immigrés désiraient apparemment squattériser un nouvel imeuble désaffecté de la rue de la Goutte-d'Or et auraient trouvé des occupants. Il y aurait eu une bagarre, et c'est à ce moment-là que la police serait intervenue...* ». Des incidents similaires éclatent régulièrement dans ce quartier surveillé en permanence par un grand nombre de policier et où se multiplient les « squatts ». Les derniers en date ont été ceux du 10, 12 et 14, rue de la Charbonnière (*le Monde* du 1er janvier), occupés par des travailleurs turcs et des militants d'Action directe. Ces immeubles, des anciens hôtels de passe fermés depuis trois ans ont été rachtés depuis le mois de mars 1981, avec le 9, rue de la Goutte-d'Or qui leur est contigu, par la société d'H.L.M. France-Habitation. Celle-ci attend depuis octobre 1981 les permis nécessaires pour entreprendre les travaux et ouvrir dix logements H.L.M. locatifs destinés à des familles de migrants.

A ce sujet, M. Jean-Louis Laure, attaché de presse de la société, explique : « *La volonté de la société H.L.M. est de transformer les quelque 1 000 mètres carrés de surface habitable, composés uniquement de chambres en dix-huit logements H.L.M. locatifs. En accord avec la ville de Paris et les services de la préfecture d'une part, les commissions départementale et nationale pour le logement des immigrés d'autre part, ces logements sont destinés à des familles de migrants. A cet effet, le financement global de l'opération est assuré environ pour moitié par un prêt locatif H.L.M. et pour moitié par une aide de l'Office central interprofessionnel de logement. Sur le plan administratif, une double demande d'autorisation de démolir (petits bâtiments dans les cours intérieures) et de réhabiliter a été déposée au mois d'octobre 1981 : les dossiers sont en cours d'instruction.* »

La société a réclamé l'évacuation mais cette demande a été rejetée car on ne peut expulser pendant les mois d'hiver des occupants même illégaux d'habitations. — CH. CH.

Un bateau pousseur heurte un gazoduc sur la Moselle

Sept morts

L'accident du pousseur qui, pendant la nuit du samedi au dimanche 17 janvier, a heurté et défoncé un gazoduc sur la Moselle canalisée, près de Richemont, a provoqué la mort de sept mariniers ; deux corps n'ont pas encore été retrouvés.

Venant de Metz et se dirigeant vers Thionville, le pousseur avait le droit de naviguer sur la Moselle : « *Le niveau des eaux*, a précisé le directeur régional de la navigation, *atteignait 3,10 mètres à cet endroit, soit 20 centimètres de moins que le niveau à partir duquel la navigation est interdite.* » A proximité du pilier soutenant de gazoduc pour le franchissement de la Moselle, se trouve un pont situé à 6 mètres au-dessus de la Moselle sur lequel passe l'autoroute A-31 Metz-Thionville. Ce pont pose un grave problème de navigation car il contraint les commandants des bateaux à abaisser le mât à l'extrémité duquel est installé le radar. Dès lors, le bateau navigue « à l'aveuglette », jusqu'à ce qu'il puisse redresser le mât du radar. Est-ce la cause de l'accident ?

Peu après le choc le gazoduc se rompait laissant s'échapper les gaz résiduels des hauts fourneaux de l'usine Sacilor à Hagondange. Gaz mortels (mélange d'oxyde de carbone, d'azote et de gaz carbonique) qui enveloppaient le convoi et intoxiquaient l'équipage. Une trentaine de sauveteurs seront eux-mêmes victimes des émanations et le village de Basse-Guenage devait être évacué durant plusieurs heures. Les opérations de dégazage des deux conduits du gazoduc seront entreprises dès ce lundi matin si les conditions atmosphériques le permettent.

L'identité des cinq mariniers morts et des deux disparus a été communiquée dimanche par la Compagnie française de navigation rhénane. Il s'agit du commandant René Schutz, de son adjoint Albert Elchinger, du timonier Claude Gibello, tous les trois de Strasbourg ; du timonier Serge Jacquin, de Jarny (Meurthe-et-Moselle), disparu ; des mécaniciens José Rendu, de Guenange (Moselle) ; Serge Moscach, de Strasbourg, disparu, et du cuisinier Alphonse Roemer, de Strasbourg.

● *L'Eure déclaré département sinistré.* — Le préfet de l'Eure a pris, le samedi 16 janvier, un arrêté déclarant le département sinistré. Selon la préfecture, cette décision est motivée par « *les circonstances climatiques exceptionnelles enregistrées du 10 au 16 janvier* ».

LES TRIBULATIONS PÉNITENTIAIRES DE JOSETTE BAUER

Condamnée en 1961 à huit ans de réclusion par la cour d'assises de Genève pour complicité du meurtre de son père, Josette Bauer vient d'être libérée du pénitencier suisse où elle achevait de purger sa peine après des tribulations singulières.

Agée aujourd'hui de quarante-six ans, Josette Bauer s'était en effet évadée en 1964. Elle avait alors gagné les Etats-Unis où elle devait être arrêtée en 1967 pour trafic de stupéfiants. Condamnée en 1968 par le tribunal de Miami (Floride) à sept ans de prison, elle parvint encore à s'évader. Reprise, elle offrit alors d'apporter aux autorités américaines son concours dans la lutte contre la drogue. Elle y gagna d'être libérée en 1973, deux ans avant l'expiration de la peine prononcée à Miami. On l'assura aussi qu'en cas d'expulsion des Etats-Unis elle ne serait renvoyée ni en France, ni en Suisse, pays, disait-elle, où elle risquait d'être « exécutée » par des membres du milieu en raison des renseignements qu'elle avait fournis sur les filières européennes de la drogue.

Cependant, pour les autorités suisses, elle demeurait une condamnée à huit ans de réclusion qui n'avait pas achevé de purger la peine prononcée contre elle en 1961 pour l'assassinat de son père. Elle demandèrent son extradition et devaient finalement l'obtenir en juin 1981. Josette Bauer se trouvait donc de nouveau depuis sept mois détenue en Suisse. C'est parce qu'elle a aujourd'hui accompli les deux tiers de la peine infligée à Genève (elle avait été arrêtée dès 1959), qu'elle a pu bénéficier d'une libération.

Cinq morts, cinq blessés graves

UNE CAMIONNETTE EST PERCUTÉE PAR UN TRAIN A GEVRAY-CHAMBERTIN.

Une camionnette d'entretien de la S.N.C.F., qui franchissait un passage à niveau de service dans la gare de triage de Gevray-Chambertin, près de Dijon, en Côte-d'Or, a, ce lundi 18 janvier, à 8 heures, été frappée de plein fouet par un train de marchandises qui circulait à petite vitesse sur les voies. Dix cheminots étaient à bord du véhicule : cinq ont été tués sur le coup, cinq sont blessés grièvement. Une enquête a été ouverte. On indique simplement pour l'instant qu'il y avait du brouillard sur la région et que le passage à niveau était signalé par un stop.

RELIGION

APRÈS QUATRE CENT CINQUANTE ANS

Le Saint-Siège et la Grande-Bretagne rétablissent de pleines relations diplomatiques

La Grande-Bretagne et le Saint-Siège ont décidé d'élever leurs représentations diplomatiques réciproques au niveau d'ambassade et de nonciature, a annoncé Jean-Paul II le 16 janvier aux diplomates accrédités près le Saint-Siège, venus lui presenter leurs vœux. Sir Mark Evelyn Heath, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, devient donc ambassadeur de Grande-Bretagne au Vatican et l'archevêque Bruno Heim, délégué apostolique, devient prononce à la cour britannique.

Rompues il y a quatre cent cinquante ans, lors du divorce de Henri VIII et de sa proclamation comme chef de l'Eglise d'Angleterre, les relations entre le Vatican et Londres s'étaient améliorées à la longue, notamment depuis 1914.

La décision du plein rétablissement des relations diplomatiques entre les deux Etats, longtemps attendue, est annoncée quelques mois avant le voyage officiel que le pape doit effectuer en Grande-Bretagne. Lors de l'angélus dominical du 17 janvier, Jean-Paul II a confirmé, devant trente mille fidèles rassemblés place Saint-Pierre, qu'il se rendra en Grande-Bretagne en mai prochain. Precisant qu'il rencontrera, à cette occasion, le docteur Robert Runcie, archevêque de Canterbury et primat de la communion anglicane, le pape a souhaité que son voyage « *puisse servir à la cause du rapprochement entre l'Eglise catholique et la communion anglicane et accélérer l'union tant souhaitée* ».

Le pape a enfin demandé à ses auditeurs de participer à la semaine de prières pour l'unité des chrétiens qui s'ouvre ce lundi 18 janvier. « *La prière pour l'unité*, a-t-il dit, *est nécessaire pour que le Seigneur donne la force pour surmonter les tendances à la division, qui contredit sa volonté sur son Eglise.* »

JUSTICE

CORRESPONDANCE

L'ESCROQUERIE AUX DÉPENS DE SYNDICATS INTERCOMMUNAUX DU VEXIN

Invoquant le droit de réponse, M. Yves Le Coat de Kerveguen, maire de Vigny, conseiller général du Val-d'Oise et ancien suppléant de M. Michel Poniatowski, nous adresse la lettre suivante :

Sous le titre « Une affaire d'escroquerie aux dépens des syndicats intercommunaux agite un village du Vexin » votre journal a publié, le 29 décembre 1981, sous la signature de Mme Jacqueline Meillon, un article dont le contenu me surprend. Je m'étonne d'abord que l'auteur écrive « *l'affaire aurait été connue mais alors étouffée, dès le début de 1981* ». Comment peut-on avancer une telle affirmation, dénuée de tout fondement ?

Ma surprise grandit lorsque je vois également écrit : « *L'affaire aurait dû s'arrêter là si Solange Schroetter n'avait pas mis en cause, depuis sa prison, M. Yves de Kerveguen lui-même.* » Comment peut-on faire état de déclarations d'une inculpée détenue à Fleury-Mérogis, alors que, de toute évidence, on ne peut la contacter directement et que l'instruction judiciaire n'est pas commencée ? Comment peut-on le faire, alors que l'on ne manifeste pas le même souci de s'informer directement auprès de la victime des accusations supposées, alors que celle-ci pouvait, elle, à l'inverse, être interrogée sans difficulté ? L'auteur de l'article, au moment de glisser une accusation aussi grave dans le corps de son texte, n'a pas jugé utile ni de m'en informer, ni de me demander ce que j'avais à dire sur ce point.

Si elle l'avait fait, j'aurais pu lui dire que si la présumée coupable avait, comme elle le prétend (c'est du moins ce qu'écrit votre rédacteur), « *obéi à mes ordres pour la bonne cause* », elle n'aurait pas pris soin d'imiter ma signature comme elle a imité la signature de plusieurs de mes collègues, élus du Vexin, ni pris la peine de m'écrire, après que ces agissements eurent été découverts que si elle avait détourné ces fonds, c'était parce qu'elle était insuffisamment payée par la mairie, notamment en ce qui concerne ses « *heures supplémentaires* » (ce qui est le contraire de ce qu'a écrit Mme Meillon), et elle ajoutait qu « *elle voudrait se racheter mais qu'elle ne savait pas comment !* ».

Alors je trouve un peu facile d'insinuer dans un journal qui se veut sérieux, qu'un élu ait pu bénéficier de reversement en espèce « *pour la bonne cause, c'est-à-dire, la cause politique qui nécessit banquets, réceptions ou générosités* », alors qu'au moment où ses agissements ont été découdécouverts, au moment où elle a été licenciée et où les plaintes ont été déposées contre elle, l'intéressée n'a pas songé un seul instant à invoquer semblable prétexte, même si, par la suite — ce que j'ignore — elle a pu décider pour telle ou telle raison, d'inventer un autre système de défense.

C'est ce recours à d'autres moyens qui a justifié la requête du procureur de la République de Pontoise à la chambre criminelle de la Cour de cassation, recours formé par application de l'article 681 du code de procédure pénale qui dispose que : Lorsque des personnes énumérées à l'article 679 (c'est-à-dire des magistrats de l'ordre judiciaire), ou un maire (...) sont susceptibles d'être incupiés d'un crime ou d'un délit commis dans l'exercice de leurs fonctions, le procureur de la République saisi de l'affaire présente, sans délai, requête à la chambre criminelle à la Cour de cassation qui désigne (...) la chambre d'accusation qui pourra être chargée de l'instruction. » Il était dès lors inévitable, si la prévenue (ce que j'ignore encore) formulait, pour expliquer son geste, une quelconque accusation contre moi, que cette procédure soit mise en œuvre.

Je vous rappelle pour mémoire que le législateur a voté la loi du 18 juillet 1974 instituant les dispositions de l'article 681 du code de procédure pénale dont je viens de parler, à la demande des associations de maires qui voulaient préserver les élus des difficultés semblables à celles que venait de subir un des leurs à la suite de la catastrophe du « Cinq Sept ». Le recours du procureur de la République à la chambre criminelle n'implique donc en aucune manière, comme certains lecteurs *auront pu le croire en lisant* votre article, la moindre présomption de responsabilité, comme la suite, quelle qu'elle soit, le démontrera, vous pouvez en être assuré.

Pour vous aider à vous convaincre, permettez-moi de vous signaler que maire depuis vingtneuf ans, conseiller général depuis vingt-six ans, ma vie publique s'est toujours déroulée au grand jour et que chacun dans le Vexin sait que je l'ai accomplie avec un désintéressement qui rend totalement invraisemblables les insinuations contenues dans l'article que je vous reproche.

C'est si vrai que cent quatre-vingt-huit maires ou délégués de syndicats intercommunaux victimes des détournements — toutes nuances ou tendances confondues — ont tenu à signer, à la date de ce jour, sans que je l'ai demandé, une motion de confiance.

Je terminerai en indiquant que, soumis à réélection au scrutin du 14 mars prochain en ma qualité de conseiller général, je ne puis m'empêcher d'établi une relation entre ce fait et certains articles dans lesquels on a tenté de me salir dans des termes qui auraient justifié de ma part une autre action que l'exercice d'un simple droit de réponse.

[Au moment de la publication de l'article, Solange Schroetter était inculpée d'escroquerie et avait été placée sous mandat de dépôt puis emprisonnée à Fleury-Mérogis. Une information était ouverte au parquet de Pontoise. Les avocats de la défense, non tenus par le secret de l'instruction, ont libre connaissance du dossier. Les informations ont d'ailleurs été corroborées par l'existence d'une requête de la chambre criminelle de la Cour de cassation, les éléments étant suffisants pour justifier le dépôt d'une telle requête. Par ailleurs, M. Yves de Kerveguen paraît avoir oublié que nous avons eu au sujet de l'arrestation de Solange Schroetter, un entretien téléphonique au cours duquel il a évoqué lui-même ce qu'il appelle « un moyen de défense » : l'accusation portée contre lui par Solange Schroetter. — J. M.]

● RECTIFICATIF. — Rendons à César ce qui est à César : ni Catulle, poète latin, ni Tite-Live, historien romain, ne furent empereurs. Dans notre article consacré aux affaires judiciaires de Paribas et aux fraudeurs, dans *le Monde* daté 17-18 janvier, nous aurions dû écrire : « *Certains noms d'emprunt — une large place était faite aux patronymes d'empereurs et d'auteurs romains (Césars, Catulle, Tite-Live, etc.) et aux noms de plantes et de fleurs (rhododendron...) — ont pourtant livré leurs secrets. Identifiées, ces personnes ont été inculpées.* »

D'autre part, ce sont les douanes françaises, naturellement, et non les douanes suisses, qui ont rendu « visite » à la société Cosef de Riom et posé des questions à M. Georges Rodionoff, président de son directoire.

CARNET

Naissances

— M. et Mme Didier SOUBIES sont heureux de faire part de la naissance de

Arnauld,

à Paris, le 10 janvier 1982.

Décès

— M. Emile Belaiche, son époux,
M. et Mme Roger Slama et leurs enfants,
M. et Mme Doris Koskas et leurs enfants,
M. et Mme Elliot Lévy et leurs enfants,
M. et Mme Gérald Ramniceanu et leurs enfants,
Mme Moïse Haski et famille,
M. et Mme Félix Mamou,
Famille Benillouche,
Mme Raoul Belaich et famille,
Mme Isidore Sillam et famille,
Les familles parentes et alliées,
ont l'immense douleur de faire part du décès de leur chère et regrettée

Mme Emile BELAICHE,
née Frida Mamou,

survenu le 17 janvier 1982.

Les obsèques auront lieu le mardi 19 janvier 1982, à 16 heures, au cimetière parisien de Bagneux.
Ni fleurs ni couronnes.
La famille s'excuse de ne pas recevoir.

Les prières d'usage auront lieu le samedi 23 janvier 1982, à 11 heures, à l'Oratoire tunisien (17, rue Saint-Georges, Paris-9e).

Cet avis tient lieu de faire-part.

17, rue Mesnil,
75016 Paris.

— M. et Mme Henri Boiteux,
M. et Mme Marcel Boiteux,
M. et Mme Maurice Causse,
leurs enfants et petits-enfants,
Mme Jean Vezes,
M. et Mme Pierre Vezes,
leurs enfants et petits-enfants,
Les familles Camus, Gobiot, Guillemot, Haviland, Lecat,
ont le regret de faire part du décès de

Mme Suzanne BOITEUX-VEZES,

survenu à Saintes, le 11 janvier 1982, dans sa quatre-vingt-septième année.
La cérémonie religieuse a eu lieu dans l'intimité familiale à Mornac-sur-Seudre (Charente-Maritime).
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Le docteur René Bory,
M. et Mme Albert Cicurel et leurs enfants,
M. et Mme Richard Cicurel,
Mme Angeline Auriel,
ont la douleur de faire part du décès, survenu à l'âge de soixante-neuf ans, de

Mme René BORY,
née Daisy Cicurel.

Les obsèques ont eu lieu le 15 janvier 1982, dans la plus stricte intimité.
13-15, boulevard Victor-Hugo,
92200 Neuilly-sur-Seine.

— Le doyen de la faculté de médecine Pitié-Salpêtrière,
Le président de la Société française de radiologie médicale,
Le président du Syndicat des électroradiologistes des hôpitaux de Paris,
Le conseil d'administration de la Fondation ophtalmologique Adolphe-de-Rothschild,
Ses élèves, ses amis,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Hermann FISCHGOLD,
professeur honoraire
à la
faculté de médecine Pitié-Salpêtrière,
radiologiste honoraire
des hôpitaux de Paris,

survenu à Paris, le 16 janvier 1982.
1, rue Las-Cases,
Paris-7e.

— Mlle Madeleine Mezeix,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mlle Paule MEZEIX,
inspectrice générale honoraire
de l'éducation nationale,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 10 janvier 1982, dans sa quatre-vingt-dixième année, à La Verrière.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale, à Beaumont (Puy-de-Dôme).

3, rue de Castellane,
75008 Paris.

— Mme Pierre Richerataux, son épouse,
Mlle Geneviève Richerataux, sa fille,
M. et Mme Jean Merlin-Chalumeau et leur fille,
M. Jean Bodin,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre RICHERATAUX,
chevalier des Palmes académiques,

survenu le 12 janvier 1982, à Paris.
Les obsèques ont eu lieu à Lamotte-Beuvron (Loir-et-Cher), le 15 janvier 1982, dans l'intimité.

18, boulevard Pasteur,
75015 Paris.

— Le docteur Adrien Simeray et Mme,
Le docteur Jacques Simeray et Mme, leurs enfants Benoît et Arnaud,
font part du décès de

Colette SIMERAY,

survenu le 24 décembre 1981, à l'âge de trente-sept ans.
Ils demandent à tous ceux qui l'ont connue et aimée d'avoir une pensée pour elle.

El Biar, Montpellier.
— Neuilly, Paris, Montréal.
M. et Mme Robert Valentini,
Anne, Jacques et Marie-Françoise
Marc et Monique,
Hélène, Alain et Simiane,
Les familles Valentini, Dalaise et Monnet,
font part du décès survenu accidentellement à l'âge de vingt-quatre ans, de

Jean-Pierre VALENTINI.

La cérémonie religieuse, suivie de l'inhumation, aura lieu le jeudi 21 janvier, à 10 heures, en l'église Saint-Claude de Tassin (69).
Une messe sera célébrée le vendredi 29 janvier, à 11 h. 45, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Neuilly (92).
Pas de fleurs mais des dons à Frères des Hommes (20, rue du Refuge, 78000 Versailles).

— On nous prie d'annoncer que l'inhumation de

Ursula ZENTSCH,

décédée accidentellement le 10 janvier, aura lieu le mardi 19 janvier, à 14 heures, au cimetière du Père-Lachaise.
De la part de la famille et des amis proches.
(*Le Monde* du 12 janvier.)

Remerciements

— Mme Marcel Minckès,
M. et Mme Patrick Teboul et leur fille,
M. et Mme Marcel Dassault et leurs enfants,
Mme André Minckès et ses enfants,
très touchés par les marques d'affection qu'ils ont reçues par lettres, télégrammes, envois de fleurs et par leur présence, lors du décès de

M. Marcel MINCKES,

remercient de tout cœur leurs amis et, en particulier, ceux de « Jours de France », qui ont partagé leur peine.

— Calvignac (Lot).
M. et Mme Alain Guichonnet,
M. et Mme Jean-Pierre Guichonnet,
M. et Mme Jean-Claude Norre,
Leurs enfants,
remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie lors du décès et des obsèques de leur regretté

M. Jean GUICHONNET,
officier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre du Mérite,
chef de service honoraire
de la police nationale.

— Mme Paul LAFFITTE,
M. et Mme Marc Laffitte et leurs enfants,
Mme Anne-Marie Laffitte-Larnaudie et ses enfants,
M. et Mme Bernard Angenieux et leurs enfants,
Les parents et alliés,
profondément touchés de la sympathie qui leur a été témoignée en ces heures douloureuses en remercient de tout cœur.

Anniversaires

— Pour le treizième anniversaire du rappel à Dieu du

médecin général inspecteur
Raymond DEBÉNÉDETTI,

une prière est demandée à ceux qui ont gardé son souvenir, en union avec la messe célébrée le samedi 23 janvier 1982, à 18 h. 15, en la chapelle du Val-de-Grâce, 1, place Laveran.

— Ce jour, 18 janvier, septième anniversaire de la mort de

Georges GOVY,
écrivain,

une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.

— Pour le vingtième anniversaire de la mort de

M. Roger HUMBERT,

une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu.
De la part de :
Mme Micheline Humbert et ses enfants,
Et de Mme May Humbert.

Avis de messes

— Une messe pour le repos de l'âme de

M. Jean JARDEL,
commandeur
de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,

décédé le 10 décembre 1981, à Terrasson (Dordogne),
sera célébrée en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou (92, rue Saint-Dominique, Paris-7e), le jeudi 21 janvier, à 18 h. 30.
De la part de :
Mme Jean Jardel,
Le docteur et Mme Jacques Jardel,
M. et Mme Bertrand Jardel et leurs enfants,
Le colonel (C.R.) et Mme Christian de Mazancourt et leurs enfants,
Le lieutenant-colonel et Mme Raymond Bouchet et leurs enfants.

— La Société des amis de René Villard rappelle au souvenir des siens,

René VILLARD,
assassiné à Alger, le 20 janvier 1962,
mort pour la France.

Messe en l'église Saint-Jean, à Castelnau (34), le 20 janvier 1982.
Elle associera dans sa pensée :
capitaine Jean DU ROUCHET,
Michel LEROY,
capitaine Philippe LE PIVAIN,
Jean SARRADET.

— Une messe sera célébrée par le R.P. Leroy, le mercredi 20 janvier 1982, à 11 h. 30, en l'église de la Madeleine, à Paris-8e, à l'intention de

Mme Charles SCHNEIDER,

décédée le 4 janvier 1982,
et en souvenir de son époux,

M. Charles SCHNEIDER,
maître de Forges.

De la part de :
Mme Dominique Schneider et son fils Anne-André,
Mme Catherine Schneider et ses fils Charles-Henri, Olivier et Vania,
M. et Mme Michel André.

THÉATRE

« Le Songe d'une nuit d'été » à Chaillot

Pour les beaux yeux d'un jeune Indien

Voici une soirée parfaite, d'une haute qualité d'esprit, belle, gaie, accessible à tous tant elle est enjouée et claire.

Shakespeare était en pleine forme lorsqu'il a écrit *le Songe*. L'art du théâtre est là dans son entier, avec tout son univers.

Thésée et Hippolyta, deux grands de ce monde, vont se marier dans trois ou quatre jours (la pièce a sans doute été faite à l'occasion d'un mariage). On dirait qu'ils s'aiment beaucoup, qu'ils ne pensent qu'à cela.

Cependant, un vieil ami de Thésée vient lui raconter ses ennuis : sa fille, Hermia, ne veut plus épouser le gendre prévu, elle est tombée amoureuse d'un autre.

Shakespeare met en jeu, d'entrée, un couple d'amants qui s'entendent bien (Thésée et sa femme), deux couples de jeunes qui, déjà, se disputent.

Changement brusque de classe sociale : six travailleurs (un rétameur, un raccommodeur de soufflets, etc.), comédiens amateurs aux heures de congé, vont interpréter une pièce pour les festivités du mariage de Thésée. Scènes étonnantes de vérité : on voit que Shakespeare travaille avec les ouvriers et connaît par cœur les acteurs et les questions pratiques d'une distribution, d'une mise en scène. A noter que les « problèmes », les réactions d'humeur, que montre Shakespeare, ont peu changé en près de quatre siècles : ces scènes sont incroyablement actuelles, jeunes.

Aussi bien les jeunes nobles impliqués dans des disputes amoureuses, que les ouvriers qui répètent une pièce, se donnent rendez-vous, la nuit, dans une forêt à côté, pour être tranquilles. C'est ce lieu, la forêt, qui va nous faire rencontrer le troisième groupe de personnages : les fées et les ombres (et un protagoniste essentiel, qui mène tout ce monde à la baguette : la Lune).

Obéron, roi des Elfes, et Titania, reine des fées, s'aiment depuis des années. Mais là, c'est la brouille, parce qu'Obéron, peut-être un tout petit peu homosexuel par moments, voudrait prendre auprès de lui un très charmant jeune Indien, membre de la suite de Titania, et qu'elle refuse de lâcher.

Un délire lumineux

Ce jeune Indien, c'est devenu une idée fixe, chez Obéron. Et c'est pour s'en emparer qu'il va charger l'un de ses hommes-fées, Puck, d'utiliser des philtres, des herbes, dans le but de mettre un désordre complet dans le cœur de Titania comme dans les couples d'amants et d'amoureux qui sont là.

Mais la Lune (pernicieuse), la pénombre, et peut-être le mauvais esprit de Puck, qui aime bien les embrouilles, font que ces philtres, capables de rendre n'importe qui amoureux fou du premier venu, vont être employés à contre-temps.

Alors commence l'un des sommets, vraiment, de l'œuvre de Shakespeare. Rois, reines, et autres grands emplois de théâtre, et ouvriers et artisans, conscients de leur classe, et acteurs de théâtre avec leurs angoisses, leurs susceptibilités, et ces êtres de légende que sont les fées et les ombres, qui, en fait, figurent des forces internes, occultes, si réelles, oui tout ce monde résumé, réuni, manipulé par les coups de foudre et les coups de lune, va se mêler, se confondre, s'empoigner, s'accoupler, s'insulter, se battre avec les poings ou des armes : formidable pugilat sexuel, mental, social, théâtral, délire lumineux, scandé par les fous rires irrépressibles que provoque le spectacle de l'amour-passion, de la libido aussi, aveugles, déchaînés, privés de toute pudeur.

Ce qui est étrange, c'est que cette pièce géniale, la plus entraînante de Shakespeare, celle qui a gardé le plus de jeunesse, est très difficile à jouer, est presque toujours ratée par les acteurs et le metteur en scène, qui se perdent dans l'imbroglio de toutes ces bagarres, de tous ces « gags ».

Or, à Chaillot, Stuart Seide et ses camarades ont accompli une réussite entière. Il n'y a pas une seconde de manquée. Tout est clair, vivant, merveilleux, sauvage, vrai, délirant, et, composante essentielle, le comique pur est là sans cesse, comme une illumination par le rire, et, par les jours que nous avons, avec la Pologne et le reste, il faut que le rire soit d'une extrême valeur, d'une absolue nécessité, pour secouer comme cela, pendant des heures, un public.

Rien n'a été négligé. La traduction française de Stuart Seide est claire, forte, exacte, complète, gentille, les équivalences de jeux de mots sont parfaites, cette traduction est exemplaire, bien plus vivante et scénique que celle de Supervielle.

Le décor, celui du palais de Thésée, comme celui de la forêt, est très beau, et c'est une excellente idée que d'avoir dégagé complètement l'espace de jeu (le décor entoure la scène, de loin), pour que cette mêlée générale de princes, ouvriers, poètes, acteurs, sorciers, dispose de tout l'espace voulu (décors de Charles Marty, très bons costumes de Jacques-Henri Loubrieu).

Enfin, il n'y a que des compliments, des remerciements, à faire aux comédiens de la troupe, François Marthouret (Thésée et Obéron), Laurence Roy (Hippolyta et Titania), Jean-Louis Grinfeld (Puck), Jean-Pierre Jorris (le metteur-en-scène des ouvriers-comédiens) et Thierry Fortineau, André Marcon, Wladimir Yordanoff, Monique Brun, Christiane Millet, les amoureux déconnectés, ravagés, et tous leurs camarades, il faudrait tous les citer, gais, sportifs, tragiques, habités, charmants, vrais, inspirés, formidablement sympathiques.

Un mot, le dernier, pour le grand absent de la pièce, celui qui a tout provoqué, mais que l'on n'aperçoit pas : le si séduisant jeune Indien que convoitait Obéron. Eh bien, Obéron a gagné ! Il l'a pris à la reine des fées, elle s'en est à peine aperçue. Shakespeare met ce beau jeune homme basané et fin dans sa poche, et tire le rideau, en souriant.

Ne ratez pas ce *Songe*. Tant d'intelligence, de féerie, de talent, de poésie, tant de rires et de beauté, en un seul soir, c'est rare.

MICHEL COURNOT.

★ Théâtre de Chaillot, salle Gémier, 20 h 30.

« L'Ile des chèvres » au Marie-Stuart

Drame de la jalousie : une femme, sa fille et sa belle-sœur laissent volontairement mourir au fond d'un puits l'homme que toutes trois elles aimaient. L'agonie a probablement duré plus de deux jours et de deux nuits. Fait divers. La pièce de Ugo Betti, *l'Ile des chèvres*, commence avec l'arrivée de la victime dans cette maison isolée au fond de la lande déserte et venteuse.

Dans la bâtisse un peu en ruines, la vie, conjuguée exclusivement au féminin depuis la disparition du chef de famille, coule monotone et rude. Le visiteur qui prétend avoir connu en prison le mari d'Agatha ira droit au fait.

Tant et si bien que la veuve, d'abord réticente — d'ailleurs elle détestait son époux, — s'éprendra, sans le montrer. Tant et si bien qu'elles l'auront toutes trois « dans la peau », sans trop en laisser paraître, jusqu'au jour où la gamine craque, décrète la situation malsaine et déclare son intension de liquider l'intrus.

La mère, la plus passionnée des trois — Chantal Darget, très à son aise dans ce rôle de violence contenue, — assumera la responsabilité de la vilaine besogne. C'est Gérard Darmon qui joue le macho veule n'ayant pas de peine à se faire dorloter. Liliane Cebrian — joliment secrète — et Jeanne Lallemand — qui a le physique adéquat de « la petite » — ont une vraie présence. En un mot, cette étude de mœurs adaptée de l'italien par Maurice Clavel est honnêtement rendue dans la mise en scène de Louis Thierry. Mais le texte ne peut probablement pas plus donner que ce qu'il a.

MATHILDE LA BARDONNIE.

★Marie-Stuart, 20 h 30.

CINÉMA

DIXIÈME FESTIVAL D'AVORIAZ

Premiers frissons

Evidemment, le danger avec le festival d'Avoriaz, c'est que personne n'est à l'abri. On a tôt fait d'attraper un chaud effroi. Tout a commencé le vendredi 15 janvier avec un train « fantastique », au départ de Paris-gare d'Austerlitz, quai nº 10. Une haie de personnages fantasques, savamment grimés et armés de torches, accueillaient sur le quai les festivaliers avant qu'ils investissent les wagons transformés en bar et autres lieux de réjouissance. L'horreur pouvait bien attendre, place à la volupté et à l'entrain, en voiture s'il vous plaît.

A peine le temps de se demander si le soleil parrainerait ces dix jours qu'au bout d'une heure le train fut stoppé par le comité de défense de la ligne Corbeil-Malesherbes : quelque trois cent cinquante personnes qui revendiquaient le droit à un matériel correct et le respect des horaires. Quotidiennement, les (rares) trains relient Paris à Malesherbes en deux heures dans des conditions déplorables, et puisque celui-ci mettait moitié moins de temps, symboliquement les manifestants entendaient le bloquer pendant une heure. On les fit monter, on les écouta, comme ils étaient exquis, tous ces gens, et pourquoi ne pas faire descendre les vedettes pour les prendre en photo avec eux. La voilà, la bonne idée. C'est drôle comme tout à coup les désagréments et la banalité du quotidien de certains peuvent prendre un caractère fantastique pour d'autres.

Après tout, peu importe la légitimité des motivations de chacun, l'essentiel étant que les uns soient entendus, et que les autres les fassent entendre. Le train arriva en gare de Malesherbes aux alentours de minuit, et les festivités reprirent de plus belle. Un break automobile brûlait, un massacreur jouait de la tronçonneuse, des vampires vampirisaient, des fées, des sorcières, des pages montrèrent le chemin d'une grande salle décorée par un expert du film d'épouvante, Mario Francesci. On fit ripaille, et le vin coula à flots en guise d'hémoglobine pour réchauffer les artères. On mélangea les sangs, il y eut même des mariages consanguins pour le meilleur *et pour*... les vampires, évidemment. Deux heures plus tard, le train repartait, emportant quelque quatre cents âmes qui avaient pris le ton d'un festival promettant d'être à la hauteur de ses ambitions.

C'est d'abord un excellent portait, réalisé par Nelly Kaplan, d'Abel Gance, auquel cette dixième édition du festival du film d'épouvante d'Avoriaz est dédié, qui fit l'ouverture, suivi de la *Guerre des mondes* (invasion des Etats-Unis par les Martiens) du Polonais Piotr Szulkin. On peut préférer *Golem*, son précédent film, qui avait été présenté l'année passée. Trop proche de son sujet, Szulkin s'est laissé emporter par une dialectique qui alourdit le film. Il est utile de préciser que la copie est arrivée en France le 12 décembre. On attend, par ailleurs, le film russe *A travers les ronces vers les étoiles*, de Richard Victorov.

On a vu beaucoup d'animaux pendant ce premier week-end : un alligator géant qui sort des égouts pour dévorer les habitants d'une ville du Middle-West, dans le film peu convaincant de l'Américain Lewis Teague, *Alligator* ; un mambra noir dans *Venin*, le serpent le plus agressif et le plus dangereux du monde, qui vient envenimer une intrigue de kidnapping joliment menée par l'Anglais Pierse Haggard, avec Klaus Kinski. Il y avait un film français (chose peu fréquente dans ce festival), *Litan*, de Jean-Pierre Mocky, qui aurait gagné à être réduit au format du court métrage.

ALAIN WAIS.

« QUI CHANTE LA-BAS ? », DE SLOBODAN SIJAN

Un autocar nommé destin

Vers quoi roule-t-il, brinquebale-t-il, cet autocar à gazogène, vieille haridelle mécanique dont quelques écailles de peinture rose recouvrent encore les flancs et qui dégage plus de fumée qu'une cheminée d'usine ?

Parti du fond de la campagne yougoslave, il roule vers Belgrade. C'est du moins ce que pensent les passagers montés à bord. Mais nous sommes en 1941, et les Allemands sont sur le point d'envahir le pays. Sans que les passagers s'en doutent, l'innocent véhicule a pris la guerre en auto-stop. Et le terme du voyage ne sera pas celui inscrit sur leur ticket.

Qui chante là-bas ? (prix Sadoul 1981) est un film bref (moins d'une heure trente de projection), visiblement tourné avec des moyens modestes, un simple conte picaresque, mi-cocasse, mi-tragique, au symbolisme transparent, mais dont le charme est si vif et la gravité si prenante que ses défauts eux-mêmes — sa minceur, sa nonchalance — nous séduisent.

D'où vient ce charme ? D'abord des personnages, croqués « à plat », sans épaisseur psychologique, comme dans une peinture naïve. Parmi eux : un notable, tout de noir vêtu, gros corbeau ridicule et sinistre ; un couple de jeunes mariés, lui un benêt glouton, elle une gourgandine qui déjà se laisse courtiser par un séducteur de guinguette ; un ancien combattant perclus d'héroïsme, un pope, un chasseur, un pauvre type que ses poumons tracassent... Sans oublier le conducteur du car, fanfaron et débile, et son père, le receveur, un vieux malin à trogne d'ivrogne.

Et puis, dans un coin du car, ignorés, méprisés et bientôt accusés d'un larcin qu'ils n'ont pas commis, deux gitans qui, de temps en temps, « sortent » du récit pour chanter leur misère, pour annoncer la catastrophe, pour se demander si tout cela — l'égoïsme, la futilité, la sottise, la méchanceté des hommes — n'est pas un mauvais rêve.

Belgrade est loin, et mille incidents interrompent le voyage. Un enterrement suivi au pas de charge (est-ce un hommage à René Clair ?), quelques minutes de voyeurisme imprudemment offertes par les jeunes mariés, une bagarre avec un paysan grippe-sou, un pique-nique, une noyade et une leçon de danse au bord d'une rivière : autant d'embardées vers la fantaisie, autant d'occasions pour le réalisateur Slobodan Sijan, qui a la caméra baladeuse et le goût de l'insolite, de fausser compagnie au strict réalisme.

Le choc final ne nous surprend pas davantage. Une bombe, beaucoup de poussière et un long silence donnent un sens à la fable. Ainsi, cet autocar poussif et délabré, c'était un peu la nef des fous, la barque des médiocres et des condamnés, l'image d'un vieux monde cahotant vers la mort. Maintenant la mort est là, la guerre vient de lui ouvrir les portes. Seuls les deux gitans ont été épargnés, témoins et chantres indestructibles de notre absurdité.

JEAN DE BARONCELLI.

★ Voir les films nouveaux.

Une nouvelle programmation pour le Bonaparte

Être indépendant et animer « une vraie salle », tels sont les deux principes qui guident les trois nouveaux programmateurs du cinéma Bonaparte. Il en auront la gérance dans trois mois, ainsi que du Vendôme.

Francis Gendron, Jacques Gerber et Jean-Louis Pays font partie de ces exploitants cinéphiles et exigeants (notamment en ce qui concerne les conditions de projection) qui depuis quelques années reprennent des salles. Pour commencer, du 13 janvier au 23 février, ils proposent « l'empreinte de l'Actor's studio ». Marlon Brando, puis cinq réalisateurs fidèles à la « Méthode » (Sydney Lumet, Jack Garfein, Martin Ritt, Arthur Penn et Paul Newman) illustreront ce thème.

★ Le Bonaparte : 76, rue Bonaparte, 75006 Paris. (Tél. : 326-12-12).

MUSIQUE

« La Flûte enchantée » à Bordeaux

(Suite de la première page.)

La mise en scène d'Helge Thoma (un Viennois, directeur de l'Opéra d'Augsbourg) est juste, simple et traditionnelle, vivante et dépourvue de gags vulgaires, de parti pris singuliers (même si à la fin Sarastro pardonne gentiment à la Reine de la nuit). Mais elle est surtout soulevée par des artistes admirables qui déploient la plénitude de leur talent, parce que c'est Mozart. Je ne connais pas de Sarastro plus bouleversant que Kurt Moll, à la voix de bronze forgée dans les profondeurs et broyée d'émotion, dont tout l'être collabore à cet effort intense pour incarner visiblement la justice, la vérité, la compassion et la charité, comme Mozart au bord de la mort a jeté toute sa vie dans ce « divertissement » débordant d'allégresse héroïque.

Valérie Masterson n'est pas exactement une Pamina ; elle est trop femme, trop humaine pour ce personnage de jeune fille immatérielle à la voix cristalline, mais en très grande artiste, elle conquiert le rôle pour lui donner une autre dimension, celle d'une héroïne gluckiste ou verdienne transfigurée par l'épreuve, Pamina au timbre palpitant d'où rayonne l'émotion mystérieuse qui nous étreint.

Moins célèbre, Josef Prostschka (Tamino) est peut-être celui qui nous consolera de la retraite prématurée d'Eric Tappy. Sa rondeur, dans un ravissant costume de prince persan, ne le dessert pas, tant on est charmé par ce visage aux traits fins, aux yeux baignés de rêve, et cette voix idéalement colorée dans un phrasé plein d'élan, malgré quelques brusqueries passagères.

Ces personnages ont la densité en même temps que la vie aérienne de Mozart, et l'on en dira autant de Timothy Nolan, Papageno virevoltant au chant de velours délicieux ourlé de fantaisie, avec la radieuse Papagena de Rebecca Littigt, trois excellentes dames (Jocelyne Chamonin, Ilse Gramatzki, Hanna Schaer) et trois charmants enfants du fameux chœur de Tölz, le Monostatos d'Helmut Pampuch, enfin Zdzislawa Donat, Reine de la nuit tourmentée qui a laissé filer quelques notes, mais déployé de fabuleuses coloratures, tranchantes comme des poignards, dans ses stances haineuses du deuxième acte.

Cette belle représentation renferme cependant une énigme, celle du jeune chef viennois Friedemann Layer, assistant de Karajan pendant sept ans et actuellement premier chef de l'Opéra de Düsseldorf. Visage ouvert, frémissant, connaissant par cœur et vivant à l'évidence la partition, doté d'une technique apparemment déliée et précise, il donne de Mozart une interprétation serrée, statique, aux tempi trop lents, avec une raideur qui casse la souplesse des phrasés, la pulsation des rythmes, l'ardeur du mouvement intérieur. Du coup, l'Orchestre de Bordeaux-Aquitaine et les chœurs paraissent hésitants, craintifs, déroutés par cette direction paradoxale. Péché de jeunesse, incompréhension entre le chef et ses troupes ? Quelques épisodes réellement d'une grande pureté musicale obligent à suspendre le jugement, mais quelle curieuse manière de servir Mozart !

JACQUES LONCHAMPT.

★ Prochaines représentations les 19 et 24 janvier.

EXPOSITIONS

Dix années de « travaux sur papier » à Villeparisis

L'exposition annuelle de Villeparisis (Seine-et-Marne), pour la dixième fois, réunit les travaux sur papier d'une centaine d'artistes au centre culturel Jacques-Prévert. A ses débuts, la manifestation présentait surtout des estampes, mais Dany Bloch, qui en est l'animatrice, n'a pas tardé à s'intéresser au travail direct sur la feuille, au dessin. On voit désormais des réalisations de jeunes, et même de très jeunes, qui cherchent et se cherchent par la ligne, la couleur, la figuration des choses.

La liste est renouvelée chaque année, les genres aussi. Cette fois, on trouve des « papiers libres », le support est la matière même de l'œuvre : papier manipulé, trempé, froissé, déchiré et recollé, et aussi des « papiers fabriqués » ou l'artiste incorpore des matériaux hétérogènes. Enfin, il était nécessaire dans cette foire du papier d'inclure la photo, ce qui a été fait cette année.

Après Villeparisis (jusqu'au 31 janvier), l'exposition sera ensuite montrée au centre culturel de Choisy-le-Roi, durant le mois de février.

★ *Travaux sur papier* : centre culturel municipal Jacques-Prévert, à Villeparisis.

L'ouverture de la rétrospective Pollock est reportée

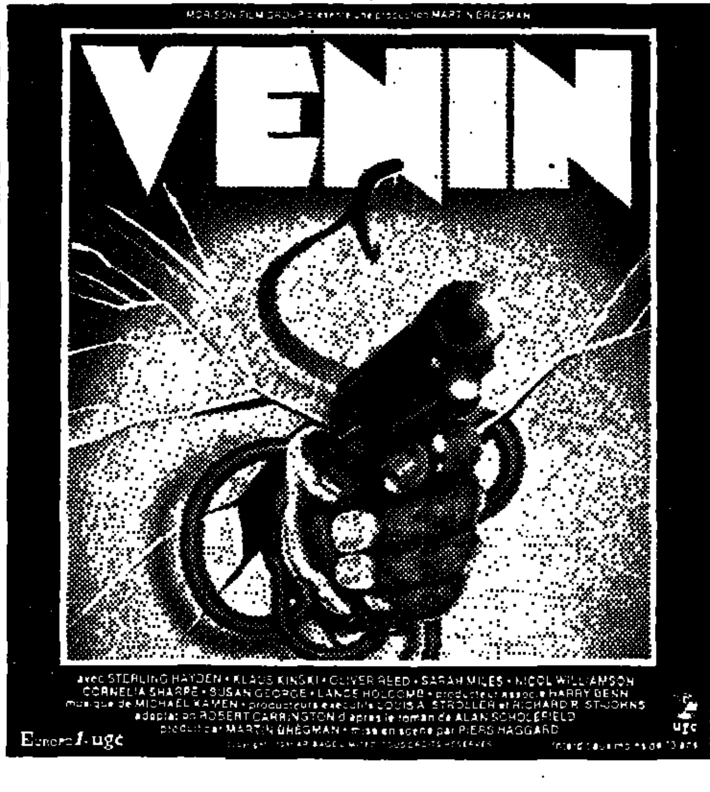
Le Centre Georges-Pompidou étant fermé depuis le 6 janvier à la suite de la grève des employés du nettoyage (*le Monde du 16 janvier*), la direction vient de décider de reporter le vernissage de la rétrospective Jackson Pollock prévu pour le mardi 19 janvier.

Lres cinquante-huit employés en grève qui dépendent de la Prévoyante, société chargée en sous-traitance de l'entretien ménager du Centre, demandent un salaire mensuel de 3 700 F par mois (soit 21,30 F au lieu de 18,20 F de l'heure pour quarante heures de travail), le treizième mois, et la création de deux équipes, l'une du matin et l'autre du soir.

M. ÉTIENNE VALETOT EST ÉLU PRÉSIDENT DE LA SEMA

Le luthier Étienne Valetot a été élu président de la Société d'encouragement aux métiers d'art (SEMA) par son conseil d'administration. Il succède à M. Pierre Debaye qui n'avait pas renouvelé son mandat.

Étienne Valetot, qui est âgé de cinquante-cinq ans, a appris son métier auprès de son père. Au début des années 70, il a milité pour redonner vie à l'école française de lutherie de Mirecourt (Vosges). En 1978, il a reçu un des grands prix nationaux des métiers d'art pour avoir contribué à la renommée de la lutherie française hors de nos frontières.



SPECTACLES

théâtres

LES SPECTACLES NOUVEAUX

OLYMPIC MAN, Centre Pompidou (277-12-33), 20 h 30.
VIE ET MORT DU ROI BOITEUX, Fondation Deutsch de la Meurthe (241-82-16), 20 h.
AIN SALAH, Théâtre de l'Epicerie (271-51-00), 20 h.
LES JOIES DE LA VIE, Théâtre Noir (797-85-15), 20 h 30.
LA FUNESTE PASSION DU PROFESSEUR FORENSTEIN, Ivry, Théâtre des Quartiers (672-37-43), 20 h 30.

Les salles subventionnées et municipales

Chaillot Grand Foyer, 20 h 30 : Poésie avec J. Roubaud.
Centre Pompidou (277-12-33), 20 h 30 : Arts et légendes d'espaces ; cinéma-vidéo, 20 h 30 : Musique informative.
Théâtre Musical de Paris (261-19-83), 18 h 30 : D. Ehrlich et P. Devoyon (Beethoven) ; 20 h 30 : Nouvel orchestre philharmonique, dir. E. Krivine, sol. C. Eda-Pierre (Mozart).

Les autres salles

Centre Mandapa (589-01-60), 20 h 45 : Visages (Mimodrame).
Comédie Caumartin (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Élysée.
Comédie de Paris (281-00-11), 20 h 30 : le Chanteur d'opéra.
Daunou (261-69-14), 21 h : La vie est trop courte.
Fontaine (874-74-40), 20 h 30 : les Trois Jeanne.
Huchette (326-38-99), 20 h 15 : la Cantatrice Chauve ; 21 h 30 : la Leçon.

Lundi 18 janvier 1982

Lucernaire (544-57-34), Théâtre Noir, 18 h 30 : Yerma ; 20 h 30 : Anatole ; 22 h 15 : Elle lui dirait dans l'île ; Théâtre Rouge ; 20 h 30 : Milosz ; 22 h 15 : le Combat de la Mouche ; Petite salle, 18 h 30 : Parlons français.
Marigny, salle Gabriel (225-20-74), 21 h : le Garçon d'appartement.
Montparnasse (320-89-90), petite salle, 20 h 30 : les Archivistes.
Nouveautés (770-52-76), 21 h : Ferme tes yeux et pense à l'Angleterre.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h 45 : Rencontres : les Roses de la vie.
Petit Forum (297-53-47), 20 h 30 : Toute honte bue.
Plaisance (320-00-06), 20 h 45 : Frère et Sœur.
Roquette (805-71-51), Petite salle, 20 h 30 : Il était trois fois.
TAI - Théâtre d'Essai (270-10-79), 20 h 30 : l'Écume des jours.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h 30 : Vampire au pensionnat ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire ; 23 h 15 : Vinci avait raison.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h 30 : Henri IV.

La danse

American Center (321-42-20), 21 h : M. Moretto.
Palais des glaces (607-49-93), 20 h 30 : S. Vargas ; L. Peino ; E. Wolliaston.

Les music-halls

Fontaine, (874-74-40), 22 h : Lacombe-Asselin.
Lucernaire (544-57-34), 21 h : Mando Moreno.
Potinière (261-42-53), 20 h. 45 : Alex Metayer.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 20 h 15 : Tohu Bahut ; 21 h 30 : le Président ; 22 h 45 : Des bigoudis à l'intérieur de la tête.
Blancs-Manteaux (887-15-84), I., 20 h 15 : Areuh = MC 2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : Des bulles dans l'encrier ; II., 20 h 15 : Jeannot Ribochon arrive ; Qui a tué Betty Grandt ?
Café d'Edgar (322-11-02), I 20 h 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 45 : Mangeuses d'hommes ; 23 h 15 : Demain, j'enlève le noir. — II 20 h 30 : les Moines en folie ; 21 h 45 : C'était ça ou le chômage.
Connétable (277-41-40), 22 h : Djalma, J. Arnulf ; 23 h : Coco Briaval.
L'Ecume (542-71-16), 20 h 30 : G. Colombier.
La Gageure, (367-62-45), 22 h : Architruc.
Petit Casino (278-36-50), 21 h : Douby... be good ; 22 h 15 : T'as pas vu mes bananes ?
Point Virgule (278-67-03), 20 h 15 : Ça alors ; 21 h 30 : Du ronron sur les blinis.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h 15 : Connaissez-vous cet escabeau ? ; 21 h 30 : Il en est... de la police ; 22 h 30 : Teleny.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h : Achetez François.
Deux-Anes (606-10-26), 21 h : C'est pas tout rose.

Les concerts

Théâtre de la Plaine, 20 h 30 : Ensemble de cuivres pro musica (Gabrieli, Bach, Grieg, Ravel).
Radio-France : Grand Auditorium, 20 h 30 : Quatuor Bartholdy (Haydn, Rihm, Brahms).
Athénée, 21 h : G. Sciutti, G.-M. Caillat.
Salle Gaveau : 18 h 30 : A. Motard (Bach, Beethoven, Chopin) ; 21 h : M. Tagliaferro, D. Varsano (Fauré, Debussy, Ravel).
Cité Universitaire, 20 h 30 : A. Roussin, P. Foltyn, A. Otsuka, J. Kanno, D. Kovacevic (Bach, Martinu, Duparc, Albeniz).
FIAP, 20 h 30 : Duo Andranian (Schubert, Goetz, Brahms).
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30 : Quatuor Amadeus (Beethoven).
Théâtre 13, 21 h : O. Bensa, R. Gratien (Rameau, Purcell, Bach...).
Église des Billettes, 19 h 30 : Ensemble C. Janequin, M. Muller (Certon, Ortiz, Della Casa, Sandrin).

Jazz, pop, rock, folk

Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h 30 : R. Franc.
Cirque d'Hiver (700-12-25), *21 h. : J. Higelin.*
Cisp (343-19-01), 20 h 45 : Vocal jazz.
Dreher (233-48-44), 21 h 45 : Memphis Slim.
Dunois (584-72-00), 20 h 30 : Cl. François quintet.
L'Ecume (542-71-16), 22 h : Nadia.
Feeling (271-33-41), 22 h 30 : Stellaz al Lewitt, R. del Fra, A. Jean-Marie.
Jazz Unité (776-44-26), 21 h 30 : Art Zoyd.
Olympia (742-25-49), 20 h : Orchestral manœuvre in the dark.
Petit Journal (326-28-58), 21 h 30 : Vsop Ragtime.
Petit Opportun (236-01-06), 23 h. : D. Pijarely, P. Authier, D. Lemerle, E. Dervieu.



cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

Relâche.

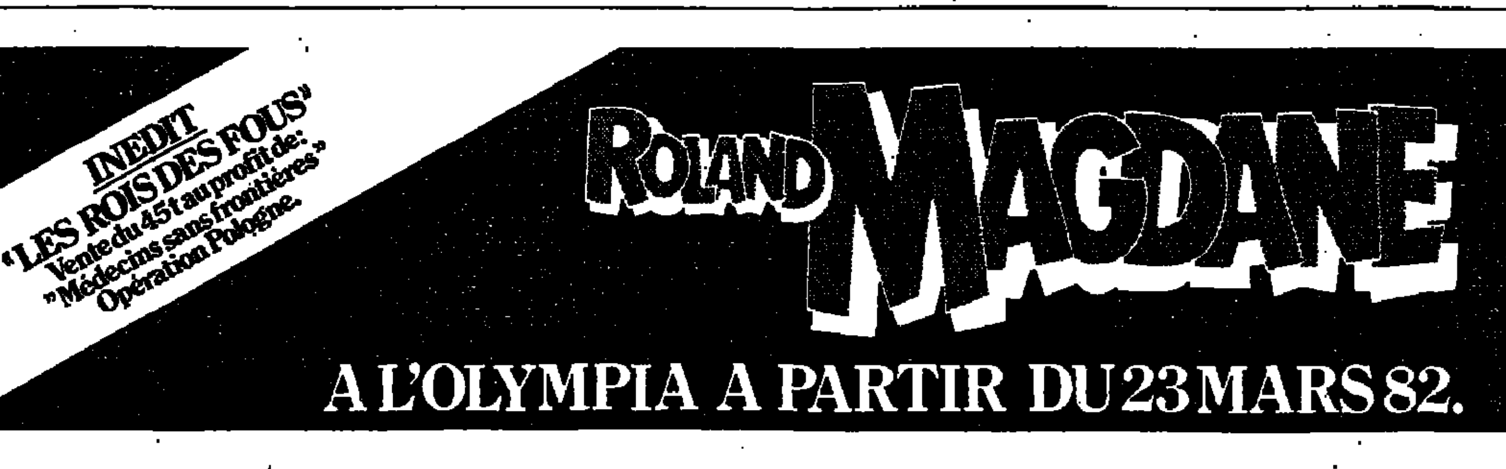
BEAUBOURG (278-35-57)

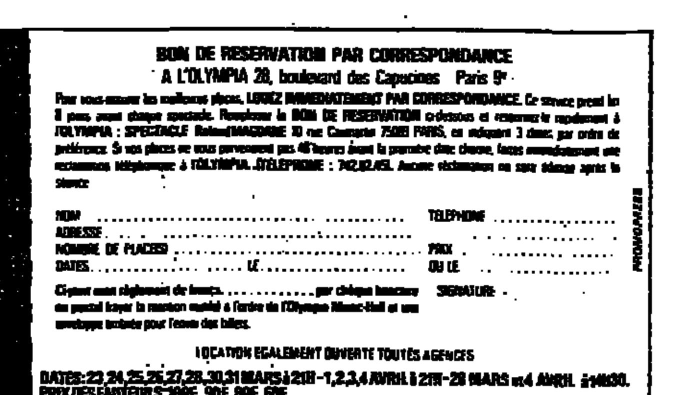
15 h : le Vaisseau tragique, de V. Sjostrom ; 17 h : Dix ans du forum de Berlin (1971-1980) : Mourir à tue-tête, de A.-C. Poirier ; 19 h : Festival des trois continents (Nantes 81) : Ils ne portent pas de smoking, de L. Hirszman.

Les exclusivités

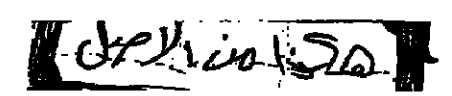
ALLEMAGNE MÈRE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
AMERICAN POP (A., v.o.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
ARTHUR (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; V.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; George-V, 8e (562-41-46). — V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
CARMEN JONES (A., v.o.) George-V, 8e (562-41-46).
LA CHÈVRE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Bienvenüe Montparnasse, 14e (544-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-27-78) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96) ; Tourelles, 20e (364-51-98).
CONDORMAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
COUP DE TORCHON (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (542-45-76) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
CROQUE LA VIE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04).
EAUX PROFONDES (Fr.), Forum, 1er (297-53-74) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
EXCALIBUR (A., v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Calypso, 17e (380-30-11). H. sp.
LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (A., v.o.) (*) : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29).
FAME (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
LE FAUSSAIRE (All., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; V.f. : Montparnos, 14e (327-52-37).
LA FILLE OFFERTE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
LES FILLES DE GRENOBLE (Fr.) : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Maxéville, 9e (770-72-86).
FRANCESCA (Port., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).











SPECTACLES

GARDE A VUE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Français, 2e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

HAPPY BIRTHDAY SOUHAITEZ NE JAMAIS ÊTRE INVITÉ (A., v.o.) (*) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rio Opéra, 2e (742-82-54) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

L'HIVER LE PLUS FROID A PÉKIN (Chi., v.o.) : Ciné Seine, 5e (325-95-99).

L'HOMME DE FER (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe Huchette, 5e (633-08-40).

HOTEL DES AMÉRIQUES (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

IL FAUT TUER BIRGITT HAAS (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04). h. sp.

LE JARDINIER (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

LE JOURNAL D'UNE FILLE PERDUE (All., muet) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).

LOLA, UNE FEMME ALLEMANDE (All., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79)

LE MAITRE D'ÉCOLE (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08).

MÉPHISTO (Hong., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23).

MÉTAL HURLANT (A., v.f.) : Impérial, 2e (742-72-52).

NOCES DE SANG (Esp., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38).

L'OMBRE ROUGE (Fr.) : Racine, 6e (633-43-71).

PASSION D'AMOUR (It., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08).

LA PEAU (It., v.o.) (*) : Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Français, 9e (770-33-88).

LE PETIT LORD FAUNTLEROY (A., v.f.) : Le Paris, 8e (359-53-99) ; Athéna, 12e (343-00-65).

POPEYE (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic Convention, 15e (828-20-34) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

POUR LA PEAU D'UN FLIC (Fr.) (*) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

LE PROFESSIONNEL (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

PRUNE DES BOIS (Belg.) : Rivoli, 4e (272-63-32) ; Banque de l'Image, 5e (326-12-39) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).

QUAND TU SERAS DÉBLOQUÉ FAIS-MOI SIGNE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

RAGTIME (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Mayfair, 16e (525-27-06). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Nation, 12e (343-04-67) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (522-46-01).

REPORTERS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) h. sp.

LA REVANCHE (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44).

RIEN QUE POUR VOS YEUX (A., v.f.) : Cin'Ac Italiens, 2e (296-80-27) ; Colisée, 8e (359-29-46).

LE ROSE ET LE BLANC (Fr.) : Studio Logos, 5e (354-26-42) ; Action République, 11e (805-51-33).

ROX ET ROUKY (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

SALUT L'AMI ADIEU LE TRÉSOR (A., v.o.) : Paramount City, 8e (562-45-76). — V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

SANGLANTES CONFESSIONS (A., v.o.) (*) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

SI MA GUEULE VOUS PLAIT (Fr.) (*) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 2e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

SOLIDARNOSC (Pol., v.o.) : Banque de l'Image, 5e (326-12-39).

LA SOUPE AUX CHOUX (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

STALKER (Sov., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Cosmos, 6e (544-28-80) ; André Bazin, 13e (337-74-39).

T'ES FOLLE OU QUOI ? (It., v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

THE ROSE (A., v.o.) : Studio Raspail, 14e (320-38-98).

TOTO APOTRE ET MARTYR (It., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).

TOTO LE MOKO (It., v.o.) : Studio Cujas 5e (354-89-22).

UNE AFFAIRE D'HOMMES (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33).

UNE ETRANGE AFFAIRE (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97).

VOTRE ENFANT M'INTÉRESSE (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

Les festivals

TEX AVERY, (v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36).

BUSTER KEATON, Marais, 4e (278-47-86) : la Croisière du « Navigator ».

MARX BROTHERS, (v.o.) : Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07) : Chercheurs d'or.

DOUGLAS FAIRBANKS, Marais, 4e (278-47-86) : Chercheurs d'or.

CHARLIE CHAPLIN, (v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34) : le Kid.

L'EMPREINTE DE L'ACTOR'S STUDIO (v.o.), MARLON BRANDO : Bonaparte, 6e (326-12-12) ; 17 h 30 : le Saboteur ; 19 h 45 : Désirée ; 22 h : la Vengeance aux deux visages.

BETTE DAVIS (v.o.), Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) : la Lettre.

WIM WENDERS (v.o.), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) : Alice dans les villes.

MIZOGUCHI (v.o.), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) : la Rue de la honte.

KUROSAWA (v.o.), 14-Juillet-Parnasse, 6e (328-56-00) : Barberousse.

VINCENTE MINNELLI (v.o.), Action La Fayette, 9e (878-80-50) : Gigi.

MICHEL SIMON, Studio-43, 9e (770-63-40) : l'Atalante ; Drôle de drame ; Derrière la façade.

UNE HISTOIRE DU FILM NOIR (v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42) : Apportez-moi la tête d'Alfredo Garcia.

ROBERT REDFORD (v.o.), Calypso, 17e (380-30-11) ; 15 h 45 : Nos plus belles années ; 17 h 50 : les Hommes du président ; 20 h : Gatsby le Magnifique ; 22 h 30 : les Trois Jours du Condor.

LES FILMS NOUVEAUX

L'AMOUR DES FEMMES, film franco-suisse de Michel Soutter. St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Français, 9e (770-33-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

BLUE SUEDE SHOES, film américain de Curtis Clark, v.o. : Forum, 1er (297-53-74) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Hollywood Bd, 9e (770-10-41) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

CONTE DE LA FOLIE ORDINAIRE (*), film italien de Marco Ferreri, v.o. : Forum, 1er (297-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Studio J.-Cocteau, 5e (354-47-62) ; Studio Alpha, 5e (354-39-46) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; George-V, 8e (562-41-46) ; v.f. : Paramount Opéra, 2e (742-56-31) ; Max-Linder, 2e (770-40-04) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

DIVINE CRÉATURE (*), film italien de Giuseppe Patroni, v.o. : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Français 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

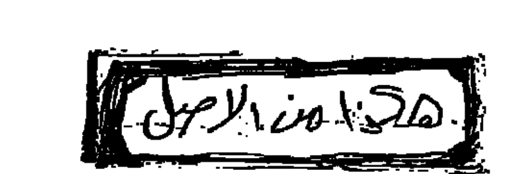
MAD MAX (**), film australien de George Miller, v.o. U.G.C. Danton (329-42-62) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Marbeuf 8e, (225-18-45) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75).

LE PRINCE DE NEW-YORK, film américain de Sidney Lumet, v.o. : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount Odéon (325-59-83) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Montparnasse, 14e, (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

QUI CHANTE LA-BAS ?, film yougoslave de Sijan Slobodan, v.o. : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Lucernaire, 6e (544-57-34).

TOUT FEU, TOUT FLAMME, film français de Jean-Paul Rappeneau, Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Publicis St-Germain, 6e (222-72-80) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

LE TUEUR DU VENDREDI (**), film américain de Steve Miner, v.o. : Movies, 1er (260-43-99) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Helder, 9e (770-11-24) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).



RADIO-TÉLÉVISION

Vu

TRISTE SAMEDI

Samedi prochain, c'est décidé, j'invite les enfants à dîner, les enfants, les petits-enfants, n'importe qui, n'importe quoi, tout plutôt que de passer la soirée devant la télé. Côté Polac, elle avait pourtant bien commencé. *Bien, très bien, on était* tout surpris. L'émission méritait enfin son titre : « Droit de réponse ». En l'occurrence, réponse furibarde du professeur Jean-Pierre Vigier à une enquête sur la parapsychologie à l'Université, programmée la semaine dernière par TF 1.

Il en faisait partie, dans ce sens qu'on était allé lui demander, à lui, rationaliste déclaré, ce qu'il pensait de ces phénomènes inexplicables. Rien de bon. C'était de la blague. Il avait été très bref, et pour cause ! On *l'avait coupé, censuré... Déshonorante cette enquête,* s'indignait-il en tapant du poing et en claquant des lèvres, une entourloupette, une escroquerie. Nous qui l'avions vue, qui avions été les seuls témoins – on regrettait justement que Vigier n'y assistât pas – de l'expérience réussie par Jean-Pierre Girard, – il avait déplacé un verre sans y toucher et tordu une barre de fer – pensez si on était intéressé. Surtout quand on nous a dit : *primo,* que la même « manip » tentée sous les yeux sceptiques du professeur Kastler avait piteusement raté ; *secondo,* que le métal utilisé avait subi une préparation spéciale et, *tertio,* c'est le principal, que Vigier avait demandé à assister à la séance et que Girard avait refusé. *Là-dessus, coup de téléphone* de Girard au studio : Vigier peut venir quand il veut, où il veut. Je suis prêt à recommencer devant lui. Devant moi et devant le professeur Kastler, rétorquait l'autre toujours aussi colère.

Une impudente réclame

C'était assez marrant, on s'amusait bien, mais ça n'a pas duré. Au bout de vingt minutes, hop, terminé, place à la pub. Cinquante-cinq minutes de la publicité la plus échevelée, la plus éhontée pour le dernier film de Ferreri (il était là, bien entendu !), *Conte de la folie ordinaire,* un film qui vient de sortir, un film que pratiquement personne n'a encore vu, un film dont on ignore tout et dont on ne nous a rien dit sinon qu'il était absolument, totalement, indubitablement génial.

Ah, pardon, j'oubliais, on nous a présenté, en guise d'introduction, la bande annonce tout en ayant l'extrême gentillesse de nous signaler qu'elle n'avait aucun rapport avec l'original. Et, pendant qu'on y était, que le film n'avait aucun rapport non plus avec la nouvelle de Bukowski, dont il était tiré. Ah bon ? Merci pour cette précision. On aurait quand même préféré savoir de quoi il s'agissait, avoir droit à un petit résumé de l'histoire. Sans doute était-ce trop demander à ces Parisiens dans le vent, entourés de quelques lycéens suffisamment avertis pour renifler et dénoncer ce battage *insensé, cette impudente réclame.*

Mais voici le plus beau : pour ne pas être en reste, Michel Drucker avait invité Ornella Muti, la vedette de ce même film, à la même heure, sur la chaîne à côté. Elle minaudait, assise entre *un Souchon blasé* et un Sardou boudeur, qui venaient d'y aller de leurs couplets. Un peu mince, à mon avis, ce nouveau spectacle de variétés, à l'image de son animateur, gentil. Il aurait fallu, surtout pour une première, aligner sur ces Champs-Élysées des jeunes talents plus musclés et des vieilles gloires moins flemmardes. Il y en a un peu marre des p'tits bals populaires et autres Sommerset Mauglaam.

CLAUDE SARRAUTE.

Inculpation des responsables de Canal 35

A la suite de la saisie de Canal 35 (*le Monde* du 15 janvier), deux des principaux responsables de la télévision pirate ont été inculpés par Mme Françoise Canivet-Beuzit, juge d'instruction à Paris, d'infraction à la loi du 9 novembre 1981 modifiant celle du 7 août 1974 sur le monopole de la télévision. Il s'agit de M. David-Niles Wolfson, dit David Niles, de nationalité américaine, auteur et réalisateur de télévision, et de sa femme, *Gilliane Le Gallic,* coproductrice des *Mercredis après-midi* sur TF 1 jusqu'à la fin de 1976, gérante, depuis, de la société de production Captain-Vidéo et P.-D.G. de la S.E.E., société prestataire de services de Captain-Vidéo. Mme Gilliane Le Gallic et M. David Niles Wolfson avaient installé dans leur appartement, au dernier étage du 56, avenue Paul-Doumer, Paris-16e, un émetteur de télévision qui fonctionnait par intermittence, après minuit, depuis fin novembre dernier, sur le canal 35, sous l'appellation W.A.D.C. (ce sigle est celui d'une association propriétaire du matériel qui vaudrait entre 400 000 et 600 000 F, et qui a été saisi). Les inculpés ont choisi pour leur défense Mes Jacques-Georges Bitoun, Jean-Christophe Barjon et Dominique Simon.

Grèves à l'INA

Les journaux de TF 1 et d'Antenne 2 ne disposent plus d'aucun document d'archives depuis quinze jours.

Les monteurs-vérificateurs des archives de l'INA, qui sont en grève depuis le 14 décembre, occupent en effet les « magasins » de Cognacq-Jay depuis deux semaines. Chargés de la restauration, de la conservation et du rangement des archives de la télévision, ils demandent à ce que leurs revendications (qui portent sur le *reclassement de vingt-six d'entre* eux, sur la demande de stages de formation adaptés aux nouvelles techniques audiovisuelles et sur une atténuation des disparités salariales) soient résolues dans le cadre actuel de l'INA, c'est-à-dire sans attendre les négociations globales de la future convention collective de l'audiovisuel.

Un deuxième mouvement de grève a été déclenché, le 13 janvier, par les personnels dits de « catégorie C », trois cents personnes environ, qui touchent les salaires les moins élevés de l'INA (magasiniers, employés de bureaux, chauffeurs) et qui veulent une hausse de leur pouvoir d'achat ainsi qu'une augmentation de leurs effectifs.

Comme pour les analystes de documentation en novembre dernier, les monteurs-vérificateurs sont renvoyés par la direction de l'INA de ministère en ministère. Au ministère de la communication, on indique que tout conflit doit être réglé par les directeurs de société, puis en cas de blocage par la structure de coordination qui réunit des représentants des directions des sociétés issues de l'O.R.T.F. et des organisations syndicales. Cette commission, qui s'est réunie sous la présidence de M. Georges Fillioud le 4 janvier, *devait se rencontrer à nouveau* ce lundi 18 janvier. Les grévistes de l'INA ont manifesté lundi matin devant la Maison de Radio-France où a eu lieu cette réunion.

● *Eliane Victor propose, à partir du 18 janvier,* sur TF 1, une nouvelle émission pour les femmes, « Quotidiennement vôtre », qui est diffusée tous les soirs, de 18 h 45 à 18 h 50, et est animée par Anne-Marie Peysson. Cinq thèmes reviennent chaque semaine : le lundi, un homme parlera d'une femme à la « une » de l'actualité ; le mardi sera réservé aux spectacles et sorties ; le mercredi aux enfants ; le jeudi à un rappel des événements importants de la vie des femmes, et le vendredi à la santé.

Lundi 18 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Cinéma : Cousin, cousine.
Film français de J.-C. Tacchella (1975), avec M.-C. Barrault, V. Lanoux, M.-F. Pisier, G. Marchand, G. Garcin (rediffusion).
Devenu cousin et cousine par le remariage de membres de leurs familles respectives, un homme et une femme qui ont, chacun, raté leur vie conjugale s'aiment, bravent leurs conjoints et l'opinion. Comédie de mœurs qui apporta, par son scénario, son humour noir, sa réalisation satirique, un ton original dans le cinéma.

22 h 15 : Magazine économique : l'Enjeu.
de F. de Closets, E. de la Taille et A. Weiller.
Yougoslavie : le socialisme à l'épreuve de l'autogestion ; Une femme aux frontières ; Le dernier métro de la moto ; L'innovation contre-attaque en France.

23 h 25 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Magazine : La musique au cœur.
Avec Rita Streich, Brenda Wooton, l'Orchestre des concerts Colonne et le pianiste François-Joël Thiollier : ou comment la musique populaire a inspiré Gershwin, Bernstein, Copland et Villa-Lobos.

21 h 50 Portrait de l'univers.
Du nouveau dans le monde des médicaments, réal. M. Tosello.
Hommage à Philippe Maupas, disparu en février 1981, fondateur du Centre du médicament à Tours ; il fut celui qui découvrit le vaccin contre l'hépatite B et lança une des pistes les plus fécondes de la recherche sur le cancer.

22 h 50 Le petit théâtre d'Antenne 2.
« L'infini est en haut des marches », de P. Madral.
Solidarité entre deux ouvriers attelés à la construction d'un escalier qui mène... dans les nuages.

23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 30 Cinéma : Portrait de groupe avec dames.
Film franco-allemand d'A. Petrovic (1976), avec R. Schneider, B. Dourif, M. Galabru, R. Münch, F. Lichtenhahn.
En 1966, des roses rouges fleurissent, en plein hiver, sur la tombe d'une religieuse morte en 1943. Pour éclaircir ce « miracle » on remonte dans le passé d'une ancienne élève du couvent qui avait été très liée avec la défunte. D'après le roman d'Heinrich Böll. Suite de retours en arrière un peu confus, qui retrace à la fois l'histoire d'une femme et celle de l'Allemagne nazie. A voir pour Romy Schneider.

22 h 10 Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h, Deux heures pour Sarah, de J. Reis. Avec : S. Flon, M. Sarcey, M. Ouimet, J. Giraud.
21 h, L'autre scène ou les vivants et les dieux : Le livre de la splendeur. Approche du Zohar.
22 h 30, Nuits magnétiques : Risques de turbulence.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert (en direct de Sarrebruck) saison internationale des concerts de l'U.E.R. Prélude de l'acte I de la légende musicale « Palestrina », de Pfitzner, « les Religieuses », de Roger ; ouverture pour la pièce de Kleist « la Petite Catherine de Heilbronn », de Pfitzner ; « Suite romantique d'après le poème de Joseph von Eichendorff », de Reger, par l'orchestre radio-symphonique de Sarrebruck et les chœurs de la Norddeutscher Rundfunk, direction H. Zender.
22 h 35, La nuit sur France-Musique : Œuvres de Brahms : 23 h 5, Solistes français d'aujourd'hui : œuvres de Haendel, Tournemire, Dupré.
0 h 5, Guitare-nuit.

Mardi 19 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 5 Jeu : Réponse à tout.
12 h 30 Les visiteurs du jour.
13 h Journal.
13 h 45 Les après-midi de TF 1 : Féminin présent.
A votre santé : 14 h 5, Emissions pédagogiques ; 14 h 25, Série : La légende des chevaliers aux 108 étoiles ; 15 h 10, Rencontre en fête ; 15 h 40, Dossier : Au-delà des planètes ; 16 h 20, Découvertes TF 1 : 16 h 35, Elles comme littérature ; *17 h : Les recettes de mon village ; 17 h 20, Tout feu* toute femme ; 17 h 50, Vidéostar.
18 h C'est à vous.
18 h 25 Un, rue Sésame.
18 h 45 Quotidiennement vôtre.
18 h 50 Les paris de TF 1.
Yvan Dautin.
19 h 5 A la une.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Vous pouvez compter sur nous.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Formule 1 + 1.
Autour de J. Higelin : B. Lafont, M. Berger, C. Laure, etc.
21 h 40 Série : La nouvelle malle des Indes.
Réalisation de Christian-Jaque.
Tom et Martial s'évadent et s'attaquent au col du Grand-Saint-Bernard pour rejoindre Milan.
22 h 40 Regards entendus : Saint Savin, par Mérimée.
Réal. J. Baronnet.
La découverte, par Mérimée, des fresques des onzième et douzième siècles dans la Vienne.
23 h 20 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Jeu : J'ai la mémoire qui flanche.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 45 Série : Les amours des années grises.
14 h Aujourd'hui la vie.
15 h Cinéma : Je suis Pierre Rivière.
Film français de C. Lipinska (1975) avec J. Spiesser, A. Rouyer, M. Vialle, F. Huster, M. Robin, I. Huppert.
En 1835, un jeune paysan normand tue sa mère, sa sœur et son jeune frère à coups de serpe. Il erre plusieurs semaines dans les bois, traqué par les gendarmes.
D'après le mémoire que Pierre Rivière écrivit lui-même en prison. La réalisatrice n'a pas fait une reconstitution historique minutieuse de cette histoire vraie. Elle a filmé, en images très « bressonniennes », le comportement d'un être mystérieux qui reste, dans l'interprétation de Jacques Spiesser, fermé sur son secret.
16 h 25 Série : Les bâtisseurs de l'imaginaire (2e partie).
16 h 50 Itinéraires : Médecins pour le tiers-monde.
Pour souligner le dixième anniversaire de Médecins sans frontières, Sophie Richard propose des documents tournés en Thaïlande, au Cambodge, en Malaisie et au Salvador.
17 h 50 Récré A 2.
Une souris sur Mars : Yok-yok ; 3-2-1 Contact.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les gens d'ici.
20 h Journal.
20 h 30 D'accord pas d'accord (I.N.C.).
20 h 35 Téléfilm : Sud.
D'après le roman d'Y. Berger.
Un père perdu dans son rêve et pour qui le temps s'est arrêté en Virginie en 1842. Son fils n'échappera pas à la tentation de fuir aussi dans le passé malgré l'amour de sa sœur.
Adaptation réussie pour un sujet délicat.
21 h 55 Magazine : Cinémas cinémas
De M. Boujut.
Avec notamment Serge Gainsbourg, Angelo Rinaldi ; l'actualité cinématographique et un hommage au réalisateur Jean Eustache.
22 h 55 Histoires courtes.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

18 h Ministère des universités.
18 h 30 Pour les jeunes.
Les couleurs du temps.
18 h 55 Tribune libre.
Comité Hyacinthe Dubreuil.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.
Circé la magicienne.
20 h Les jeux.
20 h 30 La dernière chance.
Cette nouvelle série d'émission, réalisée par Eddy Mitchell et Gérard Jourd'hui, deux fous du cinéma américain – celui de leur enfance, celui des années 50 – propose de nous montrer chaque mois deux films, mais en nous replongeant dans l'atmosphère des cinémas de quartier de l'époque, avec ses dessins animés, ses bandes annonces, ses pubs, etc.
20 h 35 Premier film : le Corsaire rouge.
Film américain de R. Siodmak (1952), avec B. Lancaster, E. Bartok, N. Cravat, T. Thatcher, J. Hayter, M. Grahame.
Au XVIIIe siècle, un flibustier de la mer des Caraïbes, trafiquant d'armes, joue un double jeu envers un envoyé du roi d'Espagne et un chef rebelle dont il aime la fille.
Des aventures volontairement extravagantes, une démystification ironique et savoureuse du film de pirates façon Hollywood. Un aspect inattendu du talent de Siodmak, une irrésistible drôlerie de Burt Lancaster et Nick Cravat.
22 h 40 Deuxième film : Bandido Caballero.
Film américain de R. Fleischer (1956), avec R. Mitchum, U. Thiess, G. Roland, Z. Scott, R. Acosta (rediffusion).
En 1916, au Mexique, un aventurier américain, amoureux de la femme d'un trafiquant d'armes, se trouve pris entre l'armée régulière et les combattants révolutionnaires.
Le flegme et les exploits de Robert Mitchum dans un film d'action mené avec maîtrise et humour, semé d'étonnants « morceaux de bravoure » cinématographique.
24 h 10 Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : Musique actualité ; la communication sociale ; l'adoption...
8 h Les chemins de la connaissance : Paul Diel et l'éducation (enfants inadaptés) ; à 8 h 32, La vie de la pieuvre ; l'étreinte mortelle ; à 8 h 50, Pages obliques.
9 h 7, La matinée des autres : Les livres des autres.
10 h 45, Étranger mon ami : Journal, de R. Musil.
11 h 2, Rendez-vous avec le ballet : Noverre et le ballet d'Action (et à 17 h 32 : Le romantisme).
12 h 5, Agora : « L'esprit libertin au dix-huitième siècle » avec A. Clerval.
12 h 45, Panorama : Actualité de la province.
13 h 30, Libre parcours variétés.
14 h, Sons : A Saint-Lazare...
14 h 5, Un livre, des voix : « La corne de l'Afrique », de P. Caputo.
14 h 47, Le monde au singulier : L'actualité selon A. Seweryn.
15 h 50, Les points cardinaux : Les structures de la recherche dans le monde.
16 h 30, Micromag.
17 h, Roue libre : « L'esprit Tango », de C. Hudelot.
18 h 30, Feuilleton : Le hussard sur le toit, d'après J. Giono.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Sciences : Les problèmes des pays tropicaux.
20 h, Dialogues : État-providence et société solidaire, avec P. Rosanvallon et H. de Jouvenel.
21 h 15, Musiques de notre temps : O. Revault d'Allones.
22 h 30, Nuits magnétiques. Risques de turbulence.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques du matin : Œuvres de Vivaldi, Bellini, Gesualdo, Rachmaninov, Grigny, Bach.
8 h 7, Quotidien-Musique.
9 h 2, Le matin des musiciens : « Les symphonies vocales » de Mahler.
12 h, Musiques populaires : Chants et fados du Portugal.
12 h 35, Jazz. La chanson de Louis Armstrong.
13 h, Opérette, Œuvres de Hérold et de Rosenthal.
14 h, Prélude aux enfants d'Orphée : Œuvres de Ravel, Liszt.
14 h 30, Les enfants d'Orphée.
15 h, Autour de Murray Schaffer : Œuvres de Prokofiev, Schumann, Liszt, Ives et Schaffer, à 16 h 30, autour de Hugo Wolf.
17 h 2, Le jeu des miroirs : Œuvres de Puccini.
18 h 30, Studio-concert : (en direct du Studio 106) Œuvres de Bousch, Goldmann, Louvier et Rollin par le Trio Deslogères.
19 h 35, Jazz : Œuvres de Monk, Moody, Raye/Depaul et Dameron.
20 h, Premières loges : (magazine d'archives lyriques) : Œuvres de Tchédrin, Tchaïkovski, Moussorgsky et Arensky, par I. Arkhipova, mezzo-soprano.
20 h 30, Concert (donné à l'École normale de musique de Paris, le 8 octobre 1981) : « Sonate nº 2 pour violoncelle et piano », « Sept chansons sur des vers de Clément Marot », « Quatuor à cordes », « le Silence du musicien, sur des vers de Fernand Gregh », d'Enesco, par le Quatuor Enesco et D. Fodoreanu, violoncelle, S. Fodoreanu, piano, J. Piso, baryton, E. Ricci, piano.
22 h 30 La nuit sur France-Musique : Œuvres de Schubert, Tchaïkovski : 23 h 30, Le jazz-club, le trio du pianiste R. Urgreger.

● *M. Jean-François Jalkh, candidat du Front national* dans la quatrième circonscription de Seine-et-Marne, a gagné le référé qu'il avait introduit devant le tribunal civil de Paris après s'être fait qualifié d'« *extrémiste de droite* » dans le journal de TF 1 diffusé le 11 janvier, à 20 heures. Le président du tribunal a donc ordonné à la chaîne de diffuser le 14 janvier, dans son journal de 20 heures, un texte déclarant notamment que « *l'expression a dépassé sa pensée et qu'en aucun cas elle n'a voulu porter atteinte à la réputation du candidat M. Jalkh* » Rappelons que c'est ce même reportage qui a valu au journaliste Jacques Hébert d'être suspendu de ses fonctions à la rédaction de TF 1 (*le Monde* du 16 janvier).

● *Radio-Midi,* petite radio périphérique qui émettait à partir de l'Italie vers le sud de la France, a cessé ses émissions le samedi 16 janvier, en raison du brouillage effectué par T.D.F. Selon son responsable, M. Dominik Gérard, cette radio, « *avait réussi à rassembler un auditoire important sur la côte d'Azur sans jamais dépasser cinq minutes de publicité par heure* ».

Rachetée en 1979 à une radio italo-américaine, cette radio privée dont l'émetteur d'environ 2 kW était installé à Bordighera près de la frontière française n'avait pas d'« *intention politique ni commerciale* » et elle fonctionnait il y a quelques mois encore avec une équipe d'une douzaine de personnes et un budget d'environ 300 000 F. Elle diffusait essentiellement de la musique de variétés, des reportages sportifs et des émissions sur les loisirs. « *Aujourd'hui je suis au chômage avec des dettes importantes,* dit M. Gérard, *et l'Etat a dépensé beaucoup d'argent pour faire taire des artisans de la communication* ».

EC(
DEFICIT BUD
la politique du gouvern
Comment construi

Le Monde

ECONOMIE

DÉFICIT BUDGÉTAIRE ET SOCIALISME

La politique du gouvernement Mauroy est-elle keynésienne ?

On juge le plus souvent l'inspiration des gouvernements sur des critères de politique conjoncturelle à court terme. C'est ainsi que, d'une façon sommaire, on oppose le programme conservateur de M. Ronald Reagan à ceux de ses prédécesseurs supposés tous procéder de la même théorie keynésienne. Or, comme le montre l'analyse du professeur Pascallon qu'on lira page 22, la politique de M. Reagan, qui se réclame des théoriciens de l'offre, présente des analogies frappantes avec celle, jugée keynésienne, du plus prestigieux des présidents démocrates de l'après-guerre : John Kennedy.

Michelle de Mourgues explique pourquoi, à la lumière de l'enseignement des plus grands économistes, à commencer par celui de Keynes, c'est en termes plus fondamentaux qu'il convient de poser les choix de politique économique.

par MICHELLE DE MOURGUES (*)

AU cours des dernières années, les économistes ont contribué à fausser le débat économique et la compréhension de la politique économique menée par l'équipe dirigeante, en la ramenant à un choix de politique conjoncturelle, politique monétaire ou politique budgétaire.

Alors que le précédent gouvernement, rendons-lui cette justice, s'efforçait, par un ensemble de moyens souvent difficiles à imposer, de renforcer les structures de l'économie française, d'assainir les circuits financiers et de rendre notre industrie susceptible de tenir tête à la concurrence internationale pour promouvoir les conditions d'une croissance à moyen terme, qu'il avait choisi pour cela, comme instrument de politique conjoncturelle, la politique monétaire, et qu'il avait accepté comme contrainte un certain volant de chômage, le débat économique semblait lui imputer comme une fin en soi la défense du franc, et une totale indifférence à l'égard de l'emploi.

Après une courte éclipse et à l'occasion de la discussion budgétaire au Parlement, il s'est à nouveau trouvé des voix dans la majorité et dans l'opposition pour ranimer cette trop omniprésente controverse entre les partisans d'une politique monétaire jugée par eux sage et cohérente et ceux d'une politique budgétaire jugée par ses adeptes juste et sociale. Il est encore plus regrettable qu'à propos de la politique actuelle du gouvernement français, qui cherche à lutter contre le chômage en utilisant le déficit budgétaire comme un instrument parmi d'autres, l'on ait écrit qu'il s'agissait là de keynésianisme éculé ou désuet, et que l'on ait ironisé sur la redécouverte des thèses d'un auteur dont l'ouvrage principal a été publié en 1936.

Si l'économie peut prétendre être une science, elle comporte un certain nombre de relations fondamentales qui sont vraies à toutes les époques et sous tous les systèmes. Les partisans de la politique monétaire font eux-mêmes reposer leur système de pensée sur la théorie quantitativiste, « découverte » successivement par Bodin, Hume, Fisher et Friedman, du seizième au vingtième siècle. Ils sont donc peu fondés à évoquer l'obsolescence de Keynes, qui est finalement beaucoup plus moderne. De même, si l'on prend un exemple dans un autre système d'analyse, le fait que *le Capital* ait été écrit en 1867 n'enlève pour les marxistes aucune crédibilité à la théorie de la plus-value ou à celle de l'exploitation capitaliste.

En fait, c'est au contraire de poser le débat en termes de politique monétaire et de politique budgétaire qui est académique et largement dépassé, parce que inadapté à résoudre les problèmes qui se posent actuellement à nos économies. Ce serait faire injure à M. Barre, à M. Reagan ou à MM. Mauroy et Delors que de penser qu'ils aient pu, en 1981, raisonner en des termes aussi sommaires.

Circonscrivons le champ dans lequel le débat politique monétaire et politique budgétaire se déroule et se justifie. Il y a d'abord le débat scientifique, dont on ne peut nier l'importance. L'œuvre de Keynes a été le point de départ d'une exploration très riche des possibilités de ce que l'on a appelé la macro-économie, ou étude des relations existant entre grandeurs agrégées : production, consommation, épargne, emploi, investissement... et dont nul ne peut nier l'importance ; toute la modélisation, la prévision et la politique économique tout court reposent sur ce système.

Mais, une fois mise en évidence l'existence de ces agrégats, il fallait étudier les relations existant entre eux de façon que l'on puisse savoir ce qu'il adviendrait de l'ensemble du système lorsque l'on interviendrait sur l'un d'entre eux. Et c'est là que des difficultés interviennent. Si l'on touche par exemple à la monnaie, on trouve deux effets, l'un favorable sur l'activité économique, l'autre défavorable sur les prix. Si l'on touche aux salaires et à la consommation, on trouve également les mêmes conséquences, relance de la demande et de l'activité, risque d'inflation ; si l'on favorise les profits, on rend plus aisées les conditions de financement des investissements, mais on en tarit partiellement les débouchés.

L'économiste théoricien, dans son incapacité à proposer une solution optimale, est ainsi amené à suggérer au décideur public un choix que lui inspirent soit ses postulats scientifiques, soit ses convictions doctrinales, et ce choix se résume dans l'alternative : politique monétaire, politique budgétaire, la première étant considérée comme plus libérale, la seconde comme plus interventionniste, voire socialiste.

Or ce choix sommaire, dans la mesure où il admet l'existence d'un coût important en termes de chômage pour le premier, en termes d'instabilité pour le second, ne peut être qu'un choix conjoncturel de courte période et ne peut prétendre procurer au décideur public un choix destiné à guider sa politique globale.

La réduction du débat à l'alternative politique monétaire, politique budgétaire, est alors totalement dépassé : c'est en effet un choix de système dans son ensemble qui se pose aux gouvernants, et — rendons-leur cette justice — c'est précisément ce choix de système qui avait été fait par le précédent gouvernement, et qui est fait par l'actuelle équipe en place. Nous sommes donc loin de la simplification des débats d'école.

C'est parce que nous sommes devant de vrais et grands problèmes que nous devons nous tourner vers de vrais et grands économistes : ceux qui ont une vue globale de l'économie envisagée comme une science sociale, et non plus ceux qui, ayant choisi leurs axiomes en fonction de leurs convictions, ne voient plus en elles qu'un modèle mathématique.

Or ces vrais grands économistes, qu'ils s'appellent Quesnay, Smith, Marx, Schumpeter, Rueff ou F. Perroux, parce qu'ils ont une vision plus complète des relations économiques, sociales, politiques, techniques que nouent les hommes, les entreprises, les groupes et les nations, méritent, dans la situation de crise qui est la nôtre, une lecture plus attentive et un respect ou un irrespect moins ignorant.

(Lire la suite page 22.)

(*) Professeur à l'université de Paris-II.

Impôts justes et injustes

S'IL était, dans la gauche et même jusqu'à une époque récente dans une partie de la droite giscardienne, une idée reçue pratiquement sans discussion, c'était bien celle-là : impôt indirect, impôt injuste ; impôt direct, impôt juste. Ce postulat a largement inspiré le programme commun de gouvernement de la gauche, le parti socialiste, aussi longtemps qu'il est resté dans l'opposition, y a adhéré sans restriction. Il repose sur un argument qui a pour lui le mérite de la simplicité. Par la vertu du barème progressif, l'impôt sur le revenu fait proportionnellement payer plus les riches que les pauvres ; l'impôt indirect, et notamment le plus important d'entre eux la T.V.A., ignore cette distinction : il frappe uniformément le contribuable, quelles que soient les ressources dont il dispose. Voilà un beau thème, c'est-à-dire un thème facile, de propagande politique.

La thèse n'aurait pas paru convaincante à un aussi grand nombre d'esprits si elle ne contenait pas sa part de vérité, notamment en ce qui concerne les familles nombreuses plus lourdement taxées du fait du niveau plus élevé de leurs dépenses de consommation. Il n'empêche que le principal argument invoqué en sa faveur implique une bonne dose de subjectivisme et partant d'arbitraire. C'est l'absence de progressivité qui est retenue comme critère d'injustice, mais on peut concevoir une infinité de barèmes progressifs pour l'impôt sur le revenu, dont le caractère plus ou moins « juste » est affaire d'appréciation.

Préparant aujourd'hui une *réforme* fiscale d'envergure, le gouvernement français découvre ce que pouvait avoir de sommaires les belles certitudes affichées naguère. M. Laurent Fabius, ministre du budget, en est au stade préliminaire des réflexions, mais, déjà, d'entrée de jeu, il estime « archaïque » l'approche traditionnelle selon laquelle l'impôt sur la consommation est forcément plus inique. Il faut dire que, pour un ministre aux prises avec les réalités sociologiques et politiques, l'impôt indirect type que constitue la T.V.A. présente des avantages considérable. Il a un rendement élevé, il ne pèse pas directement sur la compétitivité des entreprises françaises ; enfin, juste ou pas, c'est un fait que l'impôt indirect est souvent mieux accepté que l'impôt direct.

Est-ce à dire que les jeux sont faits et que la future réforme apparaîtra comme le résultat d'une extraordinaire conversion des esprits ? Ce n'est pas en ces termes tranchés que se pose la question. Il reste que les socialistes sont maintenant conscients des effets pervers d'un système fiscal à l'anglaise qui en surtaxant les plus hauts revenus favorise l'exode des cerveaux et décourage les cadres moyens qui aspirent à accéder à des postes plus importants. Ce ne sont pas des facteurs doctrinaux qui détermineront le contenu de la future fiscalité française. Les réformateurs ne conserveront une relative liberté de choix qu'à la condition que la progression des dépenses publiques puisse être maîtrisée, faute de quoi on se trouverait condamné à pratiquer, comme cela est le cas en Suède, à la fois des impôts directs et des impôts indirects très élevés.

PAUL FABRA.

Comment construire la « banque nouvelle »

par DOMINIQUE CHATILLON (*)

LA nationalisation n'est pas une réforme bancaire. Elle ne ferait qu'ouvrir à l'Etat-actionnaire deux voies de changement : celle d'une trompeuse facilité ou celle d'une action en profondeur.

La restructuration des banques (par fusions, scissions, etc.) donnerait l'illusion du changement. Elle aboutirait, surtout si elle était pratiquée « à chaud », à d'inutiles traumatismes : choc sur le « moral » des personnels atteints dans leurs perspectives de carrière, altération dans les relations de confiance banque-client, désordre dans les réseaux de recouvrement et les connexions informatiques. Résultats : une inutile perturbation économique, un transfert massif de la clientèle vers les banques épargnées par le désordre, le dépérissement des établissements nouvellement nationalisés ; au bout, la concentration avec ses séquelles sur l'emploi.

L'intérêt national est ailleurs.

Comment obtenir de la banque une meilleure utilisation des ressources financières du pays, un soutien plus efficace aux besoins de l'économie ?

Comment obtenir une banque plus hardie dans ses prises de risque, notamment pour les P.M.E., un crédit moins rare et meilleur marché ?

Ces vrais problèmes se posent depuis longtemps. Ils sont antérieurs au débat sur la nationalisation et très largement indépendants de celle-ci.

Deux révolutions majeures conditionnent la construction de la « banque nouvelle » : la rapidité — la brutalité — du redéploiement industriel et le développement précipité de l'informatique-télématique. La première transforme la notion même du risque ; la seconde bouleverse les conditions d'exploitation de l'entreprise bancaire.

Mais le rythme même de la modernisation de la banque, son adaptation aux besoins de l'économie, sa productivité financière, c'est-à-dire l'utilisation optimale et maximale des ressources monétaires de la nation dépendent de la structure même de l'« appareil » bancaire.

Disons que le système actuel, avec ses trois aspects, « cloisonnement », « encadrement », « multiplicité des produits » bancaires, est économiquement pervers et aboutit au gaspillage des ressources financières du pays.

● LE CLOISONNEMENT. — Il est la première caractéristique de la structure bancaire française, tout à fait exceptionnelle, qui la distingue de toutes celles qu'on rencontre dans les autres pays développés. Elle se manifeste par un développement considérable des institutions publiques, semi-publiques ou mutuelles, qui, sous le couvert d'avantages spécifiques, toujours d'origine budgétaire, occupent une part de marché croissante. Pour 50 %, les ressources monétaires et quasi monétaires passent par elles. Parallèlement, elles distribuent 55 % des concours à l'économie, dont une très grande partie à des taux réduits, qui n'ont rien à voir avec ceux du marché. Et ces pourcentages ne font que croître.

Cette situation anormale est évidemment préjudiciable aux banques inscrites, normales si j'ose dire. La promesse qui semble avoir été faite récemment au Crédit agricole d'étendre son champ de compétences préjuge fâcheusement dans un domaine essentiel l'organisation bancaire future.

Ce « cloisonnement » est nocif et très dangereux pour le développement harmonieux de l'économie, car la transparence et la fluidité du marché de l'argent à court terme et du marché financier se trouvent compromises à la base. Il n'y a pas un marché, mais en fait autant de marchés que de produits d'épargne et de crédit.

● L'ENCADREMENT. — Il ajoute ses effets à ceux du cloisonnement.

La politique de restriction des crédits constitue, depuis près de dix ans, l'instrument principal de la lutte contre l'inflation en France.

Les méfaits de l'encadrement du crédit

Les plafonds d'encours autorisés des banques ordinaires sont, d'année en année, en retrait sur le développement de la production intérieure brute en valeur ! L'écart atteint plus de 25 % pour les trois seules dernières années. Cela tient notamment au fait que les institutions à privilège (Crédit agricole, Crédit mutuel, Caisses d'épargne, Crédit national, Crédit d'équipement aux P.M.E.) bénéficient, sous des motifs divers, d'enveloppes de crédits supérieures à celles des banques. En francs constants, le moment est déjà arrivé où la variation autorisée pour les crédits autorisés par les banques est devenue négative.

Ajoutons que l'encadrement aboutit également au renchérissement du crédit. Chaque banque ne peut accorder ses concours que dans la limite d'un « plafond » qui a été établi suivant la référence des crédits qu'elle consentait en 1973. Les établissements qui ont développé leurs affaires depuis cette date ne peuvent que racheter des encours aux banques « excédentaires », mais à un prix qui a dépassé à un moment le taux du marché monétaire de 9 points ! Cela n'est d'ailleurs qu'un cas particulier d'un système qui détourne subrepticement des entreprises les ressources financières du pays. En 1980, la Banque de France, qui recueille gratuitement les « réserves obligatoires » des banques et les place au prix fort, a réalisé un bénéfice de 6,3 milliards avant impôts. Cette somme est à comparer avec le bénéfice de toutes les banques inscrites : 7 milliards (1980) après impôts. Quant au Crédit agricole, son bénéfice a été de 1,6 milliard en 1980, ce qui a permis de porter ses réserves à plus de 21 milliards !

● LA MULTIPLICITE DES PRODUITS. — En France, il y a environ cent soixante formules de crédit ! Les crédits spécifiques les plus importants (moyen terme, exportation, immobilier, marchés publics) nécessitent l'intervention d'organismes spécialisés (B.F.C.E., Crédit national, Crédit foncier, C.E.P.M.F., etc.) qui prélèvent leurs commissions, leurs « péages », et divisent le marché national par des « douanes intérieures » qui renchérissent le crédit.

En Allemagne, par exemple, la plupart des besoins spécifiques de financement sont satisfaits par des aides à la personne (ou à l'entreprise) remboursables ou non, et non par des interventions bancaires spéciales. C'est la seule voie raisonnable.

La superposition des commissions, la paperasserie coûtent cher. Plus grave : le système incite les entreprises au surendettement, chacun ayant tendance à utiliser des crédits bonifiés ou privilégiés... du moment qu'il en a le droit, même s'il n'en a pas besoin ! Qu'on en juge par l'endettement effréné de l'agriculture française !

Venons-en maintenant à un point capital. La multiplication des formules de crédit n'est pas seulement une source de gaspillage, elle est une « hérésie », encore plus technique qu'économique, un obstacle à toute modernisation réelle de la profession.

Le système des crédits parcellaires, analytiques, aboutit à financer des opérations et non l'entreprise.

Jamais on ne répétera assez que la trésorerie de l'entreprise, sa structure financière, est une, et, par conséquent, qu'elle a besoin (ou non) d'argent, de crédit et non de crédits.

Bref : le système parcellisé actuel (même s'il est corrigé dans la pratique par l'expérience du professionnel), jetant un voile sur les comptes de l'entreprise, oblige le banquier à travailler « dans le brouillard ». Il contribue à accréditer l'idée d'une banque française timide, accrochée à des sécurités. Et cela est d'autant plus grave que l'escompte, formule de base de la pratique française, est, lui aussi, un crédit parcellaire. La nécessité de l'approche globale des besoins de financement de l'entreprise aboutissant à un crédit global est un aspect essentiel de ce que nous appellerons la « banque globale ».

La « banque globale » repose nécessairement sur deux piliers : la banalisation (autrement dit la suppression des cloisonnements), le crédit d'exploitation, en principe unique. Elle est simple, moins coûteuse, et utilise mieux les ressources financières de la nation, elle apporte des concours plus hardis, donc plus efficaces, à l'économie.

● « Banque globale », est-il besoin de le préciser, ne veut pas dire « banque unique », monopolistique : le pluralisme des réseaux est un facteur indispensable de concurrence économique et de productivité financière.

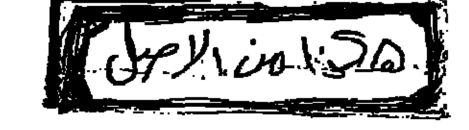
Et qu'on ne s'y trompe pas : la « banque régionale » n'est en vérité qu'une forme de « banque globale », mais à circuit court, plus rapide dans ses décisions, plus proche, plus solidaire de sa clientèle P.M.E., dont elle est ainsi le conseil naturel et dont elle est souvent le banquier unique (donc non « parcellaire »).

● La « banque globale » est d'inspiration libérale. Est-elle alors hérétique dans un système où le Plan veut utiliser la banque pour diriger l'économie ? Sûrement pas : les directives planistes seront d'autant plus efficaces qu'elles seront soumises à la concurrence.

Conclusion : les banquiers français sont parfaitement capables d'utiliser des techniques modernes, à condition de travailler dans un système qui le soit.

(Lire la suite page 25.)

(*) Président du Crédit industriel et commercial.



REAGAN – KENNEDY : des politiques budgétaires analogues

par PIERRE PASCALLON (*)

IL n'est pas rare, ces derniers mois, de voir rapprocher la politique budgétaire actuelle du président Reagan de celle mise en œuvre par le président Kennedy dans la décennie 60. Mieux, il se trouve des commentateurs qui, pour persuader des mérites de la politique budgétaire de Ronald Reagan, appellent J.F. Kennedy à la rescousse en avançant que les deux politiques budgétaires conduites par les présidents Reagan et Kennedy sont en fait très semblables.

Peut-on ratifier ce point de vue ? Il est vrai que les points communs ne manquent pas entre ces deux thérapeutiques budgétaires. Et, tout d'abord, il est exact que les deux politiques semblent bien avoir le même soubassement. Quel est en effet le présupposé de la politique budgétaire actuelle du président Reagan ? Pour définir cette politique, les « reaganautes » (H. Lepage) sont partis de l'idée qu'il existait, ces dernières années aux Etats-Unis, une sous-utilisation de la capacité de production due au frein fiscal, à la hausse continuelle des prélèvements obligatoires. Ces auteurs ont soutenu, en effet, que la croissance potentielle de l'économie américaine se trouvait ralentie par suite d'une ponction fiscale exorbitante décourageant l'ardeur au travail et les investissements productifs : le taux d'imposition sur le revenu des personnes physiques pouvant s'élever jusqu'à 70 %, certains travailleurs hésitent à faire des heures supplémentaires ou à prendre un second emploi par crainte de payer des impôts plus lourds encore ; les riches cherchent à réduire leurs charges fiscales plutôt qu'à investir au bénéfice de l'économie.

La « théorie de la stagnation fiscale »

Tel était déjà le leitmotiv du diagnostic des partisans de la « nouvelle politique économique » (N.P.E.) menée sous l'égide des présidents Kennedy et Johnson. S'attachant en effet aux causes de la langueur et de l'essoufflement de l'économie américaine dans la décennie 50, les membres du comité des conseillers économiques de la Maison Blanche attribuèrent alors, en dernier ressort, les raisons de cette modeste croissance et de la faible utilisation des ressources au caractère excessivement restrictif de la structure fiscale, particulièrement de l'impôt progressif sur le revenu, à telle enseigne que plus d'un observateur proposa de qualifier leur thèse en parlant de la « *théorie de la stagnation fiscale* » (A.F. Burns).

Mais si les « reaganiens » comme les « kennedistes » considèrent donc que c'est une pression fiscale excessive qui est à l'origine de la faible croissance de l'économie américaine, on ne s'étonnera pas — c'est leur deuxième point commun — que les deux politiques budgétaires, celle du président *Reagan aujourd'hui comme celle du président Kennedy hier, paraissent* bien se retrouver pour préconiser les mêmes mesures de dégrèvement fiscal. Il est certain que, pour les « reaganiens », il faut en effet diminuer les taux d'imposition sur le revenu des personnes physiques, accorder aux entreprises des réductions fiscales destinées à permettre l'amortissement d'usines et d'équipements nouveaux. C'est ainsi que dès 1977 le projet dit loi « Kemp-Roth » préconisait sur trois ans une réduction de 30 % des impôts fédéraux sur le revenu ; et on sait que, une fois élu président, Reagan a bataillé pour faire accepter la quasi-intégralité de ce programme : un premier abattement de 5 % de l'impôt sur le revenu est entré en vigueur le 1er octobre 1981 ; il sera suivi d'une diminution de 10 % le 1er juillet 1982, une autre réduction de 10 % devant intervenir un an *plus tard*. Pareillement, l'administration Kennedy fit adopter, au début des années 60, des allégements d'impôts en vue de remettre l'économie américaine sur la voie de l'expansion.

Trois techniques principales

Trois techniques principales, on le rappelle, furent utilisées à cet effet ; on *libéralisa tout d'abord* les règles d'amortissement adoptées en 1954 ; on vota ensuite un crédit fiscal à l'investissement, 7 % de tout nouvel investissement en capital fixe étant dorénavant déductibles de l'impôt sur les bénéfices des sociétés ; enfin — et surtout — on procéda à des réductions massives *d'impôts : impôts directs sur le* revenu et impôts sur les sociétés en 1964, impôts indirects en 1965.

Reste à souligner — c'est leur troisième point commun — que les modalités d'action retenues pour « prouver » l'efficacité de cette politique de dégrèvements fiscaux sont très similaires en apparence chez les « reaganiens » et chez les « kennedistes ». Ronald Reagan et ses conseillers assurent en effet que les rabais fiscaux vont accroître les incitations à épargner, à investir *et à produire et qu'ainsi, grâce à* ces effets favorables, les réductions fiscales permettront une augmentation du taux de formation brute de capital fixe — devenu aux Etats-Unis l'un des plus bas du monde — assureront une reprise de l'activité économique, une relance de la croissance américaine. Mais c'est en mettant en avant des cheminements voisins que les défenseurs de la N.P.E. entendaient déjà défendre l'efficience de leurs mesures de dégrèvements fiscaux. A preuve cette citation de Douglas Dillon, secrétaire d'Etat au Trésor sous Kennedy, qui déclarait en 1963 : « *En accroissant la rémunération de l'effort, de l'esprit d'entreprise, de la prise de risque, de l'investissement, le programme (de réduction de la fiscalité) renforcera l'initiative individuelle et stimulera l'investissement, propulsant ainsi l'économie vers une croissance plus rapide.* »

Il semble donc bien, au final, que les deux thérapeutiques budgétaires « reaganienne » et « kennedienne » soient assimilables, conclusions que Walter Heller vient accréditer un peu plus encore dans un article récent (1), avec toute l'autorité qui s'attache à son titre d'ancien président du Council of economic advisers sous J.F. Kennedy. Et pourtant on peut montrer, croyons-nous, que certaines différences demeurent entre ces deux politiques. On essaiera de les mettre en lumière en reprenant les trois niveaux d'analyse précédemment retenus : soubassement, mesures proprement dites, modalités d'action.

Il est sûr, tout d'abord, qu'il existe des divergences en ce qui concerne les *soubassements* de ces deux thérapeutiques budgétaires. Les « reaganiens » assurent avant tout que la croissance se trouve ralentie par suite de l'impact restrictif de la fiscalité excessive sur les incitations économiques individuelles. Tout s'est passé, soutien*nent-ils, comme si, en ne cessant* d'augmenter la fiscalité, les responsables de l'économie américaine s'étaient évertués à détruire l'ensemble du système de motivations qui pousse *les agents à travailler*, à épargner, à investir. On est loin, avec les « kennedistes », de cette analyse micro-économique du comportement des contribuables, supposant un offreur rationnel de travail sur un marché de type néo-classique. En effet, les partisans de la N.P.E. soutenaient bien que les difficultés de l'économie des Etats-Unis étaient dues, en dernier ressort, à l'impact restrictif de la fiscalité sur le niveau de la demande globale.

L'initiative au secteur privé

Mais on peut également déceler des oppositions pour ce qui regarde les *mesures* préconisées par les deux écoles. Pour Reagan et les « reaganiens », il faut certes réduire les impôts afin de redonner vie aux incitations au travail, à l'épargne et à l'investissement, qui sont les vraies et seules sources du dynamisme de l'économie. Cependant, à leurs yeux, la solution aux problèmes d'essoufflement et de stagnation de l'économie américaine ne peut être trouvée exclusivement du côté de la réduction des impôts. La diminution des dépenses — et on connaît les efforts du président Reagan en ce sens — est au moins pour eux aussi importante que la diminution des taxes. En s'efforçant en effet de retourner le plus rapidement possible à l'équilibre du budget au plus faible volume par la réduction simultanée des recettes et des dépenses, on vise à rendre l'initiative au secteur privé, jugé plus apte à choisir les domaines où investir, tout en permettant au Federal Reserve Board de poursuivre sa politique monétaire anti-inflationniste sans subir la sanction *de taux d'intérêts élevés et extrêmement volatiles*. Il n'en va pas de même pour les défenseurs de la N.P.E. Pour ces derniers, la réduc*ment volatils. Il n'en va pas de* réduction des dépenses publiques, leur thérapeutique s'accompagnant donc d'un déficit budgétaire parfaitement toléré, avec ses risques et ses avantages.

La modification des comportements individuels

Il est vrai, enfin, qu'il demeure en réalité des désaccords sur les « canaux » que sont supposées emprunter les mesures de politique fiscale, consignées plus haut, pour faire sentir leur effet sur l'économie. Il est certain que, pour les « *reaganiens* » *qui se placent dans* une perspective micro-économique, le « relais » entre la décision publique et la variation de l'activité économique *réside dans la modification* des comportements individuels vis-à-vis du travail, de l'épargne, de la prise de risque, dans la plus grande confiance qu'éprouvent les micro-unités — travailleurs et investisseurs — du fait d'un abaissement de la pression fiscale. Pour les « kennedistes », qui raisonnent en termes macro-économiques et s'appuient sur les multiplicateurs budgétaires, les mesures de dégrèvement fiscal relancent l'économie moins grâce aux effets d'entraînement de la réduction des impôts sur les comportements individuels qu'à leurs effets d'entraînement sur la demande globale : l'efficacité de la politique de réduction d'impôt se « prouve » par l'analyse des effets multiplicateurs qui accompagnent toute varia*tion de la consommation dans le* cas d'augmentation du revenu personnel.

Au total, on le voit, on a bien, d'un côté, avec les « reaganiens », des « *économistes classiques de l'offre* » *(supply-siders)*, qui mériteraient d'ailleurs beaucoup plus le label d'« *économistes de l'incitation individuelle* » (M. Boskin) et, de l'autre, avec les « kennedistes », des « *économistes keynésiens de la demande* », qui, s'ils se retrouvent sur des positions communes — et il n'est, en conséquence, pas interdit de penser que le programme de *Reagan ait pu ainsi recevoir l'appui* d'Américains qui avaient voté pour J.F. Kennedy, — ne peuvent pour autant soutenir que leurs politiques budgétaires sont en fait similaires.

(*) Professeur à la faculté des sciences économiques de Clermont-Ferrand.

(1) Cf. W. W. Heller : « Kennedy's Supply Side Economics ». *Challenge*. May-June, 1981.

La politique du gouvernement Mauroy est-elle keynésienne ?

(Suite de la page 21.)

S'agissant d'un auteur comme Keynes, qui domine de sa stature toute l'économie de notre temps, l'irrespect et l'ignorance sont « une faute ».

C'est à propos de la crise de 1929 et de son débat avec Rueff que Keynes a été connu en France. Si l'on fait l'inventaire des questions qu'il a contribué à analyser, causes du chômage, origines des crises, influences des facteurs monétaires dans l'économie, rôle des anticipations dans la conjoncture... on mesure la faute qui consisterait à ne pas tenir compte de l'effort d'un tel témoin de son temps et du nôtre. Car toutes ces questions sont rigoureusement celles que nous nous posons, avec au premier plan celle qui les englobe toutes : quel est le système de production et de répartition qui convient le mieux aux économies industrielles complexes ?

Pour répondre à cette question, et compte tenu de l'observation qui peut être faite du fonctionnement des économies modernes en système de marché et en système *collectiviste, on peut, en schématisant* beaucoup, privilégier trois critères de choix :

● Quel est le système le plus efficace, c'est-à-dire qui conduit à une meilleure utilisation des ressources productives existantes ?

● Quel est le sytème qui permet la répartition la plus juste des fruits de la croissance, compte tenu du souci précédent d'efficacité ?

● Quel est le système qui permet le mieux l'obtention d'un équilibre de longue période ?

Ces trois critères : efficacité, justice, équilibre, dont il semble le plus souvent à nos économistes modernes qu'ils soient incompatibles, Keynes avait une façon à lui de les combiner avec une habileté que d'aucuns qualifieront de diabolique et d'autres, d'inspirée.

Sur la question de l'efficacité, Keynes misait sur l'économie libérale. Il pensait en effet que le marché permet une meilleure allocation des ressources existantes, étant d'accord en cela avec l'analyse traditionnelle qui veut que le marché corrige et amortisse les erreurs de décision et assure lui-même sa régulation.

Par contre, s'agissant de la situation d'équilibre complet que devraient connaître nos économies Keynes était plus pessimiste. A son avis, l'économie libérale livrée à elle-même pouvait s'accommoder durablement, et ce, sans que les autres marchés en soient incommodés, d'une situation de sous-emploi. D'après son analyse, l'accumulation de capital des *périodes d'euphorie*, combinée avec une certaine stagnation des structures sociales profitant aux nantis et entraînant la formation d'une épargne trop abondante, pouvait conduire à une baisse de la productivité du capital et à une réduction durable de l'activité, sans qu'ici la rectification par le marché soit possible.

C'est par l'intermédiaire de la justice sociale que Keynes pensait pouvoir résoudre les contradiction de l'économie libérale.

Une redistribution des fruits de la croissance élève la productivité du capital par accroissement immédiat de la demande et redressement des anticipations : que les nantis, génération après génération, partagent leurs prébendes avec les moins favorisés lui semblait un des moyens susceptibles de maintenir un taux de productivité du capital compatible avec le plein emploi.

Une nouvelle répartition des efforts et des moyens

Un examen superficiel de cette analyse pourrait conduire à de nouveaux contresens. N'y aurait-il pas dans cette thèse de quoi justifier la politique actuelle du gouvernement français, qui cherche dans une nouvelle répartition des efforts et des moyens une solution à la stagnation et au chômage ? Du seul point de vue du choix sommaire entre politique monétaire et politique budgétaire, la réponse pourrait être oui. Du point de vue de la question fondamentale que constitue le choix du système le plus efficient, la réponse est par contre négative. La clé de voûte de tout le système keynésien est la productivité du capital, et Keynes ne peut servir de référence à un système socialiste de gestion du capital. Keynes pourfend le rentier, non le capitaliste, il méprise le boursicoteur, mais admire le chef d'entreprise. Il propose de taxer l'héritier, voire le propriétaire, tous deux inactifs, mais non pas de pénaliser les actifs, parmi lesquels il mêle le chef d'entreprise et les salariés, qui doivent bénéficier ensemble du juste fruit de leur travail.

Par ces prises de position, Keynes est un économiste de la tradition libérale, mais qui invente, à une époque où l'Etat intervenait peu dans la vie économique, toute la politique économique de l'Etat moderne.

Il est loin d'être l'adversaire de la politique monétaire, au contraire, nul comme lui n'a su montrer à quel point la monnaie compte dans la réalisation des grands équilibres macro-économiques. Il constate simplement que, face à une crise grave, une simple politique monétaire de « relance » est incapable d'obtenir une amélioration de l'économie si les anticipations des chefs d'entreprise sont mauvaises.

Quant à la politique budgétaire dont l'on pense généralement qu'elle est keynésienne, elle est loin, chez lui, de justifier tout déficit budgétaire ou toute intervention étatique directe dans le domaine économique.

Keynes pensait simplement que si le système de marché était le plus efficace pour assurer une bonne allocation des ressources productives aux différents secteurs d'activité, compte tenu d'une situation donnée de la productivité du capital, il était incapable de se sortir seul d'une situation où la productivité du capital serait trop faible. A l'Etat donc, par une redistribution de ressources ou par des *dépenses publiques*, ou par tout autre moyen, de « réamorcer la pompe », c'est-à-dire de remettre l'économie sur la voie ascendante.

Malgré quelques nuances intervenues dans sa pensée, il semble, en outre, que Keynes n'ait pas été favorable aux investissements publics faits dans le domaine productif, tant il craignait que ces investissements, intervenant avec le poids que la puissance étatique confère, *n'aillent dans le sens* d'une surcapitalisaton et ne fasse décroître encore plus rapidement la productivité en longue période.

Force est donc bien de constater qu'il n'y a pas dans son œuvre une justification des nationalisations.

Un hommage à la vérité historique

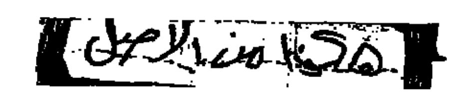
Le plus grave reproche, et le plus injuste que l'on ait pu faire à Keynes, est d'avoir raisonné dans le cadre d'une économie fermée, non soumise aux contraintes de l'extérieur. Toute sa vie, ses écrits, et ses sujets de préoccupation montrent que les relations intervenant entre pays, qu'elles fussent réelles ou financières, attiraient toute son attention. Ecrivant au lendemain de la première guerre mondiale et au moment de la crise de 1929, il a à tout moment fait entrer les contraintes externes dans son schéma analytique, si bien que c'est lui et non un autre écono*miste que son gouvernement* chargea de présenter les propositions britanniques à Bretton-Woods.

L'objet et le contenu de cet article peuvent se résumer en deux points : le premier consiste à essayer de resituer le débat économique dans sa dimension la plus significative : le choix de système, dimension dans laquelle l'alternative entre politique monétaire et politique budgétaire n'a qu'une signification réduite, et le second à redonner leur place à des auteurs, Keynes était ici pris comme exemple, mais d'autres économistes doivent également être redécouverts avec profit, qui en élevant le débat ont pris la mesure exacte des *enjeux* de ce temps.

S'il a contribué, en outre, à démontrer que Keynes n'était pas « un socialiste à la française », mais un libéral, susceptible toutefois d'aller jusqu'à la social-démocratie, c'est qu'il convient de rendre de temps en temps un modeste hommage à la vérité historique.

MICHELLE DE MOURGUES.





L'accord multifi

PATRONS, PUISEZ DANS NOS BANK

L'accord multifibre : Cancun a été bien oublié

En insistant sur le caractère « global » des négociations dont ils ont voulu donner le coup d'envoi solennel, les vingt-deux représentants du « Nord » et du « Sud » réunis au Mexique voici près de trois mois ont pris un risque : celui d'inciter les observateurs à rapporter à la lettre comme à l'esprit du communiqué de Cancun les résultats de toute négociation ultérieure entre pays nantis et pays en développement. L'arrangement concernant le commerce international des textiles, qui vient d'être renouvelé à Genève pour la seconde fois, et non sans peine, donne une première occasion de faire le point, par rapport au méridien de Cancun, d'un « dialogue Nord-Sud » déjà une fois avorté presque sitôt noué.

PLUS connu sous le nom d'accord multifibre (ou A. M. F.), l'arrangement constitue à bien des égards un révélateur, comme l'a dit un expert du Syndicat général de l'industrie cotonnière française, Mlle Anne Jourdain, en présentant tout récemment à Paris une thèse sur la politique textile de la Communauté européenne.

Révélateur, au tout premier chef, de la crise que connaît, depuis plus de vingt ans, la branche textile des grands pays producteurs traditionnels d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord.

Tandis que de 1962 à 1972 le rythme de croissance de la production mondiale de textiles (52 %) et d'habillement (46 %) est apparu moitié moins rapide que celui de l'ensemble de la production industrielle mondiale (92 %), l'expansion de ces deux secteurs s'est maintenue à un rythme beaucoup plus rapide dans les pays en développement (58 % et 66 % respectivement) que dans les pays développés (46 % et 24 %). La tendance se fit sentir suffisamment tôt pour que les Occidentaux réagissent par la mise en place, en 1961-1962, de premières mesures de restriction sous la forme de l'arrangement à court terme sur les textiles de coton. Ce système restreint fut reconduit à long terme (1962-1967 puis 1968-1973) avant d'être élargi, en 1974, à la laine, aux fibres synthétiques et à l'ensemble de l'habillement par le premier accord multifibre (1974-1977).

Américains et Européens mirent à profit ces accords, rendus très restrictifs par l'A.M.F. 2 qui vient d'expirer, pour améliorer leur productivité. Il en résulta de nombreuses suppressions d'emplois que certaines erreurs dans les stratégies d'adaptation structurelle ne purent qu'aggraver. C'est la conjugaison de ces divers facteurs, les uns positifs, les autres néfastes, qui a motivé la mise en place de restrictions toujours plus accentuées à l'encontre non pas des producteurs du Nord (à qui l'augmentation du commerce mondial des textiles a largement profité ces trente dernières années), mais des pays nouvellement industrialisés, surtout asiatiques (Hongkong, la Corée du Sud, Taiwan, Macao), dont le président de la Banque mondiale, M. Alden Clausen, vient de souligner à Tokyo que leur avantage comparatif en fera les grands bénéficiaires de la troisième révolution industrielle de l'histoire mondiale.

La mémoire courte

Révélateur, l'A.M.F. l'est aussi de la courte mémoire d'un Occident trop prompt à oublier que sa propre réussite s'est pour une large part édifiée, lors des deux premières révolutions industrielles, sur les bas salaires. Or c'est précisément sur ce point qu'il se montre le plus véhément envers des pays à qui leur sous-développement interdit, par définition, de porter leurs salaires à un niveau comparable à celui qui est atteint dans les pays industrialisés. Et les facteurs socioculturels qui font bénéficier au surplus le tiers-monde d'une main-d'œuvre non syndiquée et de travail au noir ne sont-ils pas ceux-là mêmes dont les Etats-Unis cherchent à profiter en transférant leurs ateliers du Nord-Est traditionnel vers le Sud ? Ceux dont profite l'Italie, comme en témoigne le succès de sa stratégie de décentralisation productive qui remet les « sweat-shops » de l'Angleterre victorienne à l'heure de notre fin de siècle ? Le recours extensif à la main-d'œuvre immigrée dans le secteur de l'habillement procure en outre le même type d'avantages à la majorité des producteurs du Nord (dont la France), lorsqu'ils ne vont pas se l'assurer (comme les Allemands)... chez leurs concurrents du Sud, comme le leur recommande la Commission de Bruxelles elle-même ! Celle-ci, dans le rapport qu'elle a tout récemment consacré au textile européen, donne la fâcheuse impression que la loi des avantages comparatifs n'est acceptable que lorsque ce sont les nantis qui disposent des meilleurs atouts.

Révélateur, l'A.M.F. ne l'est pas seulement de tendances discriminatoires contraires aux principes de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), qu'elles s'exercent comme en l'occurrence contre le tiers-monde ou contre tout autre pays : il l'est aussi, et peut-être surtout, de l'émergence d'un système où l'exception au libéralisme risque de devenir la règle. N'était l'issue fatale de ces deux maladies, on serait tenté de dire que l'attitude léonine des Occidentaux ne laisse au tiers-monde, lorsqu'il tente de prendre pied sur leurs marchés (les plus riches du monde), d'autre choix qu'entre la peste et le choléra. La peste, c'est-à-dire la clause de sauvegarde de l'article 19 du GATT, redoutable parce qu'imposée unilatéralement par le pays importateur. Le choléra : les accords bilatéraux dits d'« autolimitation » du type de ceux passés dans le cadre de l'A.M.F. Les Occidentaux ont beau souligner le caractère contractuel de ces derniers, qui laissent au moins au producteur une certaine liberté de gestion de ses exportations, par opposition avec les mesures unilatérales, qui, elles, donnent à qui les applique la haute main sur ses importations : on n'aboutit ainsi qu'à reporter le coût administratif des restrictions sur des pays dont les finances publiques restent souvent aussi étroites que leurs ressources en fonctionnaires qualifiés.

Les accords « d'auto-limitation », dont l'A.M.F. fournit le cadre général, violent le droit commun du GATT non seulement de par leur caractère discriminatoire, mais aussi en ce qu'ils instituent, pays par pays, des restrictions quantitatives prohibées par l'accord général. De plus — troisième violation, — la croissance annuelle des contingents ainsi établis est plafonnée (à 6 %). Encore cette clause, déjà juridiquement contestable, souffre-t-elle des exceptions. C'est ainsi qu'au cas où tel produit importé se montrerait particulièrement compétitif sur un marché donné (ce que l'A.M.F. appelle « la récurrence ou l'exacerbation d'une situation de perturbation du marché »), le pays importateur peut, pratiquement, imposer à l'exportateur un taux de croissance inférieur à 6 %. L'A.M.F. s'avère pourtant à cet égard plus vertueusement légaliste, ou plus ingénieusement formulé, que son prédécesseur qui, en autorisant des « écarts raisonnables » par rapport au plafond général de 6 %, ouvrait la porte à toutes les interprétations pour confiner au non-droit.

Ce domaine du non-droit n'est autre que celui du rapport de forces pur et simple, auquel, sous ses apparences de respectabilité juridique et de par ses dérogations en cascade, se ramène l'A.M.F. Celui-ci ne semble avoir pour but que d'enrayer autant que possible le dynamisme des pays du tiers-monde en « gelant » leur part d'un marché d'une vingtaine de milliards de dollars par an. La Communauté n'a pourtant pas réussi à faire pleinement consacrer par l'A.M.F.-3 la « clause de récession », qui aurait légitimé ce « gel » en autorisant des restrictions supplémentaires à l'importation dans le cas d'une baisse de la consommation par tête de textiles et d'habillement. Mais en « attirant l'attention » sur une telle possibilité, l'A.M.F. se prête, ici encore, aux interprétations les plus contestables.

Par un curieux renversement, l'Occident semble revendiquer pour ses secteurs en déclin le bénéfice d'une inégalité de traitement compensatrice, que la partie IV du GATT réserve aux industries naissantes du tiers-monde. Celles-ci se voient d'ailleurs opposer avec l'A.M.F. un maquis réglementaire toujours plus complexe, toujours plus restrictif, qui décourage les pays les moins bien dotés, tout en incitant les mieux établis à multiplier des pratiques frauduleuses qui sont autant de prétextes à de nouvelles restrictions. Lorsque tel haut fonctionnaire européen se félicite de ce qu'aucun pays en développement n'a diminué ses ventes en valeur vers le Nord, on est tenté de répliquer : « *Heureusement !* »

L'oscillation de l'A.M.F. entre le droit et le rapport de forces témoigne des grincements d'un ordre économique mondial pris entre les avantages acquis d'hier, les rigueurs d'un ajustement, demain inéluctable, et les impératifs internes, tant politiques que socio-économiques, que peut sembler dicter la situation présente. L'émergence d'un nouvel ordre ne peut, certes, se faire du jour au lendemain. Mais plus le recours à la drogue protectionniste se prolonge et s'aggrave, plus longue et difficile risque d'être la désintoxication.

RÉGIS FERME.

L'A. M. F. 3

LE protocole de renouvellement de l'accord multifibre a été conclu, à Genève, le 22 décembre dernier, entre cinquante et un pays. Il vient d'être officiellement signé par les Etats-Unis et le Japon. Le commissaire européen à l'industrie, M. Davignon, en recommandera la signature au conseil des ministres du commerce et de l'industrie des Dix qui doit se tenir le 22 janvier, à Bruxelles. L'A.M.F. 3, comme les deux précédents (1974-1977 et 1978-1981), concerne la quasi-totalité des textiles (coton, laine, synthétiques) et l'habillement. Son champ d'application s'étend à 80 % d'un marché mondial évalué à près de 24 milliards de dollars. Entré en vigueur le 1er janvier 1982, il expirera le 31 juillet 1986.

L'accord fournit le cadre juridique général des accords bilatéraux que les pays occidentaux vont renégocier cette année avec leurs fournisseurs.

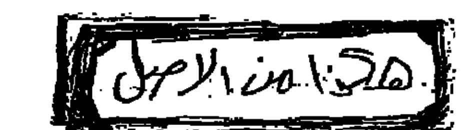
L'A.M.F. 3, plus restrictif que les deux précédents, comporte trois innovations majeures :

● Le mécanisme « anti-invasion » (antisurge), qui permet aux pays importateurs de prévenir toute augmentation brutale et potentiellement dommageable des importations de produits réputés « sensibles », moyennant toutefois l'octroi au pays visé d'une « compensation équitable et quantifiable » ;

● Des taux de croissance inférieurs au plafond général et traditionnel de 6 % seront désormais admis en cas de « récurrence ou d'exacerbation d'une situation de perturbation du marché » du pays importateur ; le taux doit en principe demeurer « positif » ; cette clause vise en principe les producteurs « dominants » (Hongkong, Corée du Sud, etc.) ;

● La Communauté européenne a obtenu que soit fait mention de son désir de voir prendre en compte la baisse de la consommation de textiles-habillement qui pourrait résulter de la crise actuelle des économies occidentales au nombre des facteurs justifiant des restrictions supplémentaires à la croissance des importations.

Les pays exportateurs ont obtenu une compensation en retour, puisque mention est faite aussi, pour la première fois, de la possibilité de modérer les restrictions lorsque la « perturbation du marché » résulte, au moins pour une part, soit du progrès technique dont bénéficient les produits importés, soit d'une évolution des goûts des consommateurs dans un sens favorable à ces produits.



A TRAVERS LES REVUES ÉTRANGÈRES

Critiques du monétarisme et de la courbe de Phillips

par DANIEL VITRY (*)

C'EST à une attaque en règle contre les monétaristes que se livre Sidney Weintraub dans son article « Le Chaos monétariste », paru dans la dernière livraison de la revue allemande *Kredit und Kapital* (1). L'auteur résume le contenu de l'analyse monétariste et en souligne les insuffisances, voire les incohérences. Selon cette doctrine, l'inflation résulte d'une trop grande quantité de monnaie face à trop peu de biens, d'où la règle bien connue des 3 % édictée par Milton Friedman : pour éviter l'inflation la Banque centrale doit surveiller l'évolution de la masse monétaire et en limiter la croissance à 3 % par an. Comme tout serait facile, souligne avec ironie Weintraub, si cela était vrai. Hélas ! même la définition de la masse monétaire n'est pas si simple ; quant à la vitesse de circulation de la monnaie, sa stabilité est discutée. Dépassant les sarcasmes, le point le plus important de la doctrine monétariste que souligne Weintraub est le délai très long que réclament les monétaristes pour recueillir les fruits de leur politique. C'est le *Bulletin* de la Banque fédérale de Saint-Louis, tout à fait acquise aux thèses monétaristes, qui soulignait, il y a un an, qu'un ralentissement de la croissance de la masse monétaire ne se traduisait par un ralentissement de l'inflation qu'après un délai de trois à cinq ans, selon les époques. Comme peu de monde est prêt à attendre aussi longtemps sans changer de politique économique, la controverse n'est pas près de s'éteindre.

C'est à un test issu de la théorie quantitative de la monnaie, l'un des points d'appui des thèses monétaristes, que s'est livré Martin Bronfenbrenner dans le *même numéro de Kredit und Kapital* (1). Milton Friedman, l'un des grands défenseurs de la théorie quantitative, expose qu'une hausse du taux de croissance de la masse monétaire accélère *la croissance* du revenu national nominal, c'est-à-dire exprimé en francs courants, avec un délai de six à neuf mois. Cette croissance du revenu nominal se *décompose bien évidemment* en une croissance des quantités, qui se produit d'abord, et une croissance des prix douze à dix-huit mois plus tard. Tout ce qui vient d'être dit pour une hausse peut se dire pour une baisse, ce qui explique les délais réclamés par les monétaristes pour lutter contre l'inflation. Les tests économétriques de Bronfenbrenner portent sur des données trimestrielles américaines de 1952 à 1976. L'auteur recherche si les prix ont augmenté plus ou moins vite que le produit national en volume au cours de cette période sous l'impulsion de la masse monétaire. Les résultats sont intéressants : *tout d'abord* les quatre définitions de la masse monétaire que retiennent les Américains donnent à peu près les mêmes résultats, ce qui est plutôt surprenant.

La rationalité des anticipations

Par ailleurs, les effets de la croissance de la masse monétaire se font plus sentir sur l'évolution des quantités que sur celle des prix, ce qui n'est pas un résultat très favorable aux thèses monétaristes. Mais, d'un autre côté, l'auteur a calculé l'effet de l'évolution des déficits budgétaires ; il trouve que l'impact sur les quantités n'est pas beaucoup plus important que l'impact sur les prix, ce qui va dans le sens des thèses monétaristes, contre les thèses keynésiennes. Comme on le voit, ce n'est pas l'analyse statistique qui entraîne l'adhésion aux thèses monétaristes.

Dans le dernier numéro du Journal of Money, Credit and Banking est paru un article très intéressant sur les anticipations, de Jacob Grossman (2). L'objet de l'article est de tester la rationalité des *anticipations portant* sur l'offre de monnaie et les réponses à court terme des taux d'intérêt aux *indications officielles* sur l'évolution de la masse monétaire. On dispose pour réaliser ces tests des informations suivantes : chaque jeudi à 16 heures, le Federal Reserve *System américain publie* la statistique de l'évolution de la masse monétaire au cours de la semaine passée. Par ailleurs, une enquête, faite par une entreprise privée, interroge chaque mardi et chaque jeudi une soixantaine de spécialistes sur leur prévision d'évolution de la masse monétaire. Sans entrer dans la technique, disons que les anticipations d'un individu sont considérées comme rationnelles si elles intègrent au mieux *toutes* les informations disponibles à un moment donné. Les tests économétriques de Grossman plaident en faveur de la thèse des anticipations rationnelles : les prévisions des soixante spécialistes interrogés sont sans biais et efficaces. Les tests faits sur les réponses à court terme aux publications officielles de l'évolution de la masse monétaire sont aussi riches d'enseignements : en principe, seules des variations non prévues de la masse monétaire doivent avoir un effet sur les taux d'intérêt puisque les variations *prévues* font partie des informations disponibles au moment de la fixation des taux. C'est bien ce que confirme les travaux de Grossman appuyant, lui aussi, la thèse des anticipations rationnelles.

C'est maintenant vers l'inflation que nous nous tournons en nous posant trois questions : Comment est-elle perçue ? Quel est son effet sur la consommation et *sa liaison* avec le chômage ?

Dans le dernier numéro de l'*American Economic Review*, Lars Jonung a publié un article : « Taux d'inflation perçu et taux *d'inflation prévu en Suède* » (3). Il s'agit d'une étude statistique faite sur un échantillon représentatif *de ménages interrogés* en janvier 1978. L'auteur compare l'idée que les individus se faisaient de l'inflation de la période immédiatement antérieure, c'est le taux d'inflation perçu, avec leurs prévisions pour l'année 1978 qui commence, et le taux d'inflation tel qu'il a été constaté au cours de cette année 1978. Plusieurs résultats se dégagent sans ambiguïté de cette étude. Premièrement les hommes et les femmes, indépendamment de leurs âges respectifs, ne perçoivent pas l'inflation de la même façon : en janvier 1978, les hommes estimaient l'inflation de l'année écoulée à 13,8 % alors que les femmes l'estimaient à 15,5 %.

La mémoire des individus

A cette différence l'auteur trouve une explication simple : l'augmentation du niveau général des prix a été 14,2 % mais les prix alimentaires ont augmenté plus vite que la moyenne, au taux *de 16,7 %. Le second résultat,* inattendu, porte sur la prévision de l'inflation pour l'année à venir en fonction de l'âge des individus. Au début de 1978 les jeunes prévoyaient pour l'année *à venir un taux d'inflation de* 11,5 %, alors que les personnes plus âgées prévoyaient un taux d'inflation beaucoup plus faible, 9,5 %. L'auteur explique cela en invoquant la mémoire des individus*; les personnes plus âgées* se souvenaient du temps béni de leur jeunesse, lorsque les prix étaient stables. Remarquons que les prévisions de tous étaient très pessimistes, puisque l'inflation de 1978 ne dépassa pas 5,9 %... en Suède. Les prévisions sont donc très influencées par la perception que l'on a de l'inflation présente.

Comment analyser l'impact de l'inflation sur la consommation ? C'est la question que se pose Thomas von Ungern-Sternberg, dans le dernier numéro de l'*Economic Journal* (4). Le point de départ de *l'auteur c'est la* constatation faite que la partie du revenu disponible, c'est-à-dire net d'impôts, que les individus consacrent à la consommation a tendu à diminuer au cours des *années 70 dans un certain nombre* de pays occidentaux. Il s'agirait, en fait, d'une illusion statistique due à la définition du revenu disponible qui ne prend pas en compte les effets de l'inflation. *Quels sont donc ces effets ?* La hausse des prix, qui *s'est accélérée* au cours de la dernière décennie, a fait baisser la valeur réelle des encaisses monétaires détenues par les *ménages; or, nous* dit l'auteur, ceux-ci considèrent cette perte de valeur comme une sorte de revenu négatif à déduire de leur revenu nominal et décideraient de leur consommation en en *tenant compte. Leur évaluation* de cette perte de revenu dépend directement de l'inflation perçue, plutôt que de l'inflation effective, ce qui ne facilite pas l'analyse statistique.

Les tests statistiques de l'auteur portent sur la République fédérale d'Allemagne et la Grande-Bretagne et confirment la thèse du revenu négatif. Une grande partie de la chute de la propension moyenne à consommer s'explique par l'écart entre le revenu disponible défini de façon traditionnelle (revenu brut moins impôt) et le revenu recalculé en tenant compte de l'inflation. L'intérêt de cet article est qu'il renouvelle l'analyse de l'impact de l'inflation sur la consommation sans pour autant s'opposer à l'analyse classique en termes d'effets d'encaisses *réelles*.

Y a-t-il un lien entre l'inflation et le chômage ? La relation de Phillips est à l'origine d'une très grande controverse depuis son apparition en 1958. Rappelons qu'elle *consiste à expliquer* le taux de croissance du salaire nominal par le taux de chômage, la relation entre ces deux variables étant inverse. Il y aurait ainsi une sorte d'arbitrage *à effectuer* entre plus de chômage et moins d'inflation ou le contraire. Combien de gouvernements n'ont-ils pas bâti leur politique économique sur cette relation ! Malheureusement pour ses défenseurs, la *courbe* de Phillips n'est pas *stable*. Au cours de la controverse, il est apparu que l'on pouvait expliquer l'instabilité à court terme de la courbe, mais que, en même temps, on mettait en cause l'existence même de la courbe à long terme. En *effet*, si les agents économiques ne sont pas victimes de l'illusion monétaire, c'est-à-dire s'ils raisonnent en tenant compte de l'inflation, la courbe Phillips devient verticale et il n'y a plus *à espérer* réduire le chômage en acceptant un peu plus d'inflation ; les deux *variables* deviennent indépendantes.

L'analyse néoclassique contredite

Dans un article de l'*American Economic Review*, « Chômage et taux d'intérêt réels : un test sur la neutralité de l'inflation », Richard Startz a cherché à estimer la valeur de la pente de *cette fameuse courbe de Phillips* à partir de données américaines mensuelles de 1953 à 1971 (5). Le résultat est surprenant, mais intéressant, car la pente est positive au lieu d'être négative *comme on l'attendait. L'auteur* en conclut que les tests économétriques contredisent l'analyse néoclassique ; c'est le moins que l'on puisse dire.

Signalons dans la même livraison de l'*American Economic Review* un article de Donald A. Walker sur William Jaffe (1898-1980), qui fut l'un des meilleurs spécialistes de l'œuvre de Léon Walras (6). Après une courte biographie, Walker recense et classe par thème les travaux de Jaffe ; l'article se termine par la bibliographie de Jaffe. Un instrument de travail utile pour les *walrasiens*.

(*) Professeur de sciences économiques à Paris-II.

LES AUTEURS CITÉS

● Sidney Weintraub est professeur à l'université de Philadelphie aux Etats-Unis. Il est l'auteur d'un ouvrage portant sur les mêmes thèmes que ceux de cet article : « Capitalism's Inflation and Unemployment Crisis : Beyond Monetarism and Keynesianism » publié chez Addison-Wesley en 1978. Il ne faut pas le confondre avec un autre Sidney Weintraub de l'université du Texas aux Etats-Unis.

● Jacob Grossman est directeur financier dans un organisme financier américain. Il ne faut pas le confondre *avec Herschel Grossman* de Brown University.

● Lars Jonung appartient à l'université de Lund en Suède.

● Thomas von Ungern-Sternberg appartenait à l'université de Bonn, République fédérale d'Allemagne, au moment de la rédaction de cet article.

● Richard Startz appartient à la Wharton School de l'université de Pennsylvanie, aux Etats-Unis.

● Donald A. Walker appartient à l'Indiana University de *Pennsylvania*.

(1) Sidney Weintraub : « Monetarism's Muddles ». *Kredit und Kapital*, 4/1981.

(2) Jacob Grossman : « The rationality of money supply expectations and the short run response of interest rates to monetary surprises ». *Journal of money, credit and banking*, novembre 1981.

(3) Lars Jonung : « Perceived and expected rates of inflation in Sweden ». *American Economic Review*, décembre 1981.

(4) Thomas von Ungern-Sternberg : « Inflation and savings : international evidence on inflation induced income losses ». *Economic Journal*, décembre 1981.

(5) Richard Startz : « Unemployment and real interest rates : econometric testing of inflation neutrality ». *American Economic Review*, décembre 1981.

(6) Donald Walker : « William Jaffe, historian of economic thought, 1898-1980 ». *American Economic Review*, décembre 1981.





ENTRE VENTS ET MARÉES

New-York « off shore »

Au populaire maire de New-York, M. Edward Koch, en cours de second mandat électoral, après avoir déjà spectaculairement réussi à remettre de l'ordre dans les finances de sa ville, rien n'impossible... Ainsi, en décembre dernier, alors que l'interminable grève de ses éboueurs municipaux entassait 100 000 tonnes d'ordures plus ou moins nauséabondes mêlées de neige devant les boutiques rutilantes des plus grands joailliers de la 5e Avenue, Manhattan devenait officiellement, au même titre que les Bahamas ou Cayman, un paradis fiscal bancaire international. En somme, ne s'agit-il pas aussi d'une île ?

Toute ironie mise à part, l'entrée en vigueur de la nouvelle législation américaine sur les places « off shore » prête à une furtive méditation sur le rôle du cynisme fiscal dans les économies occidentales. De même que, à la fin des années 60, on pouvait s'étonner de voir les principaux Etats européens, tout en vitupérant contre « *la puissance des investissements américains en Europe* », rivaliser en détaxes allocations et avantages de toutes sortes pour attirer les capitaux maudits aux dépens du voisin — qui en faisait autant, — on peut se demander aujourd'hui si l'engagement de la plus grande puissance économique du monde sur la voie d'un trafic « off shore », jusqu'alors limité à quelques petites Républiques dépourvues de presque tout, n'est pas le signe d'un nouveau dérèglement de l'activité économique internationale, jusqu'ici plus policée.

Il y a deux manières de voir la création, aux Etats-Unis, des « facilités bancaires internationales » telles qu'elles viennent d'être autorisées par le Conseil de réserve fédérale. L'une, technique, rassurante ; l'autre, plus poltique, qui va au-delà du marché des eurodollars. Du strict point de vue bancaire, il n'est pas illogique que les milieux financiers américains cherchent à rapatrier une partie de leurs activités internationales vers leurs propres places, au lieu de continuer à les développer sur des territoires étrangers. Le volume net du marché des eurodevises est passé de 800 000 dollars en 1957 à environ 560 milliards de dollars à la fin de 1980, et les banques américaines n'en tirent pas le meilleur parti. La législation intérieure bancaire, financière et fiscale des Etats-Unis a fait que, pour jouer un rôle sur ce nouveau marché florissant, elles ont dû prendre le large. En autorisant sur le territoire américain l'ouverture de comptes spéciaux pour les non-résidents bénéficiant d'une quasi-défiscalisation et d'un traitement légal de faveur, notamment par la suppression des réserves obligatoires et du plafond de rémunération des dépôts, les autorités bancaires entendent évidemment favoriser le retour des 400 milliards de dollars d'actifs des succursales étrangères de banques américaines, dont un tiers se trouve à Londres, et un autre tiers dans les îles Bahamas et Cayman. Elles espèrent aussi attirer une partie des dépôts internationaux des banques étrangères. Elles n'y réussiront que partiellement. Christopher Hughes a dit ici dans sa chronique de l'euromarché (1) la réaction de la Cité de Londres, qui s'attend à conserver la plus grande partie des 500 milliards de dépôts en eurodollars qu'elle recèle. Les 150 milliards de dollars étrangers qui se trouvent en France et les 110 milliards du Luxembourg ne déménageront pas non plus du jour au lendemain, bien qu'il soit à prévoir que les grandes banques internationales françaises y perdront des plumes. A côté de la stabilité politique et de la puissance économique mises en avant par les Etats-Unis, demeure le « risque souverain » qui fut à l'origine du marché des eurodevises lorsque l'Union soviétique préféra transférer ses dépôts en dollars de New-York à Londres de peur de les voir gelés en période de guerre froide.

Les matchs de boxe sur péniche

A cet égard, le blocage les avoirs iraniens dans les banques américaines en 1980 a servi d'avertissement aux détenteurs de capitaux des pays producteurs de pétrole ou autres. Dans les quatre premières semaines de sa mise en œuvre, la nouvelle législation ne s'est traduite, en pratique que par un jeu urgent d'écritures faisant ressembler les banques new-yorkaises à des ruches pendant toute la période des fêtes : on triait les comptes des non-résidents de ceux des résidents. Il n'y eut là qu'heures supplémentaires ; encore loin des cinq mille emplois nouveaux envisagés par la municipalité.

Mais le dernier mot n'est pas dit. Il y a plus de dix ans que M. Koch s'est mis en tête de faire de New-York une place « off shore », sorte de ville franche internationale fonctionnant plus ou moins systématiquement comme les boutiques hors-taxes des aéroports et les zones franches du commerce international. La tradition américaine des casinos flottants ancrés au large des côtes et des matchs de boxe organisés sur des péniches pour échapper à la fiscalité ne s'y oppose nullement. C'est aux grandes banques américaines elles-mêmes que le projet, dans sa première version, se heurta tout d'abord. Le World Trade Center était en construction et il était alors question d'isoler physiquement le nouveau centre bancaire international, ce qui risquait d'entraîner une concurrence nouvelle pour ceux qui n'y seraient pas, et des frais supplémentaires pour ceux qui iraient : ainsi fut-il décidé que chacun resterait chez *soi*. Puis vinrent les oppositions d'autres villes américaines, désireuses aussi d'acquérir un tel statut préférentiel : la réglementation sur les agences bancaires internationales fut donc promulguée nationalement, à charge pour chaque Etat d'en faire usage ou non, selon son choix... en votant l'exemption des impôts locaux pour l'activité en question. C'est chose déjà acquise en Georgie, au Maryland, en Caroline du Nord, en Floride, dans le Connecticut, et presque faite en Californie, dans l'Illinois, dans les îles Hawaï. Retombées paradisiaques... Avant d'en arriver là, le Conseil de Réserve fédérale, responsable de la législation bancaire, se fit tant et si bien tirer l'oreille qu'il fut question, à un détour de ces longues négociations, de le dessaisir de la question pour... faire voter le texte voulu par le Congrès.

On a presque oublié qu'il y a déjà un an et demi New-York a été déclaré... zone d'assurances « off shore ». L'aimant était, là aussi, braqué dans la direction de la Tamise. Certes, on ne détrône pas facilement une puissance comme la Lloyds de Londres. « *Il faudra cinq ou dix ans* », disent les experts, patients. L'argent finit toujours par appeler l'argent... Mais à quel prix ? Le développement soudain spectaculaire des législations exonératoires de nombreuses obligations en faveur des activités internationales, donc particulièrement pour les firmes multinationales crée progressivement un monde nouveau apatride, à la fois le plus riche et le plus dispensé de charges, disposant en outre de moyens croissants pour poursuivre sa propre politique indépendamment des vœux des gouvernements nationaux. A quand Bordeaux et Marseille « off shore » ? Dans l'immédiat, les filiales françaises ou allemandes d'I.B.M. et d'I.T.T. travailleront-elles à New-York « off shore » ou conformément à la réglementation « domestique » ?

Révolte

Le conseil de la Banque de réserve fédérale avait de bonnes raisons de se montrer réticent : le trafic des eurodollars à New-York contribuera-t-il à un meilleur contrôle du marché des capitaux « volatils » ou à perturber les efforts intérieurs de régulation monétaire sur le marché américain ? « *La libéralisation, qui n'est encore que partielle, ira plus loin si nous ne troublons pas le marché intérieur* » estiment les banquiers new-yorkais, qui se savent « sous surveillance ». En somme, les nouvelles dispositions seront considérées comme satisfaisantes si elles ne troublent... que l'ordre extérieur. L'Amérique devrait pourtant savoir qu'au jeu du boomerang économique international elle a gagné l'inflation en retour, et pourrait encore recevoir pire sous la forme d'une révolte de ses propres brimés. Dans la course aux déductions fiscales, les plus riches sont les plus forts. Néanmoins, à l'heure où le cash flow des villes américaines laisse pour le moins à désirer, et où la « polarisation de la richesse » fait la « une », inquiète des journaux américains, le plaisir non dissimulé des banquiers laisse M. Koch désarmé devant les revendications des employés de la voirie et du métro. Dans les bas quartiers de la ville, dans le Bronx, à Brooklin, à Queens, on n'entre pour ainsi dire plus : ils sont sur le continent... semble-t-il.

JACQUELINE GRAPIN.

(1) 7 décembre 1981.

Comment construire la « banque nouvelle »

(*Suite de la page 21.*)

Cela conduit à examiner dans quelles directions il faut chercher, sinon les voies d'une utopique révolution, du moins celles de l'assouplissement des techniques bancaires. Voyons les réponses possibles de la Banque nouvelle aux principaux reproches de l'opinion publique et, singulièrement des P.M.E. La première critique est que « *le banquier abuse du « parapluie » des garanties* ». Il est ainsi conduit, ajoute-t-on, à « *ne prêter qu'aux riches* ».

Le banquier doit trouver sa sécurité dans le jugement qu'il se fait sur le déroulement du crédit. Dans cette optique, les garanties sont toujours un recours second.

Posons donc un principe : la réduction du recours aux garanties implique que le banquier puisse apprécier son risque avec plus de précision. Et il ne peut y parvenir, comme nous l'avons dit, que par l'appréciation plus poussée des données comptables et économiques du dossier.

Le problème doit être pris aussi sous l'angle des privilèges. En France, la créance du banquier en cas de défaillance de l'entreprise est pratiquement irrécupérable, car les salariés, la Sécurité sociale, le fisc, etc., passent avant lui. En Allemagne, elle vient au premier rang : les biens de l'entreprise donnés en garantie ne tombent pas à la masse jusqu'à l'extinction de la créance. Et le banquier dispose, sur n'importe quel actif mobilier (machines, équipements), d'une réserve de propriété. Dans le droit français, un progrès récent a été fait sur le plan de la réserve de propriété. Mais il y a encore loin de la théorie à la réalité.

● La caution mutuelle, professionnelle ou interprofessionnelle, n'a pas donné tout ce qu'en attendaient ses promoteurs, les professionnels appréhendant souvent d'assurer des risques que le banquier rejette. La garantie d'Etat, alimentée par un fonds spécial, peut faciliter le financement de l'innovation et de ses aléas.

Nationalisée *ou* non, la banque restera une entreprise. Et ce serait une erreur grossière de penser que l'Etat actionnaire unique pourrait se permettre de juger ses établissements uniquement sur leurs performances économiques et non sur leurs résultats financiers. Bien au contraire. Les fonds propres des banques françaises sont anormalement faibles (voir tableau). Or la « banque nouvelle » aura besoin de fonds propres très importants. Une structure financière renforcée devrait être le pendant de l'effort d'équipement nécessaire. La banque nouvelle sera une entreprise à haute teneur capitalistique (forte proportion des immobilisations) : elle devra financer la révolution informatique (achat des appareils, mise en place des réseaux, amortissements de ceux-ci) et la reformation (très coûteuse) de son personnel, intensifier ses implantations internationales, constituer des provisions de risques plus importantes ; augmenter ses interventions à moyen terme et éventuellement à long terme.

La faiblesse en fonds propres de la banque française

Fonds propres/bilan - Moyenne 1975/1977				
France	Etats-Unis	Allemagne	Gde-Bretagne	Suisse
0,74	4,35	4,42	5,36	5,85

Source : Kredietbank.

Pour renforcer ces fonds propres, l'autofinancement doit fournir la plus grande partie des ressources nécessaires. Car l'Etat est, de tradition, un mauvais actionnaire.

● Le prix de vente du crédit est, en France, étroitement lié à celui du taux monétaire. Lorsque le taux du marché monétaire est bas, les banques ont des résultats médiocres (1975). S'il monte beaucoup, elles font de larges bénéfices que, généralement, des impôts « extraordinaires » s'empressent d'éponger. Il y a là un problème complexe qui mérite réflexion.

En résumé, l'œuvre de réforme doit porter sur tous les problèmes à la fois, en divisant les obstacles pour mieux les réduire, et en fixant des calendriers. Ainsi se marieront le radicalisme qu'inspirent d'urgentes nécessités et le pragmatisme que commande l'action sur des hommes, qu'il s'agisse du personnel ou des clients.

DOMINIQUE CHATILLON.

Le Monde

sports

FOOTBALL

Le tirage au sort de la Coupe du monde

Le tirage au sort de la Coupe du monde de football 1982, présidé, le 16 janvier, au Palais des congrès de Madrid, par Felipe de Bourbon, prince des Asturies et héritier de la couronne d'Espagne, n'a pas été exemplaire au plan de l'équité sportive. Outre la désignation de l'Angleterre comme sixième tête de série, au détriment de la Pologne ou de la Belgique, on peut regretter que la commission d'organisation de la Fédération internationale de football-association ait cédé, pour des raisons plus politiques ou économiques que sportives (« le Monde » du 10 janvier), aux souhaits des pays de l'Est, d'une part, et des Sud-Américains, d'autre part, de ne pas être opposés au premier tour.

Après une « bavure » liée à ces impératifs, le tirage au sort a ainsi réparti les vingt-quatre équipes de cette Coupe qui aura lieu l'été prochain :

— GROUPE 1 (Vigo, La Corogne) : Italie, Pérou, Cameroun, Pologne.

— GROUPE 2 (Gijon, Oviedo) : République fédérale d'Allemagne, Chili, Algérie, Autriche.

— GROUPE 3 (Alicante, Elche) : Argentine, Belgique, Salvador, Hongrie.

— GROUPE 4 (Bilbao, Valladolid) : Angleterre, France, Koweït, Tchécoslovaquie.

— GROUPE 5 (Valence, Saragosse) : Espagne, Irlande du Nord, Honduras, Yougoslavie.

— GROUPE 6 (Seville, Malaga) : Brésil, Ecosse, Nouvelle-Zélande, Union soviétique.

Compte tenu de la qualification de deux équipes par groupe pour le second tour, ce tirage au sort apparaît très favorable à l'Italie et à la Pologne (groupe 1), à la République fédérale d'Allemagne et à l'Autriche (groupe 2) et surtout à l'Espagne et à la Yougoslavie (groupe 5), qui sont, « a priori » supérieures à leurs adversaires. Le Brésil et l'Union soviétique (groupe 6) partiront également favoris mais devront se méfier de l'Ecosse. Les deux autres groupes sont beaucoup plus équilibrés, avec trois équipes de valeur sensiblement égale pour deux places qualificatives. C'est le cas de l'Argentine, de la Belgique et de la Hongrie (groupe 3) et plus encore de l'Angleterre, de la France et de la Tchécoslovaquie (groupe 4).

La France dans le groupe le plus équilibré

Angleterre

Il n'y aurait pas de Coupe du monde l'été prochain en Espagne si les Anglais n'avaient pas inventé, ou plutôt codifié, il y a plus d'un siècle, le football tel qu'il se pratique aujourd'hui dans le monde entier. Longtemps sûrs de leur supériorité, ils ont « snobé » jusqu'en 1950 cette Coupe du monde, créée vingt ans plus tôt par le Français Jules Rimet. Il leur a donc fallu attendre 1966 pour la gagner enfin devant leur public.

Depuis sa prise de fonction, le 7 septembre 1977, l'entraîneur Ron Greenwood a connu des fortunes diverses. Son bilan est toutefois positif avec 25 victoires pour 9 résultats nuls et 10 défaites. Après un championnat d'Europe décevant en juin 1980 en Italie, l'Angleterre a bien failli ne pas se qualifier pour la Coupe du monde. Il a fallu un petit miracle — une victoire inattendue de la Suisse en Roumanie — pour la remettre *in extremis* en course. En fait, les grands joueurs ne manquent pas en Angleterre, mais la puissance des clubs et un calendrier surchargé par un championnat à vingt-deux équipes, une coupe nationale et une coupe de la ligue des clubs professionnels, ne permettent pas la mise en place d'une politique pour la préparation de la sélection nationale. De plus, les internationaux, qui doivent disputer de soixante-dix à quatre-vingts matches par an, terminent leur saison épuisés.

● PALMARES EN COUPE DU MONDE

L'Angleterre a déjà participé six fois à la phase finale (1950, 1954, 1958, 1962, 1966 et 1970). Les deux dernières fois, elle était qualifiée d'office comme pays organisateur, puis comme tenant du titre. Victorieuse en 1966, elle a été éliminée trois fois en quart de finale (1954, 1962 et 1970), une fois en huitième de finale (1958) et une fois au premier tour (1950).

● QUALIFICATION

Avec quatre victoires, un nul et trois défaites, elle a terminé deuxième de son groupe avec 9 points, derrière la Hongrie (10) et devant la Roumanie (8), la Suisse (7) et la Norvège (6).

● RENCONTRES AVEC LA FRANCE

En vingt-huit matches, l'Angleterre compte vingt victoires pour trois nuls et cinq défaites. Le dernier succès de la France, par 5 à 2, remonte au 2 février 1963 à Paris, en Coupe d'Europe des nations. Les deux équipes ne se sont plus rencontrées depuis le 12 mars 1969 à Wembley, où l'Angleterre l'avait emporté par 5 à 0.

● PREPARATION

Trois matches contre l'Irlande du Nord (23 février), un autre adversaire que la France initialement prévue (24 mars) et le pays de Galles (27 avril) sont au programme de l'Angleterre avant la finale de la Cup (22 mai). Les sélectionnés seront ensuite réunis en stage, au cours duquel trois autres rencontres sont prévues avec les Pays-Bas (25 mai), l'Ecosse (29 mai) et la Finlande (3 juin).

● REACTION DE L'ENTRAINEUR

« *Nous allons retrouver la France comme en 1966*, a fait remarquer Ron Greenwood. *Ce sera un groupe difficile, mais nous aurions pu encore plus mal tomber. Le match décisif pourrait être le premier, contre les Français.* »

Tchécoslovaquie

Au carrefour des influences de l'Est et de l'Occident, le football tchécoslovaque a longtemps tiré sa force d'un certain équilibre entr. l'inspiration, le romantisme de l'Europe centrale et la rigueur de l'organisation des équipes de l'Est. Deux fois, la Tchécoslovaquie est parvenue en finale de la Coupe du monde, en 1934 (battue par l'Italie, 2 à 1 après prolongations) et en 1962 (battue par le Brésil, 3 à 1), avant de devenir championne d'Europe en 1976. Troisièmes du championnat d'Europe 1980 après avoir devancé les Français dans le groupe de qualification, les Tchécoslovaques rencontrent aujourd'hui des difficultés pour trouver de dignes successeurs à la génération de 1976.

● PALMARES EN COUPE DU MONDE

La Tchécoslovaquie a déjà participé six fois à la phase finale (1934, 1938, 1954, 1958, 1962 et 1970). Finaliste en 1934 et 1962, elle a été battue en quart de finale en 1938 et en huitième de finale en 1954, 1958 et 1970. A noter que comme l'Angleterre elle ne s'est pas qualifiée en 1974 et en 1978.

● QUALIFICATION

Avec 4 victoires, 2 nuls et 2 défaites, elle a terminé deuxième de son groupe avec 10 points, derrière l'U.R.S.S. (14), et devant le pays de Galles (10), l'Islande (6) et la Turquie (1).

● RENCONTRES AVEC LA FRANCE

En 16 matches, la Tchécoslovaquie compte 9 victoires pour 2 nuls et 5 défaites. Ces dix dernières années, les deux équipes ont été opposées quatre fois :

— 27 avril 1974, à Prague, Tchécoslovaquie et France 3 à 3.

— 27 mars 1976, à Paris, France et Tchécoslovaquie 2 à 2.

— 4 avril 1979, à Bratislava (championnat d'Europe), Tchécoslovaquie bat France, 2 à 0.

— 17 novembre 1979, à Paris (championnat d'Europe), France bat Tchécoslovaquie, 2 à 1.

● PREPARATION

Du 19 janvier au 7 février, la Tchécoslovaquie fera une tournée au Mexique, au Pérou et en Colombie. Trois matches sont ensuite prévus contre la Grèce (24 mars), la R.F.A. (14 avril) et l'Autriche (28 avril). Après la fin du championnat national, le 5 mai, les sélectionnés seront réunis en stage d'altitude dans les hautes Tatras.

● REACTION DE L'ENTRAINEUR

« *La France est une bonne équipe, très expérimentée*, estime Joszef Venglos, en poste depuis 1978. *Il faudra compter sur nos points forts, qui sont, je crois, une grande expérience et des capacités particulières de résistance dans les matches difficiles. Mais nous devrons travailler d'ici là pour acquérir un jeu plus direct et plus dynamique.* »

Koweït

Avec quatorze clubs et moins de mille sept cents footballeurs licenciés, le Koweït est l'incontestable petit poucet de cette coupe du monde. Grâce aux petrodollars, les clubs ont misé sur les entraîneurs étrangers pour progresser. Ainsi, en 1976, la Fédération a fait appel à Mario Lobo Zagalo, vainqueur de la Coupe du monde avec le Brésil comme joueur en 1958 et 1962 et comme entraîneur en 1970. A son départ en 1978, il a laissé la place à son adjoint, Carlos Alberto. Cette influence a commencé à porter ses fruits en 1980, où le Koweït a échoué en quart de finale du tournoi olympique face à l'Union soviétique (2 à 1), après avoir tenu en échec (0 à 0) la... Tchécoslovaquie. Quelques mois plus tard, le Koweït a remporté la coupe d'Asie.

● QUALIFICATION

D'abord vainqueur d'un groupe asiatique comprenant l'Iran, la Thaïlande, la Malaisie et la Corée du Sud, le Koweït a ensuite terminé premier du groupe Asie-Océanie devant la Nouvelle-Zélande, la République populaire de Chine et l'Arabie saoudite.

● PREPARATION

La faible superficie du pays (17 000 kilomètres carrés) va favoriser les regroupements fréquents pour des stages jusqu'au tournoi du golfe persique en avril. L'équipe du Koweït partira ensuite en Espagne ou au Portugal jusqu'à la Coupe du monde.

● REACTION DU REPRESENTANT KOWEITIEN

« *Nous sommes tombés dans un bon groupe pour nous*, estimait M. El Kenee. *Aucun match ne sera perdu d'avance. Notre seul handicap devrait être le climat, car le nord de l'Espagne pourrait être trop froid pour nous.* »

L'ordre des rencontres

DIMANCHE 13 JUIN

A Barcelone (20 heures) : Argentine-Belgique

14 JUIN

A Vigo (17 h. 15) : Italie-Pologne
A Séville (21 heures) : Brésil-U.R.S.S.

15 JUIN

A La Corogne (17 h. 15) : Pérou-Cameroun
A Elche (21 heures) : Hongrie-El Salvador
A Malaga (21 heures) : Ecosse-Nouvelle-Zélande

16 JUIN

A Gijon (17 h. 15) : R.F.A.-Algérie
A Bilbao (17 h. 15) : Angleterre-France
A Valence (21 heures) : Espagne-Honduras

17 JUIN

A Oviedo (17 h. 15) : Chili-Autriche
A Valladolid (17 h. 15) : Tchécoslovaquie-Koweït
A Saragosse (21 heures) : Yougoslavie-Irlande du Nord

18 JUIN

A Vigo (17 h. 15) : Italie-Pérou
A Alicante (21 heures) : Argentine-Hongrie
A Séville (21 heures) : Brésil-Ecosse

19 JUIN

A La Corogne (17 h. 15) : Pologne-Cameroun
A Elche (21 heures) : Belgique-El Salvador
A Malaga (21 heures) : U.R.S.S.-Nouvelle-Zélande

20 JUIN

A Gijon (17 h. 15) : R.F.A.-Chili
A Bilbao (17 h. 15) : Angleterre-Tchécoslovaquie
A Valence (21 heures) : Espagne-Yougoslavie

21 JUIN

A Oviedo (17 h. 15) : Algérie-Autriche
A Valladolid (17 h. 15) : France-Koweït
A Saragosse (21 heures) : Honduras-Irlande du Nord

22 JUIN

A La Corogne (17 h. 15) : Pérou-Pologne
A Elche (21 heures) : Belgique-Hongrie
A Malaga (21 heures) : U.R.S.S.-Ecosse

23 JUIN

A Vigo (17 h. 15) : Italie-Cameroun
A Alicante (21 heures) : Argentine-El Salvador
A Séville (21 heures) : Brésil-Nouvelle-Zélande

24 JUIN

A Oviedo (17 h. 15) : Algérie-Chili
A Valladolid (17 h. 15) : France-Tchécoslovaquie
A Saragosse (21 heures) : Honduras-Yougoslavie

25 JUIN

A Gijon (17 h. 15) : R.F.A.-Autriche
A Bilbao (17 h. 15) : Angleterre-Koweït
A Valence (21 heures) : Espagne-Irlande du Nord

Les deux premières équipes de chaque groupe seront qualifiées pour le second tour (du 27 juin au 6 juillet), où elles seront réparties en quatre nouveaux groupes de trois. Si, au premier tour, la France terminait première du groupe 4, elle jouerait alors à Madrid avec le premier du groupe 2 et le second du groupe 5. Si elle terminait deuxième, elle serait opposée, toujours à Madrid, au premier du groupe 5 et au second du groupe 2. Les demi-finales, disputées le 8 juillet, à Barcelone et à Séville, opposeront les quatre équipes classées premières de leur groupe au second tour. La finale se jouera le 11 juillet, à Madrid.



LES RÉSULTATS

Basket-ball

CHAMPIONNAT DE FRANCE
(Seizième journée)

*Limoges b. Monaco	101-94
*Le Mans b. Villeurbanne	83-71
Orthez b. *Caen	80-78
Antibes b. Tours	96-91
S.-F.-Evry b. Roanne	101-85
Mulhouse b. *Vichy	91-75
Avignon b. Challans	72-63

Classement. — 1. Limoges, 45 ; 2. Le Mans, 42 ; 3. Orthez, 37 ; 4. Monaco, 36 ; 5. Villeurbanne, Antibes, 35 ; 7. Tours, 34 ; 8. S.-F.-Evry, 30 ;

Football

CHAMPIONNAT DE FRANCE
(vingt-troisième journée)

*Paris-S.-G. et Saint-Etienne	0-0
*Auxerre b. Monaco	2-0
Bordeaux b. *Lyon	1-0
*Laval b. Lens	1-0
*Nice b. Lille	2-0
*Brest b. Metz	2-0
*Nantes b. Tours	3-1

Classement. — 1. Saint-Etienne, Bordeaux, 32 pts ; 3. Monaco, 31 ; 4. Sochaux, 29 ; 5. Laval, 28 ; 6. Paris-Saint-Germain, 27 ; 7. Brest, 26 ; 8. Lille 24 ; 9. Nantes, Nancy, 23 ; 11. Tours, Lyon, 21 ; 13. Bastia, 20 ; 14. Auxerre, 18 ; 15. Strasbourg, Montpellier, 17 ; 17. Valenciennes, 16 ; 18. Metz, 15 ; 19. Lens, Nice, 14.

Rugby

TOURNOI DES CINQ NATIONS
A Edimbourg, Ecosse et Angleterre, 9-9.

CHAMPIONNAT DE FRANCE
(Douzième journée)

POULE A

*Béziers b. Bayonne	15- 0
*Castres b. Oloron	13- 9
*Biarritz b. Nice	13- 3
Brive b. *Avignon	9- 3
*La Voulte b. Toulon	34-12

Classement. — 1. Bayonne, 30 pts ; 2. Brive, 28 ; 3. Béziers, Nice, 26 ;

POULE B

*Carcassonne b. Aurillac	18- 4
*La Rochelle b. Bagnères	9- 6
*Thuir - Mt-de-Marsan	remis
*Grenoble b. Tarbes	15- 6
*Romans et Bourg	12-12

Classement. — 1. Grenoble, 32 ; 2. Tarbes, 29 ; 3. La Rochelle, 27 ;

POULE C

*Dax b. Montauban	27- 7
*Albi b. Mazamet	12- 9
*Boucau b. Narbonne	41-15
*Agen b. Valence	31- 6
*Bègles b. Lourdes	15- 0

Classement. — 1. Dax, 30 pts ; 2. Agen, 28 ; 3. Lourdes, 27 ;

POULE D

*Angoulême b. Perpignan	12-7
*Pau b. Graulhet	19-6
*Toulouse b. Tyrosse	35-6
*Montferrand b. Périgueux	12-3
*Tulle b. Nîmes	9-6

Classement. — 1. Pau, Montferrand, Angoulême, Toulouse, 27 ;

Ski nordique

15 KILOMETRES DU BRASSUS

L'étonnant Américain Bill Koch a remporté le 16 janvier les 15 kilomètres du Brassus, en 40 min 3 sec. Il a devancé le Suédois Thomas Wassberg de 10 sec. Le Français Jean-Paul Pierrat a terminé sixième, à 58 sec., mais prend la deuxième place, derrière Wassberg, au classement provisoire de la Coupe du monde, après deux épreuves.

TENNIS

La grande première d'Ivan Lendl au Masters de New-York

De notre envoyé spécial

New-York. — Le « Masters » du début de l'an, au Madison Square Garden, est décidément un casse-tête chinois. En tout cas, la formule par poules (dite Round Robin), qui a éliminé Jimmy Connors vendredi 15 janvier et John McEnroe samedi, ne fait le poids que par le pesant d'or (400 000 dollars, dont 100 000 au vainqueur) alloué aux concurrents. Pour ajouter à la confusion des honnêtes gens, habitués à l'élimination directe des grands tournois, c'est Ivan Lendl qui fut appelé à disputer la finale contre Vitas Gerulaitis. Une finale superbe, qu'il gagna, après un retournement extraordinaire, sur le score de 6-7, 2-6, 7-6, 6-2, 6-4, confirmant ainsi son succès du premier jour en poule (4-6, 7-5, 62).

Sacré champion sur le Suprême Court de New-York, le jeune Tchèque vit une aventure qui lui confère dans le monde, par la vertu de la télévision, une notoriété universelle que le tennis professionnel n'a dispensée jusqu'ici qu'à ses idoles, Borg, McEnroe et Connors. En enlevant son premier « Masters », après avoir terminé premier du Grand Prix, où il enregistre sa trente-sixième victoire consécutive, Lendl confirme ses prétentions aux rôles vedettes pour les championnats de la saison 1982, singulièrement les Internationaux de France à Roland-Garros, où il avait été finaliste l'an dernier.

Le Madison Square Garden était au trois quarts plein quand, par ce dimanche arctique, Ivan Lendl, vingt et un ans, et Vitas Gerulaitis, vingt-sept ans, entamèrent les premiers jeux de la finale du Masters, le seul match disputé sur la distance des cinq sets. Le match n'était pas lancé qu'on s'apercevait tout de suite que Gerulaitis jouait la partie de sa vie en faisant l'acrobate à la volée, tandis que Lendl, cantonné au fond du court, étrangement statique, n'était plus que l'ombre du relanceur surpuissant qui, la veille, avait battu John McEnroe en deux sets.

Quand Gerulaitis eut enlevé la première manche par 7-6 (7 points à 5), on crut que Lendl allait se ressaisir. Pas le moins du monde. Le Tchèque restait empêtré dans ses phobies, tout comme nous avions vu Jaroslav Drobny, son ex-compatriote, l'inspiration enfuie et les muscles noués, lors de sa finale de 1946, contre Marcel Bernard, à Roland-Garros. Le « petit bras », des jambes qui ont la tremblote, l'absence de jus : quel mal elle fait au moral la mauvaise forme ! Lendl continue donc son calvaire dans le deuxième set que Gerulaitis remporte par 6-2.

Tournant au troisième set

Des gens superstitieux auraient pourtant compté comme mauvais présage l'irruption sur le court à deux reprises d'un chat noir dans le carré de Gerulaitis. Mais celui-ci, la crinière au vent, sans faire une erreur, continuait à distribuer des volées triomphales au filet. Au troisième set, il tenait une balle de 3-0 dans sa raquette. Comment Lendl parvint-il à rester dans la partie, à égaliser, à mener même 5-4, puis 6-5 ? Mystère. N'empêche qu'au « tie-break » Gerulaitis continuait à jouer sur les sommets. Et voilà qu'à six points à cinq sur le service de Lendl il obtient une balle de match. Son retour tombe dans le filet et c'en est fini de la chance de Gerulaitis : c'est Lendl qui enlève le « tie-break » par huit points à six.

Dès lors, la partie bascule. Gerulaitis est un peu moins inspiré à la volée et, surtout, Lindel émerge de ses mauvais rêves. Les aces commencent à dégringoler et il assène des retours ou des passing-shots d'une meilleure facture. A son tour, il enlève ce quatrième set par 6-2. Mais Gerulaitis, bien que cantonné au fond du court, n'a nullement abandonné ses ambitions au cinquième set où la qualité du tennis est toujours supérieure. Lendl n'en mène pas moins 3-2, 4-2, puis 5-3. Quand Gerulaitis, follement acclamé, remonte encore à 5-4, on sait bien, toutefois, que sa chance a tourné. Car Lendl, pleinement retrouvé, ne fait pas de quartier sur son service, qu'il remporte en même temps que ce cinquième set par 6-4. Ce match à retournement digne d'une pièce de théâtre avait tenu la foule en haleine pendant quatre heures.

Samedi, par le maléfice du classement des poules, Lendl avait vaincu John McEnroe en deux sets, 6-4, 6-2, en témoignant d'une autorité magistrale. Ce fut, cette fois, McEnroe qui s'est montré passif, sans réaction apparente, même pas la moindre discussion avec les arbitres. Dans l'autre demi-finale, on avait assisté à une balle de match pas ordinaire. Gerulaitis menait 6-4, 5-2, devant Eliot Teltscher et comptait l'avantage sur le service adverse. A l'issue d'un échange acharné, il réussit une amortie que Teltscher parvint à rattraper en ouragan. Consternation à travers l'arène. Gerulaitis se cache la tête dans les mains. L'arbitre ne dit rien. C'est alors qu'on vit Teistcher faire signe à Gerulaitis qu'il avait doublé sa balle. Il a donc perdu le match. Un beau geste, digne des amateurs d'autrefois, qui vaut largement le trophée du fair-play.

OLIVIER MERLIN.

AUTOMOBILISME

Les « Allemandes » aux premiers rangs du rallye de Monte-Carlo

Deux cent quatre-vingt-dix-huit des deux cent quatre-vingt-dix-neuf équipages du cinquantième Rallye de Monte-Carlo, partis samedi 16 janvier de huit villes européennes, sont arrivés dans les délais, le lendemain, à Aix-les-Bains (Savoie), terme du parcours de concentration. Dès le dimanche soir, les concurrents ont attaqué les neuf épreuves spéciales du parcours de classement, dont l'arrivée était prévue ce lundi à Monaco.

Cette première nuit d'épreuves spéciales a été marquée par la nette domination des Opel Ascona d'usine des Allemands de l'Ouest, Walter Rohrl et Jochi Kleint, et par l'abandon du Français Jean-Claude Andruet, dont la Ferrari a quitté la route dans la sixième épreuve chronométrée. Le favori du rallye, le Finlandais Hannu Mikkola, déjà désavantagé par le manque de neige, a endommagé son Audi Quattro, dont le train avant a été faussé par un choc contre les bas-côtés de la route dans la troisième spéciale. Après les sept premières spéciales, Rohrl, qui en avait gagné quatre, possédait 51 secondes d'avance sur son coéquipier Kleint et 1 min. 57 sec. sur le Français Guy Frequelin, sur Porsche S.C., vainqueur de deux spéciales. En quatrième position arrivait la deuxième Audi Quattro d'usine conduite par Michèle Mouton.

SKI ALPIN

Bonne répétition pour Podborski et Stenmark à Kitzbühel

A dix jours des championnats du monde de Schladming (Autriche), le descendeur canadien Steve Podborski et le slalomeur suédois Ingemar Stenmark ont renforcé leur position de favori en triomphant à Kitzbühel (Autriche).

Podborski, qui avait été devancé vendredi 15 janvier par l'Autrichien Harti Weirather, n'a pas attendu plus de vingt-quatre heures pour prendre sa revanche et confirmer son succès de l'an dernier sur cette même piste du Hahnenkamm. Fonçant à plus de 107 kilomètres/heure de moyenne dans les terrifiants murs de la « Streif », il a devancé cette fois le revenant autrichien Franz Klammer de 54/100 de sec. et son compatriote Ken Read de 66/100.

Plus impressionnante encore a été la domination de Stenmark dans le slalom spécial, où l'Américain Phil Mahre, l'actuel leader de la Coupe du monde, a terminé sixième à... 3 sec. 16/100. La piste verglacée avait, il est vrai, opéré une impitoyable sélection, puisque, sur les cent dix concurrents au départ, vingt-six ont été classés.

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col. *	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions



emplois internationaux (et départements d'Outre Mer)

emplois internationaux (et départements d'Outre Mer)

emplois internationaux (et départements d'Outre Mer)



The World Bank

The World Bank, a leading international institution in the field of economic development, promotes progress in developing countries through project financing and policy advice. To face this challenge the World Bank offers a unique working environment where highly qualified staff have wide ranging responsibilities from country and sector policy analysis to project evaluation and supervision. Staff reside in Washington, D.C., U.S.A. but work demands frequent international travel. The World Bank seeks qualified men and women who are interested in fixed term or career appointments as:

ENERGY SPECIALISTS

Petroleum Engineers

To participate in the identification, preparation, appraisal and supervision of petroleum and gas projects as well as petroleum sector reviews. Candidates should have a university degree in petroleum, mechanical or chemical engineering; at least ten to fifteen years of experience in the planning, design, construction, operation and maintenance of gas and oil projects including production, storage, pumping, compression and treatment facilities; ability to estimate construction and operating costs. Familiarity with estimating oil and gas reserves, hydro-carbon production practices, reservoir engineering as well as international tendering and contracting practices would be desirable.

Petroleum Drilling Engineers

To assist the Bank's Energy Department in reviewing borrowers' drilling programs by assessing the cost of drilling oil and gas wells in developing countries, monitoring and supervising drilling operations. Candidates should have a degree in petroleum or mechanical engineering; at least ten years practical operating experience in all aspects of rotary drilling with the petroleum industry; and the ability to design well drilling programs, including bit, mud and casing specifications.

Natural Gas Specialists

To assist in studies on policies and programs for Bank financed natural gas development in developing countries, to support feasibility studies, appraisal and supervision of gas projects with LNG, LPG and petrochemical components. Candidates should have a university degree in engineering or economics, knowledge of natural gas economics as well as five to ten years of experience in gas related industry.

TRANSPORTATION SPECIALISTS

To participate in the identification, preparation, appraisal and supervision of development projects, and review of sector policies.

Highway Engineers

Candidates should have a university degree in engineering and at least ten years experience in highway planning, design, construction methods, procurement procedures, cost estimates and maintenance technique; and be familiar with highway organization, administration and operations. Candidates should have exercized responsibility at least at chief engineer level.

Railway Engineers

Candidates should have a university degree in appropriate engineering or scientific subjects and at least ten to fifteen years of combined practical experience in railway engineering operation and management including procurement, contracting and investment planning. Such experience should have included several years service in the mechanical engineer's department and operating traffic department to the level of district or general manager of a railway system.

Port Engineers

Candidates should have a degree in civil engineering and ten to fifteen years experience in port engineering, construction, maintenance and administration, as well as service in a port authority or consulting engineering organization with exposure to operating procedures and methods, mechanical equipment, organizational structure, and port working and cargo movement.

Age preferably between 35 and 50 years; fluent written and spoken English is required; knowledge of French and Spanish as well as experience in developing countries highly desirable.

The World Bank offers a competitive salary and benefits package: salaries are net of income taxes, benefits include pension scheme, medical insurance, home leave travel and education allowances for expatriate staff.

Please send a detailed resume in English quoting reference number 2-9-FRA-0103 to:

The World Bank European Office
Recruitment Division
66, avenue d'Iéna, 75116 Paris, France

INGENIEURS PONTS ET CHAUSSEES OU ARTS ET METIERS

VOUS CONNAISSEZ L'AFRIQUE !

Nous vous offrons une opportunité de carrière au sein d'une filiale de l'un des premiers groupes français de T.P. BATIMENT

Après un séjour d'un ou deux ans au Siège Social situé à PARIS (Pte d'Italie) vous serez affectés dans une de nos agences en AFRIQUE FRANCOPHONE.

Une expérience professionnelle d'un à trois ans serait un atout supplémentaire.

Nous vous invitons à adresser votre CV détaillé sous référence 20814 à CONTESSE PUBLICITE - 20, avenue de l'Opéra 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

Société française d'ingénierie bâtiment (500 personnes) recherche

LE DIRECTEUR

DE SA FILIALE CAMEROUN (Créée en 1977)

Il devra assurer la bonne exécution des contrats en cours et développer l'implantation locale en liaison avec la Direction Générale de la Société-mère dont il dépendra directement.

PROFIL DEMANDE:
— Ingénieur diplômé de Grandes Ecoles.
— 10 ans d'expérience dans le bâtiment, en bureau d'étude et en entreprise.
— Capacité commerciale indispensable.
— Sens de l'animation d'équipe et des responsabilités.

Les candidatures seront examinées avec la plus grande discrétion.

Adresser C.V., photo et prétentions s/réf. 3149 à PIERRE LICHAU S.A. — B.P. 220 — 75063 PARIS Cedex 02 qui transmettra.

BUREAU DE CONTROLE recherche

UN INGENIEUR DIPLOME

ayant :
— l'expérience du contrôle de bâtiment tous corps d'état
— des notions de gestion.

LE POSTE : Ingénieur capable de prendre dans un très proche avenir les responsabilités d'une implantation outre-mer.

L'HOMME : Dynamique, excellentes relations humaines.

AVANTAGES : Ceux habituels du personnel détaché ou expatrié.

Adresser C.V. et prétentions sous No 20769 CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra 75040 PARIS Cedex 01 qui transmettra.

COMPAGNIE MINIERE — AFRIQUE EQUATORIALE

Une Compagnie Minière (effectif 4.000 personnes) opérant en Afrique Equatoriale recherche pour l'exploitation d'une ligne de chemin de fer (28 locomotives Diesel électriques - 578 wagons tombereaux - 1.500 personnes) servant à l'évacuation du minerai :

DIRECTEUR DU CHEMIN DE FER

22.000.000 CFA

Sous l'autorité du Directeur des Exploitations, il dirigera l'ensemble de ce Chemin de Fer. Il sera assisté par des chefs de service : Administration - Exploitation - Matériel et Traction - Voie, Bâtiments, Télécommunications. Il assurera les relations avec l'Administration locale. Ce poste conviendrait à un Ingénieur principal - Ingénieur principal adjoint ou Ingénieur en Chef de la SNCF. Réf. 470/M

CHEF DE SERVICE MATERIEL ET TRACTION

13.500.000 CFA

Sous l'autorité du Directeur du Chemin de Fer, il dirigera ce service employant 40 cadres et 400 agents d'exécution chargés de la traction des convois, des manoeuvres et de l'entretien préventif et curatif des matériels roulants. Ce poste conviendrait à un Ingénieur ou assimilé de classement SNCF de l'ordre C2 et possédant l'expérience du commandement de dépôts ou ateliers d'une certaine importance ainsi que celle de l'entretien du matériel roulant, tracteur et remorqué. Réf. 471/M

CHEF DE SECTEUR VOIE

9.100.000 CFA

Sous l'autorité d'un Chef de Groupe Voie et dans le cadre d'un budget dont il aura la responsabilité, il sera chargé de l'entretien de la Voie et des ouvrages d'Art de son secteur. Ce poste conviendrait à un chef de district SNCF niveau 7 possédant une expérience de l'organisation de chantiers de voie avec utilisation d'engins tels que bourreuse lourde, engins de T.P., trains meuleur, ainsi que celle de la soudure de voie par aluminothermie. Réf. 472/M

CHEF DE DISTRICT TRAVAUX ET TECHNIQUE

9.000.000 CFA

Sous l'autorité d'un Chef de Groupe Voie, il sera responsable de la section Engins T.P., avec détermination des plannings d'utilisation, de la bourreuse lourde PLASSER, des trains meuleur SPENO, et des gros travaux Voie tels que assainissement et renouvellement. Ce poste conviendrait à un Chef de district SNCF niveau 7 ayant participé à d'importants travaux de terrassement, renouvellement ou assainissement ou bien encore de chef de chantier, ou conducteur de travaux dans une entreprise de pose de voies ferrées. Réf. 473/M

MONITEUR DE FORMATION PROFESSIONNELLE VOIES ET BATIMENTS

8.700.000 CFA

Sous l'autorité du Chef de Service Voies et Bâtiments, il sera chargé d'assurer la formation et le recyclage des agents (cadres, agents de maîtrise et ouvriers) du service Voies et Bâtiments. Il préparera les programmes, il animera les cours et stages et il effectuera un contrôle suivi de la formation sur le terrain. Ce poste conviendrait à un Chef de district SNCF niveau 7 possédant une formation secondaire (Baccalauréat) et ayant acquis une expérience professionnelle analogue. Réf. 474/M

Tous ces postes sont à pourvoir en République Populaire du Congo à MAKABANA.
Les détachements seront effectués par l'intermédiaire de SOFRERAIL.
Pour chacun de ces postes, écrire en spécifiant la référence à :

GRH conseils 3, avenue de Ségur 75007 PARIS
ou, à :
COMILOG 195, avenue Charles de Gaulle 92521 NEUILLY-SUR-SEINE.

Discrétion assurée.

SIEI Société Internationale d'Études & d'Interventions — RECHERCHE POUR

IMPORTANTE SOCIETE INDUSTRIELLE au GABON

UN CADRE COMPTABLE

• **Profil :**
– Formation D.E.C.S. ou équivalent
– Expérience professionnelle : 5 à 7 ans minimum
– Connaissance du traitement informatique souhaitée.

• **Fonction :**
– Placé sous l'autorité du chef comptable, il assurera la supervision des comptabilités clients et fournisseurs, des comptes de banque et de la trésorerie.
– Il assistera le chef comptable dans la préparation du bilan et des différentes déclarations sociales et fiscales.

POSTE A POURVOIR IMMÉDIATEMENT

A la rémunération s'ajouteront les avantages sociaux habituellement liés à l'expatriation.

Envoyer C.V. photo et lettre manuscrite à **S.I.E.I. 5, Boulevard Magenta - 75010 PARIS**

Groupe international d'ingénieurs-conseils recherche pour le contrôle et la surveillance de travaux portuaires en

ARABIE SAOUDITE

Ingénieur de Liaison

diplômé grande école

Métreur-Controleur de Travaux

diplômé IUT ou Ecole de Conducteurs

présentant au moins 5 ans d'expérience et une parfaite connaissance de la langue anglaise.

Envoyer CV détaillé et indication de références et salaire à
RENARDET ENGINEERING - 5, rue Louis Lejeune 92128 Montrouge.

COFAP

---

emplois internationaux

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.

Stés tunisienne pour son activités énergies nouvelles rech. JEUNES INGÉN. TUNISIENS, débutants ou ayant acquis une première exp. professionnelle.

— INGÉNIEUR THERMICIEN
Activités développement des applications (énergie solaire) dans le domaine de l'habitat.

— INGÉNIEUR ÉLECTROMÉCANICIEN
Activité développement des applications éoliennes pour le pompage de l'eau et la production énergie électrique.

— INGÉNIEUR MÉCANICIEN
Activités services de fabrication/installation et d'entretien de matériel solaire et éolien.

— INGÉNIEUR TECHNICO-COMMERCIAL
Ce poste conviendrait à un ingénieur ayant des connaissances de mécanique et de thermique et ayant acquis une très bonne expérience de la vente, perspective de carrière très ouverte.

Adr. lettre man., C.V., photo SEREPT TUNIS ELMANAR 11 route X, B.P. 145, 1002 Tunis, le Belvédère, TUNIS.

BATTELLE
CENTRES DE RECHERCHE DE GENEVE
ENGAGE POUR SON EQUIPE SYSTRID

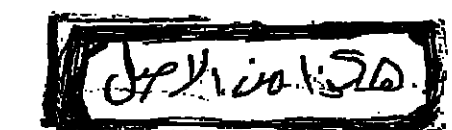
chefs de projets CFAO

Les candidats doivent pouvoir justifier d'une formation supérieure et d'une expérience professionnelle de plusieurs années.

Langues : français et anglais courants, allemand souhaité.

Les personnes intéressées sont priées de faire offre avec curriculum vitae, photographie et prétentions de salaire, au Chef du Personnel,

BATTELLE
7 route de Drize
Ch. 1227 CAROUGE/GENEVE





emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

ÉQUIPEMENTS T.P. BOURGOGNE

Entreprise spécialisée, leader dans sa branche de biens d'équipements. recherche dans le cadre de son développement

spécialiste promotion des ventes

Ce poste sera confié à un candidat parlant Anglais et ayant une formation supérieure (commerciale ou technique). Dans le cadre du Service Marketing et promotion des ventes, sa mission consistera à mettre en place et à faire fonctionner un système de communications entre les différents services commerciaux.

Un goût prononcé pour la technique et un sens commercial développé, seront des éléments déterminants dans le choix du candidat.

De courts déplacements en France et à l'Etranger sont à prévoir.
Débutants acceptés.
Envoyer C.V., photo et prétentions, en précisant sur l'enveloppe la référence RA 150 M au :

Cabinet J.C.M. Rhône-Alpes
"La Belle Cordière"
63, rue Baraban - 69003 LYON

Chef de Produits

Marketing et Ventes

Notre entreprise (300p.) est le N° 1 français dans sa spécialité : fabrication et ventes en France et à l'export (60% du C.A.) d'accessoires d'habillement. Soucieux de nous développer et de mieux coller à la demande nous avons créé de nouvelles lignes de produits qui s'adressent à la boutique et au chemisier-habilleur. Encouragés par le démarrage de ces lignes, nous avons décidé de créer le poste de chef de produits pour ces nouvelles gammes.

Assimiler nos produits, participer à l'élaboration des collections, définir les objectifs quantitatifs et qualitatifs et être le garant de leur réalisation, telle est la mission. Vous serez amené à recruter, former et animer une force de vente spécifique et à négocier des marchés spéciaux. Homme de terrain et de négociation, vous justifiez d'une très bonne connaissance de la clientèle concernée et avez déjà formé et animé une équipe de vente, vous avez exercé cette expérience à l'échelon international et parlez l'anglais et si possible l'allemand. Nous vous proposons de participer à une aventure passionnante, de relever un défi au sein d'une entreprise à taille humaine et de venir profiter du climat du Sud de la France.

Envoyer votre CV détaillé, photo et dernier salaire
sous référence M/325/A
106 boulevard Haussmann — 75008 PARIS



Jean-Paul VELLA Conseil

PARFRANCE

RADIOTELEPHONES
THOMSON-CSF

AGENCE DE TOULOUSE

Nous sommes les leaders sur le marché français et dans le cadre de notre développement, nous recherchons un

ATTACHE COMMERCIAL

Collaborateur direct du Directeur Régional Sud-Ouest, il sera chargé de développer un important portefeuille de clientèle, composé d'entreprises industrielles et d'administrations.

Agé d'au moins 27 ans, le candidat retenu sera diplômé de l'enseignement supérieur, possèdera des connaissances en électronique (ou en électrotechnique) et une forte motivation à la vente de biens d'équipement.

Les dimensions de notre Société offrent de bonnes perspectives d'évolution de carrière pour un candidat de valeur.

Adresser photo et prétentions à THOMSON-CSF - Département Radiotéléphones - Monsieur Norbert ROGE
66, rue du Fossé Blanc
92231 GENNEVILLIERS.





emplois internationaux
(et départements d'Outre Mer)



dumez

VOUS RECHERCHEZ VOTRE PREMIER EMPLOI OU VOUS AVEZ DEJA UNE PREMIERE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Notre entreprise est en pleine expansion, nous recrutons pour la France et l'étranger des

INGENIEURS DIPLOMES

dans les spécialités
Bâtiment,
Génie Civil, Travaux Publics
et Mécanique

Adressez-nous votre candidature, nous étudierons avec vous, en fonction des orientations que vous souhaitez prendre, les possibilités de votre évolution au sein du Groupe.

dumez Service des Relations Humaines
345, avenue Georges Clemenceau - 92022 NANTERRE CEDEX

LA BANQUE POPULAIRE DU NORD
recherche

UN(E) CHARGÉ(E) DE RELATIONS EXTÉRIEURES

LILLE

Cet Etablissement à statut coopératif a créé des Sociétés de caution mutuelle.

Ce (cette) chargé(e) de relations extérieures aura pour tâche principale de représenter ces Sociétés auprès des organisations et syndicats professionnels et de différents organismes officiels.

Il (elle) les animera et participera à leur développement. Son rôle de relations publiques s'étendra à des fonctions administratives et techniques (études de dossiers financiers...).

Le (la) candidat(e) retenu(e) de formation commerciale, juridique ou scientifique aura de préférence travaillé dans un établissement bancaire ou dans un organisme de type mutuel ou assimilable et aura des connaissances financières.

La rémunération sera motivante pour un(e) candidat(e) de valeur prêt(e) à se déplacer, à être disponible.

Ecrire sous référence 240/M à A.L. CONSEIL.
102, boulevard Malesherbes, 75017 PARIS,
qui garantit discrétion et réponse.

AL conseil

Message à un Ingénieur Futur Directeur de FABRICATION

Vous souhaitez entrer chez

DelSey

leader européen du bagage rigide.

Pour notre usine ultra moderne (600 personnes - 100 kms de Paris) nous recherchons le responsable de notre principal atelier (300 personnes) comportant 2 postes de fabrication proprement dite et 5 lignes de montage.

Il a le potentiel pour accéder très rapidement à la *Direction complète des fabrications incluant les* autres ateliers ainsi que le développement des procédés et matériels de production.

C'est l'occasion de faire acte de candidature si vous êtes ingénieur et si vous avez au moins 7 ans d'expérience industrielle dont 3 de commandement, par exemple dans une industrie de mécanique de moyenne grande série.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV détaillé et rémunération actuelle sous référence M/130/B à notre conseil qui vous enverra plus d'informations sur le poste avant de vous recevoir.

mco CABINET Henri PHILIPPE
106 boulevard Haussmann
75008 Paris

PROFESSEURS DE FRANÇAIS

LE GOUVERNEMENT DE L'ÉTAT DE QATAR
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

offre

2 postes de professeurs de français auprès des forces armées qataries stationnées à Doha Qatar

Ces professeurs auront 3 ans d'expérience de l'enseignement du français, langue étrangère par les méthodes audio-visuelles CREDIF.

Le salaire mensuel sera de l'ordre de 10.500 F. (au cours actuel) auxquels s'ajoutera une indemnité d'éducation le cas échéant.

Ils bénéficieront de 2 mois de congés payés par an (ou deux fois 1 mois) et d'un billet d'avion retour au lieu de recrutement. Un logement meublé sera fourni.

IL EST SOUHAITABLE QUE LES CANDIDATS SOIENT IMMÉDIATEMENT DISPONIBLES

Pour les dossiers de candidature et détails complémentaires, écrire en joignant curriculum vitae et une photo récente à :
COMMANDER IN CHIEF
QATAR ARMED FORCES P.O. BOX 37, DOHA QATAR.

Nous sommes la filiale européenne d'une société internationale spécialisée dans la fabrication et la vente de biens d'équipement. Nous employons 1200 personnes et réalisons un chiffre d'affaires de 360 millions de francs.

Développant notre division informatique, nous créons un poste

Analyste-Programmeur

Rattaché au responsable «projets administratifs», il sera plus particulièrement chargé de :
— Participer à l'élaboration du plan informatique de la société,
— Mettre en place un système de comptabilité - crédit, en temps réel.

Nous utilisons un matériel IBM 4341-1 avec réseau de télétraitement et base de données.

Nous recherchons un diplômé de l'enseignement supérieur ayant de bonnes connaissances des différentes techniques d'analyse et de programmation et le sens de l'animation, de la communication et du travail en groupe. Anglais nécessaire.

Ce poste est à pourvoir au siège social de la Société dans les VOSGES.

Si cette proposition vous intéresse, envoyez photo, C.V. et prétentions sous référence 8008 à :

PIERRE LICHAU S.A.
16 rue Joseph Guerber — 67100 STRASBOURG
qui transmettra.

Jeunes ingénieurs

(REGION BOUCHES DU RHONE)

Importante Société implantée mondialement, spécialisée dans les applications industrielles de produits chimiques.

NOUS PROPOSONS :
Une carrière à candidat de formation Grande Ecole (Chimie, Génie Chimique) ou équivalent ayant acquis si possible une première expérience et possédant un sens de l'organisation efficace.

NOUS LUI OFFRONS :
- Une rémunération intéressante (voit. fournie+frais)
- Un travail passionnant
- Possibilités d'évolution.

Adresser lettre manuscrite et photo à :

BETZ FRANCE S.A.
14/16, rue de Vincennes - 93100 MONTREUIL

Rech. pour complexe pétrolier IRAK

INGÉNIEUR MONTAGE MACHINES TOURNANTES TURBINES

Mission en célibataire
Anglais exigé
Adr. C.V. à GESTION 2000,
102, r. La Fayette, 75010 Paris.
Téléphone : 246-42-01.

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.

L'AFRIQUE DU SUD

connaissant un développement sans précédent,
offre d'excellentes perspectives d'emploi pour :

INGÉNIEURS ET TECHNICIENS

dans les domaines CHIMIQUE - MÉCANIQUE - ÉLECTRICITÉ - MÉTALLURGIQUE.

Pour détails, écrire à attaché (immigration), 361, ambassade Afrique du Sud,
59, quai d'Orsay, 75007 Paris.

TELESYSTEMES, Systèmes de télécommunications et d'informatique
recherche

INGENIEURS SYSTEME

Débutants ou confirmés sur CII HB 66
Lieu de travail : ROUEN ou BORDEAUX
Adresser CV et rémunération souhaitée à
Mme MAILLARD - 115, rue du Bac - 75007 PARIS
Tél : 544.38.98.

La tradition d'avant-garde



telesystemes

Dessein

DIRECTEUR TECHNIQUE

Nous sommes une P.M.I. des **Pays de Loire** (C.A. : 60 MF). Leader national dans notre spécialité (fabrication et montage d'appareils électromécaniques de précision), nous mettons en œuvre des techniques variées et avancées (mécanique de précision, injection plastique, assemblage). Notre effort d'innovation nous a permis un rapide développement et nous bénéficions d'une bonne notoriété sur nos marchés directs et nos marchés de sous-traitance.

Le directeur technique que nous recrutons sera un ingénieur *généraliste par formation* (AM, ICAM, ECAM ou assimilé) et un cadre de production et de personnel par expérience. Il aura donc vécu les exigences de la conduite d'un potentiel industriel et aura acquis son savoir-faire auprès des ateliers. *Membre d'une jeune équipe de Direction* (âge moyen 35 ans), il dirigera les services méthodes, fabrication et contrôle (au total 200 personnes). Sa rémunération tiendra compte de son expérience et de son potentiel et ne sera pas inférieure à 200 000 F.

PAYS de LOIRE 200 000 F

Merci d'adresser votre candidature ss réf. 2111 M à Olivier PLESSE.

CEIP 35 Conseil d'Entreprises
20, rue de Brest, 35000 RENNES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

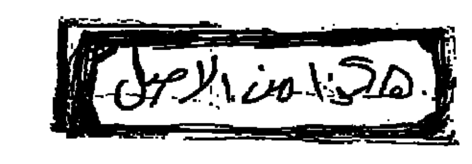
ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col. *	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux



	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col. *	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux



elf aquitaine

RECHERCHE POUR LA DIRECTION DES EXPLOITATIONS DE LACQ (64)

INGENIEUR FABRICATION

PROFIL :
Grandes écoles polyvalentes (Centrale, Mines,...) ou Chimie (Paris).
Formation complémentaire éventuelle ENSPM raffinage.
Goût pour le commandement et le travail en équipe.
Débutant ou quelques années d'expérience.

MISSION :
Suivi de performances et études d'amélioration sur unités existantes dans les domaines de la chimie et du raffinage.
Selon aptitude et expérience, évolution envisagée vers un poste de responsable de fabrication.

AFFECTATION INITIALE : Sud-Ouest, aptitude à l'expatriation.

Ecrire avec C.V. et prétentions sous référence 20922 à SNEAP - DC recrutement 26, avenue des Lilas - Tour 12.04 - 64018 PAU CEDEX.

CONTESSE

TELIC
Alcatel
Groupe C.G.E.

LEADER NATIONAL EN TELEPHONIE PRIVEE
Nous développons à partir de technologies de pointe des systèmes évolués de bureautique et de télématique.
Nous sommes en forte expansion au plan international
C.A. 850 M.F. – 2.400 personnes
Nous recherchons un

RESPONSABLE ACHATS ELECTRONIQUES

MISSION :
- Elaborer une prospective à court et à moyen terme sur le marché des composants électroniques
- Participer au choix des composants en liaison avec les Services Techniques et Industriels
- Négocier et traiter les marchés de composants électroniques
- Etablir et entretenir des contacts à très haut niveau avec les plus grands fournisseurs de composants (Américains, Japonais...).

PROFIL :
- Ingénieur diplômé d'une Grande Ecole d'Electronique
- Parlant couramment anglais
- Possédant une expérience :
  - technique ou industrielle dans le domaine des composants
  - commerciale (ventes ou achats) ou marketing
- Ayant une grande aptitude aux contacts et entretiens techniques et économiques ainsi qu'une bonne capacité d'adaptation.

Lieu de travail : STRASBOURG.
La rémunération sera fonction de l'expérience acquise.
Des déplacements en France et à l'étranger sont à prévoir.

Envoyer C.V. et prétentions à LA TELEPHONIE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE
Direction du Personnel - B.P. 57 - 67023 STRASBOURG CEDEX.

CONTESSE

Challenge pour ingénieurs technico-commerciaux

Nous sommes la filiale française d'un groupe multinational puissant. Les industries électriques, électroniques, hydrauliques et pneumatiques sont nos principaux clients. La fabrication de nos produits fait appel aux techniques de la métallurgie des poudres et de la mécanique.

C'est pourquoi nos ingénieurs technico-commerciaux ont besoin de toutes leurs compétences techniques pour assurer leur crédibilité face à nos clients dont les technologies évoluent très vite. Passionnés par les problèmes de ventes et de marketing industriel, les battants que nous recherchons auront à défier trois challenges : développer des ventes à l'exportation (CEE, USA, FAR EAST) tout en maintenant des relations suivies avec nos clients français, participer à la mise en place d'un outil marketing encore insuffisamment développé.

Plusieurs postes sont à créer. Après une période de formation, les ingénieurs (Centrale, INPG, ESE, A&M et équivalents) que nous aurons sélectionnés devront faire leur preuve sur le terrain. Leurs déplacements seront fréquents tant en France qu'à l'étranger et leur feront apprécier d'être installés dans une agréable ville de province. La connaissance de l'anglais est indispensable et la pratique d'une seconde langue sera bien appréciée. Ecrivez aux consultants du cabinet CLEAS sous référence 13882 M.

CLEAS
6, place de la République Dominicaine 75017 PARIS.

Importante société industrielle spécialisée en chaudronnerie lourde appliquée au domaine électronucléaire recherche pour son unité de **BOURGOGNE**

INGENIEUR INTERVENTION SUR SITES

Ingénieur mécanicien de formation, vous avez des connaissances en soudage, et avez déjà acquis, de préférence, une première expérience de montage sur chantier.

Nous vous proposons:
— de préparer, d'organiser et d'assister techniquement les interventions sur sites concernant divers problèmes de montage, en veillant au respect de procédures précises;
— de gérer les budgets relatifs aux programmes dont vous êtes chargés;
— d'encadrer une équipe de 5 à 6 techniciens.

Le poste demande, outre des compétences techniques, de l'ingéniosité et un sens créatif; il peut permettre une évolution vers d'autres secteurs de l'entreprise.

De fréquents déplacements sont à prévoir.

Un dossier de candidature est à adresser sous référence 73288 M à HAVAS CONTACT, 156, boulevard Haussmann - 75008 Paris, qui transmettra.

HAVAS CONTACT

---

camif

Coopérative des Adhérents de la Mutuelle des Instituteurs de France
3e société française de VENTE par CORRESPONDANCE
située près de NIORT (79)
60 km de la mer (LA ROCHELLE)

recherche pour son Service Etudes Marketing Produits

UN(e) CHARGE(e) D'ETUDES

ayant la formation « CADRE DE GESTION ENSAE » ou équivalente.
Une spécialisation particulière en analyse de données Marketing et la pratique du langage informatique A.P.L. seraient appréciées.

Envoyer C.V. manuscrit, photographie et prétentions à :
CAMIF - Département personnel
79039 NIORT CEDEX

INDUSTRIE BIOLOGIQUE
recherche pour ses laboratoires de LYON :

UN INGENIEUR BUREAU D'ETUDES

Formation grandes écoles, Arts et Métiers, etc...
Anglais indispensable.

Ce poste pourrait convenir à un candidat ayant quelques années d'expérience en études et réalisations de travaux.

C'est un poste d'ingénieur : il nécessite
— des capacités de créativité pour collaborer à la conception d'unités biologiques ;
— le goût des interventions sur le terrain pour participer de façon active aux essais et à la mise en route de ces installations.

Ce poste implique de nombreux déplacements à l'étranger.

Envoyer CV + photo et prétentions s/réf 3036
à PIERRE LICHAU SA -
41, rue Paul Chenavard - 69001 LYON
qui transmettra.

---

dirigeant d'entreprise

Transports **400.000 F +**

Un important holding français de transports routiers (C.A. = 200 MF) se structure et recherche le gérant de sa société **TRANSIT et TRANSPORTS INTERNATIONAUX** située en région nord. Les activités sont l'acheminement de frêt en import - export et les opérations de transit, douane et transport.

Dirigeant son entreprise dans le cadre d'une politique de groupe, sa mission essentielle concernera la définition et la réalisation d'une **politique commerciale de développement.** Il sera assisté dans la gestion de sa société.

Le dirigeant que nous recherchons est âgé de 35 ans minimum et de niveau de formation supérieure. Compétent en import - export, il possède une solide expérience de direction acquise dans la branche transit et transport routier. Le sens naturel des affaires et l'aptitude aux **responsabilités de chef d'entreprise** sont les qualités indispensables. Des renseignements complémentaires seront fournis au cours d'un entretien confidentiel.

Adresser votre CV avec une courte lettre manuscrite, sous la référence 5115/M à C. Beauvillain, Sema-Sélection: **43, rue Delory 59800 LILLE**

MEMBRE DE SYNTEC

sema selection Paris · Lille · Lyon Marseille · Toulouse

LORRAINE

IMPORTANTE SOCIETE INDUSTRIELLE
recherche un

jeune ingénieur de production

qui sera, dans un premier temps, chargé de mission entre l'usine qui est en train de démarrer et les autorités locales.

Cette mission étant remplie, ce jeune ingénieur prendra ses responsabilités en fabrication.

Adressez C.V détaillé sous réf. 3302 à rscg carrières - 48 rue Saint Ferdinand - 75017 PARIS.

rscg carrières

DIRECTEUR ADMINISTRATIF et FINANCIER

Une entreprise drômoise de transports de marchandises en pleine expansion (C.A. 60 MF - 70 personnes - une agence dans le Nord, deux filiales anglaises) recherche pour son siège social un Directeur administratif et financier.

Cette direction recouvre les fonctions : contrôle de gestion, comptabilité générale et analytique, trésorerie et finances, juridique et fiscal, contrôle financier des filiales, service du personnel, informatique, services généraux, organisation administrative.

Ce poste convient à un candidat bon praticien de la comptabilité, dynamique et ambitieux, ayant le sens de la rigueur et des réalités, devant savoir à la fois commander et exécuter. Formation grande école de commerce ou équivalent, complétée par un D.E.C.S. Une expérience acquise dans un poste analogue est indispensable. Des connaissances solides en informatique et en anglais seraient des atouts supplémentaires. La rémunération qui sera fonction de l'acquis professionnel du candidat pourra atteindre 200.000 FF.

Adresser C.V. à
S.A. DENTRESSANGLE,
B.P. nº 11, 26241 SAINT-VALLIER CEDEX.

Directeur régional

CHARBON - FUEL **BOURGOGNE**

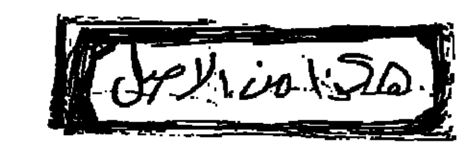
Un des premiers groupes privés de SERVICES et de NEGOCE français (1000 personnes - 2 milliards de C.A.) cherche à renforcer ses équipes techniques opérationnelles pour faire face à son expansion nationale. Le poste offert est basé en Bourgogne. Il requiert un VENDEUR hautement confirmé dans la négociation auprès d'une clientèle d'industriels et de grossistes. Rattaché au Directeur Commercial, il participe à la politique de l'entreprise pour son secteur. Il est responsable des objectifs de son Agence et de l'animation d'une équipe de deux vendeurs. Une sérieuse expérience de terrain et d'animation commerciale est indispensable pour faire face à l'important développement de cette région. La connaissance des combustibles est un atout supplémentaire, mais n'exclut pas une solide expérience commerciale dans un domaine similaire. De fréquents déplacements sont à prévoir.

Adressez votre candidature sous référence 7432 à :

OP organisation et publicité
2 RUE MARENGO 75001 PARIS/QUI TRANS.



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux



ANNONCES CLASSEES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col. *	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS   OFFRES D'EMPLOIS   OFFRES D'EMPLOIS   OFFRES D'EMPLOIS

Direction Commerciale
Systèmes de Télésupervision et Télécommande
200/250.000 F an +

Nos activités sont axées sur la vente à l'export de systèmes de télésupervision et de télécommande.
Pour animer et coordonner nos équipes d'ingénieurs technico-commerciax, nous souhaitons intégrer un Patron commercial de formation technique, disposant d'une bonne expérience dans notre domaine.
Après avoir défini une politique marketing et vente, il aura une large autonomie pour mener à bien sa réalisation et poursuivre le développement de nos activités.
Nous faisons partie d'un groupe qui recherche des managers à fort potentiel, de belles perspectives de carrière sont donc envisageables.
Siège : Banlieue Parisienne. réf. M 965

Directeur des Opérations
Travaux Electriques
240/300.000 F an

Nous sommes une grande entreprise française de travaux électriques. Nous recherchons le cadre supérieur qui, au sein de notre équipe restreinte de direction générale prendra en charge l'ensemble des activités d'exploitation de notre groupe. Basé dans une région industrielle de PROVINCE et jouissant d'une large autonomie, il jouera un rôle de coordination entre les services du siège et nos nombreuses agences dont il contrôlera et animera le fonctionnement (tant sur le plan des moyens que celui de la gestion). Issu du monde de l'Entreprise (de préférence Travaux Electriques mais éventuellement TP ou second oeuvre bâtiment), c'est d'abord un homme à forte personnalité qui saura s'imposer par ses capacités d'organisateur et d'animateur d'équipes. réf. M 958

Ingénieur Commercial Export
Systèmes Off-Shore
180.000 F ±

Important Groupe Français, nous recherchons pour notre division OFF-SHORE en pleine expansion, un INGENIEUR COMMERCIAL EXPORT.
Ingénieur de formation, âgé d'environ 30 ans, il devra disposer d'une expérience d'au moins 3 années dans le secteur pétrolier, acquise soit sur le terrain, soit dans une fonction technico-commerciale. Il s'attachera à promouvoir nos produits (systèmes liés aux activités parapétrolières) et aura à négocier d'importants contrats.
Une bonne maîtrise de l'anglais est indispensable pour ce poste de grand avenir.
Siège : Paris. réf. M 960

Envoyez votre CV en précisant la référence du poste aux consultants de GFC chargés de cette recherche. Discrétion absolue et réponse assurée.

350, rue de Vaugirard 75015 Paris

GFC

NOUS SOMMES UNE SOCIETE FRANÇAISE
Solidement implantée en France et aux U.S.A.
Notre C.A. de 130 MF progresse constamment depuis 16 ans
nous recherchons pour notre
DIVISION ELECTRONIQUE

1 RESPONSABLE D'INTEGRATION

– de formation DUT Electronique ou équivalent ayant au moins 3 ans d'expérience technique.
– possédant de très bonnes connaissances de la logique, des microprocesseurs et des problèmes de chaîne de mesure et de recopie numérique. (Référence 16029/A)

1 TECHNICIEN D'INTEGRATION

– de formation DUT Electronique, débutant ayant de bonnes connaissances de base en électronique et micro-informatique. (Référence 16029/B)

DES INGENIEURS LOGICIEL DE SIMULATION

– débutants ou 1 à 2 ans d'expérience,
– ayant du goût pour l'Aéronautique,
– ayant si possible des connaissances en Electronique,
Pour réaliser l'analyse, la programmation et les essais des logiciels d'un simulateur.
(Référence 16029/C)

Lieu de travail : PARIS-OUEST

Envoyer lettre manuscrite, CV et prétentions, sous référence correspondante, à :
JEAN REGNIER PUBLICITE, 39, rue de l'Arcade - 75008 PARIS, qui transmettra.



le responsable de notre bureau d'études techniques,
C'est un ingénieur système désirant prendre du champ... et de l'avance.

Du champ veut dire se dégager d'un poste opérationnel qui vous empêche de maîtriser les évolutions techniques.

De l'avance, car nous vous confions l'étude des nouveautés dès leur apparition (services associés à TRANSPAC, traitement de textes, réseaux locaux, CAO...). Vous restez pragmatique, assurez les expérimentations, définissez les contraintes et pilotez les mises en place.

Vous êtes ingénieur grande école et avez acquis en trois ans ou plus, une solide expérience en système/réseau sur un haut de gamme, IBM ou autre...

SSCI, filiale d'un groupe industriel prestigieux (bureau à Paris - Porte de Clichy), nous réalisons près des 3/4 de notre CA avec une clientèle extérieure qui apprécie le sérieux de nos logiciels.

Nous disposons de 3032 et 3033 (bientôt 3081) et utilisons la panoplie des produits IBM : MVS, IMS, CICS, DL1, TSO, VTAM... Nous souhaitons, à terme, vous voir redevenir opérationnel.

Notre consultant, J. THILY, vous remercie de lui écrire (réf. 4101 LM) à « **Carrières de l'Informatique** ».



ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS
LYON - LILLE - NANTES - BRUXELLES - LONDRES

MEMBRE DE SYNTEC

TÉLÉPHONIE
DEPANNEURS, AT2, AT3.
Tél. : 654-17-12.

Cerci
l'industriel de l'informatique
filiale directe de Jeumont-Schneider, recherche

ingénieur réseaux

- Vous possédez une première expérience (minimum 3 ans) dans le domaine réseaux informatiques, implantation, procédures protocoles.
- Vous avez le goût de l'innovation et de la recherche.
- Vous désirez vous rapprochez d'applications industrielles.

venez rejoindre notre Direction Technique.

Au sein d'une petite équipe d'ingénieurs de haut niveau, vous serez notre spécialiste en matière de :

RESEAUX LOCAUX en SITES INDUSTRIELS

Vous aurez à votre disposition pour la conception et le suivi de la *réalisation de vos projets, notre Atelier Logiciel,* (ensemble d'outils de production dans un environnement interactif).

Merci d'adresser candidature manuscrite avec c.v. détaillé sous référence 10/63 à CERCI - Direction du Personnel - 56, rue Roger-Salengro - 94120 Fontenay-sous-Bois.

Cerci

Importante société multinationale de biens d'équipements industriels

180.000 F +

Directeur des ventes

Rattaché à la Direction Européenne pour

Assurer le bon fonctionnement de son service et les relations commerciales avec les revendeurs.

Etudier les marchés, définir les besoins, assurer les promotions.

Expérience similaire de plusieurs années dans la Direction des ventes d'équipements automobile de remplacement, ou de biens industriels.

Formation technique très appréciée.

Bonne connaissance de l'anglais souhaitée.

Rémunération très motivante liée à l'acquis professionnel du candidat.

Ecrire avec C.V. très détaillé, photo et prétentions sous référence 20816 à

MRI conseil
Danièle Chapuis
13 rue Madeleine Michelis
92522 Neuilly.



CONSTRUCTEUR INFORMATIQUE
leader dans son domaine, recrute

des ingénieurs informaticiens supelec, centrale, 3ème cycle

Les candidats auront quelques années d'expérience en développement logiciel. Des connaissances dans le domaine du traitement de textes, du graphique, de la *messagerie, de télétex ... seront un atout supplémentaire* mais non indispensable. Ils participeront à l'élaboration d'un grand projet bureautique. Réf. ISCC

des ingénieurs informaticiens grandes écoles

pour participer à un développement logiciel sur microprocesseurs 16 BITS. Les candidats seront débutants ou auront une première expérience. Réf. IGE

Ces postes offrent à des candidats ambitieux et de valeur de réelles perspectives d'évolution.

Envoyer votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV et prétentions) en rappelant la référence du poste à la Direction des Relations du Travail
TRANSAC ALCATEL
91680 BRUYERES-LE-CHATEL.

---

emplois régionaux

UN DES PREMIERS GROUPES FRANÇAIS DE FOURNITURES INDUSTRIELLES
MACON
recherche pour son SERVICE MÉTHODES

ingénieur méthodes

de formation mécanique (type ENI), ayant si possible une expérience de 3 à 4 ans dans un Service Méthodes, ou à défaut, en fabrication mécanique.
Ce poste évolutif s'adresse à un Ingénieur dont la mission consistera à apporter sa compétence pour les questions de méthodes générales (investissements, implantations, organisation de la fabrication...).
Envoyer C.V., photo et prétentions en précisant sur l'enveloppe la référence RA 148 M à :

Cabinet J.C.M. Rhône-Alpes
"La Belle Cordière"
63, rue Baraban - 69003 LYON

Importante société, fabrication mécanique

recherche

SON FUTUR RESPONSABLE
du Service Informatique

Formation : I.U.T. informatique, spécialisé gestion.

Expérience : minimum 5 ans en entreprise industrielle.

Rattaché au contrôleur de gestion, il sera responsable de l'ensemble du service informatique et en particulier de l'évolution des matériels et chaînes de traitement couvrant l'ensemble des domaines de gestion industrielle et administrative.

Ecr. avec C.V. et prétentions à

HT SAF INF 1
BP 19
65001 TARBES.

TOUT EST BON POUR FAIRE PARLER D'EUX.

Deb's agence conseil en publicité de recrutement s'agrandit et s'installe 140, rue de Courcelles 75017 Paris et souhaite encore plus de succès en commun pour 1982

tél. inchangé : 622.42.01 ▶

deb's

CAP SUR L'ARABIE

Notre groupe a acquis dans le domaine de l'élimination des déchets solides une renommée internationale. Il est également bien connu pour les matériels qu'il fabrique et qu'il vend aux quatre coins du monde (bennes à ordures ménagères, compacteurs, aspiratrices...).

Nous souhaitons aujourd'hui rencontrer notre futur
CHEF DE ZONE MOYEN-ORIENT
Issu d'une grande Ecole de Commerce, ayant 5 ans d'expérience à l'Export, peut être même dans cette zone, il sera intégré dans une équipe qui vient de fêter ses dix années de succès. Il devra préparer et suivre administrativement ses dossiers, rechercher sur place des ventes aussi bien que créer un réseau d'agents permanents.

Le poste, basé à Paris, implique de fréquents déplacements et un excellent niveau d'Anglais. La rémunération sera fixée en fonction de l'expérience acquise.

Notre Directeur du Personnel traitera confidentiellement les candidatures qui seront envoyées, avec une photo d'identité et le niveau des prétentions à

Sita *7, Rue de Logelbach 75017 PARIS*

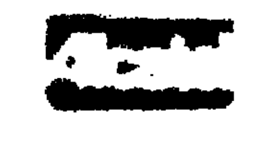
	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col. *	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS



ARTHUR ANDERSEN & CIE
CONSEILS EN ORGANISATION

Nous sommes un cabinet de conseil en organisation, membre de l'organisation mondiale Arthur Andersen.
Pour accompagner notre croissance, nous avons besoin de recruter:

des
INGÉNIEURS CONSEIL EN ORGANISATION
(réf. MICD)

Fonction:
participer à des missions d'organisation (stratégie, structures, procédures-études et réalisation) dans des entreprises de toutes les branches d'activités économiques.
Profil recherché:
– diplôme HEC, ESSEC, ESCP, IEP, X, Mines, Centrale, Supélec, Télécom, Ponts;
– débutants ou première expérience (1 à 2 ans)

des
INGÉNIEURS CONSEIL EN INFORMATIQUE
(réf. APG)

Fonction:
apporter sur des missions d'organisation une expertise informatique (réseaux, télématique, CAO, robotique, génie logiciel).
Évolution progressive vers le conseil de haut niveau en informatique.
Profil recherché:
– diplôme X, Mines, Centrale, Supélec, Télécom, Ponts;
– débutants ou première expérience de réalisation (2 à 3 ans).

Vous bénéficierez:
– d'une formation permanente en France et aux USA;
– d'une évolution rapide des responsabilités et de la rémunération.

Le sens du contact et le goût du travail en équipe sera un atout.

Nous vous invitons à prendre contact avec nous en écrivant à notre Siège

ARTHUR ANDERSEN & CIE
CONSEILS EN ORGANISATION
Tour Gan, Cedex 13
92082 PARIS LA DÉFENSE 2

HAVAS CONTACT

recrutement des cadres
Réf. J 21 M

Le GROUPE BSN - 18 Mds de F de CA, 32000 personnes en France dont 2500 cadres - réunit des sociétés présentant une grande diversité de tailles et d'activités (emballages, boissons, produits laitiers frais, aliments pour bébés, pâtes, plats préparés, condiments et sauces, confiserie pâtisserie).
Le Service Recrutement des Cadres assure la recherche et la sélection des cadres débutants et confirmés, de toutes fonctions, nécessaires au développement de ces sociétés. En 1981, cette équipe de 4 chargés de recrutement a mené à bien 150 recherches, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Groupe.
Chacun de ses membres assure de façon autonome les recrutements qui lui sont confiés, depuis l'étude du besoin, le choix des moyens appropriés, jusqu'à la recommandation finale d'embauche. Il exerce sa fonction d'assistance et de conseil en associant étroitement les services demandeurs à tout le processus de recherche et de sélection des candidats. Des échanges fréquents au sein de l'équipe permettent d'enrichir la compréhension des problèmes posés et d'améliorer l'efficacité des interventions.
Nous souhaitons accueillir dans cette équipe un(e) jeune diplômé(e) d'études supérieures bénéficiant de quelques années d'expérience du recrutement des cadres en entreprise ou en cabinet. Il ou elle trouvera dans cette fonction une opportunité d'enrichissement personnel et de développement professionnel. De nombreux contacts lui permettront de faire apprécier ses compétences et ses qualités humaines, facteurs déterminants de son évolution au sein du Groupe dans quelques années.

ingénieur opérations industrielles
Réf. R 1 M

GERVAIS DANONE FRANCE - 2500 M de F de CA, 4400 personnes, 7 usines fabriquant une gamme de 185 produits - est le leader en France des produits laitiers frais (yoghourts, fromages frais et desserts).
La Direction Industrielle recherche un ingénieur pour le Service Opérations Industrielles basé au siège à Levallois-Perret. A partir des prévisions des ventes, et pour la gamme de produits dont il sera responsable, il élaborera les programmes annuels de fabrication des usines permettant de satisfaire les impératifs commerciaux et d'optimiser les coûts de production.
Il aura à gérer et à actualiser en permanence ces programmes de fabrication et assistera les usines dans leur mise en oeuvre. Il assurera la coordination entre les fonctions Marketing, Ventes, Distribution, Achats, Recherche et Développement et les usines pour la bonne réalisation des nombreuses actions promotionnelles et des lancements de produits nouveaux. Il participera à l'amélioration des outils de gestion de production et fera évoluer les paramètres assurant la fiabilité des programmes de fabrication.
Ce poste implique des qualités de gestionnaire et des qualités relationnelles importantes. Il permettra à un ingénieur ayant acquis environ 5 ans d'expérience industrielle dont une partie en gestion de production en usine, de valoriser ses atouts dans un rôle d'animation et de coordination ouvert sur un large ensemble de fonctions, au sein d'une société performante et en constante évolution.

responsable national des ventes circuit long
Réf. B 1 M

La Société **VANDAMME PIE QUI CHANTE** - 700 M de F de CA, 1300 personnes - occupe les toutes premières places sur les marchés de la confiserie, de la pâtisserie et des préparations pour desserts. Sa politique commerciale dynamique permet de développer efficacement ses marques à forte notoriété: Vandamme, Pie qui chante, Francorusse.
Le Directeur Commercial recherche l'un de ses proches collaborateurs. Il confiera à cet excellent négociateur la responsabilité nationale de la clientèle «circuit long» (M.A.S., COOP, grossistes alimentaires) qui représente un chiffre d'affaires de l'ordre de 350 M de Frs. Ce Responsable des Ventes de haut niveau participera activement à l'élaboration de la politique commerciale et contribuera très directement à sa mise en oeuvre. Il prendra personnellement en charge certains clients succursalistes parmi les plus importants. Il assistera les Directeurs Régionaux de vente dans les négociations au plus haut niveau avec les clients «circuit long» de leur région.
Cinq à dix années d'expérience professionnelle dans la vente des produits de grande consommation auront donné au candidat que nous recherchons une très bonne connaissance de l'univers de la distribution. La qualité de ses contacts et son sens de la négociation en auront fait un interlocuteur apprécié. Il saura faire de sa disponibilité, de son dynamisme et de son implication professionnelle les atouts de sa réussite. Les responsabilités qui lui seront confiées constitueront un excellent tremplin vers des fonctions commerciales plus étendues que la Société et le Groupe pourraient lui proposer par la suite.

ingénieur - achats industriels
Réf. JC 1 M

BSN-EMBALLAGE - bouteilles, pots, flacons, gobeleterie: près de 2,5 Mds de F de CA avec 10 usines verrières en France - réorganise et développe sa fonction centrale d'achats et d'approvisionnements.
Pour réaliser ses objectifs, cette société souhaite s'appuyer sur l'expérience des achats que lui apportera un diplômé d'études supérieures, si possible Ingénieur avec une formation complémentaire en gestion. Sa pratique des achats peut être courte: 2 à 3 ans pour une expérience industrielle de 5 ans minimum. Elle concernera un domaine d'achats techniques: pièces, matières, équipements utilisés pour une fabrication. Rattaché au responsable des services centraux d'approvisionnement, cet acheteur prendra immédiatement en charge les achats et approvisionnements d'un domaine de matières consommables représentant près de 200 MF par an. Ses responsabilités s'élargiront assez rapidement au sein de la nouvelle organisation qu'il contribuera à définir et mettre en place. Lieu du poste: Lyon.

Adressez votre candidature avec CV détaillé, sous réf. correspondante, en précisant rémunérations actuelle et souhaitée à: BSN-Gervais Danone, Service Recrutement Cadres - 7, rue de Téhéran 75008 PARIS.

bsn.gervais danone bsn.gervais danone • bsn

HAVAS CONTACT

SOCIETE PETROCHIMIQUE

Filiale de Grands Groupes Pétroliers Français
cherche pour son SIEGE (PARIS LA DEFENSE), un

CADRE
DEBUTANT OU 1 A 2 ANS D'EXPERIENCE
ESCAE
OPTION FINANCE/COMPTABILITE, ANGLAIS APPRECIE.

Au côté du Chef du Service Crédit Clients, à partir de l'analyse des flux financiers avec la clientèle et de la politique commerciale définira la politique de crédit, en assurera le contrôle permanent (en cours et échéances). De plus pourra être chargé de missions diverses en la matière.



Envoyer C.V., photo, prétentions sous No 21161, CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra 75040 PARIS CEDEX 01 qui transmettra.

CONSEIL ET APPLICATIONS

Plusieurs centaines de missions en 1981 dans des domaines aussi variés que:
- installations et supports de super-calculateurs et de minis,
- développement de logiciels de base et d'applications,
- assistances aux filiales européennes,
- participations à de grands projets aux Etats-Unis,
- prestations de services de haut niveau,

c'est ce qui a été réalisé par les 150 ingénieurs du département Conseil et Applications.
Dans le cadre de la diversification de nos prestations de services, nous recherchons des

INGENIEURS ANALYSTES
ayant une formation supérieure ou équivalente

Vous avez au minimum une expérience de 3 années en applications de gestion sur HB 66 ou DPS 8 qui vous ont permis de maîtriser parfaitement DM IV/TDS. Des connaissances en HB 64 ou DPS 7 seraient pour vous un atout supplémentaire. Il est souhaitable que vous parliez bien l'anglais.

Nous donnerons la préférence à des candidats ayant fait leurs preuves au sein d'une SSCI ou d'un constructeur.

Envoyer C.V. à M. GARY - Recrutement Conseil et Applications - CONTROL DATA, 195, rue de Bercy, 75582 PARIS CEDEX 12.

Flan Chamas



UNE GAMME COMPLETE DE SYSTEMES ET DE SERVICES INFORMATIQUES

TRANSAC



recherche
pour son service formation
(15 permanents)

un formateur matériel

FONCTION:
- créer l'environnement pédagogique nécessaire à la diffusion (centralisée ou décentralisée) d'actions de formation sur notre gamme de matériel,
- assurer des cours auprès de notre personnel de maintenance et celui de nos clients.

PROFIL:
Ingénieur ou technicien électronicien ou automaticien expérimenté en systèmes informatiques à architecture microprocessée.
Lieu de travail: Bruyères-Le-Châtel (proche Arpajon) puis Massy 91 (5' R.E.R.)

Ecrire avec CV et prétentions s/réf. FM à
Catherine BONNIER
TRANSAC ALCATEL
91680 BRUYERES-LE-CHATEL

Nous sommes un groupe international de sociétés d'ingénierie et de construction, basé à Paris. Notre dernière réalisation: Jeddah IV, la plus importante centrale de dessalement d'eau de mer et de production d'énergie jamais construite.
Nous recherchons, pour le département «Corporate Accounts», un:

cadre comptable
(Group Accountant)

de formation supérieure, ayant au minimum deux à trois ans d'expérience en comptabilité anglo-saxonne, et possédant parfaitement l'Anglais.

Prière d'adresser votre curriculum vitae + lettre en Anglais, en indiquant vos prétentions, à:
SOGEX, Service du Personnel
15-25, Bld de l'Amiral Bruix
75116 Paris.

SOGEX

média-system

CONTESSE & Cie

Société leader en publicité de recrutement souhaite intégrer à son équipe un

ATTACHE COMMERCIAL HF

Le candidat, âgé d'au moins 25 ans, possèdera le BAC, une formation complémentaire (commerciale de préférence) et un véhicule.
Une première expérience aura confirmé ses qualités de vendeur et son goût pour les contacts humains.
Une connaissance du marché du travail et de la presse serait vivement appréciée.

Ses activités seront partagées entre le conseil-vente auprès d'une clientèle existante et la recherche de nouveaux marchés.
Rigueur, fiabilité, ténacité et autonomie sont indispensables, ainsi qu'une excellente présentation.

Rémunération motivante pour candidat de valeur.

Adresser C.V., photo et prétentions sous no 20694 à
Thierry Baudard-Contesse
20, avenue de l'Opéra 75040 PARIS Cedex 01.

JEUNES DIPLOMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MAITRISE SCIENCES ECO ou ÉQUIVALENT

La BICS, Banque Populaire de la Région Sud de Paris, vous propose d'entrer dans son équipe d'

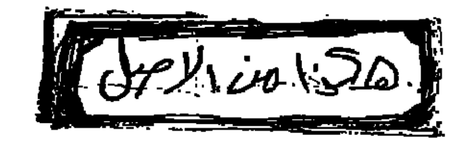
ATTACHÉS D'INSPECTION

Fonction: Après une période de formation, ils participent à des missions de contrôle dans les agences et les services de la BICS implantés à Paris - Rive Gauche et dans la Banlieue Sud.
Exigences du poste: Sens de la rigueur et de l'efficacité - Facilité de contact - Goût de la recherche - Disponibilité et mobilité (voiture personnelle indispensable). Lieu de travail: Morangis 91.
Perspectives d'avenir: Progression régulière dans la hiérarchie du service de l'inspection ou possibilité d'accéder à des postes de responsabilité dans le réseau des agences.

Banque Populaire

Ecrire avec C.V. et photo à:
BICS
Service du Personnel
55, Avenue Aristide-Briand
92120 MONTROUGE

bleu



	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col. *	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS

un ingénieur système MVS, plus généraliste que spécialiste

Une Banque Parisienne, disposant de 303X supportant un vaste réseau de terminaux spécialisés, souhaite renforcer son Groupe Système.

Vous le rejoignez et, grâce à votre aisance dans les contacts, devenez son porte-parole auprès des autres services et en particulier de l'exploitation.

Vous disposez d'une formation supérieure, avez acquis une bonne connaissance de MVS et, si possible, de JES2 et êtes, peu ou prou, familiarisé avec VTAM, CICS, NCP, DL1... et le 3850.

Notre consultant, J. THILY, vous remercie de lui écrire à Paris (réf. 4068 LM) à « Carrières de l'Informatique ».

un ingénieur, travaux neufs

Filiale française (1500 p.; 1,5 MMF de CA) d'un groupe chimique mondialement connu, nous vendons notre large gamme de produits aux industriels et au grand public.

Vous êtes ingénieur (ECP, AM, ENSI...) + IAE par exemple et, à 32 ans au moins, savez établir des budgets d'investissements de plus de 20 MF par an et en assurer la réalisation.

A la direction technique, vous élaborez et justifiez nos budgets, les présentez à la direction centrale du groupe, pilotez nos bureaux d'études, dirigez entièrement la construction des nouveaux équipements de nos 3 usines et en assurez le démarrage et la bonne réception.

Ingénieur de travaux, vous êtes aussi un homme d'études, de contact et de négociations mais également un promoteur de technologies nouvelles.

Vous parlez parfaitement allemand (ou à défaut anglais) et êtes prêt à habiter en Champagne.

Notre consultant, A. LEROUX, vous remercie de lui écrire à Paris (réf. 4087 LM).

notre directeur général à Lyon

Filiale d'un groupe européen, leader sur son marché, nous fabriquons à Lyon et distribuons en Europe des biens d'équipements industriels.

Nous proposons à un homme de gestion et d'organisation la direction de cette filiale (120 MF de C.A.).

Ingénieur ou gestionnaire de formation, il a nécessairement l'expérience de la direction d'une division ou de la direction générale d'une affaire industrielle. Il parle bien anglais ou allemand.

Notre consultant, Mme G. DILL, vous remercie de lui écrire à Lyon (réf. 698 LM).

notre directeur financier région valentinoise (Drôme)

PMI performante, appartenant à un groupe anglo-saxon, nous ne vous proposons, ni de sauver une entreprise en difficulté, ni de mettre en place une organisation qui n'existerait pas, mais tout simplement de l'améliorer.

Vous prenez en charge cette fonction assisté d'une equipe d'une quinzaine de collaborateurs (comptables, informaticiens), pilotez la mise en place du nouveau système informatique et consolidez notre contrôle de gestion.

Vous avez nécessairement l'expérience d'une comptabilité anglo-saxonne et la pratique de la langue anglaise.

Notre consultant, Mme G. DILL, vous remercie de lui écrire à Lyon (réf. 718 LM).



ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE -75008 PARIS
7, RUE SERVIENT -69003 LYON

MEMBRE DE SYNTEC

ORGANISME GESTIONNAIRE PARIS
recherche son

SECRETAIRE GENERAL 200.000 F

- Sa fonction consiste sous la responsabilité d'un conseil d'administration à animer une équipe dont le rôle est de conseiller et d'assister les entreprises dans la gestion de la formation professionnelle continue.
- Son goût pour le contact et ses aptitudes font de lui un excellent négociateur à haut niveau de relation (pouvoirs publics, entreprises, organisations signataires).

  Son dynamisme et sa personnalité devront faciliter le fonctionnement des instances paritaires.
- Ce poste conviendrait à un candidat (e) 35 ans minimum, diplômé d'Etudes Supérieures, ayant une expérience de direction de personnel (Gestion, Juridique, Relationnel).
- La sélection à été confiée à FORMADIS. Envoyer C.V. lettre manuscrite et photo à : Mr. MARQUET - 3 Av. Gabriel Péri 94100 — SAINT MAUR.



recherche un ou une

assistant(e) de formation commerciale

Niveau enseignement supérieur et/ou bonne connaissance et aptitudes à l'animation de groupes.

Il ou elle sera chargé (e) d'assurer une partie de l'animation des stages, d'en suivre l'organisation matérielle, de participer à l'élaboration et à la réalisation de nouveaux programmes.

Qualités requises :
- *motivation sûre pour la pédagogie*
- *goût de la communication indispensable*
- *esprit ouvert et observateur, capable d'analyser les situations et d'en faire la synthèse.*

Une certaine autonomie de personnalité est nécessaire.

Bonne maîtrise de la langue anglaise.

Le poste est à statut de collaborateur maitrise avec évolution envisagée vers la position cadre.

Envoyer C.V., photo et prétentions à Catherine LORSON
112, rue Antoine Croizat - 93206 ST DENIS

SERS

Société des Électrodes et Réfractaires Savoie et ses filiales

Filiale du groupe PECHINEY UGINE KUHLMANN

recherche

INGÉNIEURS et CADRE DÉBUTANTS GRANDES ÉCOLES

courte expérience appréciée

souhaitant débuter leur carrière dans des Services de fabrication, d'entretien et de recherche ou dans un service de contrôle de gestion

NOUS OFFRONS

à des candidats faisant preuve de dynamisme et possédant de très bonnes connaissances techniques :
- une période de formation complémentaire ;
- des responsabilités croissantes ;
- des rémunérations intéressantes.

Par ailleurs, la carrière des ingénieurs pourra se réaliser à l'intérieur du Groupe tant en France qu'à l'étranger.

Adresser curriculum vitae manuscrit avec photo à : S.E.R.S., 15, rue du Rocher, Paris 8e

---

GAMMA INTERNATIONAL

GAMMA — GROUPE HAY

Conseil de Direction en Organisation et Systèmes d'Information membre du groupe HAY (1400 spécialistes internationaux implantés dans 27 pays)

consultant : la meilleure première expérience pour de brillants

JEUNES INGENIEURS GRANDES ECOLES

Vous savez que seule une première expérience riche et variée vous permettra de tirer le meilleur parti de votre formation.
GAMMA INTERNATIONAL vous offre la possibilité de vous intégrer comme consultant dans ses équipes. Nos actions : définition de l'architecture des systèmes d'information, conception du schéma directeur informatique, suivi et contrôle de la réalisation et assistance aux utilisateurs lors de la mise en place du nouveau plan d'organisation, ont une dimension qui nous place parmi les premiers de l'INFORMATIQUE DE CONCEPTION.

Nous vous remercions d'adresser vos dossiers de candidature à :
M. Alain DELPY - Directeur - GAMMA INTERNATIONAL
3, place de Valois - 75001 PARIS

Banque Morgan

Dans le cadre du développement de notre plan informatique, nous recherchons un

INGENIEUR SYSTEME HF

Notre environnement informatique est composé d'un IBM 4341 avec DOS/VSE, CICS/VS et TOTAL

Agé de 30 ans environ, le candidat retenu devra avoir :
- une formation supérieure,
- une expérience de 3 à 5 ans de la fonction,
- des connaissances approfondies de DOS/VSE et CICS/VS,
- une bonne connaissance de l'anglais.

En plus des missions habituelles liées à la fonction, le titulaire aura à diriger une petite équipe systéme et devra apporter son assistance aux équipes études et exploitation.

Réelles possibilités d'avenir pour candidat de valeur dans un environnement de techniques informatiques et bancaires en évolution permanente.

MORGAN GUARANTY TRUST CO of NEW-YORK
a confié cette recherche à ADEQUATION
62/64 Avenue Emile Zola – 75015 PARIS
(Réf. 61.19/CS/402)
qui garantit réponse et discrétion à toute candidature.



recherche

dans le cadre du développement d'une de ses filiales **spécialisée dans l'ingénierie un**

INGENIEUR INFORMATICIEN

ayant déjà une première expérience dans une application en temps réel sur mini-ordinateur, DEC de préférence.
Poste à pourvoir en proche banlieue Sud.

Envoyer c.v., photo et prétentions au Directeur du Personnel, SATAM Industries, B.P. 100, 63 avenue du Général Leclerc, 93123 LA COURNEUVE.

Plan Chomics

Groupe Bancaire International désireux de renforcer son réseau recherche

CADRES D'EXPLOITATION

niveau VI, VII

Une formation supérieure, une expérience de 6 à 8 ans acquise pour l'essentiel en Agences, un bon niveau d'anglais et une large mobilité (postes en province et à l'étranger) sont requis

Adresser lettre + C.V à M. JR-BRY
12, rue de Dantzig - 75015 PARIS

TITN Filiale THOMSON CSF INFORMATIQUE

Dans le cadre de son expansion, **T.I.T.N.** recherche :

Ingénieurs Commerciaux et Technico-Commerciaux

orientés systèmes temps réel, appliqués au contrôle de processus, aux systèmes d'acquisition de données et aux automatismes.
3 à 5 ans d'expérience *en milieu industriel.*
Lieu de travail : **Banlieue sud.**
Voiture fournie.
Envoyer C.V., photo et prétentions en précisant la référence S. CIAL à **T.I.T.N.**, 1 à 5, rue Gustave-Eiffel, 91420 MORANGIS.

MEDIA PA

LE SERVICE FORMATION
d'une importante société, secteur tertiaire, Centre de Paris, recherche un

ANIMATEUR DE FORMATION

Le candidat devra avoir :
- une trentaine d'années
- une formation de base solide
- une expérience professionnelle qui peut être variée
- une connaissance pratique de la formation des adultes.

Ses capacités seront heureusement complétées par une ouverture portant notamment dans les domaines suivants :
– Informatique – Marketing – Comptabilité – Relations humaines, etc...

Adresser lettre de candidature manuscrite, C.V. + photo et prétentions sous réf. 20761, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra 75040 PARIS Cedex 01, qui transmettra.

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS

Ingénieurs de haut niveau
Informatique et Electronique

Pour faire face au développement de ses activités, **SINTRA ALCATEL** implantée à **Gennevilliers** et **Asnières** (proximité métro) recherche **DES INGÉNIEURS DE HAUT NIVEAU.**

Ingénieur informaticien

De **formation grande école** (ou équivalent) **option informatique**, il justifiera d'une **expérience de 3 à 5 ans** dans le domaine du **contrôle industriel** ou **contrôle de processus** et de la programmation en **assembleur** sur mini-ordinateur (16 bits industriel ou universel).

Il possédera, si possible, la connaissance du **MITRA** ou du **SOLAR.**

Au sein de la Direction Télécommunications Industrielles, il aura à **seconder le chef de projet logiciel** sur des affaires de contrôle industriel.

Il pourra **évoluer**, à terme, vers le poste de chef de projet, puis de responsable d'affaires. (réf. M/II).

Ingénieur électronicien

Il se verra confier, la **responsabilité d'une équipe d'ingénieurs et de techniciens chargés du développement de modules hybrides.**

Sa **formation** (grande école ou équivalent) et son **expérience** (5 ans minimum) devront lui permettre, en outre, **d'étudier** et **d'analyser** des circuits électroniques complexes, analogiques, numériques, HF et d'établir un plan de charge d'études.

Pour ce poste basé à **ASNIÈRES**, la pratique de l'anglais est souhaitée. (réf. M/IE).

Ingénieurs logiciel

Diplômés d'une grande école, ils seront débutants ou posséderont une première expérience.

Ils auront **le sens de la créativité et l'aptitude au travail en équipe** afin de participer au **développement de nouveaux produits** dans une activité en pleine expansion : **la télématique.**

Ils interviendront au niveau de **systèmes temps réel** utilisant les microprocesseurs, de **protocoles de communications**, ou de la **gestion d'unités périphériques.** (réf. M/IL).

Ingénieur informaticien

Une importante société d'électronique (Paris Nord) recherche un **Ingénieur III A ou III B** pour lui confier la responsabilité d'un groupe de travail.

De **formation Grande école** (X, Centrale, Sup Elec, Sup Aero,...), il possédera une **expérience de 8 ans minimum en mini et micro-informatique** et **en systèmes de visualisation**, tant au plan **matériel** qu'au plan **logiciel** et ce, dans des **applications temps réel** (de préférence pour des applications militaires).

Il aura à **animer, encadrer** et **orienter** (en accord avec la direction technique) un service composé d'ingénieurs projets dont la mission est :
- l'élaboration des projets techniques concernant des systèmes de traitement de l'information, en réponse aux appels d'offres reçus par la société,
- la conduite et la coordination des projets au sein du département.

(réf. M/II).

Ingénieur produits télématique

Diplômé d'une grande école (ESE, ENST, ...), il possédera **au moins 3 ans d'expérience dans le domaine** de la télématique ainsi qu'une bonne **connaissance des nouveaux services de télécommunications** (téletex, vidéotex, fac-similé, etc...).

Responsable de la **définition de nouveaux produits dans ces domaines**, il aura à utiliser les informations en provenance du réseau de distribution national et international, des services de développement et d'études de marché.

Il participera ainsi **activement** à la croissance d'un important secteur d'activités de la société. (réf. M/IP).



Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, C.V., photo et prétentions) en précisant la référence du poste à

SINTRA ALCATEL - Service du Personnel
26, rue Malakoff - 92600 ASNIÈRES.

MEDIA PA

UN GRAND DE L'INFORMATIQUE

Une gamme exceptionnelle, une excellente rémunération pour ceux qui réussissent chez nous. Voilà quelques éléments propres à faire réfléchir les

INGENIEURS COMMERCIAUX

que nous recherchons pour
PARIS et la RÉGION PARISIENNE.

Avec une expérience réussie de vente dans le milieu informatique, nous voudrions qu'ils prennent en charge un secteur et qu'ils le dynamisent. Nous assurerons leur formation.

Nous souhaitons qu'ils adressent C.V. et prétentions sous référence C12 au conseil à qui nous avons confié cette recherche : COGEPLAN SELECTION
Tour de Lyon - 185, rue de Bercy - 75012 PARIS.

COGEPLAN Toutes les candidatures seront traitées confidentiellement.

Chef de publicité

Une mission : proposer et mettre en forme la stratégie de communication d'une entreprise leader.

Des actions : opérations de promotion, Bâtimat par exemple, mais aussi des «incentives» clientèle et force de vente ; campagnes de publicité en relation avec des agences et, plus généralement, réalisation de tous les documents émis par l'entreprise pour ses publics.

Des moyens : un plan d'action commerciale et des budgets que vous aurez négociés mais surtout une petite équipe soudée et performante composée de spécialistes.

Les candidats que nous souhaitons rencontrer sont de jeunes DES : EFAP, ESJ, CELSA... etc, justifiant d'une expérience réussie de 3 à 5 ans chez un annonceur commercialisant des produits industriels.

Ce sont des hommes qui voient loin, mais aussi capables de mettre la main à la pâte. Des hommes d'écoute et de dialogue. Des hommes qui ont de bonnes capacités de rédaction.

Merci d'adresser votre curriculum vitae s/réf. JJC 336M.

Service Recrutement
B.P. 316, 92506 Rueil Malmaison

Placoplatre

TOURELLS

SINFODIS

Nous importons et distribuons des produits informatiques profes. et sommes l'un des leaders sur le marché OEM
Nous sommes distributeur agréé DIGITAL EQUIPMENT, deuxième fabricant mondial d'ordinateurs

Nous recherchons

2 INGÉNIEURS TECHNICO-COMMERCIAUX

(H. ou F.)

- Expérience vente produits similaires appréciée.
- Salaire fixe élevé + primes d'objectif/voiture fournie.
- Un poste à pourvoir à Paris, l'autre à Lyon.

1 INGÉNIEUR D'APPLICATION

- Chargé d'apporter assistance aux clients et à nos services.
- Bonne connaissance des matériels et logiciels DIGITAL souhaitable.
- Voiture fournie/poste basé à Paris.

Ces postes sont à pourvoir immédiatement.
Env. C.V. + photo à S. ROHAUT - SINFODIS
64-66, bd de Stalingrad, 94400 VITRY-s/SEINE
ou tél. au (1) 658-50-55 ou (7) 826-16-52 Lyon.

SOCIÉTÉ DE CONSEILS ET DE FORMATION AUPRES D'ENTREPRISES
recherche UN

CONSULTANT

qui sera chargé des interventions concernant les problèmes de management des hommes, de gestion du personnel et de recrutement.

FORMATEUR CONSULTANT EN MARKETING DEVELOPPEMENT

Les postes à pourvoir sont à PARIS.

CONDITIONS REQUISES :
- Diplômé de l'enseignement supérieur.
- Déplacements courts mais fréquents.
- Excellentes capacités de négociation, d'animation et de rédaction.

Envoyer curriculum vitae, photo et prétentions sous réf. 8.528 à : P. LICHAU S.A., B.P. 220, 75063 PARIS Cédex 02 qui transmettra.

CONTROLEUR DE GESTION

Le développement rapide des filiales de notre Groupe tant en France qu'à l'étranger nous conduit à recruter un diplômé d'une Ecole Supérieure de Commerce ayant une expérience de 3 à 5 ans en Cabinet ou dans une grande Entreprise.

Parlant l'Anglais et l'Espagnol, il aura pour mission de suivre les tableaux de bord, les budgets, les comptes des filiales, d'apporter une assistance financière, fiscale et juridique dans les opérations avec l'étranger.

Collaborateur du Directeur financier, il jouira d'une réelle autonomie dans l'organisation de son travail.

Il devra être disponible en vue d'assurer certains déplacements en France et à l'étranger.

Sita *Envoyer CV et prétentions à Direction du Personnel 7, Rue de Logelbach 75017 PARIS*

Implantée en région Parisienne Ouest, notre Société est spécialisée dans la fabrication de conditionnement et de bouchage par injection plastique pour l'industrie de la parfumerie-cosmétologie. Son expansion et son développement à l'export ont des exigences : notre département production doit se structurer davantage et nous recherchons son

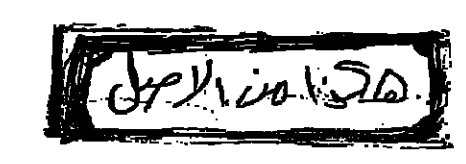
Responsable production

Ingénieur plasticien (ENSAM - ICAM - équivalent), 30 ans minimum, votre première expérience opérationnelle de 3/4 ans en fabrication dans le secteur plastique, vous a préparé à devenir le maître d'œuvre et l'organisateur que nous recherchons en vue d'améliorer la productivité et de dynamiser ce département.

Cela implique des qualités d'organisation, le sens de l'innovation et des responsabilités.

Si l'ascension de notre société vous tente et si votre ambition est à l'échelle de la nôtre, merci d'adresser votre dossier de candidature (avec CV, lettre manuscrite et photo) en indiquant vos prétentions, sous référence 82194 M à

Selecom 225 rue du Fbg Saint Honoré 75008 PARIS.



ANNONCES CLASSEES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS

E.S.C., BAC + 4, Sciences Eco

Auchan : l'anti-routine !

Moi, je ne suis pas du tout du genre à rester assis derrière un bureau en attendant la fin de la journée. Au contraire ! Pour mon premier emploi, je voulais entrer dans une entreprise dynamique, en plein essor, faire un métier vivant, passionnant, permettant de satisfaire mon goût de la compétition.

Il y a un an, à l'**E.S.C. Reims,** j'avais rencontré les responsables d'**AUCHAN.** La façon dont ils parlaient de leur métier m'avait fortement intéressé. J'ai donc fait le pari **AUCHAN** où je suis entré comme **CHEF DE RAYON.**

Mon travail ? Il est complet, varié.

Gestion : (je fixe mes objectifs — 30 millions de francs en 1981 — gère mes stocks, passe mes commandes).

Animation commerciale : (je détermine mes prix, ma publicité, mes promotions).

Management de mon équipe : (je forme et motive mon personnel).

C'est comme si j'étais responsable de mon entreprise. En plus, il y a toujours quelque chose de nouveau à apprendre.

C'est sûr, pour réussir, il faut être prêt à travailler beaucoup, à s'investir, posséder un caractère «bien trempé». Etre dynamique, enthousiaste, efficace. Savoir expliquer, convaincre, pouvoir s'adapter en toutes circonstances. Les moments difficiles (car il y en a dans tout métier où l'on se donne à fond) sont largement compensés par la confiance et la liberté dont je bénéficie, par l'intérêt et la diversité de ce poste.

Jacques RUBELLIN - E.S.C. REIMS
Chef de rayon Fruits et Legumes
a AUCHAN FONTENAY

Et puis à **AUCHAN,** j'ai d'importantes perspectives d'évolution.

AUCHAN, c'est une société en pleine expansion et les débouchés sont nombreux pour ceux qui acceptent de relever le challenge !

Vous voulez nous rejoindre ? Adressez rapidement lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions sous la réf. M 700 à l'une des adresses ci-dessous :

RÉGION NORD
Jean-François DUPREZ
AUCHAN - 200, rue de la Recherche
59650 VILLENEUVE-D'ASCQ

RÉGION PARISIENNE
Jean-Marc GIVERT
MEDIA P.A.
9, boulevard des Italiens,
75002 PARIS

NORMANDIE
Jean MAILLY
AUCHAN - rue du Bois-au-Coq prolongée
76620 LE HAVRE-BLEVILLE

MEDIA PA



CONSTRUCTEUR d'ÉCHANGEURS THERMIQUES
N 1° MONDIAL DANS SA SPÉCIALITÉ,
nous renforçons notre activité dans les industries chimiques et sidérurgiques, et offrons un poste d'

ingénieur d'affaires

GÉNIE CHIMIQUE

Il sera chargé de l'étude, de la négociation et de la vente de divers systèmes d'échanges thermiques.
Une formation spécifique sera assurée. La pratique de l'Anglais est nécessaire.

Vous qui êtes intéressé(e), envoyez votre dossier avec C.V., photo et prétentions, sous référence 518 à Michel Solina.

ALFA-LAVAL INDUSTRIE
B.P. 56 - 78340 LES-CLAYES-SOUS-BOIS

GEOTHERMA S.A.
PREMIERE SOCIETE PRIVEE FRANCAISE D'INGENIERIE GEOTHERMIQUE
recherche

DES INGENIEURS HYDROGEOLOGUES

2 à 6 ans d'expérience en recherche et captage d'eaux souterraines.
Bonne connaissance des aspects techniques et économiques du forage.
Habitude des contacts administratifs et commerciaux liés à ce type d'activité.
Base Région Parisienne - Déplacements fréquents.

UN INGENIEUR DE FORAGE

INGENIEURS CONFIRMES OU DEBUTANTS
pour conception, rédaction de marchés, coordination et contrôle d'opérations géothermiques.
(Déplacements fréquents sur chantier).
Formation : Travaux Publics, Mines ou connexes.
Anglais très apprécié.
Formation spécialisé assurée.

Adresser candidature, C.V., photo, références et prétentions à No 21062 CONTESSE PUBLICITE 20, Avenue de l'Opéra 75040 PARIS CEDEX 01, qui transmettra.

UN INGENIEUR POUR ENTRETIEN ET TRAVAUX NEUFS

ECP - MINES - PONTS...

Grande societe nationale, dont le siege est a Paris, recherche un ingénieur pour l'entretien de ses bâtiments et installations, ainsi que pour les travaux neufs, faisant appel a de nombreuses techniques : production et distribution d'electricité, chauffage, climatisation, electronique, courants faibles, acoustique, etc.

Dans un premier temps, cet ingenieur secondera, avec une équipe de techniciens, l'actuel responsable dans les domaines suivants : definition des bases des etudes futures pour des équipements variés, mise au point de projets avec les entreprises, surveillance de l'execution des travaux, exploitation des installations existantes, problemes liés a la securité et au respect des normes.

Pour ce poste, basé a Paris et qui conviendrait a un ingénieur de Grande Ecole, âgé de 30 a 35 ans, ayant une experience polyvalente, de bonnes conditions de remuneration sont offertes.

Les ingénieurs intéressés sont priés d'adresser leur candidature avec photo et pretentions sous reférence 6349.
Nous leur garantissons une totale discrétion.

OP organisation et publicite
2 RUE MARENGO 75001 PARIS/QUI TRANS.

UNE SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION IMPLANTÉE DANS TOUTE LA FRANCE
recherche

DES ADJOINTS DE DIRECTION FUTURS DIRECTEURS DE MAGASINS

Après une période d'adaptation, pendant laquelle ils seront immédiatement intégrés à l'équipe de Direction, les candidats devront être capables de prendre rapidement la responsabilité complète d'un magasin (4 000 m² à 10 000 m² de surface en moyenne) : gestion, vente, encadrement du personnel.

De formation Ecole Supérieure de Commerce ou équivalent, les candidats retenus auront obligatoirement acquis une première expérience de la vente, de préférence en magasin.

Ces postes évolutifs pour les candidats de valeur, motivés par la grande distribution, impliquent disponibilité et mobilité géographiques.

Ecrire sous référence 231/M à A.L. CONSEIL, 102, boulevard Malesherbes, 75017 PARIS, qui garantit discrétion et réponse.

CHAMBRE SYNDICALE NATIONALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT

AL conseil

IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL
recherche
pour l'un des ses Établissements
(Est parisien)

UN MEDECIN DU TRAVAIL

Il sera titulaire du **CES** de Médecine du Travail et **spécialiste en toxicologie.**

Ecrire avec C.V. et photo (retournée) sous réf. 31218 M à BLEU Publicité
17, rue du Docteur Lebel
94300 VINCENNES

SOCIÉTÉ ÉLECTRONIQUE
(Métro Galliéni)
recherche

RESPONSABLE RECOUVREMENTS

En relation avec l'administration commerciale et le service après-vente, cette personne gere les comptes clients : suivi règlements, relance, suivi des impayés et justification...

Cet emploi convient à une personne tres expérimentée dans la fonction, capable de prendre en charge seule le poste. Dactylo et bonne rédaction nécessaires.

Ecrire avec C.V., photo et prétentions
UNIPESAGE Service du Personnel
68, Avenue Gambetta 93170 BAGNOLET

bleu

Groupe bancaire à statut coopératif
recrute pour ses services « étranger »

Jeunes Gens

libérés O.M., titulaires du BTS de Comptabilité ou du DUT de Gestion des Entreprises et des Administrations.

Les candidats retenus exerceront leur activité dans un contexte de travail informatisé.

Un bon niveau en langues étrangères est indispensable.

Lieu de travail : **Paris 2e**

Merci d'adresser lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions en précisant sur l'enveloppe la référence 1619 M à **MEDIA PA 9**, boulevard des Italiens, 75002 PARIS, qui transmettra. (Réponse et discrétion assurées).

MEDIA PA

IMPORTANTE SOCIÉTÉ DE COMMERCE INTERNATIONAL
FILIALE D'UN GRAND GROUPE FRANÇAIS
recherche

UN CADRE TECHNICO-COMMERCIAL

Connaissant le béton, les techniques et machines permettant sa mise en œuvre (malaxeurs, presses...)
Il assistera les filiales étrangères du groupe dans leurs actions de prospection, de mise au point technique, et de ventes d'équipements fabriqués en FRANCE.

Le candidat, diplômé d'une école de travaux publics par exemple, est motivé par le commerce international.

Il a une première expérience du bâtiment et parle anglais.

Envoyer lettre manuscrite, C.V. et photo sous le nº T 030646 M, à RÉGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

PHILIPS

DIVISION SCIENCE ET INDUSTRIE

recherche un

ingénieur commercial

Il sera responsable d'un chiffre d'affaires dans une zone couvrant approximativement le tiers de la France.
Il aura une formation d'Ingénieur-Electronicien, spécialisé en électronique digitale.
Connaissance indispensable des micro-processeurs et de leurs circuits périphériques.
Pratique du langage Assembleur et si possible du PASCAL.
Pour ce poste une expérience minimum de 2 ans de la vente sur le terrain est requise.
Anglais parlé et écrit indispensable.
Voyages en France.

Envoyer lettre manuscrite + C.V. et photo à S.A. PHILIPS Service du Personnel
105, rue de Paris - 93002 BOBIGNY.

CONTESSE

PHILIPS

ANNONCES CLASSEES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col. *	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS

LABORATOIRE FRANCAIS
NIVEAU INTERNATIONAL
recherche pour PARIS

DIRECTEUR DES RELATIONS HUMAINES

Le candidat recherché, 38 ans au moins, est un homme expérimenté, de préférence issu du secteur pharmaceutique. Il devra assumer la fonction de D.R.H. dans la définition la plus large et la plus évoluée de cette importante responsabilité. Rattaché au PDG, ce collaborateur de haut niveau, travaillera en étroite liaison avec le comité de Direction. Il est souhaité que le candidat est acquis une expérience des relations avec les partenaires sociaux.

Adresser C.V. + photo + rémunération actuelle à

SODECI 140, rue de la Croix-Nivert 75015 PARIS

Médecin ou pharmacien

HF

La filiale française d'un important groupe pharmaceutique international recherche un **MÉDECIN**, un **PHARMACIEN** ou un **MAÎTRE ES PHYSIOLOGIE OU BIOLOGIE** (homme ou femme).

Il aura à **organiser** et à **gérer** régionalement par de nouvelles techniques de communication les relations avec le corps médical hospitalo-universitaire.

Outre une **très large disponibilité**, ce poste requiert un **goût prononcé pour le contact humain**, une **grande facilité d'élocution** en public et un sens certain de la persuasion et de la discussion.

La connaissance de **l'anglais** est souhaitée.

Lieu de résidence : Bordeaux, Clermont-Ferrand, Lille, Lyon, Marseille, Paris, Rennes ou Strasbourg.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions) en précisant sur l'enveloppe la référence M 1609 à



(Réponse et discrétion assurées).

MEDIA PA

CHEF DE PRODUIT
(accessoires et pièces détachées)

Rattaché au service commercial, le titulaire du poste sera chargé de gérer et d'optimiser l'activité «vente accessoires et pièces détachées» qui progresse régulièrement et qui réalise actuellement un C.A. de + de 12 millions.
Assisté d'un inspecteur de vente et en collaboration étroite avec les services achats, approvisionnements, stocks, sa fonction sera à la fois marketing et vente. Ceci implique un rôle «d'homme produit» (recherche, développement de gamme, études de marché, concurrence...) et une activité opérationnelle d'animation et de développement des ventes auprès du réseau d'agents et de concessionnaires distributeurs de la marque (politique promotionnelle, conseil d'animation et de gestion du point de vente...).
Nous souhaitons rencontrer un homme (minimum 28 ans) possédant une formation adaptée et une expérience de la «gestion produit» et de la promotion des ventes par réseau indirect.
Le poste est basé à PARIS mais la fonction implique une certaine mobilité.

Merci d'adresser lettre de motivation, C.V., photo et salaire actuel sous réf. M 6239 W à :

EGOR PROMOTION
63 rue de Ponthieu 75008 Paris.

egor — PARIS LYON MILANO NEW YORK CALGARY MONTREAL TORONTO

média-system

Paris
CREDIT AND COLLECTION SUPERVISOR

Cette société est la succursale française d'un important groupe américain qui occupe la position de leader mondial dans le domaine du transport maritime par conteneur.

Sous l'autorité directe du Directeur Financier, le titulaire du poste est responsable de la bonne marche de la comptabilité clients en liaison avec les établissements portuaires chargés de la facturation. Il assure le suivi des recouvrements de créances, réglant les litiges et engageant les éventuelles procédures de contentieux. Enfin, en matière de trésorerie, il effectue le reporting destiné au siège Européen.

Nous souhaitons rencontrer un jeune diplômé de l'enseignement commercial supérieur (HEC, ESSEC...) justifiant d'un à deux ans d'expérience acquise dans le département financier d'une Société Internationale. Il maîtrise parfaitement la langue anglaise.

L'appartenance de cette société à un Groupe international permet d'offrir à un candidat de valeur une évolution de carrière particulièrement rapide et motivante.

Merci d'adresser lettre manuscrite de motivation, C.V. complet, photo et salaire actuel sous réf. M 11571 A à

EGOR PROMOTION
63 rue de Ponthieu 75008 Paris.

egor — PARIS LYON MILANO NEW YORK CALGARY MONTREAL TORONTO

média-system

DIPLOMES GRANDES ECOLES

UN METIER : ACHETEUR

Nous sommes une des premières entreprises Françaises du secteur aérospatial, situé en Normandie (1 h de PARIS).
Le développement de nos activités et la priorité que nous accordons à la fonction achat, impliquent le renforcement de notre encadrement.
Responsable à part entière de secteurs d'achats techniques ou généraux, ou animateurs de groupes d'achat, diverses opportunités sont envisageables. Elles seront liées à votre expérience et à vos motivations.
Si vous avez une formation supérieure commerciale scientifique ou de gestion et qu'après une première approche de la fonction d'achat, vous vous sentez prêt à en approfondir les multiples aspects, nous devons nous rencontrer.

Pour toute information complémentaire, écrivez en précisant la référence M 10152 R ou téléphoner à notre conseil Olivier CHAUMETTE (359.13.82).

EGOR INDUSTRIE
8 rue de Berri 75008 Paris

egor — PARIS LYON MILANO NEW YORK CALGARY MONTREAL TORONTO

média-system

INGENIEUR RESPONSABLE DE DEPARTEMENT ASSEMBLAGE

Cette Société en forte croissance (420 personnes, 120 Millions de francs de C.A.) est leader dans son domaine d'activité. Elle est spécialisée dans la conception et la fabrication de pompes et valves aérosols utilisées en pharmacie et en parfumerie notamment.

Elle recherche aujourd'hui le responsable du département assemblage de son unité de production.
Rattaché au Directeur d'Usine, il dispose d'une large délégation pour diriger, coordonner et animer plusieurs ateliers réunissant un effectif de 200 personnes travaillant en continu.

Maîtrisant ses budgets, il étudie et organise tous les projets d'amélioration de l'outil de production, constitué de machines automatiques d'assemblage à grande cadence. Dans le cadre de sa mission, il est en relation constante avec les autres responsables techniques et la direction commerciale.

Nous souhaitons rencontrer un ingénieur de 30 ans minimum, à l'expérience significative dans la direction d'une équipe d'importance similaire. Il a fait la preuve de ses qualités humaines de commandement et d'animation, qui seront déterminantes pour le poste proposé. Il maîtrise parfaitement le contexte technique des fabrications automatisées de très grande série.

Ce poste est situé dans une petite ville agréable, à 120km à l'Ouest de Paris. Les conditions offertes, le contexte technique et humain motivant, et les perspectives de développement de la société sont de nature à intéresser une personnalité de valeur.

Merci d'adresser lettre manuscrite de motivation, CV complet et rémunération actuelle sous réf. M 14576 A. à

EGOR INDUSTRIE
8 rue de Berri 75008 Paris

egor — PARIS LYON MILANO NEW YORK CALGARY MONTREAL TORONTO

média-system

INFORMATICIENS
(INGENIEURS OU M.I.A.G.E)

Vous avez le sens de la pédagogie et Vous souhaitez transmettre votre métier

DEVENEZ FORMATEURS 160 000 F +

dans nos Centres de CRETEIL, de CAEN ou bien itinérants.

L'AFPA recherche des informaticiens possédant une expérience réelle de l'analyse et de la programmation des systèmes conversationnels dans les domaines d'application classique de gestion pour leur confier la formation de futurs analystes - programmeurs.

Une expérience complémentaire en bases de données et/ou télétraitement et/ou micro-informatique est, par ailleurs, vivement souhaitée.

Merci d'adresser votre candidature avec C.V. détaillé à
N. LARDREAU - AFPA DRCO - 88, rue Robespierre
93100 MONTREUIL. La sélection aura lieu le 11 Février.



DES METIERS QUI VIVENT !

rscg carrières

Votre prochain objectif : La direction d'un hypermarché !

Notre société ?
Une des plus importantes chaînes françaises d'hypermarchés. D'implantation nationale. En forte expansion, grâce à son dynamisme commercial, à une gestion efficace, et à une politique rigoureuse de développement des hommes.

Vous ?
Au cours d'une expérience réussie de 5 ans minimum dans la distribution, vous avez fait la preuve de votre sens commercial aigu, de vos aptitudes à la gestion, de votre capacité à animer et à encadrer une équipe. **Vous avez l'étoffe et l'envergure d'un patron.**

Ce que nous vous proposons ?
De vous intégrer à notre société en tant que **DIRECTEUR ADJOINT** d'un hypermarché. Et de vous donner tous les atouts pour évoluer rapidement vers un poste de DIRECTEUR.

Pour ces postes à pourvoir en **Région Parisienne** et en **Province**, la rémunération très motivante, sera fonction de votre expérience.

Pour en savoir plus, adressez votre dossier de candidature (lettre manuscrite, C.V. et photo) en précisant sur l'enveloppe la référence 1615 M et le nom des sociétés avec lesquelles vous ne souhaitez pas entrer en contact à :



CBC Développement,
28, rue Cambacérès,
75008 PARIS.
(Réponse et discrétion assurées)

2 Cadres commerciaux
Paris – Orléans

Nous sommes le deuxième transporteur français, notre filiale spécialisée dans la distribution physique connaît un taux de croissance supérieur à 40 % par an depuis 1978 et recherche

Responsable Commercial
Paris 150 000 F+/an

De formation commerciale supérieure, il bénéficie d'une expérience réussie de quelques années dans le service et manie la négociation à haut niveau.
Il doit, en outre, posséder de grandes qualités de curiosité, d'écoute et d'organisation.
Sa mission : rechercher et analyser les besoins de nos clients potentiels.

Cadre Commercial
Orléans 120 000 F+/an

Après un cycle de formation court, il justifie d'une expérience réussie de quelques années dans le commercial.
Rigoureux, organisé et négociateur réaliste, il maintient l'ensemble de nos relations commerciales avec nos clients.

★ ★ ★

Ces deux postes impliquent de courts et fréquents déplacements.
Véhicule personnel impératif. Frais remboursés. Prise de fonction courant mars.
Adresser votre candidature (lettre manuscrite, C.V. et photo) à notre Conseil.



MEDIA PA

NOISY-LE GRAND
Ville nouvelle
(40.000 habitants)
Forte expansion
crée pour constituer
son unité « Urbanisme »
UN POSTE D'ADJOINT
A L'ARCHITECTE
EN CHEF
chargé des services d'urbanisme

Profil :
— Jeune urbaniste diplômé (régime contractuel)
ou
— Attaché communal titulaire ayant connaissance spéciale en urbanisme.
Niveau de rémunération de début : de 5.500 F à 6.500 F/mois selon profil et formation.

UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE COMMUNAL
Expérience urbanisme
ADR. CURRICULUM VITAE A
Madame le Maire
Secrétariat général
93160 NOISY-LE GRAND

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'EURE RECHERCHE
CADRE
chargé des interventions économiques auprès des entreprises agro-alimentaires
MISSION :
— Dossier de création, développement d'entreprises, restructuration ;
— Relations avec tous milieux socio-économiques proches des entreprises agro-alimentaires.
PROFIL :
— Ecole supér. de commerce ou équivalent, et formation complémentaire (ex. : informatique - gestion des entreprises).
Disponible rapidement.
RESIDENCE : EVREUX.
Permis V.L.
ÉCRIRE AVEC PHOTO ET PRÉTENTIONS A
LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'EURE
B.P. 882,
27008 EVREUX CEDEX

Une Société d'ENGINEERING
(Bâtiment, Industrie, Nucléaire) d'environ 250 personnes
en pleine expansion (42 % en 1980), recherche
pour sa division **«Techniques Nouvelles»** à PARIS

UN INGENIEUR CHARGE D'AFFAIRES
170.000 F +

en «SÛRETÉ INDUSTRIELLE» (analyse de systèmes, quantification des risques, définition des actions de prévention, etc...) ayant une large expérience (8 à 10 ans) acquise dans un engineering et/ou une entreprise industrielle en thermique, fluides et énergie. Des connaissances en sûreté nucléaire, génie chimique et des problèmes d'incendie dans l'industrie seraient très appréciées. Réf. M 201

UN JEUNE INGENIEUR D'ETUDES
110.000 F +

en «SÛRETÉ INDUSTRIELLE» ayant 2 à 3 ans d'expérience dans le domaine précédemment cité. Réf. M 202

UN INGENIEUR CHARGE D'AFFAIRES
160.000 F +

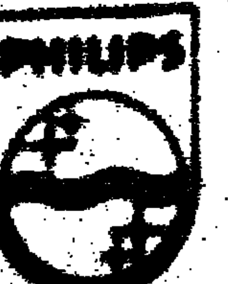
en «TUYAUTERIE» ayant 5 à 8 ans d'expérience (engineering et/ou industrie) en tuyauterie, chaudronnerie, installation générale, thermique et fluides industriels. Des connaissances dans le nucléaire et en génie chimique seraient appréciées. Il devra avoir l'expérience de la gestion des contrats. Réf. M 203

UN INGENIEUR CHARGE D'ETUDES
140.000 F +

en « VENTILATION INDUSTRIELLE » ayant quelques années d'expérience dans une entreprise de génie climatique. La connaissance du nucléaire serait appréciée. De bonnes connaissances en allemand et anglais sont souhaitables. Réf. M 204

Les candidats recherchés doivent être de préférence ingénieurs diplômés d'une grande école, avec une spécialisation dans les domaines concernés. Ils seront responsables d'études ou de projets avec une large autonomie. Ces postes offrent des perspectives d'évolution intéressantes.

Adresser CV et photo en précisant la référence à : Charles RAYNAUD
SOLARA-RECRUTEMENT 17, Quai de Grenelle 75015 PARIS.



	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS



Vous avez choisi de commencer votre carrière par la vente ou vous en avez déjà une première expérience.

Maintenant, **pour évoluer, vous devez vous démarquer.**

Chez **RANK XEROX**, vous aurez l'opportunité de sortir de la mêlée et « d'ouvrir » sur de **réelles perspectives de réussite.**

Vous pourrez vous exprimer avec un pack **d'attaquants** où chacun remplit son rôle :
- les chercheurs qui conçoivent des **copieurs leaders sur le marché,**
- les publicitaires qui nous font connaître et apprécier,
- les techniciens qui assurent un service après-vente efficace (il a fait notre réputation !)...
- et beaucoup d'autres encore...

Vous comprendrez que cette équipe attende de ses vendeurs qu'ils concrétisent toutes les opportunités. Aussi, après un entrainement intensif, nous vous demanderons d'être très présent sur le terrain, de saisir toutes les balles et d'aller à l'essai. La **rémunération très attractive** que nous vous proposons est à la hauteur de nos exigences.
Si vous savez vous affirmer, si vos résultats répondent à votre challenge, votre expérience de commercial sorti de la mêlée, et votre connaissance du terrain seront alors des atouts précieux pour la suite de votre **carrière.**

Vous êtes prêt à « chausser les crampons » ?
Pour des postes à pourvoir à **PARIS,** en **RÉGION PARISIENNE** et en **PROVINCE.**
Adressez votre candidature (lettre manuscrite, C.V., photo) sous la référence LM 200 à Jean-François MAYER - **RANK XEROX**
4, rue Nicolas-Robert, 93607 AULNAY-SOUS-BOIS CEDEX.

RANK XEROX

MEDIA PA.

La robotique c'est votre fort

Mécanicien, à votre formation Ingénieur Grande Ecole vous avez ajouté depuis quelques années des connaissances et un savoir-faire très pointus dans le domaine de la robotique et des automatismes. Vous maîtrisez la conception de machines spéciales, à commande numérique... depuis les études jusqu'à la mise au point et aux installations.

Le moment est venu pour vous de réactiver vos capacités d'innovation en changeant d'environnement industriel. Nous vous proposons un secteur de pointe en fort développement : les biens d'équipement en électronique grand public, au sein d'un grand groupe à dimension internationale.

Venant renforcer le service d'études industrielles, vous aurez des missions bien personnalisées à accomplir. Quand «ça marche» on sait vous en reconnaître la paternité.

En nous rejoignant, vous venez vous installer dans une grande ville universitaire des pays de la Loire. La mer n'est pas loin...

Si vous vous sentez concerné par cette proposition, écrivez sous réf. 241 M à notre cabinet conseil CLEAS qui étudiera avec vous votre candidature.

CLEAS
6, place de la République Dominicaine - 75017 PARIS.

THERMOCOAX & Cie

recherche pour renforcer son équipe
Recherche et Développement

INGENIEUR PHYSICIEN

Formation INSA ou ENSI
Débutant ou 2 à 3 ans d'expérience

Pour participer à l'étude et au développement ainsi qu'à l'application de nouveaux produits.

Anglais parlé souhaité.

Adresser C.V. manuscrit avec photo à
THERMOCOAX et Cie - Service du Personnel
10, rue de la Passerelle - 92150 SURESNES

CONTESSE

PTT Télécommunications

(MINISTERE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DE LA TELEDIFFUSION)

cnet

LE CENTRE NATIONAL D'ETUDES DES TELECOMMUNICATIONS (le CNET)
recherche un

chef de laboratoire

pour assurer la responsabilite technique et la gestion d'un laboratoire situe dans la proche banlieue parisienne.
Il devra en particulier :
- veiller a la validité des mesures sur materiel radio-électrique (aspect méthodologie),
- assurer les relations avec les constructeurs,
- participer à l'élaboration des spécifications techniques,
- animer une équipe d'une dizaine de personnes.

Le poste peut convenir à un candidat de formation ingenieur ou equivalent, possédant au moins 5 ans d'experience en radioelectricite ou electronique.

Adresser C.V. détaillé et prétentions sous reference 72.01/CL/424 à ADEQUATION 62,64 Avenue Emile Zola 75015 Paris.



TELIC Alcatel
Groupe C.G.E.

850 millions de francs de C.A. dont part croissante à l'exportation
2.400 personnes dont 280 ingénieurs

LEADER NATIONAL EN TELEPHONIE PRIVEE, DEVELOPPANT A PARTIR DE TECHNOLOGIES DE POINTE, DES SYSTEMES EVOLUES DE BUREAUTIQUE ET DE TELEMATIQUE

recherche un

JEUNE PROFESSIONNEL DU MARKETING

Chargé du suivi d'une gamme de produits.
— Il participera à la définition des produits de cette gamme ainsi que de la stratégie marketing de l'Entreprise sur les marchés concernés.
— Il sera responsable du suivi de la performance des produits et de leurs marchés.
— Il définira et mettra en place des actions d'animation et de promotion de ces produits.

Ce poste conviendrait à un candidat d'environ 30 ans, diplômé d'une grande école commerciale ou d'ingénieur.

Il aura assumé des responsabilités de chef de produit ou de chef de groupe dans une société commercialisant des biens d'équipement ou de grande consommation et pratiquant les méthodes de marketing les plus modernes.

Une expérience opérationnelle de la vente et de l'animation de réseaux de distribution constituerait un atout supplémentaire.

De larges perspectives d'évolution sont offertes à un candidat de valeur.

Ce poste est à pourvoir au sein de notre Etablissement de PARIS.

Envoyer C.V. et prétentions à
LA TELEPHONIE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE TELIC-ALCATEL
Direction du Personnel - 102, rue du Point du Jour - 92100 BOULOGNE.

CONTESSE

LA DIVISION ELECTRONIQUE d'un groupe français aux dimensions Internationales recherche un

Chef de Service Méthodes

pour l'une de ses Usines.

Responsable d'une équipe d'une quinzaine de personnes ingénieurs et techniciens il sera chargé :
- de définir à court terme les gammes et les moyens spécifiques de fabrication.
- De prévoir à moyen terme les améliorations des moyens de production en vue d'abaisser les prix de revient des appareils.
- De proposer et de gérer le plan d'investissement de l'usine.

Il participera avec les services études et qualité à la définition des nouveaux produits et aux modifications de produits existants.
Les candidats Ingénieurs diplômés devront avoir une expérience industrielle d'environ 5 ans acquise nécessairement dans des fonctions techniques au sein d'une activité de grandes ou moyennes séries.
L'usine de 400 personnes située dans le centre Ouest fabrique des modules électroniques à la cadence de 12 à 15000/jour — délais de disponibilité.

Les candidatures comprenant CV détaillé, salaire actuel, prétentions, sont à adresser sous N° 8123 - à

PARFRANCE Annonces
4, rue Robert Estienne 75008 Paris
qui transmettra

COMPAGNIE GÉNÉRALE MARITIME

recherche pour centre de traitement de
CERGY-PONTOISE (95)
équipé d'un Cii HB 66-40 - Base de données TP

- PUPITREUR EXPÉRIMENTÉ

- 2 ans expérience sur matériel similaire.
- BTS souhaité.

- DUT OU BTS Informatique DÉBUTANT

- Désirant acquérir une solide formation à L'EXPLOITATION.
- Pourra poursuivre sa carrière au système ou aux études.

Adresser C.V. et prétentions à :
CGM Recrutement
Tour Winterthur Cedex 18
92085 PARIS-LA DÉFENSE

bleu

answare

THOMSON-CSF INFORMATIQUE

recherche
pour ses départements
MINI et MICRO-INFORMATIQUE
des

ingénieurs informaticiens

Ayant au minimum un an d'expérience pour participer à des projets de pointe sur des applications industrielles et scientifiques en temps réel.

Rémunération motivante et de réelles perspectives.

Veuillez adresser votre dossier de candidature sous réf: DCA 158 MG à Bénédicte DELAHAYE 135 rue de la Pompe - 75116 Paris ou Tél. 502.10.00. poste 363 (le matin)

FACEM MARKETING ET DÉVELOPPEMENT
DÉPARTEMENT RECRUTEMENT
recherche

UN RESPONSABLE DE MARCHE

— Vous êtes diplômé de l'enseignement supérieur,
— Vous avez 33 ans minimum,
— Vous pouvez justifier d'une expérience bancaire acquise au siège d'établissements, soit dans une Direction d'exploitation, soit dans une Direction internationale, soit dans l'organisation informatique.

Cette expérience vous permet aujord'hui d'être parfaitement rompu au langage bancaire, et de maîtriser pleinement les différents systèmes d'organisation et de gestion existants en milieu bancaire.

Nous vous offrons au sein d'une Société multinationale, leader dans son domaine, la reponsabilité du marché, « Banques et assurances ». En contrepartie d'une rémunération attrayante, vous avez pour mission de développer les ventes de logiciels sur ce marché en gérant personnellement les ventes directes auprès de grands établissements bancaires et en encadrant une équipe de cadres commerciaux en contact permanent avec le marché des banques et des Compagnies d'assurances.

Si vous êtes ce manager à part entière, capable d'animer votre équipe sur les apects recrutement, promotion et atteinte des objectifs commerciaux, adressez-nous C.V., photo et lettre manuscrite à :

FACEM marketing et dévelop. - département recrutement, 72, rue Notre-Dame-des-Champs, 75006 Paris.

Nous vous garantissons la confidentialité absolue de vos démarches.

GROUPE BANCAIRE 8è
dans le cadre de son développement
recrute

INSPECTEURS DE BANQUE

Vous avez :
- ITB ou formation supérieure économique ;
- 5 à 10 ans expérience bancaire (3 ans minimum en inspection).

Vous serez :
Inspecteur dans un groupe diversifié offrant des opportunités d'évolution en exploitation (réseau).

Adresser C.V., photo et prétentions à
N. 1659 - PUBLICITES REUNIES
112, Bd Voltaire - 75011 Paris

ANNONCES CLASSEES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES ENCADRÉES	La mm/col. *	La mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS

ANALOG DEVICES leader sur le marché mondial plus de 300 % d'expansion ces trois dernières années.

La filiale française, première en Europe commercialise ses produits en France, en Espagne, en Italie ...
Nous recherchons des

électroniciens

débutants ou confirmés désireux de devenir nos

Ingénieurs commerciaux

au sein des divisions composants actifs ou systèmes mini-informatique.

Nous vous offrons :
- une formation technique et commerciale
- une ambiance de travail dynamique et stimulante
- un niveau de rémunération élevé
- un plan d'évolution rapide

Plusieurs postes sont à pourvoir : PARIS - TOULOUSE - RENNES.

Faites nous part de vos motivations en adressant votre curriculum vitae à Monsieur Thouvay P.D.G.

ANALOG DEVICES
Silic 204 94518 RUNGIS Cédex.

Très Important Groupe du Secteur Para-Pétrolier C.A. 2,4 milliards de FF
Pour étoffer nos structures comptables au **Siège à Paris**, nous recherchons

adjoint du chef des services comptables

Votre profil:
Si vous êtes un excellent professionnel de la comptabilité.
Si vous êtes titulaire du DECS complet ou du BP ancien régime et de préférence diplômé d'une ESCAE.
Si vous pouvez faire état d'une expérience de 5 à 10 ans acquise si possible dans une société à vocation internationale.
Si vous êtes tenté par une entreprise totalement exportatrice et que votre anglais est opérationnel.
Alors, il y a des chances que nous puissions nous entendre.

Le poste:
Integré dans une équipe jeune au sein des services comptables, vous devrez résoudre les problèmes comptables de notre siège et de nos filiales et etablissements à l'etranger dans les domaines suivants :
- Comptabilité générale et analytique.
- Contrôle et consolidation de comptabilites plurimonétaires.
- Etablissement de bilans.

Vous exercerez des responsabilités directes de commandement et assurerez le dialogue avec les informaticiens.
Vous effectuerez de brèves missions à l'étranger.

Adressez lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions à Media System 104 rue Réaumur 75002 Paris, sous réf. 8645

média-system

Votre carrière dans une banque d'affaires

Nous sommes l'un des tout premiers groupes français privé de CREDIT (2000 personnes, 130 agences), nos résultats importants reposent sur une gestion moderne, la recherche de produits constamment adaptés au marché, un dynamisme commercial reconnu et un fort investissement dans les hommes. Nous recherchons de

Jeunes commerciaux diplômés d'études supérieures

ayant une première expérience commerciale de 2 ans environ pour les faire accéder après quelques années à des fonctions de Direction d'Agence. Vous serez intégrés à de petites équipes et formés aux différents produits et services : financements industriels, crédits immobiliers, financements automobiles, crédits personnels. Vous deviendrez ainsi progressivement responsables de la gestion et du développement d'une clientèle d'entreprises et de particuliers.
Hommes de terrain et de contact vous aurez à acquérir des qualités de négociateur, de conseiller, de gestionnaire et d'animateur.
Vous aurez une rémunération fixe motivante rapidement évolutive, des avantages sociaux (intéressement, participation) supérieurs à ceux du secteur bancaire, une voiture de fonction.

Postes basés à PARIS et PROVINCE.

Les consultants de CINOREN chargés de cette recherche, sont à votre disposition pour vous donner une information plus complète. Téléphonez-leur le mercredi 20 et jeudi 21 janvier au (1) 281.50.55.



69 rue Lafayette — 75009 Paris

FOURCES



GROUPE HAY

GAMMAINTERNATIONAL

Conseil de Direction en Organisation et Systèmes d'Information fait partie du Groupe HAY (1.400 spécialistes internationaux).

Dans le cadre du developpement des outils (SIS-ARIANE) associes a notre méthode de conception et de réalisation des systemes d'information MEGA (qui étend les principes du projet MERISE auquel nous avons participe), nous recherchons

3 INGÉNIEURS GRANDES ÉCOLES,

désirant approfondir leurs connaissances en conception et réalisation informatiques.

- ayant un debut d'expérience en études de SOFTWARE de base (ou d'applications scientifiques) pour renforcer l'equipe de création et developpement des outils "générateurs" (ARIANE).
- ou possedant quelques années de pratique en INFORMATIQUE DE GESTION, les rendant aptes à développer en clientele une fonction de recherche appliquée sur les méthodes de travail permises par ces outils (vis-a-vis des techniques informatiques et des systèmes d'informations).

Nous vous remercions d'adresser à Alain DELPY vos dossiers de candidature en précisant la réference "ARIANE".

GAMMAINTERNATIONAL 3 place de Valois 75001 PARIS

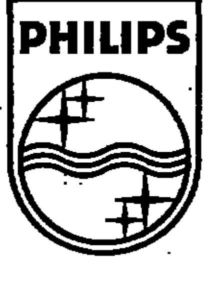
PHILIPS

DIVISION SCIENCE ET INDUSTRIE

recherche un

ingénieur technico-commercial

Il sera responsable du support technique de l'équipe de vente pour analyseurs logiques et assurera la formation des INGENIEURS DE VENTE, les démonstrations et présentations chez les clients, la promotion, les études de marchés.
Il aura une formation d'Ingénieur-Electronicien, spécialisé en électronique digitale.
Connaissance indispensable de la logique cablée et connaissance de base des micro-processeurs et de leurs circuits périphériques.
Pratique du langage Assembleur et du BASIC.
Pour ce poste, l'anglais écrit et parlé est indispensable. Voyages fréquents en France et à l'étranger.



Envoyer lettre manuscrite + C.V. et photo à S.A. PHILIPS Service du Personnel
105, rue de Paris 93002 BOBIGNY.

CONTESSE

Succursale française d'une Banque Internationale à Paris
recherche un

CHEF COMPTABLE

Il doit avoir 10 ans d'expérience en comptabilité et fiscalité bancaire acquise si possible dans un environnement anglo-saxon.
Il sera responsable de l'établissement de l'ensemble des rapports :
- autorités de tutelle
- maison mère
- autorités fiscales

et supervisera une équipe de cinq personnes dans un système entièrement automatisé.
De bonnes connaissances de l'anglais sont indispensables.

Envoyer lettre manuscrite, C.V. sous référence 8618, Média System
104, rue Réaumur, 75002 Paris.

DARTY

TRESORIER ADJOINT

DARTY recherche pour sa DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE à BONDY (93) UN TRESORIER ADJOINT

Rattaché au trésorier il aura pour mission de seconder celui-ci.

Ce poste implique la responsabilité d'une équipe étoffée - le goût de la négociation à haut niveau et après formation des contacts fréquents à l'extérieur.

Nous recherchons un jeune diplômé ESCP - HEC - ESSEC ou équivalent, débutant ou ayant 1 ou 2 ans d'expérience professionnelle.

La rémunération en fonction du profil ne sera pas inférieure à 80.000 F.

Adresser votre CV et photo à Jean PROVOST
Directeur du Personnel - DARTY
123, avenue Galliéni - 93140 BONDY.

CONTESSE

GIRATEV GROUPE EX ORTF

Dans le cadre du développement de l'AUDIOVISUEL Français, GIRATEV informatique du Groupe EX ORTF équipé de matériels puissants et variés IBM 168 — MVS — IMS (plus de 100 terminaux), 8100; R 2000; Mini 6; Matra 6000; Solar 16...
accroit son potentiel d'études en informatique de gestion (contexte d'architecture distribuée, micros, minis, télécom) et en ingénierie des technologies audio visuelles nouvelles (télématique en particulier).

Pour cela il recherche :

INGENIEURS GRANDES ECOLES

X, ESE, Télécom, ECP... ou doctorat; débutants ou déjà engagés dans la vie professionnelle.

ANALYSTES

niveau maîtrise informatique; ayant de préférence une première expérience professionnelle.

PROGRAMMEURS

expérimentés, niveau DUT informatique. La connaissance du COBOL et/ou PL1 est souhaitable.

Plan de formation complémentaire personnalisé.
Avantages sociaux.

Adresser C.V. manuscrit, photo et prétentions en précisant le poste concerné à :



EUROPE INFORMATIQUE SÉLECTION
8 rue de Sèze 75009 Paris.

média-system

TITN Société d'engineering en informatique
Filiale **THOMSON CSF INFORMATIQUE**

recherche pour postes à pourvoir en banlieue ouest (40 km de Paris) par autoroute de l'Ouest :

2 Ingénieurs informaticiens

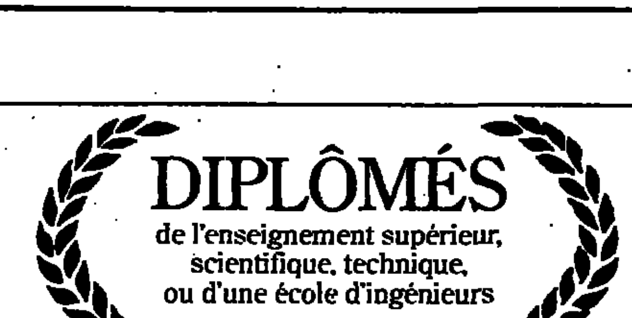
1er poste : Grande Ecole - 4 à 5 ans d'expérience, pour vérification et validation de programmes (Réf. 1 FT/M)

2e poste : Grande Ecole - 5 ans d' expérience minimum pour mise en œuvre méthodologie et applications plan qualité (Réf. FT 2/M).

Pour les deux postes, une expérience temps réel sur MITRA et du langage LTR est souhaitée.

Envoyez C.V., photo et prétentions en précisant la référence choisie à **T.I.T.N** - 1 à 5, rue Gustave-Eiffel - 91420 MORANGIS.

MEDIA PA



DIPLÔMÉS

de l'enseignement supérieur, scientifique, technique, ou d'une école d'ingénieurs

LE MINISTÈRE DES PTT
recrute par concours les 4 et 5 mars 1982

150 INSPECTEURS DES SERVICES TECHNIQUES

FONCTIONS :
encadrement, organisation, gestion, études techniques dans des secteurs d'activité en pleine évolution

CONDITIONS D'AGE :
moins de 30 ans (reculs possibles)

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
jusqu'au 2 février 1982
auprès de la Direction opérationnelle ou régionale des télécommunications de votre résidence.

DIRECTION DU PERSONNEL ET DES AFFAIRES SOCIALES

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS

conseil en systèmes de gestion

MANAGER

Vous avez acquis au moins 3 ans d'expérience en qualité de **MANAGER** au sein d'un cabinet de conseils international.

VOUS ASSUREZ la définition, la gestion et la réalisation de projets concernant notamment les systèmes d'analyses de gestion et de comptabilité analytique type anglo-saxonne : vous dirigez des équipes de consultants, participez aux pré-études et à la négociation des contrats.

NOUS VOUS OFFRONS la possibilité de vous exprimer pleinement et de réaliser vos ambitions en rejoignant l'équipe d'ingénieurs conseil de notre cabinet international en pleine croissance dont la réputation est due à la très haute qualité de ses services.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature : lettre manuscrite, C.V., photo (retournés) et rémunération souhaitée sous référence 10 315-M à I.C.A., 3 rue d'Hauteville 75010 Paris (en mentionnant le nom des cabinets auxquels vous ne souhaitez pas que votre candidature soit communiquée) qui transmettra

I.C.A. International Classified Advertising NEW YORK PARIS

Un jeune trésorier ça compte énormément

Chez nous, la promotion n'est pas un vain mot : l'un des cadres du service Trésorerie va poursuivre sa carrière dans une de nos filiales françaises.

Celui qui lui succèdera est un jeune diplômé d'études supérieures ayant une première expérience d'au moins deux ans. Rigueur, précision et vivacité d'esprit vont de pair avec le sens des contacts et de la négociation.

Homme de bon sens plus que théoricien, il fait preuve d'une grande disponibilité.

Sa responsabilité : notre TRÉSORERIE Francs français. Il assure sa gestion en valeur, le suivi de la trésorerie intra-groupe comme celui des engagements. Il entretient les relations avec les banques, contrôlant les opérations et leurs conditions d'application. Il est aussi chargé des prévisions.

L'expérience de l'outil informatique lui est indispensable. Celle de la banque constituerait un avantage. La connaissance de l'Anglais lui sera utile, pour son évolution au sein du groupe.

Merci d'adresser votre candidature, sous référence 7379 à :



DIVISION PRODUCTION FILMS ET TÉLÉVISION D'UN IMPORTANT **GROUPE INTERNATIONAL**

recherche

CHEF COMPTABLE ADJOINT

Il s'agit de seconder le chef comptable dans l'ensemble de ses activités, et tout particulièrement pour les opérations financières avec l'étranger.

Pour être candidat, il faut avoir une solide formation générale et comptable de base, ainsi qu'une expérience suffisante pour être rompu à l'ensemble des techniques modernes de comptabilité, notamment à l'utilisation de l'outil informatique. Préférence sera donnée aux candidats ayant la pratique des opérations financières internationales.

La connaissance de l'anglais est indispensable. (référence 2404).

SECRÉTAIRE du DIRECTEUR FINANCIER

Elle devra collaborer avec lui pour toutes les activités d'un secrétariat dynamique.

Pour être candidate, il faut avoir une bonne formation de base (niveau Bac minimum), une expérience suffisamment longue et diversifiée pour avoir acquis la maîtrise de toutes les tâches du secrétariat. Préférence sera donnée aux candidates ayant travaillé dans les services comptables ou financiers de multinationales, et aimant l'initiative et les responsabilités.

Anglais courant indispensable. (référence 2405).

comes

Envoyer CV détaillé, lettre manuscrite, photo récente et prétentions au Département Recrutement du COMES, 19, rue de la Paix, 75002 PARIS, en rappelant la référence du poste.

DISCRÉTION ET RÉPONSE ASSURÉES.

INGENIEUR Arts et Métiers

La Société INTER ELEC spécialisée dans la conception et la fabrication d'automatismes (pilotes automatiques, métro, robots, signalisation), crée le poste de PROCESS Engineer.

Au sein de la direction technique, il regroupera sous sa compétence l'ensemble des études et actions visant à optimiser les processus de fabrication (méthodes, coûts, temps équipement, formation, analyse de valeur).

Formation ingénieur grande école, débutant ou ayant première expérience en fabrication (de préférence matériels électroniques ou électromécaniques).

Ecrire avec C.V. détaillé et rémunération actuelle s/réf. 81 M à Catherine ROZES

plein emploi
10 rue du Mail
75002 PARIS

Jeunes diplômés scientifiques, choisissez l'informatique !

Dans le cadre d'une **jeune société spécialisée dans l'épargne** (filiale d'un important groupe financier), nous vous offrons l'opportunité de vous intégrer dans notre équipe informatique (10 personnes).

Vous recevrez une **formation complète** à des méthodes rigoureuses comme **ANALYSTE.**

Cette formation vous permettra de prendre rapidement en charge le développement d'applications financières.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, C.V., photo et prétentions) en précisant sur l'enveloppe la référence 1611 à

MEDIA PA
9, Bd des Italiens, 75002 Paris
qui transmettra

(Réponse et discrétion assurées)

MEDIA PA

UN DES PLUS IMPORTANTS CABINETS DE COURTAGE D'ASSURANCES PARIS

recherche

CHEF DE SERVICE
SINISTRES ASSURANCES

pour sa division maritime et transports

- Formation juridique
- Anglais écrit et parlé
- Expérience contentieux assurances maritimes souhaitée

Poste comportant responsabilités au niveau commercial et technique.

Situation intéressante et d'avenir pour candidat de valeur

Adresser C.V., prétentions et lettre manuscrite sous réf. 31178 M à : BLEU Publicité - 17, rue du Docteur Lebel 94300 VINCENNES

COMPAGNIE GÉNÉRALE MARITIME

pour faire face à son développement informatique la CGM recrute pour ses centres de traitement de

LE HAVRE (76) et CERGY-PONTOISE (95)

équipés de Cii HB 66 DPS et 40 P temps réels et base de données

HOMMES SYSTÈME ANALYSTES-PROGRAMMEURS

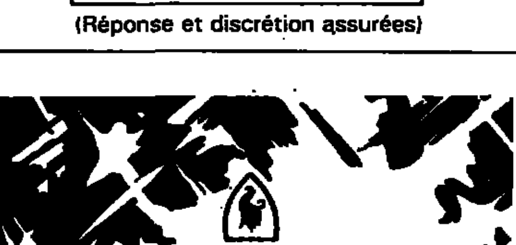
Nous recherchons pour ces postes :

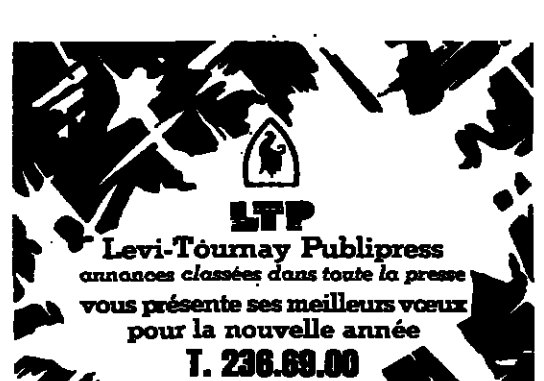
- Des professionnels confirmés
  DUT
  2 ans expérience
  Connaissances en base de données et télétraitement
- de jeunes débutants
  Diplômés de l'enseignement supérieur ou ingénieur
  DUT

En raison de la diversité des applications et des multiples implantations en France et en Europe, la CGM offre de larges perspectives d'avenir à des candidats de valeur.

Envoyer C.V. et prétentions à :
CGM Recrutement
Tour Winterthur Cedex 18
92085 PARIS-LA DÉFENSE

bleu





IMPORTANT GROUPE AGRO-ALIMENTAIRE situé à PARIS recherche pour son service négoce de matières premières destinées à l'alimentation du détail

SON RESPONSABLE EXECUTION

FORMATION : DROIT — Sce ECO — ESC.
Il se verra confier la gestion administrative du service et assumera les relations avec les transitaires, les fournisseurs, les clients, les banques, les assurances...
— Première expérience du transit souhaitée.
— Anglais courant impératif.

SRC — Adresser C.V. et photo s/réf. M 5 001 à S.R.C. 57 rue de Richelieu 75002 PARIS

LILLE PARIS LYON

---

cxp

AU SERVICE DE 500 ENTREPRISES
en matière d'information sur les systèmes informatiques
L'ASSOCIATION C.X.P.
recrute

UN INGÉNIEUR D'ÉTUDES INFORMATIQUES
(Réf. 01)
Formation d'ingénieur ou d'universitaire

Le candidat se verra confier la responsabilité d'études originales sur les techniques informatiques (matériel et logiciel) les plus récentes.
A terme, le candidat mènera, en parallèle, l'animation de séminaires, le poste nécessite une capacité d'autonomie certaine ainsi que des aptitudes à l'expression écrite et orale.

UN ATTACHÉ AUX RELATIONS EXTÉRIEURES
(Réf. 02)
Formation maîtrise de gestion ou équivalent

Le candidat de niveau cadre sera chargé de la Communication avec les Utilisateurs de l'informatique : il se verra confier la responsabilité de fournir des informations sur les activités du C.X.P. et assurera l'animation de l'Association dans des salons professionnels. Des connaissances informatiques sont nécessaires.

Ces postes sont à pourvoir rapidement.
Envoyer C.V. et photo en précisant la référence :
C.X.P., 5, rue de Monceau, 75008 PARIS.

LABORATOIRES DE MARCOUSSIS
Centre de Recherches de la C.G.E.
recrutent

1 ingénieur grande école
(X, MINES, Centrale, Polytechn. Zurich)

Pour assister directement le Directeur chargé de la définition et de l'exécution de programmes de Recherche et Développement portant sur les ECONOMIES D'ENERGIE et l'ENERGIE SOLAIRE.

Compétence confirmée en thermique indispensable.
Connaissances en Electronique et en Informatique souhaitées.

Pour ce poste de haut niveau scientifique

Adresser votre lettre manuscrite + CV très détaillé + prétentions sous référence ES/1 aux LABORATOIRES DE MARCOUSSIS, CENTRE DE RECHERCHES DE LA C.G.E. - Route de Nozay, 91460 MARCOUSSIS.

SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

recherche

- Pour son département affichage (média spécialisé).
  – Excellent commercial ayant le sens du « terrain ».
- Pour son département conseil :
  – un chef de publicité,
  – une assistante – une secrétaire.

Adresser curriculum vitae, photo et prétentions sous n° 115.465 M à RÉGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur. 75002 PARIS.

Société financière recherche

JEUNE INFORMATICIEN

— formation supérieure,
— débutant ou 1ère expérience,
— connaissance COBOL indispensable.

Après formation, il deviendra responsable d'un mini système WANG VS 80.

Envoyer C.V., photo et prétentions s/réf. 91/2 à notre Conseil pour ce recrutement :
CIBI
2, rue Jean Lantier — 75001 PARIS



LTT

Filiale d'un très important groupe industriel, nous sommes spécialisés dans la recherche et l'industrialisation de systèmes de transmission.
Nous développons nos services Études et Développement et recrutons de

Jeunes Ingénieurs Électroniciens
ENST, ESE, ISEP,
ENSAM, ENSEM, ECAM, . . .

Débutant ou ayant une première expérience professionnelle, vous souhaitez acquérir une compétence dans le domaine des techniques de pointe que nous développons : TRANSMISSIONS OPTIQUES, TRANSMISSIONS DE DONNÉES.
Après formation à nos produits et méthodes, vous participerez aux projets d'études et de développement de nouveaux équipements de transmission.
L'importance de notre groupe et ses structures internationales permettent d'offrir des perspectives de carrière très ouvertes dans les domaines, technique, commercial ou export.

Jean VIGREUX vous remercie de lui écrire à l'adresse suivante :
LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES
1, rue Charles Bourseul - 78700 CONFLANS-STE-HONORINE

OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS

Ingénieur mécanicien
Diplômé grande école

visa pour une direction technique

Agé d'au moins 30 ans, vous avez une expérience professionnelle de 5 ans min., soit dans un poste identique, soit à la Direction d'un B.E ou d'un service méthodes industrielles dans des industries mécaniques à process à lignes automatisées. Vous y avez acquis la maitrise de l'outil de production (respect des délais et normes de qualité, souci de l'organisation et de la rentabilité).

L'homme de production que vous êtes nous intéresse mais plus encore, cette offre s'adresse à un homme de recherche et développement.

En effet, votre mission première consistera à concevoir et réaliser les moyens d'industrialiser nos produits, à en optimiser la mise en œuvre par des procédés et des équipements de plus en plus performants, à promouvoir des techniques nouvelles afin que nous maintenions notre position de leader sur le marché.

Filiale d'un groupe international, nous sommes implantés à l'Est de Paris (1h) et restons une entreprise à taille humaine (180 personnes). Notre spécialité: la **câblerie fine destinée à l'électronique, l'aérospatiale, l'aéronautique. Notre progression annuelle est de + 40 %.**

Notre proposition vous intéresse ? Alors, adressez votré dossier de candidature : lettre manuscrite, CV détaillé, photo et salaire actuel sous référence 3980 HA à notre Conseil,
8 rue de la Tirelire - BP 111 - 51054 REIMS CEDEX.
58 avenue de Wagram - 75017 PARIS.

MORENO CONSULTANTS
Recrutement Structures et Communication

INFORMATICIENS
ALLIEZ VOTRE POTENTIEL AU NOTRE

Votre formation supérieure complétée par une expérience de quelques années dans l'informatique vous permettent aujourd'hui de passer à la vitesse supérieure.

Mettre tout votre potentiel dans une Société de Services de taille humaine, où les initiatives individuelles sont encouragées et où les interventions sont nombreuses et diversifiées, voilà ce que nous vous offrons.

Vous pourrez, suivant votre dimension personnelle, prendre chez nous dès le départ tout ou partie de projets dans le développement de systèmes de gestion et leurs réalisations. Votre formation ne sera pas limitée. Tous les atouts seront réunis pour vous permettre de nous accompagner dans notre évolution.

Si ces perspectives vous séduisent, merci de nous faire parvenir votre dossier de candidature (lettre manuscrite + CV) sous référence 21CM, à :



48 avenue Raymond Poincaré
75116 — Paris

SOURCES

International leader in the design, manufacture and marketing of automated analysis equipment seeks for the BUSINESS SYSTEMS DEPARTMENT of its International Division a-

systems analyst/ programmer

to assist the Business SYSTEMS MANAGER in the coordination and development of EDP activities in this multinational corporation.
The position requires extensive experience in the design and implementation of interactive computer systems, and in-depth knowledge of IBM system 34 and RPG II. A knowledge of IBM system 38 would also be considered an advantage.
Based in GARGES-LES-GONNESSSE (10 km North of PARIS). Extensive foreign travel will be involved, therefore fluency in English is essential.
Salary and conditions will correspond to the demanding nature of this position.

Suitably qualified candidates should apply to :
(please indicate salary requirements)
C. COLISTRO - COMPAGNIE TECHNICON - BP 10 - 95330 DOMONT



TECHNICON

psycho-sociologue

études qualitatives - marketing

sema marketing recherche pour son département "Etudes Qualitatives", psycho-sociologue de formation universitaire ou grandes écoles ayant quelques années d'expérience des études qualitatives, si possible dans le domaine des services.

Adresser C.V. et prétentions à Sema-Sélection sous réf. 10315/M
Centre Metra 16/18, rue Barbès 92126 MONTROUGE.

MEMBRE DE SYNTEC

sema selection — Paris - Lille - Lyon - Marseille - Toulouse

winterthur assurances

Première Société étrangère sur le marché français offre à de

JEUNES DIPLOMES DEBUTANTS

de l'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
(formation MIAGE ou équivalent)
un poste d'

ANALYSTE

(formation ESCAE ou équivalent)
un poste d'

ORGANISATEUR

dans le cadre du développement de son département informatique et organisation.
- Formation assurée.
- Lieu de travail : La Defense.

Adresser lettre manuscrite, C.V. et prétentions a :
Mademoiselle DILHAN - WINTERTHUR ASSURANCES
Tour Winterthur - Cedex 18 - 92085 PARIS-LA-DEFENSE

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE

spécialisée dans
LE MATÉRIEL DE PESAGE

recherche pour son
DÉPARTEMENT CAPTEURS

INGÉNIEUR MÉCANIQUE

Il devra prendre en charge les études dans le domaine des capteurs.

Ce poste s'adresse à un ingénieur ayant acquis au moins deux ans d'expérience, si possible dans la métallurgie. De bonnes connaissances en analyse de contraintes serait un atout supplémentaire de même qu'une bonne maîtrise de l'anglais.

Nous vous remercions d'adresser votre candidature sous réf. 7.612 à PLAIN CHAMPS, 5, rue du Helder, 75009 Paris, qui transmettra.

Importante Société d'audit
et d'expertise comptable
Paris

recherche

experts-Comptables Stagiaires

H.E.C. - E.S.S.E.C. - E.S.C.P. - I.E.P.
ou formation juridique

D.E.C.S. apprécié
ainsi qu'une première expérience
dans une activité d'expertise ou d'audit

LIBRES RAPIDEMENT

Lettre manuscrite, C.V. et photo seront adressés sous référence : J 218, à :

COFINOR
49, boulevard de Courcelles - 75008 PARIS

pmp

Ingénieur d'Etudes
Gentilly

ENERTEC
Schlumberger

Pour répondre au développement de nouvelles techniques de ses transformateurs de mesure Enertec Schlumberger recherche pour son établissement de Gentilly un Ingenieur d'Etudes.

Au sein d'une equipe d'etudes, il sera chargé de la conception de reducteurs de mesure (transformateurs de courant et de tension).

La connaissance de la programmation en langage FORTRAN IV ainsi qu'une premiere experience industrielle seraient appreciees.

Adresser lettre manuscrite + C.V. à notre conseil qui étudiera votre candidature en toute discretion.



Conseil en Recrutement
57, rue de Richelieu
75002 PARIS.

HAVAS CONTACT

PARIS - LILLE - LYON

Banque de Dépôts **PARIS**
recherche
pour son DEPARTEMENT des

PARTICULIERS
cadre commercial

spécialisé dans les différents produits de gestion de l'épargne.

Mission :
- développement de cette clientèle,
- participation à la conception et à la mise en place de produits orientés vers la gestion de patrimoine.

Profil souhaité :
- 32 ans minimum,
- formation supérieure type grande école de Commerce,
- expérience indispensable de plusieurs années dans la fonction,
- bon contact commercial,
- esprit imaginatif,
- poste évolutif.

Envoyer C.V., photo et prétentions sous réf. 158-M au Service du Recrutement
CREDIT CHIMIQUE
20 rue Treilhard 75008 Paris.

THOMSON-CSF

En forte expansion, au sein de la division AVIONIQUE, notre département RCM, localisé en proche banlieue sud, crée pour son important Service «APPROVISIONNEMENT» un poste de responsable de :

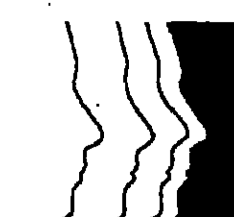
GESTION INFORMATISÉE APPROVISIONNEMENT

— Rattaché au Chef de Service, en liaison avec la gestion de production, il participera à l'élaboration et à la mise en œuvre de systèmes de gestion informatisée dans le domaine des achats, de la gestion des stocks et des paiements.

— Il définira les cahiers des charges destinés au groupe d'études informatiques, les procédures d'utilisation et participera à la formation du personnel concerné.

Le Cadre Position II que nous recherchons a une expérience réussie de la gestion industrielle informatisée dans un domaine similaire ou production et service connexes.

Merci d'envoyer C.V., photo + lettre au Service du Personnel 68, Avenue Pierre Brossolette, 92242 MALAKOFF Cedex.



La mécanisation postale
Adjoint au chef du bureau d'études mécanique

L'offre :
- Responsable des techniques mécaniques et électromécaniques mises en œuvre dans nos matériels et en liaison avec les B.E. electrique et informatique vous serez :
- garant de l'utilisation des regles de l'art (standards, normes, élaboration des dossiers) pour remplir les cahiers des charges initiaux dans un meilleur compromis coût - performance.
- l'interlocuteur du client dans votre spécialité et le coordinateur des études sous-traitées à l'extérieur.
- responsable d'une équipe de 15 personnes.

Vous avez : une formation d'ingénieur A & M ou équivalent (ENI, ...).
- une expérience de 5 ans au moins dans des fonctions similaires et si possible dans le secteur des périphériques informatiques,
- un excellent niveau d'anglais, que vous avez utilisé au cours de votre expérience précédente.

Nous sommes : une société française tournée vers les technologies de pointe essentiellement spécialisée dans l'électronique et les Automatismes.
Notre acquis technique et notre notoriété nous conduisent sur tous les continents.
Merci de nous adresser C.V., photo recente et rémunération actuelle sous la reference 11.261 M (à mentionner sur l'enveloppe)
Le secret absolu des candidatures est garanti par :

BKC — **BERNARD KRIEF CONSULTANTS**
115, rue du Bac 75007 PARIS — Tel. 544.38.29.

consultants marketing management

Nous souhaitons renforcer notre equipe et recherchons la collaboration d'un

INGENIEUR

DIPLOME GRANDES ECOLES, DOUBLE FORMATION SOUHAITABLE (MBA, INSEAD, ISA...)

ET/OU EXPERIENCE 2/3 ANS DANS L'INDUSTRIE (MARKETING, GESTION, DISTRIBUTION).

Ce collaborateur devra progressivement prendre en charge des interventions de haut niveau en milieu industriel dans un cadre international.

Anglais et/ou Allemand courant indispensable.

Une présentation des activités de notre Societe vous sera donnée à reception de votre lettre de candidature manuscrite accompagnee d'un C.V. detaillé, adressee sous reference 5470-M a I.C.A., 3, rue d'Hauteville 75010 Paris, qui transmettra.

I.C.A. International Classified Advertising — NEW YORK — PARIS

la conception et les moyens d'une informatique d'avant-garde

INGENIEUR GRANDE ECOLE

Vous cherchez à affirmer votre potentiel dans une entreprise de premier plan qui vous fera participer à son évolution.

Du Groupe de la Caisse des Dépôts et Consignations, la G.CAM est une SSCI dont les activités sont en forte croissance (35% par an depuis plusieurs années) et dont les moyens financiers lui permettent d'entreprendre de grands projets.
Pratiquant une philosophie de management fondée sur la délégation des responsabilités, il vous propose de devenir

RESPONSABLE D'ETUDES

en vous confiant la prise en charge budgétaire et technique d'importantes applications de pointe - banques de données, réseaux - depuis l'élaboration du cahier des charges avec l'utilisateur jusqu'a la supervision de la réalisation.

Adresser c.v. et prétentions sous référence 136 à Marie-Françoise ALETTI
G.CAM - Tour Maine-Montparnasse - Boite Postale 185 - 75755 Paris Cedex 15.

G.CAM



DEPARTEMENT TRANSMISSION

recherche

INGENIEURS ORGANISATION

attachés au Service Organisation et Informatique

Ils seront chargés de missions comportant :
- l'analyse fonctionnelle d'organisations existantes ou à créer
- d'études d'opportunité ou de diagnostic
- la proposition et la mise en place des structures d'accueil (procédures circuits de documents)
- d'animation de groupes de travail.

Ces postes conviendront plus particulièrement à des Ingénieurs Grandes Ecoles, ayant une formation complémentaire en gestion (IAE, ICG-ou similaire).

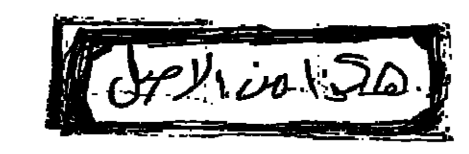
Une expérience antérieure (2 ans minimum) de l'organisation administrative et industrielle est indispensable.

Une connaissance de l'informatique répartie serait appréciée.

Lieu de travail : REGION DE TRAPPES (78).

Adresser C.V., photo et prétentions au Service Recrutement Cadres, sous référence LA/SI - 10 bis, rue Louis Lormand - B.P. 22
78320 LE MESNIL SAINT-DENIS.

CONTESSE



	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS

IMPORTANTE SOCIÉTÉ NATIONALE
recherche
Pour ses services techniques :

PARIS/PROVINCE

JEUNES INGÉNIEURS

- Diplômés d'une grande école.
- Spécialité électronique ou électrotechnique, pour assurer l'étude et la réalisation d'équipements électriques.

Mobilité géographique exigée.

Envoyer C.V. photo, prétentions sous nº 115.364 M RÉGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

Chargé de

RECRUTEMENT ET FORMATION

Nous sommes une entreprise de distribution, notre expansion est constante — magasins à Paris et en province — notre notoriété ne cesse de s'accroître au niveau national.

Nous recherchons pour notre siège (PARIS) UN JEUNE CADRE auquel nous confierons la responsabilité du recrutement et de la formation d'une partie de notre personnel.

Le candidat, âgé de 26 ans minimum, de formation supérieure (psychoprat., institut psycho...), apportera une première expérience similaire ou éventuellement une pratique du recrutement.

Nous vous remercions d'adresser vos dossiers de candidature s/réf. 216 à TRENDANCES, 41, avenue Friedland, 75008 Paris, qui nous les transmettra rapidement.

IMPORTANT FABRICANT
D'EQUIPEMENTS ELECTRONIQUES
recherche

INGENIEUR
GESTIONNAIRE de CONTRATS

Pratique nécessaire des marchés publics et des contrats internationaux dans les domaines de l'électronique et de l'Espace.

Expérience des réglementations exigée

Anglais courant indispensable.

Lieu de travail : BANLIEUE PARISIENNE

Envoyer C.V. manuscrit et photo à no 21084 CONTESSE PUBLICITE 20, avenue de l'Opéra 75040 PARIS Cedex 01, qui transmettra.

IMPORTANT CABINET FRANÇAIS
D'AUDIT ET D'EXPERTISE COMPTABLE
recherche
pour ses bureaux de PARIS et LYON

DES COLLABORATEURS

Ayant au moins :
- D.E.C.S.
- 2 ans de pratique en cabinet.

Une langue étrangère sera appréciée.

Envoyer curriculum vitae et prétentions à :

GDV 114, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

VENDEUR DE TALENT

SOCIÉTÉ FABRICANT ET COMMERCIALISANT UNE COLLECTION DE MONTRES HAUT DE GAMME
recherche

UN EXCELLENT VENDEUR

pour la commercialisation d'un produit de grande qualité auprès d'un réseau d'horlogers bijoutiers sélectionné.

Nous souhaitons rencontrer un homme jeune disponible rapidement

L'expérience d'une activité commerciale auprès d'un réseau horloger bijoutier n'est pas indispensable.

RÉMUNÉRATION MOTIVANTE

Ecrire à RÉGIE-PRESSE nº T 030.730 M
85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.

IMPORTANTE SOCIETE
SECTEUR AUTOMOBILE

recherche

3 JEUNES DIPLOMÉS

ECOLE SUPERIEURE de COMMERCE ou équivalent

qui s'intègreront par leur potentiel et leur dynamisme dans nos

SERVICES COMMERCIAUX ou de GESTION

Si vous souhaitez une information complémentaire, elle vous sera communiquée par téléphone en appelant le

377-12-72 Poste 21-09

de 8 heures à 18 heures
les 18 - 19 - 20 janvier

IMPORTANTE SOCIÉTÉ
SECTEUR ÉLECTRONIQUE
HAUTE PRÉCISION

recherche pour la vente de balances, bascules, systèmes de pesage, et de dosage

TECHNICO-CIAUX

Région Parisienne - Région Lorraine

Niveau Bac technique

Expérience indispensable :
Vente sur le terrain de biens d'équipement industriels ; connaissances industrie alimentaire et grandes surfaces appréciées ; connaissance automatisme et régulation.

Rémunération :
Fixe + intéressement + frais.

Ecrire avec C.V., photo et prétentions à :
UNIPESAGE
Service du Personnel
68. Avenue Gambetta
93170 BAGNOLET

bleu

SERVICE DE DOCUMENTATION

recrute

INGÉNIEUR
EN SCIENCES DE LA TERRE

possédant formation ou expérience documentation pour gestion et exploitation bases de données *informatisées.*

LIEU DE TRAVAIL : BONDY.

Ecrire : ORSTOM
70, rue Route d'Aulnay, 93140 BONDY.

SOCIÉTÉ D'ARCHITECTURE
recherche

ARCHITECTE DIPLOMÉ

Age minimum 35 ans.

Ayant une expérience professionnelle complète d'au moins 10 ans.

Très fort en conception, maîtrisant parfaitement les techniques de construction.

Expérience dans bâtiments industriels, usines, laboratoires de recherches et bâtiments administratifs.
Langue allemande ou anglaise souhaitée.

Ecrire avec C.V., photo, prétentions, tous renseignements et références complets à SUTER ET SUTER S.A.R.L.
16, rue Saarinen-Silic 256
94568 RUNGIS Cedex.

IMPORTANTE ENTREPRISE
DE TRAVAUX PUBLICS
recherche pour Région Parisienne

Cadres Administratifs

2 à 3 ans d'expérience indispensables (ESCAE - ICN - ED - HEC - etc...) pour prendre en charge directement ou progressivement la responsabilité comptable et administrative d'un ensemble d'activités supérieures à 100 Millions de F.

Ecrire sous référence 3675 à L.T.P.
31, Bd Bonne Nouvelle 75083 Paris
Cedex 02 - qui transmettra



VOUS AVEZ

- une bonne culture générale
- une forte personnalité
- le goût des contacts

Vous cherchez un travail qui vous laisse du temps libre.
UN GRAND DE L'ÉDITION
Vous offre :
- un travail, 4 heures par jour
- une technique de vente : le téléphone
- le choix des horaires
- un produit de prestige.

Lieu : proximité place Clichy
Téléphon.-nous av. 281-39-66.

Champs-Elysées

ASSISTANTE DU DIRECTEUR

GÉRANCE IMMOBILIÈRE

Cet établissement bancaire (20 personnes), filiale d'un puissant groupe financier, gère un important patrimoine immobilier, industriel et commercial.

Elle a pour mission de préparer les travaux de traitement de la gérance : préparations informatiques, suivi des règlements, relance aux locataires, tenue à jour des différents plannings, vérification des comptes de charges, répartition des impôts locaux.
Elle doit connaître l'ensemble des dossiers pour assurer les relations téléphoniques avec les locataires, syndics, associés et administrations. Elle est secondée par une secrétaire.

Ce poste convient à une personne justifiant d'une expérience d'environ 5 à 10 ans habituée à gérer des dossiers administratifs, juridiques ou financiers, et à assumer un secrétariat de direction.
L'expérience de l'immobilier n'est pas indispensable.

Merci d'envoyer C.V. complet, photo et rémunération actuelle sous référence M 11577 A. EGOR PROMOTION, 63, rue de Ponthieu, 75008 Paris.

P.M.E. Engineering
de laboratoires
recherche

TECHNICIEN CHIMISTE

(BTS ou DUT)

- Expérience qq années industrie pétrochimique/engrais.
- Anglais courant indispens.
- Expérience souhaitée chantiers à l'étranger.
- Disponible rapidement.
- Poste à pourvoir sur Paris, déplacements à l'étranger à prévoir.

Ecr. s/nº 7.685 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

GROUPE PRESSE
PROFESSIONNELLE
ÉLECTRONIQUE

Rech. pour son Département vente publicité commerciale

CHEF DE PUBLICITÉ
et
ADJOINT PUBLICITÉ

Env. C.V., photo et prétentions à nº 21.135 CONTESSE Publ. 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS Cédex 01 qui tr.

SIRTES
92100 BOULOGNE
recherche

INGÉNIEURS

Quelques années d'expérience. Formation électromécanique ou électronique ou automatique pour conseil et formation en entreprise dans le domaine des systèmes automatisés.
Langue étrangère appréciée.

Adresser C.V. et prétentions à SIRTES, Tour Vendôme, 204, rond-point Pont-de-Sèvres.
92516 BOULOGNE

SIRTES
92100 BOULOGNE
recherche

TECHNICIENS SUPÉRIEURS

Quelques années d'expérience. Formation électromécanique ou électronique ou automatique pour conseil et formation en entreprise dans le domaine des systèmes automatisés.
Langue étrangère appréciée.

Adresser C.V. et prétentions à SIRTES, Tour Vendôme, 204, rond-point Pont-de-Sèvres. 92516 BOULOGNE

SIRTES
92100 BOULOGNE
recherche

INGÉNIEUR MÉTHODES
(fabrication mécanique)

Pour conseil et formation en entreprise.
Expérience 5 années minimum.
Anglais souhaité.

Envoyer C.V. et prétentions à SIRTES, Tour Vendôme, 204, rond-point Pont-de-Sèvres. 92516 BOULOGNE

SIRTES
92100 BOULOGNE
recherche

TECHNICIEN SUPÉRIEUR MÉTHODES
de bon niveau
(fabrication mécanique)

pour conseil et formation en entreprise.
Niveau B.T.S.
Expér. entreprise 5 années min.
Anglais souhaité.

Envoyer C.V. et prétentions à SIRTES, Tour Vendôme, 204, rond-point Pont-de-Sèvres. 92516 BOULOGNE.

---

95 - SURVILLIERS
Sté vente par catalogues en forte expansion rech.

ASSISTANTE

Gestion de STOCK
28 ans minimum
calcul, suivi, relances des commandes fournisseurs.
Expérience souhaitée de la gestion de stocks.
Ecrire avec C.V. + photo M. WATINE- J.P.G.
B.P. 24 - 95470 FOSSES.

ASSISTANT D'ÉTUDES

120 à 140.000 F brut annuel.
Prépar. et suivi des financements des opérations menées pour le compte de tiers (Etat, collectivités locales)
FORMATION ÉCONOMIQUE SUP. EXPÉRIENCE APPRÉCIÉE : FINANCES LOCALES, STATISTIQUES
Ecr. avec C.V. + photo à : Et. public d'amén. de la ville nouvelle de St-Quentin-en-Yvelines B.P.329 - 78184 ST-QUENTIN-Yvelines, Cedex.

ORGANISME PROFESSIONNEL NATIONAL
PARIS

recherche

CADRE

Formation juridique et économique

10 ans d'expérience domaine social (problèmes emploi) retraite, prévoyance, etc.), dans administrations ou département social de grande entreprise.

Envoyer C.V. avec lettre manuscrite, photo et prétentions à nº 31.382 M. BLEU, 41, av. du Château, 94300 Vincennes.

SOCIÉTÉ SERVICES INFORMATIQUE BATIMENT
PARIS

recherche

ANALYSTES-PROGRAMMEURS

Pratique du Basic indispensable. Connaissance CPM appréciée.

Pour développement d'application de devis et gestion sur micro-ordinateurs.

Envoyer C.V. avec lettre, photo et prétentions à : nº 31381, M. BLEU. 41, avenue du Château, 94300 Vincennes.

SOCIÉTÉ SERVICES INFORMATIQUE BATIMENT
PARIS

recherche

INGÉNIEUR

2 à 3 ans d'expérience entreprise souhaitée.

Pour développement et diffusion de logiciel de devis et gestion sur mini et micro-ordinateurs.

Envoyer C.V. avec lettre, photo et prétentions à : nº 31.380 M. BLEU 41, av. du Château, 94300 Vincennes.

Société SOFECOME recherche pour son département containers, polyester, contreplaqués, métalliques,

UN JEUNE INGÉNIEUR

de formation mécanique pour assister la direction technique (bureau d'études).
Envoyer curr. vitae avec photo, 4, avenue Laurent-Cély, 92606 ASNIÈRES cedex.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE
PARIS (16e), recherche

JEUNES DIPLOMÉS

B.T.S./D.U.T. DE COMMERCE INTERNATIONAL ou équivalent

pr prospection marchés approvisionnement et consommation. Anglais indispensable, petite expérience souhaitée.

Adr. C.V., prét. ss le nº 20.582 à CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er.

RESPONSABLE SERVICE CLIENT
A AUBERVILLIERS

dans société moyenne de distribution d'équipements électroniques, filiale d'un des premiers groupes américains, il sera chargé de la supervision de la facturation, de la relance et du recouvrement. Expérience poste similaire obligatoire.
Anglais nécessaire.
Connaiss. comptabilité et informatique appréciées. Salaire en fonction de l'expérience.

Ecr. lettre manuscr. avec C.V. à FELLOV/STORNO 69, rue de la Goutte-d'Or, 93300 AUBERVILLIERS.

CABINET
INTERNATIONAL
D'AUDIT
recherche
assistants haut niveau, minimum 2 années cabinet, D.E.C.S. anglais, rémunération en rapport, possibilité évolution carrière. Adresser C.V. et prétent. sous le nº 31.631 M à BLEU, 17, rue Lebel, 94300 VINCENNES.

Etablissement sous contrat
recherche

PROFESSEUR
ENSEIGNEMENT COMMERCIAL
et
PROFESSEUR
E.F.S.
SUPPLÉANTS

Adresser C.V., 38, avenue du Pr.-Wilson, 94230 CACHAN.

IMPTE STÉ DE TRANSPORTS INTERNATION. A BOBIGNY (93) recherche de toute urgence

UN AFFRETEUR CONFIRMÉ

Env. C.V. et prét. s/réf. 11354 à PIERRE LICHAU S.A. B.P. 220 75063 PARIS Cedex 02 qui transmettra.

BUREAU D'ÉTUDES
PARIS 8e
recherche

INGÉNIEUR DÉBUTANT

SUP-AÉRO, Centrale, SUP-ELEC ou équiv. option électronique, exclusivement.
Ecr. avec C.V. et prét. à SERAT, 20, rue de la Baume, 75008 PARIS.

NORTON, producteur leader mondial dans son domaine, recherche :

JEUNE ASSISTANT COMMERCIAL

Formation souhaitée ESC Province.
80 % du temps en clientèle sur toute la France.
Avenir assuré si «fana» du bricolage, pédagogue, travailleur, débrouillard et excellent contact.

Allemand et anglais souhaités pour évolution rapide.

Excellente formation assurée. Frais réels.
Avantages sociaux.
Siège 25 kilomètres N.-O. Paris.

Adresser C.V., photo et prétentions à :
NORTON S.A. - Service du Personnel
route de l'Ambassadeur - 78702 Conflans

Publicités Rénales

ANALYSTE PROGRAMMEUR

Expérience confirmée
IBM 34/38 ou S1

AMBITIEUX

Possibilité prendre direction technique SSCI
Dynamique, s'implantant à :
PARIS

Ecrire s/nº T 030723 M à :
RÉGIE PRESSE
85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.

RECHERCHE

ASSISTANT (E) DU CHEF TRAITEMENT V.P.C.

- Chargé(e) du contentieux, recouvrement, assurances d'expéditions, relations avec la comptabilité et les revendeurs.

Expérience de traitement V.P.C. et de travail en liaison avec un ordinateur indispensable.
Niveau bac + 2 mini ou équivalent.
Disponible rapidement.

Envoyer C.V. et prétentions à Mme HELLMUTH, 67, avenue de Wagram, 75017 PARIS.

Important bureau d'études
recherche

INGÉNIEUR ÉCONOMISTE

pour études de transport ayant min. 5 ans expérience. Env. C.V. sous réf. Nº 8.388 à L.T.P. 31, Bd Bonne Nouvelle 75083 Paris Cedex 02 qui transmettra.

GESTION 2000
recherche
INGÉNIEUR

Calculs charpente métallique et béton armé.
Expérience 5 ans minimum.
Téléphone : 246-42-01.

Sté pleine expansion rech. un V.R.P. exclusif pour suivi et entretien clientèle (hypermarchés) secteur Paris + moitié région parisienne. Ecr.Nº 03141P.A.S.V.P.37, rue du Gal Foy, 75008 PARIS.

Organisme de Formation
recherche

ANIMATEURS EN INFORMATIQUE

Envoyer C.V. à : COGESSOR, 31, rue d'Amsterdam, 75008 PARIS.

OFFRES D'EMPLOIS

UTI SERVICES
5/14, rue La Pérouse, 75784 Paris cedex 16.
recherche
ANALYSTES PROGRAMMEURS DE GESTION
Langage cobol indispensable.
Ecrire avec C.V., photo et prétentions au : Service du Personnel.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ NEUILLY
équipée de 2 grands systèmes BURROUGHS B 6.900 Batch et télétraitement
recherche
1 PROGRAMMEUR SYSTÈME
(Cobol, la connaissance de l'Algol serait un atout)
Réelle possibilité d'évolution
3 ANALYSTES PROGRAMMEURS
pour développement d'applications de gestion (Cobol)
2 ans d'expérience au moins. Niveau DUT, MIAGE ou ÉQUIVALENT
Adresser C.V. et prét. sous Nº 1.030 F à GEM Publicité, 142, rue Montmartre, Paris 2e qui transmettra.

HOMME SYSTÈME IBM
DOS. VSE, POWER/COBOL, CICS, GAP.
Libre immédiatement.
Tél. : 742-06-12.

ASSOCIATION AMITIÉ/JEUNESSE
36, rue des Plantes, 91200 ATHIS-MONS
Convention Collective 1966. Club de Prévention.
Recherche
2 ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉE OU ANIMATEURS
(NIVEAU D.E.F.A.)
pour compléter équipe :
— travail de rue ;
— animation de lieux d'accueil.
Tél. : 938-23-56.

Organisme social Melun, rech. COLLABOR., 30/35 ans env. ayant connaissances juridiques comptables et sociales pour vérifier en entreprises sur la Seine-et-Marne. Véhicule fourni, avantages sociaux.
Ecrire sous le nº 416 à HAVAS, 77007 MELUN cedex.

GROS REVENUS même SANS DIPLOME si FORTE PERSONNALITÉ
en rejoignant, après formation spécifique, l'équipe de cciaux indépendants, mais dynamiques, d'une filiale importante de banque d'affaires. Pr R.-V. téléph. au 763-12-02 à M. COUTIER. Env. C.V. + photo + tél. à SIIF, 60, rue Jouffroy, 75017 Paris.

Recherchons pour région parisienne
ANALYSTES PROGRAMMEURS DE GESTION
Formation D.U.T., 3 ans d'exp. en conversationnel.
Connaissant FORTRAN IV et BASIQUE II ainsi que la série P.D.P. 11 de DIGITAC EQUIPEMENT
T. R.-V. 201-22-10, poste 24.

VILLE de NOISY-LE GRAND
Ville nouvelle (40.000 habitants)
recrute d'urgence pour son Service INFORMATION :
UN JOURNALISTE
Expérience secrétariat de rédaction et formation supérieure souhaitées.
Rémunération de début : 5.500 F/mois environ.
Adresser curriculum vitae à Madame le Maire Secrétariat général 93160 NOISY-LE GRAND

Ville de ROISSY-EN-FRANCE
(Catégorie 5.000 à 10.000 habitants) recrute
1 RÉDACTEUR
pour le Secrétariat général (formation juridique ou économique souhaitée)
1 ADJOINT TECHNIQUE
pour seconder le responsable des services techniques
Pour ces deux postes, la préférence sera donnée à des candidats jeunes, diplômés de l'enseignement sup. et disposant d'un min. d'expér. professionnelle.
Adr. candidature et C.V. détaillé à M. le Maire
95500 ROISSY-EN-FRANCE

AGENT DE CHANGE recherche
Spécialiste obligataire confirmé pour développer ses relations avec importante clientèle institutionnelle.
Ecr. s/nº 7.688 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

IMPTE STÉ DE TRANSPORTS INTERNATIONAUX A BOBIGNY (93)
recherche de toute urgence
COMPTABLE CONFIRMÉ (E)
1er DEGRÉ
Chargé (e) des rapprochements bancaires, calculs des amortissements, tenue des comptes « correspondants » allemand-italien (l'une de ces deux langues étant vivement souh.). Adresser C.V. et prét. sous la réf. 7.768 à PIERRE LICHAU S.A., B.P. 220, 75063 PARIS cedex 02, qui tr.

secrétaires

IMPORTANTE SOCIÉTÉ PUBLICITÉ PRESSE
Quartier CHAMPS-ÉLYSÉES
recherche
SECRÉTAIRE STÉNODACTYLO
Jeune, dynamique, bonne culture générale, 2 ans d'expérience, disponible, esprit d'initiative et d'équipe.
Env. C.V., photo et prétentions s/nº 478 M, RÉGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur - 75002 PARIS.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE
Leader mondial dans sa spécialité - Gare de COURBEVOIE-LA DÉFENSE
recherche pour DIRECTION EXPORT
SECRÉTAIRE STÉNODACTYLO
— Bilingue anglais.
— Sténo anglaise indispensable.
— Expérience service EXPORT souhaitée.
Adr. C.V. et prét. s/nº 21.070, Contesse Pub., 20, av. Opéra, 75040 Paris Cedex 01, qui tr.

P.M.E. - NATION
CENTRALE ACHATS ÉLECTRODOMESTIQUE regroupant 36 adhérents recherche
SECRÉTAIRE COMMERCIALE CONFIRMÉE
— connaissance des produits,
— suivi des marchés,
— liaisons téléphoniques avec adhérents et fournisseurs,
— informations et calculs de prix,
— bonne sténodactylo.
Adresser lettre manuscrite + C.V. + photo (retournée) + prétentions annuelles à :
LAMA S.A.
82, boulevard de Picpus, 75012 PARIS.

PARIS-OUEST
Association sans but lucratif en forte expansion avec connexions internationales recherche :
SECRÉTAIRE DIRECTION BIL. FRANÇAIS-ANGLAIS
DEMANDONS : initiative, débrouillardise, goût des responsabilités, esprit pratique, forte adaptabilité, sens des relations publiques, grande disponibilité.
OFFRONS : travail varié et passionnant, esprit d'équipe fortement motivé, horaire adaptable, rémunération concurrentielle.
AGE INDIFFÉRENT MAIS EXPÉRIENCE NÉCESSAIRE
Discrétion assurée
Ecrire avec C.V. et prétentions à Mme HAAS, 51, rue Moulin-des-Prés, 75013 PARIS.

information divers

TROUVER UN EMPLOI
LE CENTRE D'INFORMATIONS DE L'EMPLOI vous propose GUIDE COMPLET (230 pages) :
● Les 3 types de C.V.
● Bonnes réponses aux tests.
● Graphologie et ses pièges.
● 12 méthodes détaillées, etc.
Pour informat., écrire CIDEM M, 5, sq. Mondovi, 78 Le Chesnay.

capitaux propositions commerciales

Exp. compt international (Angl.-Esp.) disp. 200.000 F. Examin. tte prop. 775-04-58.

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES
Ts usag. BAUCHER 267-54-10.

cours et leçons

Romancière américaine, vivant à Paris, enseignerait l'Anglais en leçons particulières. Tél. 261-26-24.

propositions diverses

Pour connaître les emplois offerts à l'étranger (Australie, Canada, Afrique, Amériques, Asie) dem. la revue spécialisée MIGRATIONS (L M), 3, rue Montyon, 75429 Paris Cedex 09.

travail à domicile

DACTYLOGRAPHIE impeccable de vos thèses, mémoires sur I.B.M. Rapide. Tél. 750-95-00.

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

Cause double emploi, vend R4 F6 rallongé, année 7/80, 48.000 km, état parfait. 14.500 F T.T.C. Tél. 436-85-36. Crédit possible.

de 12 à 16 C.V.

A vendre Chambord 1960. Véhicule de collection après expertise. 8.500 KM. Prix 12.000 F. Tél. : 959-04-67.

locations

PERMIS RÉCENT : R 5, R 9, trafic. jour/semaine. Tél. 770-64-81.

formation professionnelle

LE CENTRE DE FORMATION ASTER INFORMATIQUE
forme
DE FUTURS ANALYSTES PROGRAMMEURS
qui, à l'issue d'une formation privée très complète (COBOL, BASIC, TÉLÉTRAITEMENT) d'une durée de quatre mois, se verront confier un poste au sein de notre SOCIÉTÉ ou d'ENTREPRISES CLIENTES.
BAC + 2 minimum
Adr. C.V., lettre manuscr., photo et dispon. au respon. CENTRE DE FORMATION ASTER INFORMATIQUE 6, impasse des Deux-Cousins, 75017 Paris.

STAGE DE FORMATION DE 13 SEMAINES
GESTION INFORMATISÉE DES STOCKS
du 29 MARS au 25 JUIN 1982 pour cadres licenciés économiques, sous le régime de l'indemnité de formation.
AFRAMP : 874-70-87 ou 285-58-51.

L'INSTEP CEFRAS
Organise dans le cadre du diplôme d'Etat aux fonctions d'animateur (le DEFA) les formations suivantes :
— Psycho-pédagogie : 8 février, 14 mars 1982 ;
— Socio-économie : 15 mars, 9 mai 1982 ;
— Gestion-administration : 3 mai, 4 juin 1982.
Ainsi que des cessions de formation aux techniques gérontologiques et audio-visuelles.
Renseignements et inscriptions : Téléphoner à M. CELLIER au 665-74-40.

DECS HORIZON 1985
Cours du jour et soir
Prise en charge par 1 % formation/tarif étudiant
inscriptions provisoires pour candidats au Probatoire.
IGE — 544-44-90
11, rue A. Bourdel, 75015 Paris.

FORMATIONS INFORMATIQUES POUR INGÉNIEURS
CENTRE INTERNATIONAL DE TRAITEMENT INFORMATIQUE
205-24-63. Tous langages.
241-83-83 Scientifiques.
238-14-55 et gestion.
118, rue de Crimée, 75019.

DEMANDES D'EMPLOIS

MAGHREB + EMIRATS...
Pour initier, négocier, mener à bonne fin votre action commerciale :
17 ans d'expérience, de responsabilité de haut niveau :
une formation supérieure français-arabe-anglais...
à votre service à temps complet, partiel.
Ecrire SECID, 122, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris, qui transmettra.

MÉDECIN DE CAMPAGNE
35 ans, habitué responsabilités médicales : urgences, petite chirurgie, médecine générale approfondie. Clientèle rurale importante tenue depuis 8 ans, pour compléter expérience professionnelle
cherche :
Emploi salarié ou libéral avec responsabilités au niveau du suivi des cas médicaux. Etranger possible si stable. Recyclage anglais rapide si besoin.
Ecrire s/nº 2.093 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 PARIS.

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES
CHERCHE EMPLOIS pour EMPLOYÉS(ÉES)
de service commercial
connaissant la comptabilité usuelle et la dactylographie. Disponibles fin janvier. Téléphoner au 547-18-30 poste 86.

Leader marché second œuvre J'offre mes compétences en direction et gestion réseaux marketing produits marchés publicité relations publiques
Société retenue devra avoir :
Politique intégrant négoce, démarche marketing, dynamique, stratégie de développement.
Merci adresser votre dossier.
Ecr. s/nº 2.107 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Cherche garde enfant ou récept. personne consciencieuse. Queulain, 10, rue de Pont-à-Mousson, Paris-17e, tél. : 263-02-99.

J.H., 38 ans, double licence Sciences Eco et Sciences Humaines + maîtrise + DEA Economie, formation supérieure électronique, expérience 10 ans, cherche emploi pour le Cameroun, le Gabon ou la Côte-d'Ivoire.
Ecrire sous le nº T 030.695 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

CADRE TECHNIQUE pour Extrême-Orient, ingénieur, 46 a., électromécanicien, génie clinique plomberie, exp. industrielle et bâtiment rech. poste contrôle supervision possédant visa et carte de travail en ARABIE SAOUDITE, dispon. immédiat. LHUILLIER, tél. : 368-11-81.

J. FEMME Plusieurs années d'exp. comptabilité D.E.C.S. complet cherche stage. 2e année expertise comptable. Ecrire sous le nº T 030.647 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Cadre, 35 ans, spécialiste
ÉNERGIES NOUVELLES
rech. poste à respons. ccial techn. et gestion.
Ecr. ROMAT Jacky, bât. F8 « La Petite Garenne » 16000 ANGOULÊME.

Chauffeur V.L. (Cannes) soc. (trav. bur.) particulier 42 a., ét. sup. tél. Paris, 357-32-26, ap. 19 h.

PLASTICIEN Diplômé mention très bien ENSBA cherche poste enseignement Paris-banlieue.
Ecr. s/nº 6.236 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Journaliste, 28 ans
Audiovisuel + presse écrite. Dipl. Sciences Po + D.E.A. Rel. internationales. Etudie ttes proposit. poste responsabilités presse-information, niveau national ou international.
Ecrire sous le nº 6.577 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

J.F., 21 a., réf., bonne présent., C.A.P., B.E.P. secrét. sténodact., bil. anglais ccial. I.B.M. 82 CM ou Olivetti trait. de textes, TES 621, téléxiste ch. emploi.
Ecrire sous le nº 030.715 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

J.F., 34 ans et sup. asste direct. rel. extér. en conseil format. études, exc. présent ch. situat.
Ecr. s/nº 2.138 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Diplômée psychologie et linguistique 38 ans ch. place centre enfants ou similaire.
Ecr. s/nº 6.224 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

JEUNE HOMME, 21 ans
Dégagé des obligations militaires
CAP et niveau BEP
TÉLÉCOMMUNICATIONS COURANT FAIBLE
Cherche emploi, tél. 959-38-12.

Jeune diplômée IEP ECO FI Anglais + russe, DECS en cours, nombreux stages financiers cherche tout poste financier exigeant dynamisme, esprit d'initiative, contacts humains.
Tél. 572-40-24, N. Kourlukoff, 19, rue Roger-Bacon, 75017.

— Jeune femme, 33 ans.
— Expérience secrétariat réussie nombreux domaines : documentation, P.M.E., juridique.
— Connaissant bien procédure.
— Sans responsabilités.
— Intéressée par bureautique.
Cherche poste pour assister groupe avocats.
Temps partiel.
Ecr. s/nº 2.136 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

CHEFS D'ENTREPRISE
vous recherchez débutants ou confirmés
HEC - ESCP
IEP, SC. ECO, IAE, DECS rigoureusement sélectionnés.
AFIPEC : 523-48-26.

Traducteur arabe moderne Expér. diplôme université, sér. référ. Libre de suite. 492-84-80.

Femme, cadre, 50 ans, libre suite, licence anglais, bonnes notions espagnol, sér. réf. responsable d'une unité documentaire dans bureau d'études techniques traductrice secrétaire direction étudierait toutes propositions.
Ecrire sous le nº 6.556 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

VOS SOUHAITS POUR 1982
Devenir leader dans votre marché, EXPORTER mieux, DYNAMISER votre service commercial l'homme qui vous aidera à réaliser vos objectifs, existe, il vit à Paris mais pourrait vivre dans votre région. Ce cadre supérieur, 35 ans, formé 4 ans à l'école du challenge aux U.S.A. parlant plusieurs langues, meneur d'hommes vous pourrez le joindre au 964-35-72 ou
Ecr. s/nº 2.128 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J.F. 35 ans, niveau DEUG, secrétaire documentaliste espagnol, anglais, cherche emploi entreprise organisme fonction publique presse, éd. France, étranger. A. Flicoteaux, 28, rue Chevert, 7e.

Homme 28 ans
Préparatoire HEC + hypo-khâgne DEA de Linguistique Anglaise Licence d'Espagnol
Allemand, Portugais, Italien courants ; Russe niveau moyen Connais. dans d'autres langues. Plusieurs années enseignement aux adultes ; expér. traduction intéressé par les littératures modernes franç. et étrangères stage lecture rapide
recherche poste en rapport. Etudierait toutes propositions.
Ecr. s/nº 2.199 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

RÉDACTEUR TECHNIQUE
ÉLECTRONICIEN
TRADUCTEUR ANGL.-FRANÇ.
Cadre, 38 a. Lib. le 1er fév. 82.
Ecr. s/nº 2.133 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J.F., 25 ans, licence russe, connaissance anglais maîtrise lettres dipl. Sciences Po cherche 1er emploi. Tél. 704-65-80.

ACHETEUR, 35 ans, pièces détachées VL-PL engins mat. construction, 5 ans expérience Afrique, anglais courant, espagnol, libre rapidement, recherche emploi cadre étranger.
Ecr. s/nº 2.122 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

F., MAITRISE DROIT, diplômé droit des affaires, CAPA, anglais, 8 ans responsable service jurid., P.M.E., 8 ans collab. cab. jurid. ch. poste juriste entreprise, assistante direction ou collaborat. avec avocat ou conseil juridique.
Ecr. s/nº 7.645 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

PROFESSEUR DE MATH
Expérimenté, parlant français, anglais, espagnol, portugais, bon traducteur, correcteur ch. emploi en rapport avec connaissances.
Ecrire M. A. MATUTE, 1, rue Lavoisier, 93130 Noisy-le-Sec.

J.H., 31 ans, lic. ès sc. éco., Bac. G2, 5 ans d'expér. dans Sté de négoce internat. en qualité de cadre admin. rech. poste dans serv. admin. ou comptable, rég. parisienne. Dispon. rapidem. Ecr. à M. Speck, 8, allée de la Cascade, 92500 Rueil-Malmaison.

J.F., 25 ans, maîtrise droit privé, droit aff., anglais, espagnol, exp. relat. pouvoirs publics et médias. Dynamique, aimant contacts ch. poste Paris à responsabilité.
Ecr. s/nº 7.687 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

L'immobilier

appartements ventes

1er arrdt

Proximité Place des VICTOIRES bel imm. Pierre de T., 5e étage, asc. Grand 5 pièces tout confort. Prix exceptionnel - 543-29-29.

3e arrdt

VIEILLE TEMPLE-Bretagne
SÉJ + 3 CHBRES
Duplex asc. 354-95-10.

RUE CHAPON, 2 PIÈCES 45 m². imm. caractère tt confort, 4e ét., ascenseur, soleil - 550-34-00.

4e arrdt

Face île St Louis
Site exceptionnel
Dans programme luxueux, derniers appartements disponibles entièrement équipés. Livraison immédiate.
Réception du mardi au samedi de 11 à 13 h et de 14 à 18 heures 22, quai des Célestins.

6e arrdt

Quartier ODÉON-PONT-NEUF Charmant 2 p., refait neuf. bel imm. Transell 325-10-56.

CHERCHE-MIDI 354-42-70
SUR PARC PRIVÉ
Triplex 90 m² Caractère.

7e arrdt

DUROC, 45 m², 2 p., cuis., bains, idéal placement GARBI, 567-22-88.

8e arrdt

MADELEINE immeuble récent dernier ét., séj., dble 3 chbres, cuisine, bains, terrasse. COURTOIS 266-49-85.

11e arrdt

Oberkampf 80, rue FOLIE MÉRICOURT, je vends, 2e ét., petit appt 2 p., 140.000 F + 1 p., balcon, 6e ét., plein soleil, prix : 85.000 F. à débattre. Téléphone : 557-70-06.

13e arrdt

Adorable mais., 120 m², jard. + ter., gd liv., chem., gde chbre + logg., ss-s. amén. 325-10-56.

PL. PEUPLIERS liv., 3 chbres, 2 sanit., 6e étage, tout cft, box. Except. 930.000 F - 222-18-49.

MAISON PARTICULIÈRE ENVIRONNEM. DE VERDURE CALME ABSOLU, 100 m² env. Liv.; sal. à mang. 2 chbres, cuis. équipée, poutres, cheminée, toit. vitrée, parf. état. 1.300.000 F. 227-93-30.

14e arrdt

DENF.-ROCHEREAU (Pr.)
Part. à part. beau 2 p., bs, cuis. équip., conf., parf. état, soleil, vue dégagée, ét. élevé, imm. 1976, grand standing. Tél. 327-68-61.

MAINE PRÈS 15e
Dans imm. de caractère, reste 3 P. 520.000 F. Ref. neuf, tt cft, chf. calme, pptaire. 572-06-51.

15e arrdt

CECOGI construit
329, RUE LECOURBE
IMM. GRAND STANDING (jard., balcon, terrasse...)
DU STUDIO AU 6 P.
Prix moyen 12.300 F le m². Tél. au 575-62-78.

CONVENTION Pte VERSAILLES
Bel imm. 1930, pierre de t., asc. + ascs. serv., concierge, gar. en s/sol, BEAU 4 P. tt cft, 100 m² env., chbres s/gde cour, calme sans v.-à-v. Plein soleil. Tr. b. ét. intér. Px 850.000 F. Pptaire : 720-89-18.

PTE VERSAILLES, récent, très gd studio, cuis., bains, s/jard. 370.000 F. ORPI, 288-27-45.

AV. SUFFREN
Imm. bon stand., 9e ét., studio 35 m². 400.000 F. Exclusivité LGM 265-55-44.

BOUCICAUT imm. anc. rav. asc., beau 4 P. ch parf. état. Prix : 840.000 F. - 577-96-85.

16e arrdt

EXCEPTIONNEL SUR LE BOIS
Imm. de gd luxe, dble liv. + 3 ch. en duplex 170 m² + jard. privé 120 m², park. 2.800.000 F.
Vis. lundi, mardi 14/17 h, 9, place de la Porte de Passy.

AVENUE RAPHAEL
Pptaire vend dans luxueux imm. moderne, 4e ét., gd liv. + chbres, 175 m², balc., chbre serv., park. 553-00-21.

MUETTE ÉTAGE ÉLEVÉ APPARTEM. D'ANGLE SOLEIL BELLE RÉCEPTION 50 m² + 3 chbres, box. - 633-29-17 mat.

PRÈS VICTOR-HUGO
Beau 6 p. bien groupées. Poss. profes. Matin : 567-47-47.

MUETTE - 700.000 F
Exceptionnel, original caractère Atel. + mezzanine. 605-10-08.

18e arrdt

LAMARCK. 288-00-45
3 P., 60 m², 390.000

MONTMARTRE SUPERBE 3 P., cuis., bains, 65 m² refait neuf, soleil mardi 13 h - 16 h, 24, rue TROIS-FRÈRES - 550-34-00.

78-Yvelines

VERSAILLES
Grand séjour 35 m² + chambre, salle de b. cuis, 1er et de pl.-pied. Jardin 100 m². Immeuble moderne. Prix : 680.000 F.
C.I. RAYNAUD, 32, av. de l'Opéra, PARIS 2e. 742-68-34

92 Hauts-de-Seine

BOULOGNE
(Mo Rhin-et-Danube)
Très beau STUDIO sur jardin dans imm. récent 260.000 F. F.I.P. 575-82-78.

Mo SCEAUX ROBINSON
2 p. bon placement, 350.000 F. Box inclus - 547-62-62.

BOULOGNE
sur bois, imm. gd stand. 1979, luxueux appt, dble living, 2 chbres, 2 bains + balc., park. Prix : 1.500.000 F. Téléphone : 261-84-52 H.B.

94 Val-de-Marne

VINCENNES MAIRIE
imm. 1971, dbl. liv., 2 chbres, 2 s. de bains, cuis. équipée. park. Téléphone : 577-60-10.

Province

NIMES part. vds P6 + jard. Ds Résid. 1.000.000 Tél. : (66) 23-18-56

A VENDRE (Affaire à saisir) cause double emploi, de préférence de particulier à particulier, Appartement F 2, très ensoleillé, Côte d'Azur, Les Lecques (Var), 300 m du port (rez-de-jardin), dans petit immeuble très bon standing de 2 étages, jardin 60 m², parfait état, charges insignifiantes. Prix : 400.000 F. Tél. : (16.92) 31-35-05.

NIMES, part. vds P6 + jard. ds résid. Px : 1.000.000 F. Tél. : (66) 23-18-56.

appartements achats

RECHERCHE 1 à 3 P. Paris, préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 9e, 4e, 12e, avec ou sans travaux. Paiement cpt chez NOTAIRE. Tél. : 873-23-55, même le soir.

Pour clients sérieux, PAIE COMPTANT, APPTS ttes surf. et IMMEUB. à Paris 15e et 7e. Jean FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Piquet, 15e. 566-00-75.

PAIE CPT CHEZ NOTAIRE Recherche, urgent, 2 à 3 P. Paris, avec ou sans travaux. Mme LEULIER, 261-39-78 ou le soir au 900-84-25.

locations non meublées offres

Paris

A louer appartements neufs. Gar. compris, sans commission.
14, 16, 18, rue REBEVAL
F3 63 m² ..... 2.049,27 F.
65 m² ..... 2.088,27 F.
+ charges, chauffage 35 % environ.
Visite sur place tous les jours de 9 h 30 à 13 h sauf les samedi et dimanche.

locations non meublées demandes

Paris

Attaché parlementaire cherche 4/5 p. minimum 100 m², Paris, loyer raisonnable. 297-42-98.

Région parisienne

Cherche appartement 3/4 pièces (80 m²). Maisons-Laffitte/Mesnil-le-Roi, pour le mois de Mai. Prix maximum : 2.200 F. Téléphone : 912-09-21, après 19 heures.

Etude cherche pour CADRES. Villas, pav. ttes banl. Loy. garant. 5.000 F max. 283-57-02.

locations meublées demandes

Paris

SERVICE AMBASSADE pour cadres mutés Paris rech. du STUDIO au 5 p. LOYERS GARANTIS par Stés ou Ambassades. 281-10-20.

bureaux

Locations

VOTRE SIÈGE SOCIAL 8e TÉLEX - SECRÉTARIAT Constitution Sociétés
AGECO - 294-95-28.

SAINT-GEORGES : 475 F.
le m² annuel, hôtel particulier 600 m². Ecr. nº 70.812, I.P.F., 12, rue de l'Isly, 75008 Paris.

VOTRE SIÈGE SOCIAL S.A.R.L. - R.C. - R.M. Constitution de Sociétés. Démarches et tous Services. Permanence téléphonique.
355-17-50.

BUREAUX MEUBLÉS
Sièges de Stés av. secrétariat-Tél., télex, toutes démarches pour création d'entreprise.
ACTE S.A. 261-80.88 +
BORDEAUX (56) 86-96-80. TOULOUSE (61) 42-14-40.

BUREAUX MEUBLES à Paris 8e, 9e ou 15e
SIEGES SOCIAUX et DOMICILIATIONS
Télex - Secret - ts services
CONSTITUTION STES
Prix compét. - délais rapides
ASPAC 293.60.50

locaux commerciaux

MARAIS SAINT-PAUL
Dans immeuble neuf 4 locaux commerciaux Rez-de-chaussée Surface de 110 à 220 m² Brut de coffrage Poss. tous commerces
LOCATION ET VENTE
Pour tous renseignements, tél. au 271-45-81 ou 720-30-00.

boutiques

PLACE VENDOME
Bout. + s/sol, accès direct. Cession pas-de-porte Denis Chevalier, 103, bd Haussmann 75008 Paris. 265-22-57.

VANEAU, bon locataire 46.200 F. annuel. 495.000 F. - 337-88-14.

immeubles

ÉTOILE
TRÈS BEL IMM. pierre de t. 4 étages, RESTAURÉ et MODERNISÉ, ENTIÈREMENT LIBRE. Usage d'habitation. A vendre en totalité. Ecr. ss réf. 3872. PUBLICITÉ GAUTRON, 29, rue Rodier, 75009 Paris, qui transmettra.

pavillons

VERRIÈRES-LE-BUISSON 6/7 p., parf. état, calme, jard. 800.000 F. 547-82-62.

maisons de campagne

Particulier vend à particulier rég. d'Agen, Lot-et-Garonne, maison de camp. à restaurer, avec terrain 1.000 m² à 3.000 m², 15' d'Agen 47.000 F, eau, électricité force M., bel emplacement avec arbres. Adresser MANDILLE Augustin Pé-du-Casse, 47220 Astaffort. Tél. : (53) 67-11-64.

propriétés

Société recherche Grandes propriétés BOUCHES-DU-RHONE CAMARGUE, VAR, avec plusieurs bâtis si possible. Ecrire : STIIM - TOUR MÉDITERRANÉE 65, avenue J. Cantini, 13298 Marseille Cedex 6.

immobilier information

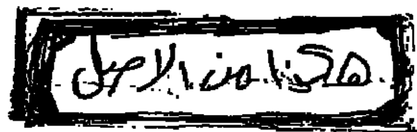
Pour ACHETER ou VENDRE. Directement sans Commission. 764-93-42. L'Ordinateur Immobilier.

fermettes

FERMETTE PÉRIGOURDINE restaurée, 15 ha, région Bergerac, grand séjour, nombreuses dépend., 600.000 F. Tél. : (53) 61-15-97.

---

les annonces classées
Le Monde
sont reçues par téléphone du lundi au vendredi
de 9 heures à 12 h. 30
de 13 h. 30 à 18 heures
au 296-15-01



INFORMATIONS « SERVICES »

TROISIÈME AGE

Un calendrier précis par des mesures précises

Au mois de novembre 1981, M. Franceschi, secrétaire d'Etat chargé des personnes âgées, annonçait qu'une série de mesures était en projet pour améliorer la qualité de vie et les *ressources des personnes âgées.*

Parmi celles-ci, un certain nombre de dispositions individuelles ont pris effet dès le 1er janvier 1982, et la date du 1er juillet 1982 a été choisie comme butoir pour les dernières décisions.

Tout d'abord, la *« récupération sur la succession »* d'une personne âgée ayant bénéficié soit de l'allocation supplémentaire du Fonds national de solidarité, soit de l'aide sociale pour l'aide ménagère, se fera, dorénavant, à partir d'un actif successoral de 250 000 F et non plus de 150 000 F. Cette décision concerne l'ouverture des successions pour les décès postérieurs au 1er janvier 1982. Comme par le passé, l'évaluation de l'héritage demeure plus avantageux pour le monde agricole — on ne prend en compte que 70 % de sa valeur — et le seuil de récupération, par voie de conséquence, passe à 357 142 F.

Cette modification ne vise que le F.N.S. ou l'aide ménagère ; il n'y a aucun changement pour la récupération en cas d'aide sociale attribuée pour l'hébergement de la personne âgée qui est toujours possible dès le premier franc hérité.

En matière de *fiscalité,* les familles qui hébergent une personne âgée titulaire de la carte d'invalidité (même délivrée pour 1982), bénéficieront d'une demi-part supplémentaire de quotient familial pour le calcul de leurs impôts de 1981 (1). De même, les personnes âgées de plus de soixante-quinze ans, titulaires d'une pension de guerre ou de la carte de combattant auront droit à une demi-part de quotient familial en sus. Cette disposition est étendue à leurs veuves âgées de soixante-quinze ans.

Entre le 1er janvier et le 1er juillet 1982, *l'allocation-logement* devrait être attribuée aux personnes résidant en section de cure médicale des maisons de retraite.

Pensionnés et veuves

Enfin, au 1er juillet 1982, environ un million de pensionnés et un million de personnes veuves devraient voir leur situation améliorée.

En premier lieu, il s'agit de majorer *les pensions liquidées avant le 31 décembre 1974,* communément appelées *« avant loi Boulin »*. Ces pensions ont été calculées sur des paramètres défavorables par rapport à ceux qui furent appliqués ultérieurement (taux de 40 % et non 50 % ; cent vingt trimestres et non cent cinquante ; salaires des dix dernières années et non des dix meilleures). Des augmentations successives ont déjà été accordées pour *« rattraper »* le préjudice subi. Mais le gouvernement envisage un nouveau *« coup de pouce »,* et deux solutions s'offrent à lui. Soit une majoration forfaitaire attribuée à toutes ces pensions, soit un réexamen individuel de chacun des neuf cent mille dossiers concernés. Cette deuxième approche réduirait probablement le nombre des bénéficiaires, mais leur serait financièrement plus avantageuse. Le coût de cette mesure avoisinera 700 millions de francs pour le second semestre 1982 et devrait, en année pleine, atteindre 1,3 milliard de francs.

Au même moment, le taux de la *pension de reversion* passera de 50 à 52 %. Un million de personnes se partagerait alors les 650 millions prévus à cet effet. Il s'agit d'un *« premier pas »* vers le taux de 60 % par mois, promis par le président de la République au cours de sa campagne électorale. Mais il reste au secrétariat d'Etat à déterminer concrètement d'autres facteurs qui contribuent à déterminer la pension de reversion, c'est-à-dire les plafonds de ressources, les modalités de cumul, *etc.*

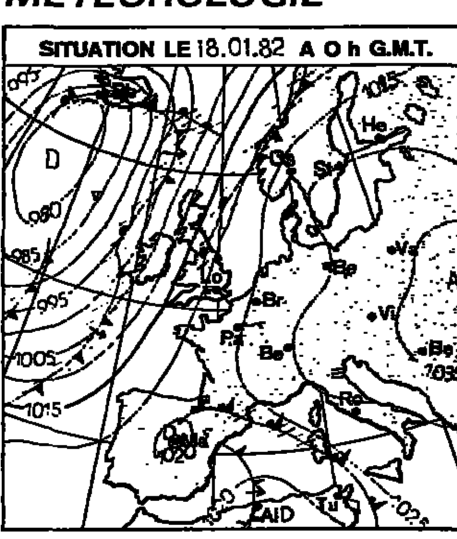
Enfin, dernier dossier qui devrait être clos à la même époque : celui de *la tarification des séjours de longue durée en établissement.* Le groupe de travail chargé de son étude vient d'être mis en place et devrait livrer ses conclusions pour que la réforme soit effective au 1er juillet.

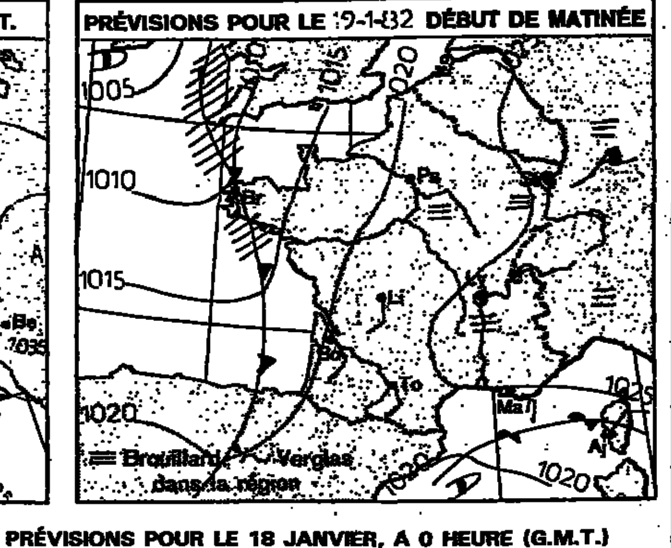
Ces dispositions et la précision des rendez-vous pris pour leur application sont satisfaisantes, mais on peut formuler quelques regrets. Regret que le seuil de récupération sur succession n'ait pas été étendu à l'aide sociale en cas d'hébergement, car c'est bien dans ce domaine que les familles ont à faire face aux factures les plus lourdes. Regret qu'il ne soit pas encore question de la suppression de la cotisation d'assurance-maladie sur les retraites (1 % sur la pension du régime général et 2 % sur les retraites complémentaires) malgré la promesse de M. François Mitterrand lors de son élection. Il est vrai que la Sécurité sociale ne saurait se passer, actuellement, des six milliards de recettes que ce prélèvement lui rapporte.

CHRISTIANE GROLIER.

(1) La carte d'invalidité est délivrée pour toute infirmité entraînant au moins 80 % d'incapacité permanente. La demande est à adresser au bureau d'aide sociale, accompagnée d'un certificat médical détaillé.

MÉTÉOROLOGIE





Evolution probable du temps en France entre le lundi 18 janvier à 0 heure et le mardi 19 janvier à 24 heures :

Persistance de hautes pressions sur l'Europe centrale. Le courant perturbé circulant sur le proche Atlantique et les îles Britanniques n'intéressera que faiblement les côtes de la Manche et de l'Atlantique.

Mardi, le temps restera doux pour la saison, toutefois, des Ardennes à l'Alsace et au Lyonnais des gelées matinales de − 2 à − 4 seront encore observées. Elles atteindront − 8 à − 10° sur nos régions de l'Est et seront accompagnées de brouillards givrants.

Des Landes à la Bretagne et aux Flandres, le temps sera très nuageux avec de faibles pluies éparses, principalement près des côtes. Les vents du sud seront modérés à assez forts.

Sur le pourtour méditerranéen, les nuages bas seront nombreux. Des pluies résiduelles matinales pourront se produire sur le Roussillon et la Corse. Au cours de la journée des éclaircies se développeront.

Ailleurs, après les brouillards matinaux, le temps sera le plus souvent ensoleillé.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, le 18 janvier 1982 à 7 heures, de 202,4 millibars, soit 151,8 millimètres de mercure.

PRÉVISIONS POUR LE 18 JANVIER, A 0 HEURE (G.M.T.)

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 17 janvier ; le second, le minimum de la nuit du 17 au 18 janvier) : Ajaccio, 11 et 7 degrés ; Biarritz, 14 et 5 ; Bordeaux, 14 et 6 ; Bourges, 12 et 2 ; Brest, 10 et 9 ; Caen, 13 et 2 ; Cherbourg, 11 et 5 ; Clermont-Ferrand, 14 et 1 ; Dijon, 7 et − 3 ; Grenoble, 11 et − 2 ; Lille, 6 et − 3 ; Lyon, 9 et 0 ; Marseille-Marignane, 15 et 11 ; Nancy, 1 et − 9 ; Nantes, 15 et 6 ; Nice-Côte d'Azur, 14 et 10 ; Paris-Le Bourget, 7 et 1 ; Pau, 13 et 3 ; Perpignan, 12 et 10 ; Rennes, 13 et 6 ; Strasbourg, − 5 et − 11 ; Tours, 15 et 4 ; Toulouse, 13 et 8 ; Pointe-à-Pitre, 26 et 21.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 17 et 10 degrés ; Amsterdam, 9 et − 3 ; Athènes, 14 et 5 ; Berlin, − 4 et − 9 ; Bonn, 4 et − 6 ; Bruxelles, 10 et 0 ; Le Caire, 16 et 7 ; îles Canaries, 19 et 14 ; Copenhague, − 2 et − 8 ; Dakar, 21 et 18 ; Genève, 2 et − 1 ; Jérusalem, 11 et 2 ; Lisbonne, 14 et 7 ; Londres, 8 et 3 ; Madrid, 13 et 5 ; Moscou, − 4 et − 7 ; Nairobi, 27 et 16 ; New-York, − 16 et − 18 ; Palma-de-Majorque, 17 et 8 ; Rome, 12 et 5 ; Stockholm, 0 et − 9 ; Téhéran (non parvenu).

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du dimanche 17 janvier :

DES DÉCRETS

● Autorisant la participation financière de l'État au capital de la société anonyme dénommée Fonds national de garantie.

● Fixant le plafond des ressources fiscales des régions pour 1982.

DES ORDONNANCES

● Relative à la prise en charge par l'État de certaines cotisations de Sécurité sociale au bénéfice d'entreprises opérant une forte réduction de la durée du travail en vue de faciliter la cessation anticipée d'activité.

● Relative à la durée du travail et aux congés payés.

UNE CIRCULAIRE

● Portant modification de la circulaire du 6 août 1980 relative aux investissements directs français à l'étranger et aux investissements directs étrangers en France, modifiée par les circulaires des 5 février, 2 avril et 21 mai 1981.

DÉCLARATION D'ABSENCE

Cabinet de Me RICHARD, avocat 8, square de Port-Royal, 75013 Paris

Les consorts LÉGRAND ont déposé au Tribunal de Grande Instance de PARIS une requête afin de faire déclarer l'absence de Jeanne Hortense LEGRAND, née le 19 avril 1901 à PARIS (15e), disparue depuis 1917 de son dernier domicile à PARIS (15e), 28, rue Sébastien-Mercier.

PARIS EN VISITES

MARDI 19 JANVIER

« L'Opéra de Paris », 13 h 15, marches, statue de la danse, Mme Pennec.

« Musée Christofle et histoire de l'orfèvrerie », 14 h 30, hall métro Saint-Denis, Mme Allaz.

« Musée Galliera », 15 h 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie, Mme Bachelier.

« La Mosquée », 15 h, place du Puits-de-l'Ermite, Mme Hulot.

« Hôtel de Lauzun », 15 h 17, quai d'Anjou, Mme Legrégeois (Caisse nationale des monuments historiques).

« Mexique d'hier et d'aujourd'hui », 14 h 15, Petit Palais (approche de l'art).

Cristallerie de Baccarat », 15 h, 30 bis, rue de Paradis (connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Hôtel des Monnaies », 14 h 30, 11, quai Conti (P.-Y. Jaslet).

Marais », 14 h 30, métro Saint-Paul (résurrection du passé).

Place des Vosges », 14 h 30, 1, place des Vosges (E. Romann).

CONFÉRENCES

17 h 45, 3, rue de Lisbonne, M. R. Peyrefitte : « Alexandre Le Grand » (entrée libre).

18 h 30, 121, rue de Lille, Mme F. Pieters : « La ménagerie de Stadhouder Guillaume V et les dessins d'Aert Schouman » (institut néerlandais).

19 h 30, Amphithéâtre Bachelard, Sorbonne, 1, rue Victor-Cousin, docteur J.-P. Ruasse : « Apprendre à se nourrir » (université populaire de Paris).

20 h, 26, rue Bergère, M. J. Haab : « La lumière du Graal ; une symbolique actuelle » (L'homme et la connaissance).

20 h 30, 5, rue Largillière, M. P. Poulain : « L'alchimie chinoise et le taoïsme » (nouvelle Acropole).

20 h 30, 30, boulevard de Port-Royal, MM. M. Barrère, G. Amsel, L. Puiseux, J.-C. Zerbib : « Le nucléaire et la prolifération des armes atomiques » (centre Rachi).

FORMATION PERMANENTE

INITIATION PROFESSIONNELLE. — Le lycée technique d'Etat organise des stages gratuits et rémunérés d'initiation socio-professionnelle pour des jeunes de dix-huit à vingt-six ans sans emploi ayant le niveau B.E.P.C. ou ayant terminé le deuxième cycle secondaire et entrepris une ou deux années d'études supérieures.

★ **Lycée Raspail. Tél. : 322-11-01, poste 22.**

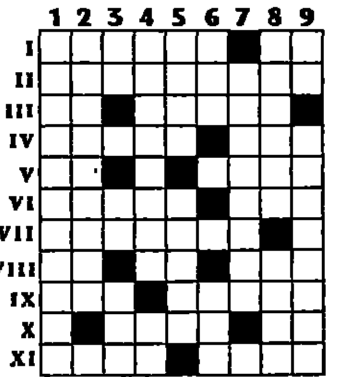
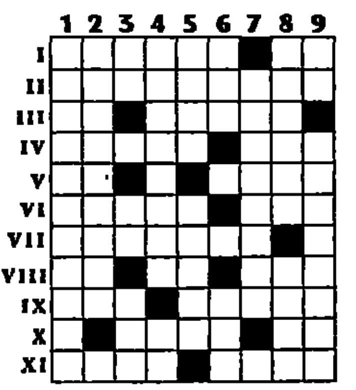
RÉGIONALISME

VIVE LE BRETON. — L'Association des élèves et étudiants de breton, créée le 7 octobre 1981, a pour but de promouvoir l'enseignement du breton dans les établissements publics de la région parisienne.

★ **M. Ronan Remel, 72, rue Denis-Papin, 92700 Colombes, tél. : 780-46-37.**

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3106

HORIZONTALEMENT

I. Ce que l'on ne nous donne pas toujours, auquel cas, il faut s'en faire une. Préposition. — II. En dépit de son nom, on ne saurait taxer ce dur d'anticléricalisme. — III. File. L'une de ses curiosités est dite carrée, l'autre ronde. — IV. Trous dans l'écorce et dans les Causses. Hautes résidence du grand duc. — V. Sigle d'une entreprise recevant de ses moutons le produit de leurs filatures. Revers faisant perdre la face. — VI. Groggy à la suite peut-être, d'un punch trop corsé. Vieil adversaire du nudisme. — VII. Petite flotte mouillant aux abords des côtes. — VIII. En automne. Copulative. Chevalier authentique ou « chevalière » en toc. — IX. Le cuisinier en pince pour la jardinière. Une touche de poudre peut suffire à le faire éclater. — X. Les Romains ne le voyaient qu'en Mars. Dans l'addition comme dans la soustraction. — XI. Plume verte inconnue de la bibliothèque rose. Besogne de sicaire.

VERTICALEMENT

1. Barboteuses d'enfant. — 2. Relation pour Oriental. — 3. Apparaît dans la vérité comme dans l'abstrait. Le plus court d'un trio de grands sibériens. Homme de robes. — 4. Fromage que l'on peut obtenir en échange de quelques pots-de-vin. Résidence du curé d'Ars. — 5. Victime d'un manque de considération. Finale, pour des chorales de meeting entre camarades. — 6. Met un terme à toute chose bonne ou mauvaise. Point d'arrivée d'un éternel retour. — 7. Court à l'étranger. — 8. Met à l'abri le riche produit de certains fauchés. L'une est vitale aux poissons, l'autre capte la friture. — 9. Personnel. Chasser le canard.

Solution du problème n° 3105

Horizontalement

I. Blanchisserie. — II. Lavaret. Amantes. — III. Ovine. A.M. Piton. — IV. Codas. Lapa. Eloi. — V. Nic. Caissières. — VI. Or. Resquille. Ta. — VII. Ain. Ur. Los. On. — VIII. Expédiée. Ars. Se. — IX. Inox. Signaler. (C.F. : « Rencard ».) — X. Oc. Le. Na !. — XI. Égoïstes. Satire. — XII. Vil. Tenus. Te. — XIII. Éverest. Abêti. — XIV. Ne. Artiste. Hère. — XV. Été. Raillerie.

Verticalement

1. Bloc-notes. Évent. — 2. Lavoir. Ogive. — 3. Avide. Apicole. — 4. Nana. Rien. Rat. — 5. Crescendo. Stéro. — 6. Hé !. As. IX. Test. — 7. Italique. Sentir. — 8. Masures. Su. Sa. — 9. Sa. Psi. Il. Sati. — 10. Empaillages. Bel. — 11. Rai. Elorn. Age. — 12. Intéressant. Thé. — 13. Étole. Laitier. — 14. Enostose. Ré. Ri. — 15. Os. Anerie. Béc.

GUY BROUTY.

Le Monde

économie



AGRICULTURE

POUR LA CAMPAGNE 1982-1983

La Commission européenne propose une hausse moyenne des prix de 9 % environ

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — La Commission européenne doit approuver, ce lundi 18 janvier, ses propositions de relèvement des prix agricoles pour la prochaine campagne. L'exercice se complique du fait que les ministres des affaires étrangères des Dix délibèrent, en même temps que de la compensation budgétaire à accorder au Royaume-Uni, de quelques problèmes agricoles, dont celui de l'aménagement du règlement laitier. Or ils ne sont pas parvenus à conclure leurs travaux le 15 janvier et se reverront le 25. Faut-il les attendre ? La tendance dominante à la Commission était de n'en rien faire. Il est vrai que, s'agissant du volet agricole, l'enjeu de ce qui reste encore en discussion devant les ministres est plutôt modeste.

Les propositions de prix préparées par la Commission sont conformes aux principales orientations précédemment arrêtées par celle-ci : des augmentations de prix communs modérées — elles se situeraient en moyenne autour de 9 % — sensiblement moins fortes pour les céréales que pour les produits animaux.

L'idée est de rendre ainsi les céréales communautaires plus compétitives, en rapprochant leurs prix de ceux des prix intérieurs des céréales aux Etats-Unis, et de freiner par là même le développement de l'usage de produits de substitution importés (manioc, gluten de maïs, son). Diverses dispositions visant à mieux maîtriser ces importations sont également recommandées. Pour être en mesure de mieux contrôler l'évolution du volume de céréales et éviter, par conséquent, l'apparition d'excédents, il serait proposé de fixer un objectif de production. Les services suggèrent, toutes céréales confondues (à l'exception du blé dur), 119,5 millions de tonnes. Dans le cas où la production de 1982 dépasserait ce seuil, l'augmentation applicable aux prix garantis pour la campagne suivante, 1983-1984, serait délibérément limitée. Dans le même esprit, il est également proposé de fixer un objectif de production (2 031 000 tonnes) pour le colza.

En ce qui concerne les produits laitiers, les propositions des services devront probablement être revues, afin de tenir compte des orientations données par les ministres des affaires étrangères. Ceux-ci, constatant que la situation sur le marché laitier est pour l'instant plutôt favorable, ont accepté de différer l'application de nouvelles contraintes ou disciplines visant à réduire la production. La participation des agriculteurs aux dépenses de soutien du marché en 1982-1983 resterait donc limitée à la taxe de co-responsabilité fixée à 2,5 % du prix indicatif. Ce qui reste en cause au niveau des ministres des affaires étrangères, c'est la nature de l'effort à consentir pour alléger le poids que représente cette taxe sur le revenu des petits producteurs.

Voici, pour les principaux produits, les ajustements de prix proposés par les services de la Commission et que celle-ci devrait normalement confirmer ce lundi :

● *Les produits végétaux.* — Prix de référence du blé boulanger (il s'agit du prix payé aux producteurs qui portent leurs moissons à l'organisme d'intervention) : + 6,8 % ; prix de référence pour le blé fourrager : + 5,3 %. L'écart est substantiel, il correspond à la volonté de la Commission de mieux différencier les qualités boulangères et celles destinées au bétail. Prix d'intervention de l'orge et du maïs : + 5,8 %. Prix minimum de la betterave et prix d'intervention du sucre : + 9 %. Prix d'intervention du colza : + 9 % ; prix d'intervention du tournesol : + 12 %.

● *Produits animaux.* — Prix indicatif du lait : + 9 % ; prix d'intervention du beurre : + 8,58 % ; prix d'intervention de la poudre de lait écrémé : + 9,16 %. Prix d'intervention du bœuf et du veau : + 6 %, auxquels viendraient s'ajouter 3 % le 7 décembre 1982. Prix de base du mouton et du porc : + 9 %.

Les services de la Commission préconisent une réduction substantielle des montants compensatoires monétaires appliqués par la R.F.A. (— 5 %), par les Pays-Bas (— 4,3 %) et par le Royaume-Uni (— 4 %). Ces M.C.M. avaient été fortement relevés lors du dernier ajustement des parités au sein du système monétaire européen en octobre 1981. Les M.C.M. positifs jouent, on le sait, comme des taxes à l'importation et des subventions à l'exportation. Leur élimination rapide constitue l'une des principales revendications du gouvernement français. Les ministres de l'agriculture des Dix, qui se réunissent mardi 19 janvier à Bruxelles, devraient avoir un premier échange de vues sur les propositions que s'apprête à adopter la Commission.

PHILIPPE LEMAITRE.

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● *Un nouveau délégué général à Entreprise et progrès.* — L'organisation patronale Entreprise et progrès vient de nommer M. Jean-Claude Guibal délégué général. M. Guibal — quarante et un ans, ancien élève de l'ENA — est d'autre part délégué général de la Fédération des industries ferroviaires. (Rens. : Entreprise et progrès, 34, avenue Marceau, 75008 Paris ; téléph. : 720-60-42.)

● *Les investissements de Toyota en 1982.* — Toyota Motor vient d'annoncer que ses investissements productifs se monteraient cette année à 260 milliards de yen (1,2 milliard de dollars), soit une somme équivalente à celle de l'an dernier. Le premier constructeur automobile japonais compte augmenter de 21 % les crédits consacrés à la recherche technologique — notamment dans l'électronique automobile et dans le développement de la traction avant — qui atteindront 527 millions de yen, soit 45 % du total des investissements. — *(A.F.P.)*

Social

● *Les négociations salariales pour 1982 dans la fonction publique* (2 500 000 fonctionnaires, 1 500 000 agents des collectivités locales) débuteront le 19 janvier entre M. Le Pors, ministre de la fonction publique, et les sept fédérations de fonctionnaires.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U. ..	5,8945	5,9085	+ 79	+ 100	+ 85	+ 139	+ 15	+ 125
$ can. ..	4,9279	4,9353	+ 7	+ 64	— 17	+ 73	— 157	— 13
Yen (100)	2,6056	2,6111	+ 184	+ 221	+ 344	+ 388	+1049	+1117
D.M.	2,5388	2,5436	+ 102	+ 126	+ 195	+ 226	+ 602	+ 675
Florin ...	2,3190	2,3233	+ 87	+ 115	+ 166	+ 208	+ 504	+ 570
F.B. (100)	14,9022	14,9284	— 628	— 257	—1371	— 854	—4370	—3156
F.S.	3,1621	3,1683	+ 178	+ 216	+ 322	+ 369	+ 958	+1062
L. (1 000)	4,7472	4,7552	— 254	— 180	— 523	— 420	—1832	—1631
£	11,0020	11,0193	— 0	+ 98	— 7	+ 125	— 78	+ 156

TAUX DES EURO-MONNAIES

D.M.	9 7/8	10 3/8	10 3/16	10 9/16	10 3/16	10 9/16	10 3/16	10 9/16
$ E.-U. ..	13	13 1/2	13 3/4	15 1/8	14 1/4	14 5/8	15 7/16	10 9/16
Florin ...	9 3/4	10 1/2	9 3/8	11	10 1/2	11 1/8	10 1/2	11 1/4
F.B. (100)	13 1/4	14 3/4	17 1/4	19 1/2	19	20 1/2	20	21 1/2
F.S.	2 7/8	3 1/8	8 1/8	8 1/2	8 7/16	8 13/16	8 11/16	9 1/16
L. (1 000)	17 3/4	19 1/4	20	21 1/2	21 1/8	22 3/8	23 3/8	24 1/2
£	14 1/2	15 1/4	14 7/8	15 5/8	15 1/8	15 3/4	15 3/8	16
F. français	14 3/4	15 5/8	14 7/8	15 5/8	15 1/4	16	17	17 3/4

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AFFAIRES

AU « GRAND JURY R.T.L.-LE MONDE »

« Ce début d'année est dramatique pour les entreprises françaises »

déclare le président du C.N.P.F.

Invité à l'émission « Le grand jury R.T.L.-*le Monde* », le 17 janvier, M. Yvon Gattaz, président du C.N.P.F., après avoir rappelé les craintes que lui inspirent les nationalisations, notamment en ce qui concerne la sous-traitance, a évoqué l'emploi :

« *C'est un des exemples caractéristiques où, avec une finalité à peu près identique avec le gouvernement, nous divergeons sur les moyens pour atteindre ces objectifs. En effet, le gouvernement traite l'emploi spécifiquement ; il le traite comme une maladie particulière ; mais malheureusement, il n'existe pas, pour cette maladie, d'antibiotiques sélectifs* », a déclaré M. Gattaz, avant d'ajouter :

« *Nous ne sommes pas très optimistes dans ce domaine ; les chefs d'entreprise français, que j'essaie de représenter, sont quand même très pessimistes. Ce début d'année 1982 est tout de même dramatique pour les entreprises françaises. L'année 1981 a été un « creux historique » — le mot n'est pas de moi — pour les résultats financiers des entreprises et pour la situation financière des entreprises. Les entreprises françaises n'ont jamais été aussi exsangues qu'actuellement.* »

Après avoir indiqué que le C.N.P.F mettait « *quelque espoir* » dans la formule des contrats de solidarité, M. Gattaz a abordé le « rapport Auroux » sur les droits des travailleurs en déclarant :

« *A partir de finalités fort sympathiques, ce rapport présente des propositions qui sont beaucoup trop nombreuses. N'oubliez pas que l'annexe du rapport Auroux comporte cent trente points, ce qui n'est pas rien. Il s'agit donc d'une réglementation infernale sur un sujet sur lequel presque tout le monde est d'accord. Si le C.N.P.F. et les entreprises sont d'accord sur presque tous les points pris séparément, ils sont effarés par ce qui se passerait dans les entreprises si on appliquait simultanément et massivement ces cent trente mesures. Il s'ensuivrait une formalisation dans les entreprises et l'on aboutirait à des contraintes brutales.* »

Un homme de Renault à la tête d'American Motors

L'un des responsables de la régie Renault, M. José Dedeurwaerder, vient d'être nommé directeur général du constructeur américain d'automobiles American Motors Corporation (A.M.C.). M. Dedeurwaerder était jusqu'à présent et depuis quelques semaines seulement directeur général adjoint. Dans ses nouvelles responsabilités, il succède à M. Paul Tippet, ce dernier devenant le numéro un d'A.M.C. à la suite de la démission de M. Gerald Meyer de la présidence du conseil d'administration.

M. Dedeurwaerder, né en 1932 en Belgique, a fait l'essentiel de sa carrière à la Régie nationale. Il a été, notamment, directeur au Mexique, puis en Argentine. De 1976 à 1981, M. Dedeurwaerder était directeur de l'usine de Douai, où est fabriquée la dernière née de la Régie, la R-9, que, précisément, A.M.C. doit construire dans une usine du Wisconsin à partir de l'été prochain.

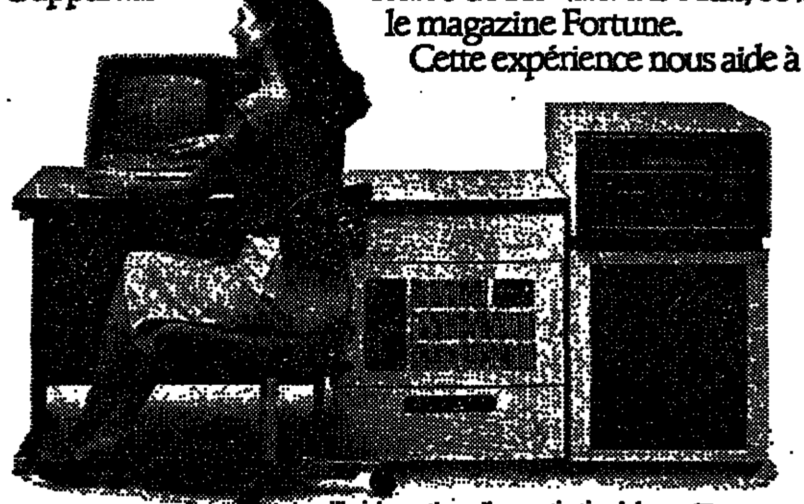
La nomination de M. Dedeurwaerder témoigne de la place importante que détient Renault dans le capital du quatrième constructeur américain (cent dix mille voitures construites en 1981) : 46,90 %. C'est à la fin de 1979 que Renault a signé un protocole d'accord avec A.M.C. et, à ce jour, il a déjà apporté 350 millions de dollars (près de 2 milliards de francs) à A.M.C., dont un prêt à long terme de 50 millions de dollars qui sera tiré cette année.

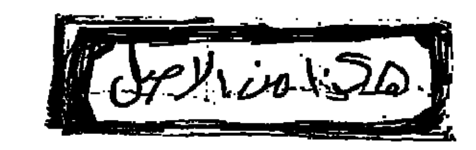
Comme tous les constructeurs américains, A.M.C. connaît des déboires (il a perdu 100 millions de dollars en 1981) dus plus particulièrement à la crise de l'industrie automobile aux Etats-Unis, où 1981 a été la plus mauvaise année depuis vingt ans.

A la fin du mois de décembre, dans une déclaration au Wall Street Journal, *M. Rudolph Lambert, directeur de la régie Renault pour l'Amérique du Nord, membre du conseil d'administration d'A.M.C., avait précisé que Renault n'envisageait pas d'augmenter sa participation dans le capital d'A.M.C. Le motif commercial semblait ici prévaloir : conserver à A.M.C. son visage « américain », afin de pouvoir plus aisément vendre des Renault aux Etats-Unis et au Canada. La Régie n'a pas oublié les malheurs qu'elle eut sur ces marchés avec la Dauphine, dans les années 60.*

L'important pour Renault, devait encore dire M. Lambert au Wall Street Journal, *est que* « les difficultés financières n'affectent pas ses efforts d'investissement ». *Là est précisément toute la question.*

A.M.C. a allongé les délais de paiement de nombre de ses fournisseurs, réduit de plus de 10 % le nombre de ses salariés l'an dernier et, comme tous les constructeurs d'outre-Atlantique, il négocie avec les syndicats ouvriers une diminution des salaires.





SOCIAL

Près de 300 000 personnes ont bénéficié du plan Avenir jeunes pendant le second semestre de 1981

Le Plan avenir jeunes a bénéficié, du 1er juillet au 31 décembre 1981, à 296 545 personnes, indique une étude du ministère du travail. Le troisième pacte pour l'emploi avait concerné, durant la même période de 1980, 304 482 demandeurs d'emploi, mais la comparaison est rendue difficile, souligne la Rue de Grenelle, en raison des modifications législatives intervenues dans le nouveau dispositif.

Ainsi, en cas d'embauche avec exonération de 50 % des charges sociales patronales, l'employeur doit garantir au salarié un maintien d'un an, au lieu de six mois, dans l'entreprise : c'est pourquoi, cette formule est aujourd'hui moins prisée des patrons. Du second semestre 1980 au second semestre 1981, le nombre d'embauches effectuées par le biais de cette disposition a diminué de 10,7 %. Il en est de même, pour des raisons analogues, des stages ou entreprise, qui ont baissé de 10 % d'une période considérée à l'autre.

En revanche, les systèmes de prime à l'embauche du premier salarié dans les entreprises artisanales et des contrats emploi-formation ont connu une évolution plus favorable qu'en 1980, avec une hausse respective de 10,9 % et 6,4 %.

Enfin, le ministère constate *« un net déplacement des niveaux de formation »*. En sepetmbre et octobre 1981, près de 39 % des stagiaires avaient un niveau inférieur au baccalauréat, contre 14 % en septembre et octobre 1980 Cette tendance correspond aux orientations souhaitées par le gouvernement, qui entend que le Plan avenir jeunes profite d'abord aux jeunes les moins qualifiés.

De septembre à octobre 1981

LE NOMBRE DE LICENCIEMENTS POUR RAISONS ÉCONOMIQUES A AUGMENTÉ DE 19,3 %

En octobre 1981, 28 820 salariés ont fait l'objet d'une autorisation de licenciement pour raisons économiques, contre 24 154 en septembre, soit une augmentation de 19,3 %, indique le ministère du travail. Mais, par rapport à octobre 1980, où 30 333 travailleurs avaient été licenciés pour ces mêmes motifs, on enregistre une baisse de 5 %.

Ces licenciement sont été opérés dans 9)648 établissements, en ocotbre 1981, soit une progression de ce nombre d'entreprises de 24,7 % par rapport à septembre, et de 6,6 % par rapport à octobre 1980. D'octobre 1980 à octobre 1981, on note une baisse du nombre moyen de licenciés par établissement, qui passe de 3,3 à 2,9

ÉTRANGER

LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE ET MONÉTAIRE DU GOUVERNEMENT REAGAN MET EN DANGER SON PROGRAMME ÉCONOMIQUE, ESTIME LE CONFERENCE BOARD.

Le Conference Board, institut de recherches économiques du monde des affaires, estime que, sans un meilleur dosage, la politique budgétaire et monétaire du gouvernement Reagan risque de *« mettre gravement en danger son programme de redressement économique »*.

Dans une étude publiée lundi 18 janvier, le Conference Board estime même possible que la récession en cours soit, en raison de la politique gouvernementale, suivie rapidement d'une autre récession. *« Si la reprise attendue déclenche le boom prévu des investissements*, écrivent les experts du Conference Board, *on assistera à une collision entre les besoins financiers du secteur privé, des déficits budgétaires majeurs et la politique monétaire restrictive. A moins qu'un dosage plus équilibré de la politique financière du gouvernement ne soit soigneusement mis au point, il s'ensuivra vraisemblablement une nouvelle et importante escalade des taux d'intérêt et, en fin de compte, une autre récession prématurée. »* — *A.F.P.)*

Après la réunion à Key-Biscayne

LES PAYS INDUSTRIALISÉS FERONT TOUT POUR ÉVITER UN RETOUR AU PROTECTIONNISME

Les principaux partenaires du commerce mondial (Etats-Unis, C.E.E., Japon, Canada) ont souligné, samedi 16 janvier à Key-Biscayne en Floride, *« l'extrême gravité »* de la situation des échanges internationaux et ont affirmé leur intention de tout faire pour éviter un retour au protectionnisme.

Comme on s'y attendait, la réunion n'a pas débouché sur des propositions concrètes. Elle a permis une meilleure compréhension des *« pressions politiques »* tendant à un renforcement du protectionnisme, pressions *« dues à l'aggravation du chômage, de l'inflation et des déficits des balances des paiements »* dans les pays industrialisés, a indiqué M. Brock, représentant spécial de M. Reagan pour les affaires commerciales.

Un consensus s'est dégagé, a précisé M. Brock, afin que tout soit fait pour « renforcer le *GATT* » (accord général sur le commerce et les tarifs douaniers). — *(A.F.P.)*

● *La hausse des prix en Israël* a été en 1981 de 101,5 %, contre 132,9 % en 1980. L'indice des prix pour le mois de décembre 1981, a augmenté de 5,2 % par rapport à novembre.

ÉNERGIE

L'approvisionnement en gaz de la France

● Les discussions avec l'Algérie s'avèrent délicates

● Les négociations avec l'U.R.S.S. reprennent

Gaz de France reçoit, du 18 au 22 janvier, une délégation soviétique pour une négociation « non stop » sur le contrat de fourniture de 8 milliards de mètres cubes par an — pendant vingt-cinq ans — de gaz sibérien. Lors de la précédente rencontre — début décembre 1981 — la signature du contrat, facilitée par l'accord intervenu entre les Soviétiques et les Allemands de l'Ouest, semblait proche. La délégation d'U.R.S.S. a pourtant semblé peu pressée de signer. Depuis lors, la crise polonaise a vu se renforcer les pressions de responsables français qui craignent un accroissement de la dépendance gazière de la France à l'égard de l'Union soviétique et qui jugent déplacé, dans les circonstances actuelles, d'aider ce pays à se développer par des prêts à bas taux d'intérêt et la fourniture de matériel, y compris de haute technologie. Dans ces conditions, Soyouzcas Export va peut-être être plus désireux de signer. Quelles seront les directives données par le gouvernement à Gaz de France ? M. Attali, conseiller auprès de M. Mitterrand, interrogé par Europe 1 sur ce contrat, a affirmé : « La part de l'énergie dans notre dépendance énergétique à l'égard de l'Union soviétique sera inchangée dans ce contrat (le gaz se substituant au pétrole). Elle sera de l'ordre de 5 %, ce qui ne doit pas être considéré comme un événement majeur. »

La Sonatrach algérienne a a donné instruction à la société américaine El Paso qui assure les fonctions d'assistance technique à l'usine d'Arzew GNL 1 de préparer quatre lignes de liquéfaction de gaz pour le début du mois de février, annonce la revue *le Pétrole et le gaz arabe (P.G.A.)* dans son numéro du 15 janvier.

Ainsi, avec un an de retard, le troisième contrat gazier qui lie la France et l'Algérie et qui porte sur 5 milliards de mètres cubes par an devrait-il entrer en vigueur. Le terminal de Montoir-de-Bretagne, qui était prêt à recevoir des méthaniers dès mars 1981 — il avait d'ailleurs reçu un bateau à cette époque, — va enfin être utilisé.

Autant dire que les négociateurs français et algériens ne peuvent pas échouer. Ils ont jusqu'à la fin de janvier pour se mettre d'accord.

Pourtant, tout ne se passe pas aussi bien qu'on pourrait l'espérer. Les ministres des relations extérieures des deux pays avaient, en décembre, défini l'enveloppe globale des contrats gaziers — un prix un peu supérieur aux prix actuels du marché — et décidé du principe de la création d'un fonds de développement auquel serait attribué une partie de cette somme (de développemnt et non de codéveloppement, ce qui signifie que l'argent affecté à ce fonds ne servira pas forcément à acheter des biens français).

Il reste deux négociations à mener à bien. En France, il s'agit de savoir la part du prix payé aux Algériens qui sera assurée par Gaz de France et celle qui le sera sur le budget de l'Etat. L'entreprise nationale aimerait que sa charge ne soit pas trop élevée. Ne serait-ce que vis-à-vis des autres vendeurs comme les Pays-Bas ou la Norvège (1) Le contrat néerlandais, par exemple, contient une clause de renégociation que l'on peut assimiler au principe du vendeur le plus favorisé.

Avec l'Algérie, d'autre part, il fallait désormais définir les règles précises de l'indexation et, selon P.G.A., d'une prime à la régularité de livraison. Il faut surtout arrêter ce qui sera payé à la Sonatrach et ce qui sera versé à l'organisation *ad hoc* de développement. Or, dit-onà Paris, les Algériens n'ont pamais accepté complètement un paiement en deux parties. Engluée dans des négociations sur les prix avec plusieurs clienst (l'Italie, par exemple, n'est toujours pas livrée alors que le gazoduc reliant les deux pays est achevé depuis plusieurse mois, la Sonatrach voudrait un prix français exemplaire. Autant dire qu'elle lutte pour que la part de l'enveloppe globale qui lui reviendra soit la plus élevée possible.

Dans ces conditions, il semble que la négociation technique soit allée aussi loin qu'elle le pouvait après de multiples réunions : un accord serait intervenu sur l'indexation et sur la prime de régularité des livraisons. Mais les hommes qui, depuis deux ans, à la Sonatrach comme à Gaz de France, n'ont pas réussi à s'entendre (MM. Yousfi et Delaporte) sont-ils à même de sortir de l'impasse ? Il semble inévitable que les « politiques » reprennent le dossier, faute de quoi les délais risquent fort de n'être pas tenus.

BRUNO DETHOMAS.

(1) Pour les neuf premiers mois de l'année, la consommation française a été couverte pour 25,6 % par Lacq et le Sud-Ouest, à 29,9 % par les Pays-Bas, à 15,6 % par l'Algérie, à 14,8 % par l'U.R.S.S., à 9,9 % par la mer du Nord et à 4,2 % par l'Allemagne fédérale.

● *Cheikh Yamani entend laisser le marché déterminer le niveau de la production saoudienne. — « Nous laisserons les tendances du marché déterminer le niveau de la production saoudienne »*, a déclaré le ministre saoudien à la Middle East Economic Survey ajoutant : *« S'il y a une chute importante de la demande nous pensons que la production saoudienne en sera affectée et elle baissera non pas par notre décision mais par décision du marché. »*

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

INTERSÉLECTION FRANCE
SICAV

L'assemblée générale ordinaire qui s'est réunie le 15 janvier 1982 sous la présidence de M. François Tabard a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1981 Rappelons que la SICAV s'est engagée depuis le 1er septembre 1978 à détenir 60 % au moins d'actions françaises pour faire bénéficier ses actionnaires des avantages de la loi du 13 juillet 1978 (dite loi Monory).

Au cours de cet exercice, la valeur liquidative de l'action est revenue de 198,56 F à 178,47 F, soit un repli de 10,1 % à rapprocher de la baisse de 16,7 % subie par l'indice C.A.C de la Bourse de Paris pour la même période ; en ajoutant le dividende net par action versé en janvier 1981, la régression pour l'actionnaire est alors limitée à 4,8 %. L'actif est, pour sa part, en nouvelle progression, passant de 1 704,9 millions de francs à 2 194,9 millions de francs au cours de l'exercice ; il est actuellement de plus de 2,6 milliards de francs.

Le compte de résultats fait apparaître un bénéfice distribuable de 143,5 millions de francs permettant la mise en paiement d'un dividende net de 11,67 F assorti d'un crédit d'impôt de 2,94 F, soit un revenu global de 14,61 F (en progression de 11,10 % sur celui de l'exercice précédent) qui, sur la base de la valeur liquidative ex-coupon au 30 septembre 1981, assure un rendement de 8,76 % contre 7 % l'année dernière.

Le dividende sera mis en paiement le 30 janvier 1982 contre remise du coupon n° 20 aux guichets des banques fondatrices :
— Société Générale ;
— Société Générale Alsacienne de banque ;
— Société Centrale de Banque ;
— Société Séquanaise de Banque.

Les actionnaires d'Intersélection France pourront, jusqu'au lundi 19 avril 1982 inclus, réinvestir le dividende net en souscrivant des actions de la SICAV sans droit d'entrée.

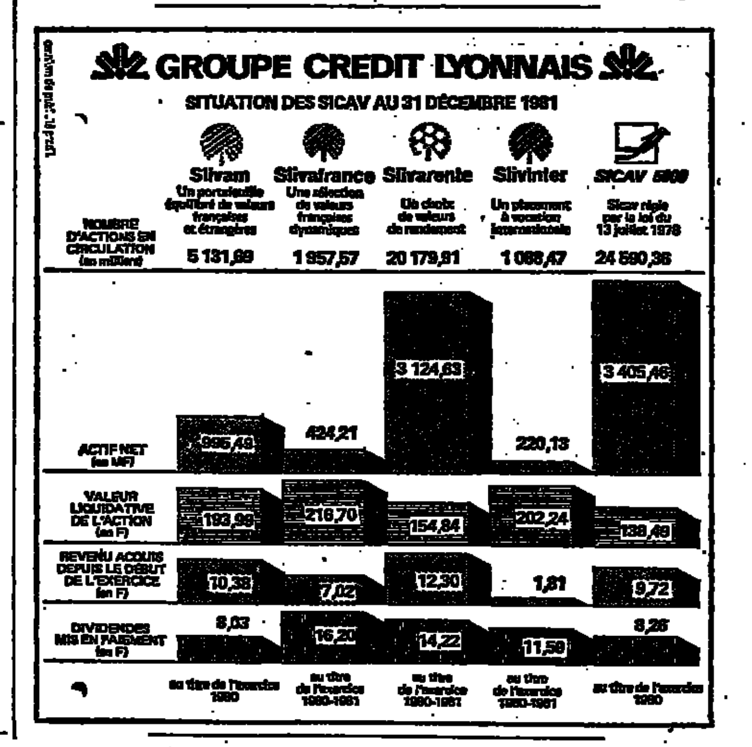
Schlumberger

Schlumberger a annoncé, le 12 janvier 1982, que les formalités d'acquisition de la société Applicon par Schlumberger sont terminées.

Par la même occasion, Schlumberger a annoncé la mise en place d'une nouvelle unité qui réunit Applicon et Manufacturing Data Systems Inc. (M.D.S.I.) en un seul groupe nommé Systèmes Assistés par ordinateur.

M. Donald W. Peddersen, président d'Applicon, prend la direction de ce groupe

Applicon fournit des services de conception assistés par ordinateur utilisés principalement par les industries électronique et mécanique. M.D.S.I., dont le siège est à Ann Arbor dans le Michigan, fournit des services liés à l'utilisation d'ordinateurs en vue d'améliorer les procédés de fabrication, notamment par l'élaboration de programmes de machines-outils à commande numérique.



GROUPE DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE FRANCE
SITUATION DES SICAV AU 31 DÉCEMBRE 1981

	C.I.P.	A.G.F.I.M.O.	A.G.F. 5000 60 % minimum en actions françaises (1)	A.G.F. INTERFONDS
Nombre d'actions au 31 décembre 1981 (actions de 100 F nominal)	757 161	1 942 255	800 943	499 984
Actif net par action	562,53	247,01	167,83	257,04
Actif net total	425 923 936,82	479 759 378,82	134 419 238,50	128 511 779,19
Répartition de l'actif (en pourcentage) :				
— Disponible	3,91	3,68	4,53	2,20
— Obligations françaises	35,65	29,07	31,48	45,61
— Obligations étrangères	7,15	0,67	—	48,62
— Actions françaises	16,17	55,34	61,91	3,57
— Actions étrangères	37,12	11,24	2,08	—
Rappel : — Dividende par action de 100 F nominal :				
— Montant net et avoir fiscal	33,59 + 2,89	20,46 + 0,95	12,31 + 2,54	17,32 + 0,47
— Date de paiement	15 AVRIL 1981	15 AVRIL 1981	15 AVRIL 1981	15 AVRIL 1981

Souscriptions : Services des Transferts, 87, rue de Richelieu - 75080 PARIS CEDEX 02. et Banque Générale du Phénix, 31, rue Lafayette - 75009 PARIS.

(1) Loi du 13 juillet 1978.

LES MARCHÉS FIN

BOURSE DE PARIS 15 JANVIER

MA

LES MARCHÉS FINANCIERS

BILAN HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

Principaux postes sujets à variation (en millions de francs)

ACTIF		Au 7/1/1982
1) OR et CRÉANCES SUR L'ÉTRANGER		320 533
dont :		
Or	184 581	
Disponibilités à vue à l'étranger	36 269	
ECU	76 511	
Avances au Fonds de stabilisation des changes	13 171	
2) CRÉANCES SUR LE TRÉSOR		4 692
3) CRÉANCES PROVENANT D'OPÉRATIONS DE REFINANCEMENT		134 233
dont :		
Effets escomptés	71 948	
Effets achetés sur le marché monétaire et obligations	43 811	
4) OR ET AUTRES ACTIFS DE RÉSERVE A RECEVOIR DU FECOM		56 295
5) DIVERS		5 388
Total		521 144

PASSIF		
1) BILLETS EN CIRCULATION		161 604
2) COMPTES CRÉDITEURS EXTÉRIEURS		8 534
3) COMPTE COURANT DU TRÉSOR PUBLIC		17 563
4) COMPTES CRÉDITEURS DES AGENTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS		33 359
dont :		
Comptes cour. des établ. astreints à la constitution de réserves	21 934	
5) ÉCU A LIVRER AU FECOM		58 516
6) RÉSERVE DE RÉÉVALUATION DES AVOIRS PUBLICS EN OR		223 381
7) CAPITAL ET FONDS DE RÉSERVE		1 931
8) DIVERS		16 252
Total		521 144

LA VIE DES SOCIÉTÉS

ROUSSEL-UCLAF. – Faisant suite aux propos tenus par le président du directoire de Roussel-UCLAF, M. Edouard Sakiz (*le Monde* daté 16 et 17-18 janvier 1982), le groupe chimique ouest-allemand Hoechst (propriétaire de 58 % du capital de la firme française) vient de publier une mise au point qui tempère les déclarations de M. Sakiz.

Ce dernier avait évoqué l'éventualité d'« une solution acceptable » qui permettrait d'éviter une nationalisation au sens strict du terme. Grâce, notamment, à « *un compromis en ce qui concerne la minorité de blocage étatique* », passant par un « arrangement » au niveau du conseil de surveillance de Roussel-UCLAF.

Dans un communiqué diffusé samedi, le groupe allemand précise, quant à lui, qu'« *il s'abstiendra de tout commentaire* », ces propos « *émanant de personnalités non habilitées par lui et non impliquées dans les négociations* ». « *A l'heure actuelle*, explique le communiqué, *les mandataires accrédités par le groupe auprès du gouvernement français n'ont, conformément aux accords pris avec les pouvoirs publics, aucune déclaration à faire.* »

Un porte-parole du groupe à Paris a précisé que les négociations, qui portent sur la recherche « *d'un montage juridique pouvant aboutir à une solution de compromis* », ne passent pas par les dirigeants de Roussel-UCLAF, mais par des membres de la maison-mère ouest-allemande et ses représentants dans le conseil de surveillance de la société française.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1981)

	14 janv.	15 janv.
Valeurs françaises	103,6	104
Valeurs étrangères	99,8	101,4

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	94,2	94,2

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 15 janv.	15 1/2

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	18/1	14/1
1 dollar (en yens)	225,90	224,65

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

(INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES)

Indices généraux de base 100 en 1949

	8 janv.	15 janv.
Valeurs franç. à revenu variable	778,9	793,5
Valeurs étrangères	1748,7	1742,5
Base 100 : 29 décembre 1972		
Valeurs franç. à revenu variable	112,4	114,5
Valeurs étrangères	236,6	235,7
Base 100 : 31 décembre 1981		
Indice des valeurs françaises à rev. var. (base 100 au 31-12-81)	100,7	102,6
Pétroles-Energie	103,7	105,4
Métallurgie	100,3	102,6
Chimie	98,9	99,4
Bâtim., mat. constr., trav. publics	102,5	104,2
Constructions mécaniques	98,9	101,7
Matériel électrique	108,2	109,4
Automobile et accessoires	106,4	106,4
Industr. de consom. non alim.	99,1	102,5
Agro-alimentaire	100,4	101,5
Distribution	99,1	100,1
Transports	97,7	98,3
Services	99,5	102,6
Assurances	97,7	97,1
Banques	99	101,9
Immobilier et foncier	97,5	98,9
Investissement et portefeuille	99,5	100
Base 100 : 26 décembre 1980		
Valeurs françaises à revenu fixe	93,1	93,4
Emprunts d'État	93,9	94,1
Emprunts garantis et assimilés	99,6	100,1
Sociétés	92,1	92,3
Base 100 : 31 décembre 1972		
Emprunts garantis et assimilés	83,4	83,6
Sociétés	88,8	89

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE
Base 100 : 29 décembre 1961

Indice général	92,6	94,2
Produits de base	76	77,5
Construction	169,8	173,8
Biens d'équipement	76,7	77,4
Biens de consomm. durables	81	82,4
Biens de consomm. non durables	76,7	77,4
Biens de consomm. alimentaires	121,6	123,1
Services	157,4	159,5
Sociétés financières	101,3	102,8
Sociétés de la zone franc exploitant principalement à l'étranger	214,9	217,7
Valeurs industrielles	81	82,5

BOURSES RÉGIONALES
Base 100 : 29 décembre 1972

Indice général	122,2	123,8

BOURSE DE PARIS 15 JANVIER COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	24 90	0 879
5 %	33 90	4 781
3 % amort. 45-54	71	1 381
4 1/4 % 1963	96 50	1 392
Emp. N. Eq. 6 % 67	104 10	3 784
Emp. 7 % 1973	6585	..
Emp. 8,80 % 77	81 40	5 738
Emp. 9,80 % 78	78 25	5 048
E.D.F. 7,8 % 61	122	7 608
E.D.F. 14,5 % 80-92	92 65	8 295
Ch. France 3 %	214	...

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actibail (obl. conv.)	155 10	....
Aciers Peugeot	82	79
Actibail	130	135
Agence Havas	316	316
A.G.F. (St Cent.)	380	380
A.G.P. Vie	2808	2812

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agr. Inc. Madag.	91 20	75 75
Air-Industrie	18 20	15 55 o
Alfred Herlicq	56	56 50
Allobroge	332	345 d
Alsacienne Banque	268	270
Amrep	900	930
André Roudière	112	116 60 d
Applic. Hydraul.	218	217
Arbel	124 90	125
A. Thiery-Sigrand	21 90	20 50
Artois	263	263
At. Ch. Loire	34 80	35
Aussedat-Rey	19 80	20
Bain C. Monaco	95	95
Banania	327	330
Banque Hervet	182 10	183 50
Banque Hypoth. Eur.	240	240
Banque Nat. Paris	445	444
B.O.I.C.	27 50	27 80
Banque Worms	169	170
Bénédictine	780	760
Bernard-Moteurs	50	....
Biscuit (Génér.)	385	386

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bongrain S.A.	780	795
Bon-Marché	72 80	72 70
Borie	798	872 d
Bras. Glac. Int.	490	....
Caves Roquefort	546	550
Cedis	780	780
C.E.G.Frig.	115	115
Canton. Blanzy	421	421
Centrest (Ny)	109 10	109 10
Cerabati	146	139 20
C.F.F. Ferrailles	180	182 50
C.F.S.	503	490
C.G.I.B.	11 50	10 50 o
C.G.Maritime	18 20	13 o

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.G.V.	112 10	112 10
Chambon (M.)	183	198 d
Chambourcy (M.)	800	....
Champex (Ny)	116	....
Cofradel (Ly)	480	485
Cogifi	133	136
Comindus	302	310
Comiphos	125	124 90
Comp. Lyon-Alem.	150	150
Concorde (La)	247	250
C.M.P.	29 80	13 40 o
Conte S.A. (Li)	21 80	....
Crédit (C.F.B.)	170	161
Créd. Gén. Ind.	200	200

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Magasins Uniprix	55	56 50
Magnant S.A.	49	49
Maritimes Part.	89	89 50
Marocaine Cie	25	....
Marseille Créd.	146	150
Maurel et Prom.	32 60	....
Merlin-Gerin	500	505
Métal Déployé	270	....
Mic	240	241
Mors	191	190
Nadella S.A.	15 90	15 30 o

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Vincey Bourget (Ny)	10 85	....
Virax	45	46 80
Waterman S.A.	170	170
Brass. du Maroc	172	172
Brass. Ouest-Afr.	20 20	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	123	....
Akzo	62	64

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
La Mure	67 30	71
Océanic	26 60	6 90 o
Petrofigaz	446	....
Pronuptia	215	....
Ratier For. G.S.P.	7 50	....
Sabl. Morillon Corv.	120	....
Total C.F.N.	75	....
Ufiner	190	....
Voyer S.A.	1 56	....
Florento NV	388	382
S.K.F.(Applic. méc.)	61	61

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Naval Worms	105	105 30
Navig. (Nat. de)	68	....
Nicolas	412	419
Nodet-Gougis	328	340
Omn. F. Paris	800	805
OPB Paribas	101	81 50 o
Optorg	100 10	100

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcan Alum	140	140
Algemeine Bank	764	790
Am. Petrofina	360	....
Arbed	130	....
Asturienne Mines	49	49 20
Bco Pop Espanol	111	111
B. N. Mexique	24 40	23 40
B. Régl. Internat.	41000	40000

SICAV

15/1	Émission Frais inclus	Rachat net
1re catégorie	9180 43	8764 13
Actions France	152 86	145 92
Uni-Japon	629 57	601 02
Unirente	1370 03	1324 98
Valorem	253 85	242 34
Wortes Investiss.	447 10	426 83

HORS-COTE

Compartiment spécial

Autres valeurs hors cote

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h 15 et 14 h 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
2000	4,5 % 1973	1920	1917	1924	1920
2845	C.N.E. 3 %	2818	2800	2785	2795
475	Air Liquide	461	463	459	460 50
350	Als. Superm.	317	317	317	318 10
86	A.L.S.P.I.	89 80	89	89	87 30
285	Eurafrance	285	288	285	282 30
620	Europe nº 1	596	613	610	601
460	Facom	482 50	491	507	485
150	Finextel	150 50	151 50	151 50	150
121	Fives-Lille	125 50	126	126 50	125
296	Penhoet	325	320	320	320
285	Pernod-Ricard	288	294 50	294 c	288 70 c
111	Pétroles (Fse)	131	133 80	133	132 10
157	– (obl.)	156	156 80	157	158 80
29	– (certific.)	31 50	32	31 90	31 80
134	U.C.B.	135	136	136	137 50
7 50	Usinor	5 10	5 05	5 20	5 05
94 20	– (obl.)	93 30	93 50	93 50	93 30
122	U.T.A.	126	132	139	129 40
173	Valéo	209	220	220	220
240	Gen. Motors	265 50	269 50	272	269 50
59	Goldfields	56 10	56 15	56 15	55 90
84	Harmony	73 80	75 20	76 40	75 20
20	Hitachi	20 65	21	20 95	21
340	Hoechst Akt.	340 50	339	339	337
112	Dome Mines	88 50	91 50	91	92 50
161	Driefontein Ctd	149	155 10	156	155
250	Du Pont-Nem.	252 20	254	254	254
460	Eastman Kodak	480 50	489	489	494 90
73	East Rand	61	62 50	65 60	61 30
245	Ericsson	272	277	277 80	275
200	Exxon Corp.	206 80	212 90	212	208 90
113	Ford Motors	124	121 50	121 50	120
210	Free State	191 50	202	201	200
123	Gencor	115	119	119	119 20
375	Gén. Electr.	385 50	385	385 10	382 10
48	Shell transp.	47 80	48 90	48 70	48 10
576	Siemens A.G.	602	594	594	592
116	Sony	111 50	112 60	114	112 50
380	Unilever	411	413	413	....
83	Un. Min. 1/10	95 10	96 60	98 50	93 60
285	Unit. Techn.	280 80	280 50	280	280
210	West Deep	197 50	202	204	200
285	West Hold.	268	275 80	280	279 80
265	Xerox Corp.	268 10	268 80	270 10	....
2 57	Zambia Corp.	2 52	2 51	2 51	2 50

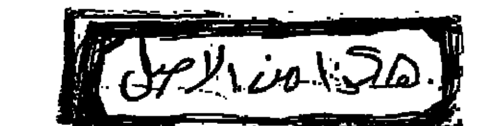
c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 15/1	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 864	5 837	5 690	5 950
Allemagne (100 DM)	253 900	253 980	246	258
Belgique (100 F)	14 946	14 926	12 800	13 800
Pays Bas (100 fl.)	231 910	232 100	225	236
Danemark (100 krd)	77 700	77 830	75 500	80 500
Norvège (100 k)	99 600	99 570	96	101
Grande-Bretagne (£ 1)	10 879	10 967	10 550	11 150
Grèce (100 drachmes)	9 930	9 927	....	....
Italie (1 000 lires)	4 744	4 740	4 450	4 850
Suisse (100 fr.)	313 850	315 650	306	318
Suède (100 krs)	103 890	103 780	100	105 500
Autriche (100 sch)	36 275	36 280	35 200	36 800
Espagne (100 pes.)	5 897	5 905	5 450	5 850
Portugal (100 esc.)	8 780	8 785	7 500	8 500
Canada ($ can 1)	4 902	4 892	4 740	4 970
Japon (100 yens)	2 588	2 614	2 500	2 630

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 15/1
Or fin (kilo en barre)	70800	71900
Or fin (en lingot)	70000	71245
Pièce française (20 fr)	690 10	680 10
Pièce française (10 fr)	520	516
Pièce suisse (20 fr)	598	600
Pièce latine (20 fr)	545	545
Souverain	661 50	678
Pièce de 20 dollars	3015	3060
Pièce de 10 dollars	1595	1550
Pièce de 5 dollars	780 50	.....
Pièce de 50 pesos	3231	3305
Pièce de 10 florins	571	572



Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 17-18 janvier 1982 a été tiré à 515 383 exemplaires.

A B C D E F G

Deux mois après la tentative d'attentat contre le chargé d'affaires

UN DIPLOMATE AMÉRICAIN EST ASSASSINÉ A PARIS

Un diplomate américain, M. Charles R. Ray, attaché militaire adjoint de l'ambassade des Etats-Unis, a été assassiné, lundi matin 18 janvier, à Paris. Les circonstances de cet attentat rappellent celui qui avait été commis le jeudi 12 novembre 1981, à Paris, contre M. Christian Chapman, alors chargé d'affaires américain à Paris. M. Chapman avait échappé à son agresseur.

Le secrétaire d'Etat américain, M. Alexander Haig, avait, à l'époque, mis en cause la Libye, mais celle-ci s'était affirmée « totalement étrangère » à cette affaire.

M. Charles R. Ray a été tué vers 9 h. 10, lundi, alors que, venant de quitter son domicile du 2, boulevard Emile-Augier, à Paris (16e), il se dirigeait, seul, vers son automobile garée 150 mètres plus loin. C'est à mi-parcours qu'un homme seul a tiré sur lui, d'une distance de 5 mètres, sans doute alors que les deux hommes allaient se croiser, une seule balle, selon les premières indications, de calibre 7,65, qui a atteint le diplomate au front. M. Ray est mort immédiatement.

Un témoin, entendu par les policiers de la *brigade criminelle*, a donné un signalement, assez vague, du meurtrier. Il s'agirait d'un homme jeune, aux longs cheveux, très mal vêtu, qui s'est enfui à pied en direction de la chaussée de la Muette.

M. Ray, qui était âgé de quarante trois ans, marié et père de deux enfants, était lieutenant-colonel. Il était en poste à l'ambassade américaine, à Paris, depuis dix-huit mois.

Ce meurtre survient un peu plus de deux mois après la tentative d'assassinat contre M. Chapman, le 12 novembre 1981. Le chargé d'affaires américain avait également été attaqué par un homme seul alors qu'il sortait de son domicile parisien pour monter dans sa voiture. Le terroriste avait vidé le chargeur d'un pistolet 7,65 en direction du diplomate, qui avait pu se protéger derrière sa voiture. Toutefois, les enquêteurs ont noté que le signalement de l'auteur de l'attentat contre M. Chapman était très différent de celui donné par le témoin du meurtre de M. Ray. Le premier était un homme grand, cheveux courts et bien vêtu.

Ce lundi en fin de matinée, l'ambassadeur des Etats-Unis se refusait à tout commentaire. Après l'attentat contre M. Chapman, on avait appris que les principaux diplomates en poste à Paris s'étaient vu proposer par les autorités françaises une *protection rapprochée*. L'ambassade n'avait alors manifesté que peu d'enthousiasme à ce sujet. M. Chapman lui-même n'était pas protégé : M. Ray non plus, et il n'était pas armé.

Le 12 novembre, quelques heures après l'attentat contre le chargé d'affaires à Paris, M. Alexander Haig, secrétaire d'Etat, avait déclaré : « *Nous avons plusieurs rapports provenant de sources dignes de confiance qui indiquent que M. Kadhafi a fondé, encouragé, entraîné des groupes terroristes ayant des activités allant contre les vies et le bien-être des diplomates américains. Je pense que cela montre, une fois encore, l'urgence de s'attaquer à ce problème* (Kadhafi) *de façon efficace, prudente, mais sans équivoque.* »

La Libye avait immédiatement rejeté ces accusations, les déclarant « *dénuées de tout fondement* ».

● *M. François Mitterrand* a adressé un télégramme à l'ambassadeur des Etats-Unis lui indiquant qu'il demandait au gouvernement « *de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour éclaircir les circonstances du crime* ». Le chef de l'Etat écrit : « *Je tiens à vous faire part de mon émotion après le lâche attentat qui vient de coûter la vie au lieutenant-colonel Charles Ray. Je vous prie de présenter mes condoléances attristées à la famille du lieutenant-colonel Ray.* »

Les actions terroristes contre des Américains en Europe

Le 25 juin 1979, la voiture du général Alexander Haig, commandant des forces de l'OTAN en Europe, explose, près de Mons, en Belgique. Le général Haig sort indemne de cet attentat, revendiqué par un « commando Andreas Baader », de la Fraction armée rouge.

Plusieurs attentats ont eu lieu en 1981 contre les forces américaines en Allemagne fédérale : en particulier, le 31 août, une explosion à la base de Ramstein (Rhénanie-Palatinat), quartier général des forces aériennes de l'OTAN pour la région Centre-Europe, fait une quinzaine de blessés. Cet attentat est revendiqué par la Fraction armée rouge, de même que l'action visant le général Frederik Kroesen, commandant en chef des forces terrestres américaines en Europe : le 15 septembre, à Heidelberg, sa voiture est attaquée au lance-roquettes — le général Kroesen ne doit la vie sauve qu'au blindage de son automobile.

En Italie, à la fin du mois d'octobre 1981, M. Maxwell Rabb, ambassadeur des Etats-Unis à Rome, est rappelé à Washington après qu'un complot libyen contre sa personne eut été découvert. Selon les Américains, cet attentat aurait été préparé par Tripoli après l'incident aérien du golfe de Syrte : le 19 août 1981, deux avions libyens avaient été abattus par des appareils américains qu'ils avaient auparavant attaqué pour avoir « violé l'espace aérien libyen ».

Le 12 novembre 1981, M. Christian Chapman, chargé d'affaires de l'ambassade des Etats-Unis en France, échappe à un attentat : un inconnu tire plusieurs coups de feu dans sa direction sans l'atteindre.

Le 17 décembre 1981, en Italie, les Brigades rouges enlèvent le général américain James Dozier, commandant en chef adjoint des forces de l'OTAN en Europe du Sud. Il n'a toujours pas été retrouvé.

A LYON

Une trentaine de syndicalistes C.G.T. d'une section d'entreprise rejoignent la C.F.D.T.

M. Krasucki, secrétaire confédéral de la C.G.T., a fait justice, à sa façon, des « bassesses de l'audiovisuel et de la presse » *à propos des conflits internes de la centrale. Devant les délégués de sept cents unions locales réunis en fin de semaine à Uanterre, le numéro deux de la C.G.T. a souligné la nécessité de ne pas confondre les contestataires qui ont* « des activités hostiles, délibérées et organisées de l'extérieur » *et ceux qui* « respectent les règles de la C.G.T. et expriment une opinion critique ». *A Lyon, cependant, une trentaine de militants d'une section d'entreprise, exclus de fait du syndicat des métaux C.G.T., ont annoncé leur adhérion à la C.F.D.T.*

De notre correspondant régional

Lyon. — « *Est-ce qu'il y a trop d'adhérents à la C.G.T. pour qu'on refuse du monde ?* » Une trentaine de syndicalistes de l'entreprise Far (électro-ménager) a posé cette question brutale au cours d'une récente conférence de presse, faisant suite au refus du Syndicat des métaux C.G.T. des troisième et sixième arrondissements de Lyon de délivrer les cartes 1982 à une section particulièrement remuante. Des divergences de stratégie lors d'un conflit en janvier puis en juillet 1981 ont, semble-t-il, entraîné un divorce irrémédiable entre la base du syndicat de l'entreprise et les responsables départementaux. Parmi les sources de friction, la plus récente est relative à la position confédérale sur la Pologne. Cette opposition s'est ajoutée à un désaccord à propos de l'interprétation du suicide de Mme Georgette Vacher, ancienne responsable départementale du secteur femmes du syndicat (*le Monde* des 24 octobre et 15-16 novembre 1981). Plus généralement, les contestataires s'appuient sur l'interprétation des orientations de la C.G.T. depuis le congrès de Grenoble. Ces syndicalistes, exclus de fait, viennent d'annoncer leur adhésion à la C.F.D.T.

A l'union départementale C.G.T., qui reste fidèle à la ligne confédérale, on minimise l'impact des retombées de la crise polonaise. « *Quelques centaines d'adhérents, moins de mille* » sur les soixante mille militants du département auraient exprimé leur désaccord. Quant à M. Joseph Jacquet, secrétaire de l'union régionale C.G.T. Rhône-Alpes, issu du mouvement chrétien, qui avait été abusivement classé comme contestataire, il a fait une mise au point tonitruante dans *l'Humanité* du vendredi 15 janvier en soutenant sans réserve M. Krasucki. — C. Ɩ'.

REMOUS SUR LE DOLLAR

Sur des marchés des changes très agités en ce début de semaine, le dollar a commencé par progresser très vivement lundi 18 janvier 1982 dans la matinée, s'élevant, sur la place de Paris, de 5,84 F à 5,91 F, et, sur celle de Francfort, de 2,30 DM à 2,33 DM. Cette hausse était la conséquence de la forte progression de la masse monétaire américaine, annoncée à la veille du week-end, et qui pourrait provoquer une hausse des taux aux Etats-Unis, déjà perceptible le 18 janvier sur le marché de l'eurodollar. Par la suite, les interventions des banques centrales et des ventes importantes ont ramené le dollar aux environs de 5,86 F et de 2,31 DM.

Sur le marché de l'or, le cours de l'once a fléchi en dessous de 376 dollars.

En Italie

LES BRIGADES ROUGES AURAIENT ENVISAGÉ UNE ATTAQUE DU SIÈGE DE LA DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE A ROME.

Rome (*A.F.P.*). — Le plan d'attaque du siège de la démocratie chrétienne (D.C.) à Rome, saisi après la capture de Giovanni Senzani, chef de la colonne romaine des Brigades rouges, prévoyait la mort d'au moins quatre-vingts personnes. Cette attaque devait être filmée en direct par les caméras de la télévision d'Etat, a révélé le 17 janvier le quotidien *Il Giorno* (proche du gouvernement).

L'attaque était prévue pour le 22 janvier, date de l'ouverture des travaux du conseil national du parti. Une dizaine de brigadistes devaient s'infiltrer au siège de la D.C., en se faisant passer pour des techniciens de la télévision, à l'aide de fausses cartes d'accréditation. Dans leur sac, ils auraient des grenades et deux mitraillettes chacun, des grenades à gaz soporifique, le tout dissimulé sous leurs « outils de travail ».

Tous devaient être prêts à 13 h 30, heure où débute le journal télévisé. Au moment où commençait le « direct » sur la salle du conseil, qui contient près de quatre cents personnes, les membres du commando dispersés autour de la salle lançaient leurs grenades et prenaient les participants sous le feu croisé de leurs mitraillettes. Auparavant, quelques membres du commando auraient immobilisé les opérateurs de la télévision et maintenu les caméras braquées sur la salle. Dans le même temps, quinze autres brigadistes auraient lancé une opération de diversion de l'extérieur.

Toute l'opération devait durer quatre minutes et demie, selon le plan révélé par le quotidien, qui estime qu'elle devait faire au moins quatre-vingts morts, sans perte pour les B.R.

● *Le groupe arménien « Orly »* a revendiqué l'explosion, dimanche 17 janvier, d'un engin qui a causé d'importants dégâts dans une succursale de l'Union des banques de Paris, 22, boulevard Voltaire, dans le 11e arrondissement, ainsi que le dépôt, dans la *même voie*, d'un autre engin qui, lui, a pu être désamorcé, devant une succursale du Crédit lyonnais.

Selon le correspondant anonyme qui s'est adressé à l'A.F.P., ces deux « actions » s'inscrivent dans le cadre de la campagne de soutien aux membres de l'Armée secrète arménienne pour la libération de l'Arménie (ASALA) actuellement détenus en France et qui demandent le bénéfice du régime politique.

En France

LE CHOMAGE A AUGMENTÉ DE 23,4 % DE DÉCEMBRE 1980 A DÉCEMBRE 1981.

Fin décembre 1981, on recensait 2 014 408 demandes d'emploi non satisfaites, en données observées, soit une baisse de 0,1 % par rapport à novembre, mais une hausse de 23,4 % par rapport à décembre 1980. En données corrigées des variations saisonnières, on en comptait 1 871 700, soit une augmentation de 1,4 % en un mois et de 23,6 % en un an.

Ces statistiques, définitives pour le mois de décembre, publiées ce lundi 18 janvier, rectifient, en baisse, les estimations du ministère du travail (« le Monde » du 6 janvier), qui faisaient état de 2 019 000 chômeurs en données brutes et de 1 876 000 en données corrigées. Cette très légère diminution du chômage est, en données observées, habituelles à cette époque de l'année (sauf en décembre 1980, où l'on avait enregistré une hausse de 1,2 %). Mais le chômage masculin continue de s'aggraver : la part des hommes dans le total des demandeurs d'emploi est de 49,6 % contre 46,9 % il y a un an.

● *Un jeune cambrioleur tué.* — Un gardien de la paix, âgé de vingt-sept ans, affecté au commissariat de police du quatrième arrondissement à Paris, où il est chargé de la sécurité dans le métro, a tué, jeudi après-midi 14 janvier, un jeune cambrioleur d'origine camerounaise, âgé de seize ans, qui s'était introduit dans son appartement en compagnie d'un complice. Une bagarre a éclaté entre les trois hommes, et le policier, dont l'identité n'a pas été révélée, a fait feu, blessant mortellement l'un des cambrioleurs habitant Belleville-sur-Saône (Rhône). L'autre a pris la fuite et n'a pu pour l'instant être retrouvé. Le gardien de la paix a été inculpé, vendredi, de coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner et laissé en liberté. Il semble qu'il ait agi en état de légitime défense.

● *Vingt-trois hauts fonctionnaires colombiens* ont été inculpés pour avoir vendu deux cents enfants à l'étranger, essentiellement en Europe, a-t-on appris officiellement, samedi 16 janvier, à Bogota. Une enquête a permis d'établir que des employés du ministère des affaires étrangères, de l'Institut des affaires sociales, du département administratif de la sécurité, et des notaires, avaient violé les normes légales pour faciliter l'adoption de mineurs. Ils sont accusés d'avoir falsifié des passeports, des via, de certificats d'adoption et des registres d'état civil uor faciliter, contre une rémunération, l'adoption d'enfants colombiens par des familles européennes. — (*A.F.P.*)



